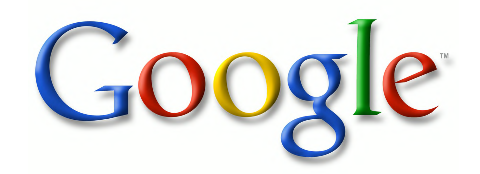


HISTOIRE

DE

PROVENCE,

Par Louis MERY.

*

TOME QUATRIÈME.



MARSEILLE.
IMPRIMERIE DE J. BARILE ET BOULOUCH,
PLACE ROYALE, N. 4.

1837.

Donné par l'auteur à [illegible]
[illegible] amis et [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] 17 juillet 18[illegible]
[illegible]

HISTOIRE

DE PROVENCE.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

HISTOIRE

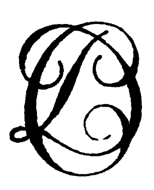
DE

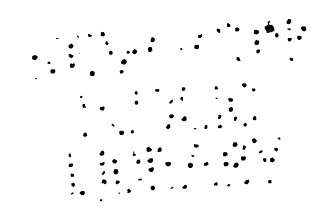
PROVENCE,

PAR LOUIS MERY.

*

TOME QUATRIÈME.





MARSEILLE.

IMPRIMERIE DE J. BARILE ET BOULOUCH,

PLACE ROYALE, N. 4.

1837.



HISTOIRE

DE

PROVENCE.

IIIe PARTIE.

ÉVÈNEMENS QUI SE SONT PASSÉS EN PROVENCE DEPUIS SA RÉUNION A LA FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

DE 1481 A 1789.

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS XI, CHARLES VIII, LOUIS XII, FRANÇOIS Ier, HENRI II.

Louis XI était roi de France depuis vingt ans, quand par le testament de Charles du Maine il obtint la souveraineté de la Provence. Palamède de Forbin, qui avait si bien servi les intérêts et la cauteleuse ambition de Louis, reçut la récompense de sa conduite : il fut nommé gouverneur et lieutenant général de la Provence et vicomte des Martigues.

Palamède exerçait à peu près tous les pouvoirs

d'un vice-roi : en confirmant les privilèges des villes d'Arles et de Marseille, il les attacha au nouveau souverain ; les impuissantes tentatives de quelques nobles provençaux, partisans malheureux du faible duc de Lorraine, petit-fils de Réné, tournèrent à leur honte, et l'issue qu'elles eurent ne fit que raffermir la puissance de Louis XI.

Palamède déployait toutes les qualités d'un administrateur habile, mais l'envie veillait autour de lui : on l'accusa d'aspirer à se rendre indépendant ; une première justification ne désarma pas ses ennemis ; en butte à de nouveaux soupçons, il subit la honte d'une enquête de la part de Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, qui reconnut l'injustice des attaques passionnées dirigées contre le gouverneur ; Palamède fut confirmé dans son emploi.

A cette époque les états généraux s'assemblèrent extraordinairement à Toulon ; on y choisit des députés pour représenter le pays aux nôces du Dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne.

Louis XI mourut peu de temps après. Le 30 août 1483, Charles VIII, son fils, à peine sacré roi, enleva à Palamède de Forbin le gouvernement de la Provence. Le vieux Palamède s'en consola, au dire d'un ancien auteur, en réfléchissant aux instabilités des grandeurs. Raymond de Glandevès, son gendre, perdit son titre de grand sénéchal.

François de Luxembourg remplaça Palamède, et Aimar de Poitiers, baron de Saint-Vallier, Raymond.

Le duc de Lorraine n'avait pas renoncé à l'espoir d'obtenir le comté de Provence; il le demanda aux états généraux assemblés à Tours, qui fixèrent un espace de quatre ans, pendant lequel des commissaires examineraient la prétention du prince lorrain, en attendant, on lui accorda une pension de trente-six mille francs et une compagnie de cent lances. Au même moment Naples s'insurgea, le pape Innocent VIII et les barons napolitains, abandonnant Ferdinand Ier, implorèrent l'appui du roi de France qui permit au duc de Lorraine de profiter pour lui-même de ce mouvement hostile. Mais la paix se fit entre les barons, le pape et le roi de Naples. Le duc de Lorraine trompé dans son espoir, tourna ses vues vers la Provence, où il chercha à renouer des intrigues. Ses manœuvres aboutirent à mettre en présence deux partis, le parti lorrain et le parti français, et à désoler le pays. Les députés de ce dernier parti qui allèrent se jeter aux pieds du roi, revinrent à Aix avec des commissaires de la cour de France chargés de convoquer les états-généraux.

La première assemblée ne décida rien; une seconde, qui eut lieu au mois d'août, délibéra « de se donner d'un cœur franc au roi de France,

» et de le supplier de recevoir les Provençaux » en bons et fidèles sujets, les laissant vivre dans » leurs statuts, coutumes, libertés, et privilè- » ges, avec assurance de n'être jamais désunis » et séparés de la couronne à laquelle ils pré- » tendaient d'être inséparablement attachés, non » comme un accessoire à un principal, mais » comme un principal à un autre principal ; et » ce, conformément à la dernière disposition » de leur dernier comte, Charles du Maine. »

Charles VIII, par lettres-patentes données à Compiègne le 25 octobre de la même année, accepta pour lui et ses successenrs l'offre des états de Provence, aux conditions que ceux-ci avaient stipulées.

La paix qui fut ainsi rendue à la Provence, ne se rétablit pas aussi vîte à Marseille. Les principales familles de cette ville se disputaient avec acharnement les principales charges municipales; le conseil et la cité étaient en proie à deux factions qui reconnaissaient pour chefs, l'une, Jacques de Candole et Jacques Cépède, et l'autre Adam de Vento, et l'irascible Jean Ricaut, ennemi personnel de Candole. Le parti de Candole avait le dessus au conseil, mais le dessous dans la ville. Car le peuple, se partageant entre ces deux factions, apportait une adhésion de vœux plus imposante à celle de Ricaut. Cette désunion des esprits s'accrut par un conflit de pouvoir entre

le gouverneur François de Luxembourg et le grand sénéchal Aimar de Poitiers de Saint-Vallier. En 1492 Aimar de Poitiers qui soutenait le parti populaire, voulant diminuer la puissance municipale de Jacques de Candole, porta le nombre des conseillers, qui était de 48, depuis 17 ans, à 72. Candole ne se tint pas pour battu, il fit casser le décret du sénéchal, par Luxembourg, qui réduisit les conseillers à trente-six et nomma viguier de Marseille Bertrand, seigneur d'Ollioules. Aimar de Poitiers investit de la même charge Jean Cottier.

Voilà deux viguiers. Bertrand alla siéger à l'hôtel de ville; Jean Cottier, qui comptait le plus de partisans dans la ville, y fit une entrée bruyante, et nos deux viguiers se harcélèrent d'arrêts de proscription. Les têtes s'echauffèrent : le 20 avril 1493, la ville se métamorphosa en un vaste champ de bataille. Les adhérens du sénéchal et de Cottier prennent tumultueusement les armes, fondent sur l'hôtel de ville, y pénètrent et en chassent la majorité du conseil présidée par le seigneur d'Ollioules. Jean Ricaut jette la populace sur les maisons des membres de cette majorité haïe; les plus grands excès signalèrent cette funeste journée.

Charles VIII, instruit de tous ces désordres, destitua Louis de Luxembourg et Aimar de Poitiers et conféra leurs deux emplois au marquis

de Hocbert. Dès lors le calme régna dans Marseille.

Charles VIII avait reçu avec le comté de Provence les droits que ce comté donnait sur le royaume de Naples, de plus il avait à arracher des mains de Ludovic Sforza, usurpateur de Milan, cette dernière ville; pour réaliser ses vastes desseins, il paraît en Italie, s'empare de Florence, pénètre dans Rome, et entre à Naples le 21 février 1495, comme un triomphateur. Alphonse, roi de Naples, alla se cacher dans un monastère de Messine, et laissa sa couronne à son fils Ferdinaud. Charles VIII, jeune, épris des plaisirs de Naples, négligeait ses affaires et laissait à la ligue formée par Alexandre VI, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, les Vénitiens et le duc de Milan, le temps de se former et de se fortifier. Charles VIII ne se crut pas en état d'y tenir tête; il quitta brusquement l'Italie, après avoir culbuté à Fornoue trente mille confédérés; une attaque d'apoplexie l'emporta au château d'Amboise, le 6 avril 1498.

Louis XII lui succéda, et ses premières pensées se tournèrent vers cette Italie où la France avait déjà enseveli un si grand nombre de ses armées. Le nouveau roi s'unit aux Vénitiens et alla contre Ludovic Sforze; en vingt jours ce corps d'armée de Français lui conquit Gênes et le Milanais. Déjà nos soldats touchaient aux fron-

tières du royaume de Naples. Louis partagea alors la province conquise avec Ferdinand le catholique, roi d'Aragon, qui fut infidèle au traité.

Tandis qu'on guerroyait en Italie, Louis XII s'occupa de réformer l'administration de la justice en Provence. Il institua un parlement à Aix tant pour les comtés de Provence et de Forcalquier, que pour les terres adjacentes, et le composa d'un président, de onze conseillers, dont quatre clercs, d'un avocat-général et de deux procureurs fiscaux, d'un avocat et d'un procureur des pauvres, de quatre greffiers ou secrétaires, d'un premier huissier et de deux huissiers ordinaires. Le grand sénéchal devint le chef de cette compagnie. Le parlement sut toujours maintenir ses droits, soit contre les prétentions du sénéchal, soit contre le pape en usant librement de l'annexe. L'annexe était le droit de vérification des brefs, des bulles, des rescrits et des mandats apostoliques.

Notre parlement eut de fréquens démêlés avec les papes au sujet de ce droit d'annexe que la cour de Rome lui contestait, comme blessant sa dignité et ses hautes prérogatives. François Ier, qui remplaça Louis XII, et dont la politique avait besoin de ménager celle de Léon X, intima au parlement d'Aix l'ordre de terminer ses différends avec le souverain pontife. La compagnie, pour complaire au roi, envoya à Rome

Pierre de Brandis, conseiller clerc, et investit en même temps de ses pouvoirs Forbin-Soliers, l'ancien ambassadeur français au concile de Latran. Léon X, apporta dans cette affaire un sage esprit de conciliation. Les censures lancées contre le parlement d'Aix furent supprimées, l'ambassadeur Forbin-Soliers protesta de l'obéissance de la compagnie et Léon X reconnut le droit d'annexe.

François Ier, qui avait gagné noblement ses éperons de chevalier à la bataille de Marignan, quitta l'Italie et vint visiter la Provence où déjà Louise de Savoie, sa mère, la reine sa femme, la duchesse d'Alençon, sa sœur, et l'évêque de Paris l'avaient dévancé. Il entra en Provence par Sisteron, d'où il se rendit à Manosque. La fille d'Antoine de Voland, un des notables habitans de la ville[1], lui présenta les clefs à la tête du cortège. Cette jeune personne avait une beauté remarquable ; le roi la regarda avec une telle attention, qu'elle se troubla et craignit que l'impression produite par ses charmes sur les sens du jeune prince, n'eût des suites fâcheuses pour sa pudeur ; elle se déroba précipitamment aux regards du roi, et, arrivée chez elle, alluma du soufre ; ensuite, penchant sa figure sur cette flamme, elle détruisit au milieu des souffrances cette délicatesse de traits et cette fraîcheur qui lui paraissaient des dons funestes. Le roi instruit de cet acte d'héroïque pudeur, fit des largesses à

la famille Voland. De Manosque, François Ier alla visiter la Sainte-Baume, puis il vint à Marseille, où on lui fit une réception splendide. Les Marseillais lui donnèrent le simulacre d'un combat naval, les assaillans se lançaient des oranges ; le roi prit part à ce grotesque amusement. Le sénéchal et le marquis de Trans vinrent trouver le prince, à la tête de la noblessse d'Aix, et l'accompagnèrent dans cette dernière ville, qu'il quitta pour aller visiter Salon, où il coucha dans le palais de Ferrier, archevêque d'Arles ; de là il alla à Tarascon. Le roi prit ensuite la route de Paris par Avignon.

A la mort de l'empereur Maximilien, François Ier voulut disputer la couronne élective d'Allemagne à Charles-Quint, roi d'Espagne, qui l'emporta sur lui. François et Charles-Quint devinrent dès lors deux ennemis obstinés. L'orage s'amassait sur la France ; le pape Adrien VI, le roi d'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois s'unirent contre lui. Un autre ennemi plus dangereux encore parut dans cette formidable ligue, le connétable de Bourbon, dont l'amour propre ulcéré lui fit tourner contre son pays sa vaillante et fatale épée. Les Français avaient été déjà forcés d'évacuer le Milanais, et l'ennemi s'avançait vers la midi de notre pays. Bourbon, encouragé par les premiers succès de sa trahison, se livrait à

de magnifiques rêves de vengeance, il finit par faire, de la cause de tous, sa propre cause, et par intéresser à sa querelle particulière Charles-Quint et Henri VIII, roi d'Angleterre. Car, il leur avait dit, que dès qu'il aurait mis le pied sur le royaume de France, de tout côté on se lèverait pour venir grossir les rangs de son armée. Charles-Quint ordonne à son armée de pénétrer en Provence, et Henri envoie de l'argent, tout en promettant de se montrer sur le nord de la France avec ses troupes.

L'invasion allait donc presser la France au midi et au nord. François Ier, ainsi menacé, prend des mesures de résistance ; par ses ordres l'amiral Lafayette conduit à Marseille une flotte de trente-trois vaisseaux destinés à protéger les côtes de la Méditerranée. De hauts seigneurs viennent se jeter dans Marseille, le maréchal de Chabannes, Philippe de Brion comte de Chabot, et l'ingénieur Miradel. Renzo de Ceri, baron romain, conduisit dans cette ville, par le Rhône, cinq mille Italiens. Marseille organisa une milice bourgeoise qui s'éleva à près de neuf mille hommes. Le fort et le rempart furent réparés. Les femmes aidèrent aux travailleurs. Tous les faubourgs furent rasés, les églises et les couvens ne furent pas même épargnés. Quand Marseille se trouva en état de se défendre, le maréchal de Chabannes en sortit pour aller joindre Jean

de Pontèves, comte de Carces, lequel commandait les gentilshommes du pays.

La guerre menaçait la Provence et Marseille; le connétable de Bourbon avait pris, de l'aveu de Charles-Quint, le titre de comte de Provence; il marchait, avec ses troupes, vers le Var; le marquis de Pescaire lui servait de lieutenant. En même temps Hugues de Moncade, combinant ses opérations avec les siennes, longeait, avec sa flotte impériale composée de seize galères, les côtes de la Méditerranée. Hugues avait été fort bien accueilli, dans le port de Monaco, par Augustin de Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Lérins. Lafayette, qui commandait l'escadre française, résolut d'aller attaquer Moncade, qu'il rencontra à la hauteur de Nice. Dans l'engagement qui eut lieu, Moncade eût le dessous; il fit échouer trois de ses galères, et Pescaire les brûla, afin d'empêcher qu'elles ne tombassent au pouvoir de Lafayette. Celui-ci força Hugues à ramener sa flotte battue dans le port de Monaco; Philibert de Châlons, prince d'Orange, avec une foule de seigneurs qui l'avaient suivi depuis Barcelonne, tomba au pouvoir de Lafayette, qui envoya tous ces prisonniers de haut rang à Marseille.

Ce premier échec était d'un bon présage; au commencement de juillet 1525, Charles de Bourbon passa le Var; son armée se composait de

sept mille lansquenets, de six mille fantassins espagnols, de deux mille Italiens et de six-cents chevau-légers ; il pouvait compter sur Lannoy, qui avait promis de le joindre avec mille hommes d'armes. Le long du Var, par ordre de Claude de Tende, gouverneur et sénéchal de Provence, Ludovic de Grasse, seigneur du Mas, à la tête de quelques bandes de paysans mal armés, était chargé de défendre le passage du fleuve. Bourbon le culbuta et fit son entrée en Provence ; il dispersa les troupes de Jean de Pontèves de Carces, et de son frère Honoré, seigneur de Flassans, les passages furent bientôt libres ; Bourbon s'avançait à travers un pays démoralisé.

Le connétable croyait enfin toucher au moment de punir la cour de François Ier de tant d'affronts qu'il avait subis. Son plan de campagne, habilement préparé, échoua par un manque de promesses. Il croyait qu'à mesure qu'il envahirait le midi de la France, l'Espagne ferait irruption par la Guienne, l'Angleterre par la Picardie et l'Allemagne par la Bourgogne. Quatre armées devaient enlacer le pays ; Bourbon arriva seul au rendez-vous.

Bourbon voulait marcher au cœur du pays, mais Pescaire s'y opposa, de peur de compromettre les troupes impériales et força le connétable à mettre le siège devant Marseille.

Toutes les villes qu'il rencontra furent prises ; et dans les premiers jours d'août, les chevaux espagnols hennirent devant le village de Tretz, à quelques lieues de Marseille et d'Aix. Voici les dispositions que prit Charles de Bourbon : il distribua ses chevau-légers dans les villages de Fuveau, de Bouc, de Gardanne et de Peinier, et établit son quartier général près du hameau des Milles, au plan d'Aillane. De là il envoya par trois fois un hérault à Aix pour la soumettre à se rendre.

Le parlement l'avait abandonnée; le 7 août, Honoré du Puget, seigneur de Prat, premier consul de cette ville, vint en porter les clefs à Bourbon, qui nomma du Puget viguier d'Aix. Celui-ci, au retour, fit pendre à la place des Trois Ormeaux un paysan qui refusait de crier *vive Bourbon.*

Le 13 août, le connétable vint reconnaître Marseille, et le 19, il conduisit devant cette ville toute son armée. Le marquis de Pescaire se logea avec les siens à l'hôpital Saint-Lazare, les lansquenets à Porte-Galle et les Espagnols au chemin d'Aubagne.

On ouvrit la tranchée, et le 23 la ville commença à être canonnée ; au feu des ennemis, les Marseillais opposèrent le leur ; les boulets de la ville incendiaient le camp espagnol, mais la tranchée avait été si vigoureusement poussée, qu'elle permettait de faire une mine redoutable.

Les Marseillais contreminèrent, et dans leur défense ils furent si merveilleusement secondés par les femmes, que la fortification fut nommée la tranchée des Dames. Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette glorieuse défense, l'histoire nomme le viguier Antoine de Glandevès, seigneur de Cuges, le consul Pierre Vento, Pierre Comte et Mathieu Laure, l'assesseur Sabatéris, Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Jullien Beissan, capitaines de quartier et chefs de la milice bourgeoise, Jean de Caux et Gabriel Vivaud, commandans de l'artillerie. A ces noms il faut ajouter ceux de Charles de Forbin, de Nicolas d'Arene, d'Honoré de Valbelle, d'Antoine d'Albertas, de Bertrand de Candolle, de Thomas de Montolieu, de Riquetty, d'Aurias, de Gras de Jarente, de Bourguignon de Bricard et de Pierre de Cépède.

La canonnade continuait; une large brêche faite aux remparts semblait assurer le succès du siège; aussi Bourbon, contre l'avis de Pescaire, résolut de donner l'assaut; toutes les dispositions furent prises le 25 septembre; au moment du coucher du soleil, les Espagnols s'avancèrent en bon ordre vers la brêche; là une horrible mêlée eût lieu : les soldats de la garnison secondés, par les bourgeois et les femmes, se battirent en désespérés et portèrent une telle confusion dans les rangs des Espagnols, que ceux-ci, repoussés

et culbutés se précipitèrent dans leur camp, avec un inexprimable désordre. Dans la nuit, Bourbon découragé, songea à la retraite. Ce qui acheva de le décider, c'était le manque de vivres et de munitions ; de plus il apprit que les maréchaux de Chabannes et de Montmorency, maîtres d'une formidable artillerie, allaient combiner leurs opérations avec le comte de Carces, déjà à la tête de nombreuses levées.

Bourbon apprit coup sur coup de bien plus affligeantes nouvelles : l'avant-garde de l'armée française était déjà arrivée à Salon ; abandonné de Pescaire, repoussé par des bourgeois marseillais, le connétable reprit, avec des débris de troupes, la route du Var ; il fut harcelé par les paysans qui accoururent sur les flancs et les derrières de son armée. A Nice, où elle ne fut pas admise, elle commit d'horribles dégâts dans les campagnes voisines ; elle repassa ensuite les monts.

A peine Marseille se trouvait-elle délivrée des Espagnols, que des bandes armées sorties de cette ville, allèrent piller Aix, pour la punir d'avoir admis dans son enceinte les troupes de Bourbon. Quelque temps après, François 1er arriva dans cette dernière ville, et fit trancher la tête au viguier Honoré du Puget, qui avait remis les clés d'Aix au connétable. C'est là cet acte de cruauté qui fut blâmé par les seigneurs de la cour. Ensuite François partit pour l'Italie,

où il subit la honteuse défaite de Pavie et les fers de Charles-Quint. Devenu libre, il recommença la guerre, secondé par Clément VII, qui craignait l'extension de la puissance impériale. Ce pape favorisa François dans sa malheureuse expédition de Naples, et quand le traité de Cambrai eut suspendu les hostilités, il vint à Marseille célébrer, en présence du roi, de ses trois fils et de la reine, l'union de sa nièce Catherine de Médicis avec Henri duc d'Orléans, second fils de François.

Par son édit de 1535, François Ier introduisit d'excellentes améliorations dans la justice du Comté de Provence; il enleva au sénéchal le droit de se reconnaître comme le chef du parlement; il ne put plus y avoir rang qu'avant le premier conseiller; de plus les arrêts devaient être délivrés au nom du roi; il fallait sept juges quand le président était présent, et huit en son absence pour rendre les sentences. Ce même édit créa cinq tribunaux subalternes, plus tard le nombre en fut porté à douze. Le premier président au parlement de Rouen, lut cet édit au parlement et aux états. Ensuite les *grands jours* furent établis, c'est-à-dire une chambre ambulante qui transportait son siège pour juger les affaires urgentes. Les assises de Marseille tenues par un président et six conseillers devaient durer vingt jours.

Par le traité de Cambrai, François Ier avait renoncé au duché de Milan, mais cette renonciation manquait de sincérité. François Sforze, duc de Milan, mourut sans postérité; Charles-Quint s'empara de son héritage, en promettant de le rendre aux fils de François. Celui-ci qui regardait cette promesse comme illusoire, commença par se jeter sur les états du duc de Savoie, beau-père de l'Empereur. Tandis qu'une de ses armées pénétrait dans le Piémont, prenait Turin, forçait le duc de Savoie à se réfugier dans Verceil et à envoyer sa femme et son fils Philibert-Emmanuel dans Nice, un autre s'avançait par les Alpes Maritimes. De plus, la flotte française bloquait déjà la ville de Nice. Charles-Quint accepta la guerre; fier de ses victoires sur Barberousse, il tint à Rome des paroles blessantes contre François et résolut de reprendre le plan du connétable de Bourbon. La fortune abandonnait encore François, Turin venait de lui être enlevé, il n'avait plus en Piémont que quelques forteresses, et Charles vint faire son entrée dans la capitale de ce pays, au milieu des acclamations. Songeant à réaliser son expédition projetée en Provence, il laissa deux généraux, Saluces et Podella, pour surveiller les Français dans le Piémont, et s'avança vers le Var.

François Ier se rendit à Lyon pour surveiller la défense de la Provence menacée; bien que

Paul III successseur de Clément VII gardât une exacte neutralité entre les deux princes, le roi n'en choisit pas moins Avignon pour le quartier général de ses troupes placées sous le commandement du maréchal de Montmorency, le sénéchal de l'Agénois ; Potor Rafin fut chargé d'asseoir le camp, et d'Aubigny de prendre les devants avec huit mille suisses. Les seigneurs de la Rochefoucauld, de Rubadene et de Bonneval reçurent ordre d'aller défendre Marseille, Tarascon et Arles, on renonça à mettre Aix en état de résister à un siège. Le comte de Tende se mit à la tête de la milice du pays, composée de quatre mille hommes, ayant pour officiers principaux : le seigneur d'Urre, Jean de Pontevès, du Mas et de Villeneuve. L'enthousiasme des provençaux se manifesta dans cette circonstance par de pénibles sacrifices : afin d'affamer les espagnols, on décida de brûler toute la récolte et d'abattre tous les moulins. L'exemple donné par les seigneurs du Mas, de Calas et de Carces, fut partout imité, excepté par les habitans de Luc et de Tretz que Bonneval fit châtier et piller.

La flotte que le célèbre André Doria commandait, ravageait la côte, tout présageait d'affreux malheurs.

Accompagné des ducs d'Albe, de Bavière et de Brunswick, du prince de Salerne, d'Alphonse

d'Avalor, du marquis de Guast, d'Antoine de Leva, du comte de Horn, de don Fernand de Gonzague, Charles-Quint conduisant avec lui cinquante mille hommes, fit à côté du duc de Savoie, son entrée triomphale dans Nice. Le 25 juillet il traversa le Var. L'avant-garde conduite par Erasme de Galléan arriva devant le village de Carros. Grasse brûlait encore par l'ordre du comte de Tende qui avait désespéré de la défendre; Fréjus et Draguignan se rendirent aux premiers sons des trompettes impériales, le pillage traversa comme un feu dévorant Brignolles et Saint-Maximin, et l'armée de Charles s'avança vers Aix. En route elle fut inquiétée par les paysans, aussi des populations entières, victimes de l'exaspération des soldats harcelés par les Provençaux, furent brûlées dans le bois où elles s'étaient cachées.

Garcia Lazzio paya cher sa bonne mine et son manteau d'écarlate. Cet espagnol chevauchait, au milieu d'une troupe de seigneurs richement vêtus, il passa au pied d'une tour qui s'élevait près du Muy, à l'entrée d'un défilé. Pris pour l'empereur, il périt écrasé sous une grêle de balles que lui envoyèrent cinq gentilhommes provençaux : Albod, Chateauneuf, Balb, Escagnole et Boniface. Charles-Quint fit abattre la tour à coups de canon.

Le duc de Savoie accompagnait Charles-Quint.

Le 9 août les deux princes firent leur entrée dans Aix, avec une pompe royale, l'empereur portait un manteau de damas blanc sur sa cotte d'armes, et sa tête était couverte d'une toque surmontée de plumes oranges, blanches et violettes. Le soir il alla coucher au palais de l'archevêque, et le lendemain il se fit couronner roi d'Arles et de Provence, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, par Jérôme d'Arsagis, évêque de Nice. Charles-Quint maintint dans Aix une sévère discipline ; cependant les personnages les plus notables avaient fui devant lui, tels que l'archevêque, les consuls et les principaux bourgeois. Le parlement qui d'abord s'était fixé à Tarascon, résolut d'aller tenir ses assises à Avignon, mais le pape s'y étant refusé, il s'établit au pont Saint-Esprit. Une chapelle de Mont-Dragon, située en deçà du Rhône, lui servit pour rendre la justice, en terre de Provence. En même temps le duc de Savoie mit feu au palais de justice dans l'espérance d'anéantir les chartes qui lui contestaient ses souverainetés, mais il ne détruisit aucun papier précieux, car le président Barthélemy Chassanée, aidé par le maréchal de Montmorency, avait fait transporter toutes les pièces importantes dans la forteresse des Baux.

Cependant Charles-Quint tranchait du comte de Provence ; il tenait des lits de justice, cas-

sait des tribunaux, créait au lieu du parlement un sénat composé de dix jurisconsultes ayant pour chef un marseillais rebelle, nommé Jean Carle, et nommait à la place de la viguerie d'Aix, un vicomté, charge qu'il conféra au bâtard de Barras. De plus, il nomma tribuns du peuple d'Aix, Jean de Brignoles, Jean Martin et Bos; continuant à conférer de hauts emplois, Charles nomma Leva, vicaire de l'empire dans les Gaules, le duc d'Albe, vice-roi d'Arles, André Doria, amiral, Granvelle, chancelier, et Canoë, surintendant des finances. Le marquis de Guast eut le commandement de Marseille, Fernand Gonzague; celui du pays d'en deçà la Durance et celui de la contrée au-delà fut confié au comte de Horn. Il découpa la Provence en quatre duchés : les îles d'Hyères, appelées Iles d'Autriche; Fréjus, nommé Charleville; Brignoles, Nicopolis, et Forcalquier; en quatre principautés : les Baux, les Martigues, Sault et Montélimar, et en quatre marquisats : le Muy, le Luc, Tourves et Tretz. Il nomma archevêque d'Aix, le prêtre Capel, qui l'avait comparé à Josué.

L'armée espagnole avait son quartier général au plan d'Aillanne; elle était affamée, les partis qu'elle détachait pour faire des provisions ne trouvaient qu'un pays brûlé et saccagé; on avait renversé tous les moulins; le seul qui eût échappé à la destruction générale, celui d'Auriol était

gardé par un fort détachement de troupes impériales. Mais Montluc et Tavannes officiers de la garnison de Marseille, surprirent ce détachement, tuèrent les soldats qui gardaient le moulin, jetèrent les pierres dans l'eau, brisèrent les machines et revinrent à Marseille après avoir échappé par des chemins difficiles, à la cavalerie ennemie qu'on lança à leur poursuite.

Charles-Quint se décida à attaquer Marseille qu'il vint reconnaître le 19 août, accompagné du marquis de Guast, de Fernand de Gonzague, et du comte de Horn. Cinq mille lansquenets, quatre mille italiens et trois mille espagnols, escortaient l'empereur. Mais il se retira, devant les détonnations des murailles, des forts et des galères, et retourna au camp d'Aillanne. De Guast et de Leva reculèrent quelque temps après devant une vigoureuse démonstration de résistance que les Arlésiens firent. Le château de Lourmarin fut repris par de Carces sur Fernand de Gonzague; et cinq cents archers espagnols escortant un convoi, furent ou tués, ou dispersés, près de Roquevaire, par une troupe de gentilshommes provençaux. De tout côté les impériaux essuyaient des échecs; on les harcelait, la Provence devenait pour eux une terre fatale qui les dévorait peu à peu. Ajoutez à ces combats partiels où l'armée espagnole disparaissait en détail, des maladies qui affligè-

rent les impériaux. Antoine de Leva mourut ; Charles-Quint ne recueillait aucun fruit de ses prompts triomphes, il apprenait que François 1er concentrait à Avignon [1], d'imposantes forces et qu'une levée en masse de paysans allait avoir lieu. Charles-Quint donna alors le signal de la retraite et il passa le Var, le 25 septembre.

François 1er vint en Provence pour connaître les résultats funestes de l'occupation espagnole ; mais malgré les doléances des états généraux assemblés au mois de janvier 1537, il ne répara rien, parceque ses guerres continuelles avaient épuisé son trésor,

Au pied du Leberon, sur la rive gauche de la Durance, vivait, abritée par la montagne et le fleuve, une population forte, sobre, religieuse et exaltée de sectaires, débris de ces anciens vaudois que les papes tourmentèrent avec tant de persistance. Ces sectaires habitaient vingt-quatre villages dont les principaux étaient : Mérindol, Cabrières, les Aigues, Lourmarin et Ville-Laure ; le seigneur de Cantal les avait fait venir de son vicomté de Piémont, en Savoie, et leur avait donné ces terres à emphytéose. On les nomma ainsi Vaudois.

Ces sectaires maudissaient Rome qu'ils appelaient une *courtisanne*, l'arbre stérile jeté au feu par le Christ. Ils avaient rompu toute communion avec les évêques et les prêtres, et con-

damnaient les vœux monastiques, de plus ils rejetaient la messe et le purgatoire ; du reste, laborieux, pleins d'industrie, aumônieux et charitables, payant exactement leurs dîmes aux seigneurs, ils tiraient du sol qu'on leur avait concédé, un parti admirable.

Tant qu'aucune hérésie nouvelle ne vint rechauffer le zèle attiédi des papes et des catholiques, ces nouveaux vaudois, bien que méprisés, vécurent tranquilles ; mais à peine l'Allemagne commença-t-elle à se remuer aux prédications de Melanchton, que ces vaudois voulant entrer en communion avec ces nouveaux dissidens, manifestèrent pour eux de vives sympathies ; autour d'eux on s'en aperçut ; alors d'une espèce de tolérance méprisante, on passa à la haine et à des projets de persécution qui ne tardèrent pas à se réaliser. Les nouveaux vaudois avaient déjà envoyé à leurs frères d'Allemagne, leur pasteur Georges Morel.

La fureur du prosélytisme s'empara d'eux ; ils commirent des actes de violence : on les accusa d'avoir voulu brûler Manosque ; cependant de nouveaux adeptes augmentaient leur nombre ; ils avaient des appuis dans les villes principales de la Provence ; Mérindol, village que défendent le Leberon et la Durance, devint le chef-lieu de leur église.

Un arrêt de parlement, rendu en 1330, sur la dénonciation de l'autorité ecclésiastique, ap-

pelait tous les bons sujets du Roi contre ces hérétiques ; ce fut le premier signal de la guerre ; mais le comte de Cantal prit les novateurs sous sa protection et paralysa l'effet de cet arrêt.

Le pape se plaignit et déféra par une bulle les Vaudois au juge séculier. Le parlement qui annexa cette bulle d'après les ordres de François Ier, lança un second arrêt contre les hérétiques, pour enjoindre aux seigneurs de les poursuivre à outrance. Les Vaudois s'exaltant de tant d'arrêts et de la bulle papale, enlevèrent au seigneur de Cabrières son château et s'y logèrent.

François Ier voulant se ménager l'amitié du pape contre Charles-Quint, fesait brûler des calvinistes à Paris ; cette persécution contribua à renforcer les rangs des Vaudois, que des protestans vinrent trouver ; le Roi instruit de tout cela, donna, le 2 mai 1538, l'ordre exprès de *pousser les Vaudois à bout*. Le parlement temporisa encore, car il redoutait les conséquences d'une proscription en masse, mais il fallut se décider, et le 18 novembre 1540, la cour, présidée par Barthélemy Chassanée, rendit cet arrêt flétrissant, dont nous allons rappeler les dispositions principales : cet arrêt condamnait au feu 19 personnes, il ordonnait la destruction des villages de Mérindol, de Cabrières et autres lieux, de plus il fallait que les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés, les maisons détruites

de fond en comble, attestassent le passage dévorant de cette inique sentence.

A l'ouïe de cet arrêt, les vaudois éprouvèrent une mystique et ardente exaltation, acceptant bravement le rôle de persécutés, ils prirent les armes, se divisèrent en corps de troupes, se choisirent pour chef Taxil Marron et ouvrirent la campagne par le pillage d'un couvent de carmes.

Filboli, archevêque d'Aix, et Jean Ferrier, archevêque d'Arles, poussaient vivement à l'exécution de l'arrêt, et offraient même de payer tous les frais de la guerre. Cet avis était combattu par un sage gentilhomme Jacques de Reynaud, seigneur d'Allein et comme il avait de l'influence sur le président Chassanée, il était parvenu à le faire pencher vers l'indulgence. Mais le parlement dépassant le zèle de son chef, déféra l'éxécution de l'arrêt à Claude de Savoie, comte de Tende, grand sénéchal et gouverneur de la Provence. Pourtant, ne voulant pas souiller sa mémoire par de pareilles cruautés, il dit qu'il ne pouvait réunir les deux mille hommes nécessaires pour remplir les intentions du parlement. Cela suspendit l'arrêt de Mérindol ; au même instant François Ier amnistia les vaudois. Ceux-ci reçurent des ministres avec lesquels, dans une mission prêchée à Mérindol et à Cabrières les prêtres catholiques entrèrent en

lutte. Cette mission ne convertit personne. François Chai et Guillaume Arnaud, deputés de Mérindol, vinrent déclarer au parlement, au nom de leurs commettans qu'ils n'admettaient pour règle religieuse que les deux testamens et la symbôle des apôtres. Le parlement pour les instruire leur envoya Jean Durandi, évêque de Cavaillon, il échoua.

Les lettres patentes de François 1er portaient que le Roi pardonnait à tous les novateurs et *autres dévoyés de la foy catholique qui estaient au pays de Prouence*, pourvu que dans trois mois ils abjurassent leurs erreurs.

Et pourtant les trois mois s'étaient écoulés et les vaudois persistaient. Le cardinal de Tournon, ministre de François 1er, fit reprendre la procédure. Au mois de mars 1552, le parlement arrêta qu'avant de sévir, l'évêque de Cavaillon accompagné de docteurs irait s'assurer si le curé de Mérindol avait lu en chaire les lettres d'amnistie. L'évêque chanta la messe, lut les lettres patentes et exigea l'abjuration; un vaudois, le seul qui, avec quelques femmes, eût assisté à l'office, se leva alors et déclara, au nom de ses coreligionnaires, qu'ils ne professaient d'autres croyances que celles que la requête renfermait.

La protection dont les princes protestans d'Allemagne couvraient les vaudois, valut à ceux-ci à un nouveau délai de deux mois pour l'ab-

juration. De plus François Ier défendit toute nouvelle poursuite, ordonna l'élargissement des Vaudois prisonniers, et renvoya leur affaire devant le parlement de Grenoble. Dans tous ces actes du roi, les novateurs virent une faveur spéciale et montrèrent une insigne arrogance.

Ils allèrent en corps d'armée secourir leurs frères de Cabrières, que le vice légat voulait punir, pillèrent, au retour de leur expédition, l'abbaye de Sinaque, et abattirent sur leur route tous les signes du culte catholique. Leur audace alla plus loin; Florimon-Sene, l'un d'eux, se présenta au parlement pour faire enregistrer les lettres patentes par cette cour souveraine, qui lui obéit. Mais cette compagnie se trouvant humiliée, et tenant à justifier sa conduite auprès de François Ier, applaudit à la résolution que le président Jean Meynier', baron d'Oppède, prit de convoquer en son nom les états généraux, en l'absence de Louis Adhémar, comte de Grignan et gouverneur. Les états généraux appuyèrent les réclamations du parlement; aussi le roi, sur les sollicitations du cardinal de Tournon, révoqua-t-il, le 1er janvier 1545, l'évocation précédente et ordonna l'exécution de l'arrêt de 1540. Le premier président, investi d'un pouvoir rigoureux et de menaçantes injonctions, essaya de ramener les Vaudois par des émissaires et des missionnaires. Mais ceux-ci;

tout en se proclamant fidèles sujets, persistèrent dans leur foi. L'orage grossissait. Des lettres du Roi furent lues au parlement ; François s'y plaignait des lenteurs apportées à l'exécution de son arrêt. Le comte de Grignan, arrivé de la diète de Worms, avait aussi des lettres royales dans le même sens. D'Oppède ne temporisa plus.

Le 12 avril, dans une séance solennelle de la cour, d'Oppède fit connaître les intentions du roi et l'obstination des Vaudois ; l'avocat général Guérin, requit l'exécution de l'arrêt ; le parlement ordonna que le premier président eût à prêter main forte à la justice. De plus on nomma une commission exécutoire composée de François de Lafont, second président, d'Honoré de Tributiis, de Bernard Badet, conseillers, et de Guérin, avocat général. D'Oppède mit une diligence extrême dans l'exécution de ces mesures d'attaque et de répression ; il fit faire au son des trompettes un appel à tous les zélés catholiques pour qu'ils eussent à s'enrôler dans la nouvelle croisade. Il arma la noblesse d'Arles, se concerta avec le légat d'Avignon, mit Marseille en incandescence religieuse, et donna au capitaine Paulin le commandement de quelques bandes piémontaises. Les Vaudois de la Roque et de Janson, émus à la nouvelle de ces préparatifs, traversèrent la Durance et vinrent se joindre à leurs frères de Mérindol.

Il fallait exterminer par le fer et le feu ces malheureux dissidens. D'Oppède qu'une sage temporisation avait d'abord montré opposé aux rigueurs ordonnées par l'arrêt, déploya, dans cette atroce expédition, le fanatisme d'un néophite. Il prit des habits militaires, se ceignit d'une écharpe blanche, et monté sur un cheval gris pommelé, il mena au pillage, à l'incendie, sa bande d'exterminateurs. Tandis que Paulin passait la Durance à Pertuis, d'Oppède que la commission parlementaire accompagnait, la traverse à Vallemont, et fait couper les cordes du bac, pour empêcher les paysans de se ruer au sac des villages proscrits.

Paulin jeta ses torches dans Cantal, détruisit par le feu des maisons de Ville-Laure que le prêche avait souillées, et vint joindre les parlementaires à Cadenet. Une partie des soldats de Paulin s'enfonça dans les montagnes pour en débusquer ceux des vaudois qui s'y étaient cachés. Mais ce capitaine ayant reçu l'ordre d'aller communiquer l'arrêt à d'autres villages dissidens, fut battu par un parti. Il rallie ses soldats et va attaquer Cabrières, d'Aigues, Cabrieretes, Saint-Martin de la Brusque, Peipin et Lamothe. D'Oppède brûla la Roque-Janson, Tresemines, Lourmarin qui osa seul soutenir un siège dont l'issue lui fut funeste ; toute la population passa par les armes.

Paulin et d'Oppède s'étant réunis à Lauris marchèrent vers Mérindol qu'ils trouvèrent désert. On y brûla quelques maisons. Un pauvre valet de ferme, Maurice Blanc, étant tombé dans les mains des catholiques, jura, à deux genoux, qu'il n'était point hérétique, on lui ordonna de réciter le *pater*, et comme, par l'effet de son trouble, il hésita sur quelques paroles de l'oraison dominicale, on se rua sur lui, aux cris féroces de Guérin qui disait : *tolle*, *tolle*, *crucifige eum*. Tandis qu'on le liait à un arbre par ordre de Meynier d'Oppède, le malheureux protestait de sa foi catholique ; il fut arquebusé.

Mérindol brûlé, l'armée parlementaire, réunie aux troupes papales, vint assiéger Cabrières dont les habitans refusèrent d'ouvrir les portes au capitaine Paulin. Alors le capitaine Moulans lança des boulets contre les murs. Cabrières se rendit. Pour satisfaire les soldats qui voulaient le raser, on pendit trente prisonniers aux fenêtres du château. Au retour de cette féroce expédition, les soldats catholiques enfumèrent une caverne près du village de Murs, dans laquelle trente fugitifs périrent étouffés ; au bourg de la Coste, malgré une capitulation qui garantissait la vie et les propriétés, ils tuèrent les hommes et violèrent les femmes. Le 5 mai, cette bande de forcenés entra triomphalement dans Aix, et le parlement loua leur zèle et leur valeur. Les

prisonniers qu'ils amenaient périrent presque tous de mort violente ; des femmes nues furent jetées à la brutalité des soldats ; des malheureux furent lapidés, et François 1er couvrit ce massacre de sa royale approbation.

Il fallait arriver à une totale extermination ; aussi le 24 avril, le premier président défendit de donner, sous peine de la vie, aucune retraite et aucun secours à ces pauvres hérétiques. Ils se mirent à errer dans les champs et à brouter l'herbe ; la faim les tuait ; les plus robustes passèrent en Allemagne ; dix-huit cents Vaudois périrent, six cents allèrent aux galères, neuf cents maisons furent brûlées. On distribua les femmes et les enfans dans les grandes villes, pour y recevoir une instruction catholique.

Meynier d'Oppède en fesant emprisonner Albenas et Marc, s'exposa au ressentiment des conseillers Rolland et de Tributiis. De plus sa déposition contre Guérin, accusé de malversation, porta celui-ci à se joindre aux ennemis de d'Oppède, pour le perdre. Le seigneur de Cantal entra vivement dans ce complot contre un homme souillé par les horreurs de Mérindol. Le connétable de Montmorency, ennemi du cardinal de Tournon, apporta à ce complot, son influence ; leurs projets de vengeance furent également servis par l'avènement de Henri II, successeur de François 1er. Ce nouveau roi

voulut qu'on lui soumît l'affaire de Mérindol. Meynier d'Oppède, mandé à Paris, fut enfermé à Vincennes, ensuite à Melun, tandis qu'on informait contre lui en Provence. Conduit devant une commission de vingt-quatre membres à Paris, il se voit enveloppé dans une même accusation avec le président de Lafont, les conseillers de Badet et de Tributiis et l'avocat-général Guérin. La comtesse douairière de Cental se porta pour partie civile. Le substitut Jacques Aubry après avoir mis un an à préparer son accusation, la soutint lui-même. Cette affaire qui épuisa cinquante audiences consécutives, aboutit à l'acquittement des accusés. Mais Guérin, impliqué dans une autre procédure, fut pendu ; sa tête, envoyée à Aix, resta exposée en place publique.

D'Oppède, retourné à son poste, fut comblé de faveurs et de remercîmens, mais une affreuse maladie d'intestins vint, en le frappant de mort, suppléer à la justice des hommes.

La réforme continuait à faire en Provence de sourds progrès : elle enrôlait des membres du parlement : Genas, Chateauneuf, Pena, Terrier, Arcussia, Somati et l'avocat général Puget. Des gentilshommes embrassaient avec toute la ferveur du néophytisme, les doctrines condamnées; parmi eux se fesaient distinguer deux frères, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans. Retirés à Castelanne, leur ville natale,

après avoir servi le roi dans de nombreuses campagnes, ils firent prêcher dans leur maison un ministre luthérien. Le sermon d'un cordelier contre les dissidens, les désigna tellement à la haine des gens du peuple, qu'à la fin d'une cérémonie pieuse, la foule se précipita sur leur maison et les força de quitter la ville. Paul se plaignit au parlement d'Aix; il eut assez de crédit pour obtenir de Henri II, auprès duquel il se rendit, que l'affaire fût renvoyée par-devant le parlement de Grenoble. Les gentilshommes adhérens se cotisèrent à Draguignan pour se défendre contre leurs ennemis. Tandis qu'ils discutaient dans une assemblée leurs moyens de résistance, en présence d'Antoine de Richieu, qui s'était rendu au milieu d'eux, la populace se soulève, le viguier qui veut la calmer est massacré, et Antoine de Richieu mis en lambeaux; on lui arracha le cœur et les entrailles et on le traîna dans les rues; son corps couvert de sel fut attaché au gibet d'Aix.

Paul de Richieu, altéré de vengeance, demanda justice au parlement d'Aix, qui chargea Henri Veteni et Esprit Vitalis, deux de ses membres, d'informer. Henri II meurt; Paul de Richieu, perdant en ce prince son appui, ne compte plus que sur lui pour venger son frère; il rassemble deux mille mécontens et marche contre Aix, dont les capitaines des portes Notre-Dame et

Bellegarde devaient lui ouvrir l'entrée. Son dessein est éventé; il échoue également sur Arles. Alors il tourne dans le pays comme une bête féroce, brûlant, massacrant, saccageant, il égorge sept chanoines sur l'autel de l'église de Barjols, et ne lève le siège de Sisteron que sur la promesse que le comte de Tende, gouverneur de la Provence, lui fait, d'une réparation solennelle. Quelques religionnaires se maintenaient dans le château de Senez, qui fut pris. Paul de Richieu, auquel on ne rendait pas justice, tenait la campagne. Les protestans de la ville d'Aix se réunirent en plein air près le château du conseiller Genas, seigneur d'Eguilles, à côté de l'ancienne porte Saint-Jean, et chantèrent des psaumes sous un grand pin. A Marseille on accrocha des dissidens à des grilles de fer et on en pendit trois à un arbre. Les protestans du comtat venaissin, conduits par Montbrun, firent de Malaucène leur place d'armes; à Orange ils établirent leur prêche dans la cathédrale, mais ces triomphes ne furent pas de longue durée.

L'édit de Charles IX, rendu en janvier 1562, accordait aux protestans la liberté du culte. Le comte de Crussol et deux autres commissaires vinrent en Provence pour vérifier et juger les causes des réformés, en s'adjoignant dix membres du parlement et un égal nombre d'avocats. Comme les consuls-procureurs d'Aix s'étaient op-

posés à l'enregistrement de l'édit, les commissaires royaux s'arrêtèrent à Salon, où ils eurent une conférence avec le comte de Tende. Aix refusait de recevoir le comte de Cadenet, chargé de faire exécuter l'édit. Le comte de Tende, pour épargner l'effusion du sang, attendit, avec ses troupes, à Venelle, la décision du parlement. Celui-ci admit les soldats du roi. Alors de Cadenet s'empara des portes, et le comte de Tende, suivi des trois commissaires royaux et de Paul de Richieu, fit son entrée dans la ville, dont il changea les consuls. Marc-Antoine Tripoli, protestant, eut le commandement de la garnison, et le 3 février 1562, l'édit de liberté religieuse fut publié au son des trompettes. Le comte de Tende désigna, pour lieux d'assemblées luthériennes, le grand pin de l'enclos de Genas et une tente au dehors de la porte des Augustins.

L'irritation des catholiques fervens dépassa alors toute mesure. Durand de Pontèves, prenant le nom de chevalier de la Foi, arma cinq mille paysans fanatisés marchant sous des drapeaux où brillaient les armes du pape. Un chapelet était passé au bras de chaque soldat; le cordelier Guillaume Tenel, ouvrait la marche un crucifix à la main. Cette troupe vint à Tourves, où les réformés étaient en très grand nombre; ils y pénétrèrent à l'improviste et anéantirent par l'épée toute sa population. Ensuite ils allèrent

se barricader dans le château de Barjols. Le comte de Tende et le comte de Crussol, aidés de Paul de Richieu et du baron des Adrets, n'ayant pu décider Barjols à se rendre, le prirent d'assaut, le 6 mars 1562, et le livrèrent à leurs soldats. Le pillage fut marqué par d'horribles représailles, on tua six cents personnes, on brûla les ornemens sacrés après les avoir souillés, on jeta des prêtres dans les puits, et on incendia la principale église. Durand de Pontèves, abattu par ce rude coup, se réfugia auprès de son frère le comte de Carces, et le comte de Tende licencia ses troupes.

La cour de Charles IX abandonnait les protestans ; cédant aux remontrances de Madrid et de Rome, elle relevait le courage abattu des catholiques en éveillant chez eux des projets de vengeance et d'extermination. Comme le roi ne voulait pas disgracier complètement le comte de Tende, tout à fait compromis par ses relations avec les protestans et ses antécédens, il lui donna pour lieutenant le jeune comte de Sommerive, né d'une première femme du comte de Tende, et connu par l'exaltation de son catholicisme. Sommerive n'eut rien de plus pressé que de s'aboucher avec le comte de Carces dont l'influence et le renom étaient si grands qu'il pouvait, à son premier appel, rassembler huit cents capitaines sur les vastes plates-formes de son

château. Le jour des représailles n'était pas éloigné : à Aix, la garnison, presqu'entièrement composée de protestans, exaspérait les habitans, qui, au milieu du service divin, étaient distraits de leurs prières par le bruit des tambours et les coups de fusils. Voici ce qui amena une révolution prompte et décisive.

Le 25 avril, jour de Saint Marc, suivant l'antique coutume, les artisans et les paysans d'Aix se rendirent processionnellement, au lever du soleil, à une chapelle située à une lieue de la ville. La route qu'ils parcouraient avait été couverte, pendant la nuit, d'une immense quantité de graines d'épinards, jetées par les protestans. Les pointes aigües de ces graines pénétraient dans les pieds nus des catholiques, qui, par déférence pour le Saint, marchaient en silence, sans bas et sans souliers. Les contorsions, à mesure qu'ils écrasaient ces graines piquantes, égayaient les soldats protestans, qui en dispersèrent un grand nombre à coups de fouet. Ceux qui arrivèrent à la chapelle y trouvèrent l'équipage du comte de Carces ; aussitôt ils entourent ce seigneur, lui racontent l'affront et les railleries et le supplient de venir à leur aide. Le comte de Carces se rend à leur prières et marche vers la ville, où déjà les esprits excités par la plainte des paysans entraient en fermentation. A peine de Carces eut-il traversé

la porte de Saint-Jean, qu'on sonne le tocsin à coups redoublés dans la ville. Des pénitens qui chantaient dans leurs chapelles se retroussent leurs robes et viennent mettre en fuite le corps de garde de la porte des Cordeliers, au moment même où les catholiques s'emparaient de la maison commune. Dans les rues le comte de Carces était reçu comme un libérateur et couvert d'acclamations populaires ; à l'instant l'attaque est habilement organisée. Melchior Guiran, gentilhomme très accrédité, réunit quatre cents hommes du quartier des Farletes, et va jeter hors la ville Marc Tripoli, chef de la garnison. Les soldats capitulent et sortent de la ville. Pontèves reprend le chaperon, tous les bourgeois accusés et même seulement suspectés d'hérésie sont pendus au grand pin de Genas. Les bouchers, les femmes, se signalèrent par une atroce cruauté. Melchionne, mariée à un libraire protestant, est traînée dans Aix, et pendue au pin. Sen Tarron, au milieu de ces scènes de mort, coud une croix blanche à son chapeau paré de plumes de coq ; l'exemple de ce paysan hardi et fanatique est imité, des bannières flottaient dans la foule ; sur ces bannières étaient écrits ces mots : *la messo sera giammay* ; puis un calembourg en rebus finissait la phrase, une pioche appelée en provençal *l'ayssado* était dessinée après ces paroles. [1] Ces

[1] La messe ne sera jamais *laissée*.

cris : *pague*, *pague Barjols* ; paie, paie Barjols, cris de vengeance et de représailles, dominaient les exécutions de la foule. On tua, le soir, le conseiller Salomon, connu par son adhésion au luthérianisme. Assailli par une bande de bouchers sur la place des Prêcheurs, *forum* tumultueux d'excès à cette époque, il tomba percé de coups de poignards devant la porte du couvent des Jacobins, où il ne put pénétrer. Le cadavre de Salomon, mis à nu, fut emporté dans les rues, par une hideuse populace qui assouvit sur lui sa rage en lui fesant subir le plus ignoble outrage. La contenance du peuple intimide le parlement qui ordonne l'élargissement du prévot des maréchaux, arrêté d'abord comme coupable d'imprévoyance ; les cris de la foule firent trembler les juges sur leurs sièges.

Le parlement eut hâte d'enregistrer les pouvoirs du comte de Sommerive qui s'était promis d'éteindre le protestantisme en Provence. Aidé des deniers que les procureurs du pays lui accordèrent, il leva une armée de sept mille huit-cents hommes divisée en vingt-six compagnies de trois-cents soldats chacune. A cette nouvelle, le comte de Tende franchit la Durance ; il menait avec lui son fils le Bailli de Cipières et son gendre Jacques de Curdet de la maison de Salusses. Paul de Richieu, toujours altéré du sang des catholiques, le joignit. Alors ils vinrent assiéger Pertuis ;

mais le défaut d'artillerie et la nécessité où le comte de Crussol, dont la coopération leur était promise, se trouva de partir pour le Languedoc avec une mission du roi, les forcèrent de lever le siége; ils se contentèrent de fortifier Manosque et de se retrancher ensuite dans Sisteron, pour y attendre les secours du fameux baron des Adrets. Orange tomba au pouvoir des religionnaires provençaux, tandis que les comtes de Sommerive et de Carces se disposaient à attaquer Sisteron. Mais l'armée se rendant aux prières de Fabrice Serbellon, général du pape, se dirigea vers Orange, qu'il enleva aux protestans et dont elle massacra une partie de la population aux cris de *pagué Barjols*. Le marquis de Trans, les seigneurs de la Verdière, de Meyrargues, de Mondragon, du Castelet, de Méjanes, de Saint-Marc, de Ventabren, de Briançon, de Foi et de Mirabeau, figuraient dans cette armée. Sisteron venait d'être secourue par les garnisons protestantes de Barjols, de Forcalquier, de Riez et de Manosque. Le comte de Sommerive, fier de son facile succès d'Orange, marche vers Sisteron que le baron de Beaujeu avait reçu ordre de défendre. En même temps le comte de Tende observait de son quartier-général de Barcelonnette, le mouvement des catholiques. Lurs se rend à Sommerive, qui met le siége devant Sisteron. Bouquenègre, lieutenant de Pontevès, s'étant laissé prendre, fut pendu par des femmes

protestantes qui se montraient aux endroits les plus périlleux, les catholiques perdirent de leur côté le capitaine Coste de Taraglen, leur prisonnier. Le comte de Sommerive, pourtant, leva le siége de Sisteron et alla se retrancher aux Mées; ayant réuni sa force à celle du comte de Suze, il vint encore presser Sisteron, le 27 du mois d'août. Mact Brun, chef des protestants, tenta de pénétrer dans cette ville; mais envahi par Sommerive et Suze, il se retira battu et culbuté à Orange et de là à Grenoble. Des Adrets se cacha dans le Dauphiné.

Sisteron fut bientôt forcé de se rendre; les assiégeans y pénétrèrent par une large brêche faite à son rempart. Les chefs religionnaires qui s'y tenaient renfermés, parvinrent, grâce à une nuit d'orage, à sauver quatre mille personnes qu'ils conduisirent au baron des Adrets. Sisteron fut horriblement saccagé. Sommerive en partant chargea le capitaine Sainte-Jaille, de réduire le château de Sigoyer, que commandait Louis Isnard au nom de François Laidet, qui en était seigneur. Le lieutenant du roi fit une entrée solennelle à Aix, où sa victoire et son retour furent fêtés par une procession générale. Il avait eu soin de laisser autour de Sisteron plusieurs compagnies. De tous côtés, les protestants étaient écrasés. Le château de Sigoyer s'abîma dans les flammes; le comte de Tende disparut; à Marseille, les protestants

malgré les efforts du premier consul Riquetti de Mirabeau, étaient pendus. Sommerive, exalté, voulut se mesurer avec les protestans du Languedoc; mais là, Beaudisné, de Bouillargues, d'Albenas et de Grille, lui tuèrent deux mille hommes, et le forcèrent à la fuite.

L'édit de tolérance rendu au mois de mars 1563, fut méprisé et repoussé en Provence [1]. Le roi chargea le maréchal de Vieilleville et le premier président du parlement de Grenoble, de le faire exécuter. Le parlement d'Aix se soumit; les prêches se rouvrirent, mais les protestans, encouragés par cette protection inattendue, dénoncèrent le parlement d'Aix à Paris à cause des meurtres impunis d'Antoine de Richieu et du conseiller Salomon. Ils réussirent; le parlement d'Aix fut suspendu et l'administration de la justice déférée à 2 présidents et à 12 conseillers du parlement et au grand conseil de Paris. Le comte de Tende reparut dans son gouvernement, où sa présence fut saluée par les cris d'enthousiasme des dissidens. Sommerive se réconcilia avec son père, aux états convoqués à Manosque au mois de mars

[1] Cet édit amnistiait le passé, rendait aux seigneurs hauts-justiciers l'exercice du culte dans leurs terres, et accordait la même faculté aux nobles des villes et des bourgs du domaine dans leur logis. Les communes où, avant le mois de mars, les protestans se livraient aux pratiques intérieures de leur foi, furent maintenues dans leur privilège, que l'on étendit, de plus, à une ville de chacun des baillages immédiatement soumis aux parlemens.

1564, il fut décidé que la garnison catholique de Sisteron évacuerait cette ville et que le commandant serait changé. Au mois d'avril, le comte de Tende installa le nouveau parlement d'Aix présidé par Bernard Prévost, seigneur de Morsan. Boniface Pellicot, avocat de Marseille, fut investi des fonctions de procureur-général.

Le 24 septembre 1564, Charles IX entra dans Avignon, suivi d'uue cour brillante dans laquelle figuraient sa mère, Catherine de Médécis, son frère le Duc d'Anjou, le jeune Henri de Bourbon, devenu plus tard Henri IV, les cardinaux de Guise et de Bourbon, le connétable de France, Anne de Montmorency et plusieurs seigneurs. Le parlement suspendu voulut profiter du voyage du roi, pour rentrer en grâce auprès de lui : des députés furent chargés de présenter au monarque la justification d'une conduite que des haines religieuses s'étaient plu à défigurer. Charles écouta avec bienveillance les mandataires du parlement disgracié et envoya à Aix deux maîtres de requêtes qui avaient ordre de se faire rendre compte des faits sur lesquels on avait basé l'accusation portée contre ce parlement. Ensuite le roi quitta Avignon, traversa la Durance sur un pont de bateaux, passa par Château-Renard, Saint-Remy et prit a route de Salon.

De toutes les villes de Provence, Salon était celle que Catherine de Médicis devait le plus tenir

en honneur. L'éclat parlementaire et féodal d'Aix, le mouvement commercial de Marseille, les souvenirs antiques d'Arles n'éveillaient guère sa curiosité. Son regard florentin, au milieu de tant de de villes brillantes, de châteaux imposans, s'était arrêté de préférence sur une humble cité reléguée dans un coin, stérile alors, de cette Provence. Mais cette humble cité rayonnait aux yeux de la reine d'un éclat qu'elle ne devait qu'à un seul de ses habitans. Nostradamus habitait Salon; la reine astrologue et livrée à l'étude de la magie avait hâte de voir Nostradamus. Elle le connaissait déjà: un jour, sur la réputation du médecin prophète, elle le fit venir à Blois, où il tira l'horoscope des jeunes princes.

Michel Nostradamus s'était d'abord adonné à l'étude de la médecine; la réputation qu'il obtint dans la pratique de son art, lui suscita une foule d'ennemis parmi ses confrères; ceux-ci prirent le parti de l'accuser de sorcellerie. Lassé d'avoir à lutter contre des rivalités inquiétantes, il alla s'enfermer dans la solitude pour se plonger dans les délectables méditations de l'astrologie. Au début des sciences, quand l'imagination règne encore en souveraine dans le domaine des études, que la chimie n'est encore que l'alchymie; la philosophie, la théologie; la médécine, l'empirisme; on ne doit pas s'étonner de voir un homme grave chercher à expliquer l'avenir par la conjonc-

tion des étoiles. D'ailleurs ces erreurs ont servi à l'esprit humain. De même que l'alchymie, qui se souciait fort peu de connaître les véritables propriétés des corps, a donné naissance à la chimie, grâce aux transformations des métaux, de même l'astronomie a dû à l'astrologie les progrès immenses qu'elle a faits plus tard. Le savant qui cherchait l'étoile d'un roi qui le payait bien, a fini par lire sur cette voûte où son imagination abusée ne voyait que des lignes cabalistiques.

Nostradamus, l'œil braqué sur le firmament des nuits, étudiait, avec la foi d'un pythagoricien, la marche solennelle des astres; sa tête s'échauffa; il crut avoir soulevé le voile que le destin a tendu sur l'avenir. Plus de doute, son regard perce dans cet avenir : il dut avoir alors d'inexprimables ravissemens; au reste, il ne faut pas croire que la conquête de l'astrologie telle que nos pères l'entendaient, fût le résultat seulement d'une grande exaltation de tête; l'astrologie était une science toute faite, portant, sans doute, sur une base erronnée, mais qui tirait des conséquences vraies de principes absurdes. Elle avait ses gros in-folio, ses axiomes, ses problèmes, et ce n'était qu'après de longues études qu'on parvenait à la posséder. On croyait, alors, que les astres exerçaient sur les hommes et les empires une influence expliquée par des rapports secrets et sympathiques de conjonction et de rayonnement. Il fallait donc

comprendre la manière dont cette influence agissait; Nostradamus l'expliqua à force de solitaires heures passées à étudier l'astrologie. Il se mit alors à prédire l'avenir, mais il écrivit ses prophéties dans un style fort énigmatique. Ensuite l'idée lui vint de mettre en vers ses prédictions ; il en composa autant de quatrains dont il publia sept centuries à Lyon en 1555. Ce recueil fit fureur; jamais auteur n'avait parlé un langage plus baroque et plus inintelligible ; ce fut précisément ce qui assura le succès de cet étrange ouvrage, de cette ridicule parodie de l'apocalypse. Catherine dévora ce livre et conçut dès lors pour l'auteur une affection extrême ; tous ses astrologues de Florence étaient dépassés.

Une telle vogue électrisa Nostradamus, qui ajouta à son recueil trois nouvelles centuries et en donna une nouvelle édition en 1558. L'année suivante Henri II mourut dans un tournoi d'une blessure dans l'œil, que lui fit la lance du comte de Montgommery. On trouva l'annonce de cette mort dans ce quatrain si clair :

Le lion jeune le vieux surmontera ;
En champ bellique par singulier duel,
Dans cage d'or les yeux lui crevera.
Deux plaies, une, puis mourir ; mort cruelle.

Ce quatrain est le trente-cinquième de la première centurie.

Il n'est donc pas étonnant que Catherine de Mé-

dicis entraînât tout d'abord le roi et sa cour de dames, de cardinaux et de seigneurs, au pays que Nostradamus habitait. Les habitans de Salon qui savaient l'immense réputation de leur hôte et le crédit dont il jouissait à la cour, avaient pour Nostradamus une vénération singulière; le roi arriva chez eux le 17 octobre 1564. Les auteurs du temps ont toujours eu soin de nous faire connaître l'accoutrement des voyageurs illustres, sans oublier une seule pièce de leur habillement. Ainsi grâce à eux nous savons que Charles IX en entrant dans Salon, portait un habit violet enrichi de cordons d'argent, *le chapeau et les panaches respondant à son vêtement*. Le cheval africain qu'il montait était harnaché de velours noir à longues franges d'or. On voulut faire au roi la plus gracieuse réception possible; les consuls Antoine de Cordova et Jacques Paul s'évertuant à chercher tout ce qui pourrait émerveiller le roi, pensèrent qu'il fallait d'abord lui présenter Nostradamus. Mais celui-ci, dit un chroniqueur, *s'en excusa autant gracieusement qu'il put, remonstrant qu'il désirait faire son train à part et saluer sa majesté hors de la tourbe populaire, estant très bien averti qu'il serait requis et demandé.*

Nostradamus, qui désirait *faire son train à part*, alla se cacher dans la foule, au moment de l'arrivée du roi; mais Antoine de Cordova et Jacques Paul qui tenaient à leur idée, ne perdirent pas de

vue le prophète, et quand le roi passa devant le groupe derrière lequel Nostradamus se blottissait, ils le désignèrent du doigt au roi. Ainsi relancé, Nostradamus s'approche de Charles IX et lui dit ce vers latin :

Vir Magnus bello, nulli pietate secundus.

Heureux temps où l'on parlait aux rois en vers latins!

Le chroniqueur ajoute que *Nostradamus suivit à pied Charles IX, avec son bonnet de velours d'une main, et un gros et très beau jonc d'Inde emmanché d'argent, de l'autre, jusques aux portes du château, et encore dans sa propre chambre, où il entretint fort longuement ce jeune roy et la royne régente sa mère, qui eurent la curiosité de voir sa petite famille.*

Dans ses entrevues avec la famille royale, Nostradamus n'oublia pas son métier de prophète; il prédit que le duc d'Anjou serait roi de France. Ensuite, au dire du même chroniqueur, il examina attentivement le jeune prince de Béarn, et finit par prier le gouverneur de déshabiller Henri, car l'astrologie l'exigeait ainsi. Le petit prince s'effraya fort ; la longue barbe du devin lui fesait peur, et il croyait, de plus, qu'on le mettait nu, pour lui donner le fouet. Nostradamus le caressa, et prédit que le prince de Béarn succèderait à Henri III.

Le 20 octobre, Charles IX et sa mère firent

leur entrée dans Aix. Les histoires locales enregistrent les moindres détails qui se rattachent aux voyages des princes, elles tracent scrupuleusement leur itinéraire, mentionnent toutes les harangues, énumèrent tous les arcs de triomphe. Charles IX signala son séjour à Aix, par l'amputation du pin de Genas, afin de détruire, avec cet arbre, le souvenir des crimes qu'il rappelait; ensuite, il se mit en marche pour accomplir le pieux pélérinage de la Sainte-Baume, où il se rendit par Pourrières et Saint-Maximin. Les habitans de Brignolles *s'étudièrent à lui donner du plaisir, par la gentillesse des danses de la contrée, à une grande place qui estait devant son logis, où il se trouva une grande quantité de belles filles, toutes habillées de taffetas, les unes de vert, les autres de changeant, les autres de blanc, qui dansaient, à la mode de Provence, des danses que l'on appelle la volte et la martingale.* De Brignolles, la cour passant successivement à Cuers, à Soliers et à Hyères, arriva à Toulon le 2 novembre, et le lendemain le marquis d'Elbeuf entra dans le port avec sept galères bien équipées. Charles IX parcourut la rade; ensuite il se rendit à Marseille par Ollioules, la Cadière et Aubagne. Le 6 novembre, la cour parut sur les hauteurs de la plaine Saint-Michel, où tout avait été préparé pour uue pompeuse réception. Arrivé sur le seuil de la porte royale, Charles jura le maintien des chapitres de paix et de fran-

chises municipales. La cour resta à Marseille huit jours; des fêtes signalèrent son séjour. Dans la route qu'elle suivit pour se rendre à Arles, elle fut accompagnée des cris de *vivo la messo!* Les Arlésiens eurent une réminiscence romaine ; ils donnèrent au roi de la Saint-Barthélemy, le spectacle d'un combat de taureaux. Ce fut à Arles que Charles nomma Nostradamus son médecin ordinaire aux gages, prérogatives et honneurs accoutumés, et qu'il lui fit un présent de deux cents écus d'or. Par lettres patentes, datées de cette ville, le 4 décembre 1564, il rétablit dans leurs charges les anciens membres du parlement de Provence, sur la demande des Etats-généraux qui siégeaient à Tarascon. On excepta de la réhabilitation, le premier président Augustin de Foresta, le président Gardevins Tributiis, doyen de la cour, et Rabasse, procureur-général. Le 7 décembre, le roi sortit de la ville d'Arles, resta trois jours à Tarascon, et passa ensuite le Rhône sur un pont de bateaux pour entrer dans le Languedoc.

Les réformés perdirent l'appui du comte de Tende qui, étant mort le 6 avril 1566, fut remplacé par le comte de Sommerive. Le départ, pour Paris, du président de Marsan, inspira des craintes sur l'impartialité du parlement. Le roi les dissipa en créant une chambre neutre, composée à nombre égal de conseillers catholiques et de conseillers protestans, pour connaître en dernier

ressort des édits de tolérance. Par des lettres patentes du 21 janvier 1567, le président de Puget et les conseillers de Genas, de Panisse, Dedons, Châteauneuf, Ferrier, Antelmi, Sommati, Giraud, Péna et d'Arcussia, furent choisis pour former cette juridiction exceptionnelle. Six d'entre eux professaient la religion réformée. Le parlement n'enregistra qu'à regret la lettre d'érection de ce tribunal qui n'eut que onze mois d'existence.

Mais la haine que les deux partis s'étaient voués depuis long-temps, n'avait rien perdu de sa vivacité première. Après quelques momens d'un calme apparent, les protestans se soulevèrent encore; détestés du comte de Sommerive, ils savaient que le comte de Carces, nommé lieutenant du roi, à la place de ce dernier, désirait leur anéantissement. Aussi des rassemblemens de huguenots se formèrent à Riez, à Castellanne, à Digne, à Grasse, à Antibes, à Fréjus et à Vence. Devenus encore maîtres de Sisteron vers la fin de 1567, ils en font leur place d'armes, le chef lieu de leurs opérations militaires. De là, ils s'emparent de Forcalquier, de Sault, de Peyruis, des Mées, et remplissent d'un grand tumulte d'armes la haute Provence. Deux membres du parlement, ayant en tête l'avocat-général de Puget, prennent place dans leurs rangs; Jean x, archevêque d'Aix, après avoir déclamé contre le pape, du haut de sa chaire pontificale, accepta un commandement de la main des religionnaires et se maria.

C'était trop de scandale. Deux lettres, l'une des consuls de Brignolles et l'autre des consuls de Saint-Maximin, annoncent des mouvemens de toute part. Abeille, consul de Tarascon, porte la nouvelle de la prise de Nîmes. Sommerive hâte des levées et combine ses opérations avec le légat. Marseille lui envoie dix pièces d'artillerie, et, soutenu de tous ses renforts, il conduit deux cents chevaux et quatre mille fantassins, à l'attaque des révoltés retranchés dans la haute Provence. Le comte de Suze, de concert avec Sommerive, prend aux protestans le pont Saint-Esprit. Le premier corps de l'armée catholique, commandé par le gouverneur, s'établit à Castel-Arnoux, et le second, ayant pour chef le comte de Carces, à Volonne. Saint-Martin, gouverneur de Sisteron, refuse de se rendre; il comptait surtout, pour le succès de sa défense, sur les rigueurs de l'hiver et l'abondance des neiges. En effet, malgré une vigoureuse canonnade, les catholiques levèrent le siège de Sisteron, où Cipières put pénétrer avec un renfort de huguenots.

Ils se contentèrent de piller Tulette, bourg à l'attaque duquel, Venterol de la maison d'Urre, Caille de Calas, Bauden de Carpentras et Chailles de Marseille, furent tués. Après avoir ensuite mis à la raison quelques révoltés du Comtat-venaissin, Sommerive rentra en Provence où sa présence devenait chaque jour plus nécessaire. Elle était

sillonnée dans tous les sens, par des partis nombreux de huguenots. Le gouverneur méditait une vaste opération d'attaque, quand l'édit de mars 1568 vint encore suspendre les hostilités. Sisteron se rendit; Cipières, qui avait fait sa soumission, fut massacré à Fréjus par une populace fanatique. Mais la paix fut bientôt brisée; la guerre qui s'allumait ailleurs, ne pénétra pas cependant en Provence. Paul Richieu alla se faire tuer dans le Périgord, et Sommerive se signala à Jarnac. La Saint-Barthélemy, qui éclata quelque temps après, n'eut point de contre-coup dans notre contrée. Le maréchal de Tavannes remplaca, en qualité de gouverneur, le comte Sommerive qui mourut à Avignon, le 11 octobre 1572.

Charles IX expira, le 30 mai 1574, après avoir nommé régente sa mère; les protestans provençaux, comptant sur un nouveau parti, celui des politiques qui venait de se former, reparurent en armes dans les champs d'Ornaison et d'Allemagne. Le seigneur de l'Isle, le chevalier de Saint-Estève, Honoré de Grasse, Espagnolet, Tourètes, Montpesat, Majustre s'emparèrent, à la tête de leurs bandes insurgées, de la ville de Riez, puis de Digne, de Seyne, de Puymoisson, de Gréoulx, d'Espinase, d'Anot et d'une foule d'autres bourgs. Le comte de Carces, grand-sénéchal qui remplissait les fonctions de gouverneur en l'absence du maréchal de Retz, successeur de Tavanes, donna ordre à ses capi-

taines de venir le joindre ; son frère Durand de Pontevès et le baron des Arcs accoururent à son appel; le seigneur de Vins en fit autant. Sur ces entrefaites le maréchal de Retz, qui venait d'arriver, se mit à la tête des forces catholiques ; les villages enlevés furent repris; il ne resta plus aux réformés que leur position militaire de Seyne, où l'âpreté du froid et l'accumulation des neiges les protégèrent.

L'édit du 27 avril 1576 accorda aux calvinistes de grands avantages ; les états de Provence députèrent aux états généraux de Blois, rassemblés par ordre d'Henri III, l'évêque de Toulon pour le clergé ; le comte de Pourrières et Louis de Rogiers pour la noblesse; Antoine Thoron, avocat à Digne, et Durand, consul de Draguignan, pour le tiers-état. Une fatale rivalité s'éleva entre le comte de Carces et le maréchal de Retz ; irrités par tant de concessions, les catholiques éclataient en murmures. Soutenus par de Retz, les protestans redoublaient d'audace ; de Retz vendit son gouvernement à François de la Baume, comte de Suze ; celui-ci trouva encore, dans de Carces, un rival inquiet. De Suze leva des troupes en Languedoc et en Dauphiné. Alors la Provence fut divisée en deux camps : les *Razats*, partisans d'abord du maréchal de Retz et après du comte de Suze, et les *Carcistes*, amis du comte de Carces. Il y eut à Aix une conférence, entre les chefs des *Razats* et le comte de Suze, au sujet des menaces de guerre

de la part des carcistes, à la cause desquels toute la population s'intéressait. Le seigneur de Vins, neveu de Carces, entra le premier, en campagne, il prit quelques villages, échoua devant d'autres, et écrasa une compagnie de razats que La Berlière commandait.

Les carcistes se fortifièrent ensuite au château du Puy-Sainte-Réparade, position avantageuse d'où ils fesaient de fréquentes sorties. Aix était défendue par Alfonse d'Ornano, à la tête de quatre cents soldats corses; les villages voisins étaient mis à contribution par les carcistes, la terreur qu'ils inspiraient leur valut l'épithète de *Marabous.* Le comte de Suze, inquiété de toutes parts, quitta Aix.

A l'assemblée des communautés que le parlement convoqua, à Aix, pour mettre un terme aux hostilités, les carcistes et les razats ne parurent guère disposés à s'entendre. Le comte de Carces rejeta toute voie d'accommodement. Le pays continuait à être désolé : Reynier, chef carciste, massacrait tous les razats qui tombaient dans ses mains; il fut tué, lui-même, à coups d'arquebuse, sur la place de la Magdeleine, à Aix. Le peuple outré vint assiéger, dans le couvent des Augustins, les corses d'Ornano; Meyrargues, premier consul, calma l'irritation populaire. Ailleurs, mêmes scènes de désordre. Les carcistes de St.-Paul de Vence et de Grasse, chassés par les razats, allèrent se

faire tailler en pièces à Cuers par d'autres razats, sortis d'Hyères, de Toulon, de Soliers, d'Ollioules et de la Vallette, sous les ordres des capitaines Bouyet et Sauzet. A Cabasse et à Lorgues, les razats tuèrent huit cents personnes ; ils furent sur le point de prendre le marquis de Trans dont ils pillèrent le château ; mais ils ne purent se rendre maîtres du Puy-Sainte-Réparade ; une colonne, formée de quatre cents corses, échoua devant ce château. Le premier consul et l'Assesseur d'Aix allèrent, à Avignon, supplier le cardinal d'Armagnac d'essayer de désarmer ces deux partis, acharnés à leur ruine commune : on convint de remettre le Puy-Sainte-Réparade à des mains neutres. Mais Besaudun, gouverneur de cette place, refusa d'obéir à de Carces. Aussi d'Armagnac, ayant échoué dans sa mission de paix, retourna à Avignon.

La reine Catherine de Médicis suppliée, à son tour, de mettre un terme à de si sanglantes hostilités, fit signifier, par l'abbé de Gadagne, à tous les hommes de guerre, de déposer leurs armes dans le délai de huit jours. Cette princesse fit son entrée solennelle à Marseille, le 5 juin 1579, accompagnée du cardinal de Bourbon, des princes de Condé et de Conti, du maréchal de Damville et de Henri d'Angoulême, grand prieur de France. Les carcistes se soumirent, les razats aussi; seulement ils rasèrent, à Brignolles, la maison du seigneur

de Vins. Catherine s'occupa activement de pacifier la province ; la charge de gouverneur du pays fut donnée au prince Henri d'Angoulême. Le comte de Carces ne put d'abord se rendre auprès de la reine, qui l'avait fait appeler, parce qu'il sut que les razats devaient lui tendre un piège en route ; mais s'étant ensuite fait accompagner par une foule de gentilshommes, il alla à Aix où la reine mit en présence devant elle, dans le château de Beauvoisin, les chefs carcistes et les chefs razats, auxquels elle ordonna une accolade générale. Elle quitta Aix le 6 juillet, après avoir aussi réconcilié les principaux citoyens d'Arles.

Henri d'Angoulême, après avoir fait enregistrer au parlement d'Aix ses provisions de gouverneur, renvoya les Corses. La paix devint générale et la joie populaire se manifestait partout. Mais la peste et la famine, qui semblaient aux aguets, se précipitèrent sur la Provence calmée. A Marseille, vingt mille habitans périrent. Un vaisseau, venu du levant, avait transmis ce fléau à Cannes qui le deversa dans tout le midi. Jean Paul Nas, Castilloni et Jean Bon, consuls d'Aix, désertèrent lâchement leur poste ; le viguier Bordon et l'assesseur Honoré Guiran se distinguèrent par leur courage. Le parlement, qui punit les consuls, alla, par mesure de sûreté, tenir ses assises à Cucuron. La cour des comptes se retira à Brignolles.

A la fin de la contagion, le parlement fit

brûler vif, à Aix, après avoir fait fustiger sa concubine, un ermite appelé Valery de Sainte-Colombe; pendant toute la durée du fléau, le peuple l'avait vénéré comme un saint.

La mort du duc d'Anjou, frère de Henri III, venait de rendre le roi de Navarre heritier présomptif de la couronne. Le souverain pontife et le roi d'Espagne s'étant effrayés sur les résultats de cet évènement, on vit les évêques et les prêtres, ou gagnés par Rome, ou soudoyés par l'Espagne, déplorer, dans la chaire et dans le confessionnal, l'épouvantable malheur d'une nation sur le point de devenir hérétique. La ligue catholique prit plus d'ensemble, le duc de Guise montra davantage ses desseins, et, au moment favorable, ce prince se leva contre le roi : le mot d'ordre se répandit partout. Les ligues provinciales furent renforcées, des chefs officiels leur furent donnés ; à la place du comte de Carces, mort le 20 avril 1582, on nomma le comte de Sault, général catholique du pays. Mais le véritable chef fut le seigneur de Vins. Hubert de la Garde, seigneur de Vins, né d'une ancienne famille d'Aix, avait une ame ambitieuse, des qualités militaires ; de la prudence dans le conseil ; il était gracieux et populaire. Son défaut de modération dans la vengeance des injures, son ignorance de l'histoire, qui pouvaient nuire à son avancement personnel, le rendaient très

apte à se mettre à la tête d'une faction. D'abord renfermé dans son château de Forcalqueiret, il semblait vouloir éviter l'occasion de lever le masque ; il attendait que la fortune lui offrît les moyens d'assurer à sa cause un prompt triomphe. Ainsi, se tenant à l'écart, il lança, pour sonder le terrein, un capitaine des gardes françaises, nommé Lafontaine, avec la mission de tenter de séduire la garnison du Puy-Sainte-Réparade, au mois de mars 1585. Ce capitaine fut pris, pendu, et sa tête placée sur un poteau de la Porte-Saint-Jean. Cet échec ne ralentit pas les ligueurs, et, le 3 avril 1585, le seigneur de Vins fit savoir au gouverneur Henri d'Angoulême, *qu'il prenait les armes, non pour son propre et particulier intérêt, mais pour les princes catholiques, et pour le soutien de la religion, que les prétendus réformés voulaient détruire.*

Après cette vigoureuse déclaration de guerre, de Vins s'élance sur son cheval de bataille et sonne l'appel aux armes ; cet appel se répand dans la Provence, comme un tocsin qui éclate partout à la fois ; les seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de Gréoulx, de Mons, de Salerne accourent auprès de lui ; le cor des batailles résonne dans tous les manoirs, du haut de toutes les plates-formes des châteaux ; cette troupe ardente commandée par de Vins vient grossir celle du comte de Sault qui, se

trouvant à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de deux cents arquebusiers, se jette sur Puymoisson, le prend, et échoue devant Sisteron, malgré l'impétuosité de son attaque.

Le gouverneur de Provence se prépare, lui aussi, à la guerre; il n'ignorait pas le nombre et l'habileté de ses ennemis; chaque château, dans cette vieille Provence, se dessinait, en ennemi de granit, sur les crêtes de nos montagnes. L'intérêt catholique n'était que le prétexte de ces levées de boucliers ; les seigneurs, au moment où la féodalité expirait, pressentant la ruine prochaine d'une domination que le pied de l'heureux Capétien allait écraser, voulaient, en rouvrant le tournoi de la guerre, se donner encore les dernières émotions de l'individualité armée. La force morale allait les abandonner, mais pourquoi n'auraient-ils pas prolongé ces luttes énivrantes, tandis que leurs tours étaient encore scellées sur les rocs, et que la trompette, retentissant au haut de ces tours, ne remplissait pas les airs d'un vain bruit. La lice se rouvrit donc encore, le gouverneur qui agissait pour l'intérêt de la royauté, mit sur pied cinq mille hommes, convoqua à Aix tous les membres de la noblesse et les principaux bourgeois des communautés, pour leur faire prêter serment de bien et fidèlement servir le roi. Peu obéirent, le plus grand nombre embrassa le parti de la ligue.

De Vins voulait, avant tout, pénétrer dans Marseille, où il savait que la ligue échauffait bien des cœurs. Il savait aussi que le second consul, Louis de la Motte Dariez, chef de l'administration municipale en l'absence d'Antoine d'Arene, premier consul, s'était porté aux derniers excès envers les protestans et les *Bigarrats* (politiques), et n'attendait que l'occasion d'ouvrir les portes au chef de la ligue. Ce consul avait pour appui deux meneurs, Altovitis et Villecrose. Il avait contraint tous les habitans à coudre une croix blanche à leurs chapeaux. Les prisons regorgeaient de victimes accusées d'hérésie; la terreur régnait dans Marseille. L'évêque lui-même, Frédéric Ragueneau, n'échappa pas à cette accusation d'hérésie; il se vit forcé de chercher un asile auprès du gouverneur à Aix.

Dariez, afin de consolider sa tyrannie, compta sur les équipages de quelques galères toscanes, venues à Marseille pour y prendre le duc de Nevers. S'étant ainsi composé une garde de satellites étrangers, il donna un libre essor à ses excès despotiques: Marseille tremblait sous lui. Mais une sourde opposition se formait dans le sein même de la commune; en pleine séance municipale, Nicolas de Bausset s'exprima sur son compte et en sa présence avec une grande véhémence d'apostrophes. Ces paroles allèrent éveiller le sombre courage de François Bouquier, homme influent

par sa position et ses grandes qualités. Bouquier s'entendit avec Henri d'Angoulême, il arma mille royalistes et la guerre civile éclata dans Màrseille, où, pendant un jour, brillèrent les armes et régnèrent les désordres inséparables de ces mouvements intérieurs. Dariez se vit abandonné par ses soldats ; vingt-cinq hommes, commandés par Boniface, dit Cabanes, l'un des capitaines de quartiers, restèrent fidèles à la mauvaise fortune du hardi consul. Dariez cherche avec sa petite troupe à se réfugier sur les galères de Toscane ; il avait déjà le pied dans un bateau, quand Bouquier l'arrête et l'emprisonne. Un comité, chargé des pouvoirs les plus étendus, choisi par la commune, oblige les galères toscanes à quitter le port. A cette heureuse nouvelle, Henri d'Angoulême accourt d'Aix, suivi de l'évêque Ragueneau ; une chambre de parlement juge Dariez et ses complices qui furent pendus, le 13 avril 1585 à minuit, aux flambeaux, en face du palais de justice et en présence du gouverneur, assistant en personne, d'une fenêtre, à la nocturne et imposante exécution.

Pourtant le comte de Sault occupa Saint-Paul, Ansouis et la Tour-d'Aigues ; en même temps, le gouverneur Henri appelait, en Provence, le régiment français de Champagne, et le régiment corse commandé par le colonel Alfonse d'Ornano. Anthon Cristophe, corse, qui commandait la garnison de Sisteron, se mit traîtreusement en

rapport avec le seigneur de Vins ; la place fut au moment de tomber au pouvoir de ce dernier. De Vins, véritable chef de la ligue, fait un appel aux armes catholiques ; sa voix remue la Provence, il établit aux Mées son quartier général, ayant sous lui le marquis de Trans, les seigneurs de la Verdière, d'Ampus, Besaudun, de Bouliers, de la Barben, de la Brillanc, de Chasteuil, de Saint-Estève, de Lincel, de Saint-Marc, de la Molle, de Toramenes, de Vauvenargues, de Salignac, de Sillans, de Saint-Pons, d'Oise, de la Palud, de Soliers, de la Roquette, de Salerne, et le chevalier de Montméyan. De son côté le gouverneur réunit, à Tourves, le marquis d'Oraison, les barons de Vence, des Arcs, de Montclar et de Senas ; les seigneurs de Saint-André, d'Allein, d'Eyguières, d'Alamanon, d'Auribaud, d'Entrais, de Buoux, de Beauveser, de Baulmettes, de Barras, de Buisson, de Boyer, de Saint-Cannat, de Callian, de Cucuron, de Saint-Ceslary, de Montauroux, de Vernègue, de Rousset, d'Espinouse, de Regusse, de la Robine, de Sillans, de Ramolles, du Revest, de la Göy, de Grambois, de Janson, d'Istres, etc. Ainsi soutenu, Henri s'avance vers les Mées, mais les ligueurs ne l'attendirent pas ; de Vins alla se cacher dans le Dauphiné.

La fluctuation politique de la cour, ne fesait que perpétuer les haines; en révoquant, pour plaire aux catholiques, les édits favorables aux protes-

tans, le roi transforma en rebelles les seigneurs dissidens qui se mirent en campagne à la tête de leurs partisans; le baron d'Allemagne se jette dans Seyne, Lesdiguières attaque Castellane, Montbrun tente un coup hardi sur Grambois, le seigneur de Ceyreste sur Apt que le seigneur Buoux défendait. Mais les protestans n'éprouvèrent que des pertes. Luc, dont ils s'étaient emparés, leur fut enlevé par le gouverneur qui en confia la défense au comte de Bar, beau-frère du baron d'Allemagne. Les paysans de la Camargue tuèrent un chef hardi, le baron de Bargême, aimé des huguenots.

Henri III était suspect aux factieux catholiques, cette dispositions des esprits, à son égard, créa trois partis : celui de la ligue, celui du roi et celui des protestans. Aussi vit-on à la fin de de l'année 1585, trois mille ligueurs, commandés par le maréchal d'Arville, traverser le Rhône pour se jeter dans Arles, d'Eyguières devait leur en ouvrir les portes; mais Arles fut secouru à temps et d'Eyguières eut la tête tranchée.

Seyne continuait toujours à appartenir aux rebelles; c'était dans cette place que le baron d'Allemagne avait réuni une foule de gentils-hommes dissidens qui déclamaient contre la ligue et le roi. D'Allemagne, profitant de cet entraînement de colère, se fit élire capitaine général de toutes les églises réformées de Provence, poste resté

vacant depuis la mort de Paul de Richieu, seigneur de Mauvans.

D'Allemagne, fier de son élévation, prit le ciel à témoin de la justice de sa cause, et, encourageant les rebelles dans leurs résolutions, il jura de ne quitter son épée que le lendemain d'un triomphe complet. Il confie la garnison de Seyne à du Collet, qui reçut peu de temps après l'ordre d'aller trouver l'armée du baron d'Allemagne, et se fit blesser, près d'Espinouse, dans un engagement avec les royalistes de Digne. Lesdiguières vint trouver le baron et ils se décidèrent à pénétrer dans Castellane; mais repoussés avec pertes, ils se séparèrent aux Mées. Lesdiguières essaya vainement d'entrer dans Sisteron. D'Allemagne, divisant sa petite armée en deux colonnes, en laissa une à Espinouse, et envoya l'autre camper à Thorame, sous le commandement du capitaine Arnaud.

Thorame, vigoureusement assiégé, résista d'abord, mais les révoltés y pénètrèrent aux lueurs de leurs épées; cette prise produisit une sensation dans le pays. Le baron d'Allemagne, quittant Espinouse, donna ordre au capitaine Buisson de serrer le château du Luc, que Caissan, gentilhomme d'Aix, défendait; mais cette entreprise échoua. Le chef des protestans alla trouver, à Trans, le seigneur du Muy qui avait embrassé la foi nouvelle. Tous les villages payèrent des rançons aux bandes huguenotes; de Vins corrompait le parlement ;

la cause des protestans triomphait par les armes et par la ruse.

Henri d'Angoulême, contrarié par les chauds catholiques et les protestans, chercha à leur opposer le parti d'hommes modérés, appelés les Bigarrats, gens auxquels des historiens fanatiques reprochèrent de *nager entre deux eaux*. Mais cette conduite prudente du gouverneur l'exposait à de véhémentes injures. Philippe Altovitis, de Marseille, époux de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François I[er], autrefois nommée la belle Châteauneuf, se fesait remarquer par la violence de ses récriminations contre le gouverneur; il écrivit à sa femme, qui se trouvait auprès du roi, une lettre pleine d'invectives dans laquelle il censurait, avec une grande amertume d'expressions, la politique prudente de Henri d'Angoulême. Cette lettre, mise sous les yeux du roi, fut envoyée au gouverneur par le colonel Alfonse Ornano. Henri furieux, jure de s'en venger. Les états généraux étaient alors assemblés à Aix. Dans ces états, Philippe Altovitis et d'Arène, premier consul, siégeaient comme représentans des terres adjacentes. Voici ce qui advint :

Le 1[er] juin 1586, le grand prieur, Henri d'Angoulême, réunit quelques soldats et se transporta, accompagné de Seguiran, dans l'hôtellerie de la Mule-Noire, tenue par Jean Perrinet, derrière les Carmes, et pénétra, l'épée à la main, dans la cham-

Altovitis
vacant depuis la mort de Pau' coll ègu
de Mauvans. a le
D'Allemagne, fier de iar
à témoin de la justice
les rebelles dans l
quitter son épée et
complet. Il con gardes ach
qui reçut pe par la fenêtre. Un
ver l'armée nt prince, appuie sa
près d'F d'Arène, et le tue. Le gou-
royali lendemain dans d'atroces dou-
bar cause de la tenue des états, regorgeait
la gers, il y eut alors, au lieu de cette scène
de mort et de carnage, un épouvantable tumulte.
On ferma les portes, le parlement ordonna au président de Coriolis, aux conseillers Bremond, Fabri, Espagnet, Foresta, Tressemanes et au procureur général de Piolenc, de parcourir les principaux quartiers, à cheval, et en robes rouges. Ils calmèrent un peu la fureur du peuple; alors le parlement prit en main l'administration, ordonna que les états continueraient à siéger, organisa un bureau de police, doubla les corps de gardes et députa à Marseille le président de Saint-Jean, les conseillers Vento et Foresta, et l'avocat général Monier. Le grand prieur fut pompeusement inhumé dans la chapelle du roi René, et le cadavre d'Altovitis après avoir été traîné sur la claie,

attaquent la chapelle. De
à la voir ... la tranchée ses arque-
ils ... z. Les huguenots le
... ne Sainte-Colom-
... meurtre porta
... de l'armée
...iqua ... fuite des
...s à Salon et ... mêlée.
...urveillans, deux conse... ...cer
...e Saint-César. De leur côté, les ...
s'assemblèrent au château de Cadenet. Blas...
à la tête d'une troupe de religionnaires languedociens, vint en Provence par Tarascon, une autre troupe alla camper près de Digne; le baron d'Allemagne, qui avait son quartier général au Luc, prit le Canet et la seigneurie de Draguignan, après avoir échoué dans un coup de main sur ce lieu, malgré ses intelligences avec les razats de la ville. Saint-Michel livra, aux soldats du vicomte de Cadenet, la Tour d'Aigues. La guerre d'extermination éclata; un chef de voleurs, Cartier, célèbre par sa férocité, après avoir vainement essayé de prendre Sixfours et Miramas, s'empara du château de Lamanon, et se mit à piller les lieux d'alentour. Trente mulets de Marseille, chargés de marchandises tombèrent en son pouvoir, et le conseiller de Montmirail, périt de sa main.

Le seigneur de Vins, n'ayant pu prendre Boulbon, défendu par les troupes du vicomte de Cadenet, alla forcer le Canet de se rendre, la Tour

70 d'Aigues tournoi de Lamanon ... Cad...

d'Aigues baisse devant lui son pont-levis; ensuite, tournant deux pièces d'artillerie vers le château de Lamanon, il contraignit Cartier à capituler. Cartier fut tiré à Aix à quatre chevaux, et ses douze compagnons rompus vifs. Le seigneur d'Espinouse, qui commandait le château d'Allemagne, était la terreur de la contrée. Sur la plainte de la ville de Riez, le seigneur de Vins ordonna à d'Ampus de commencer le siége de ce château; il vint lui-même prendre part aux opérations militaires; autour de lui combattaient son beau-frère Saint-André de Sault, Saint-Cannat, Ventabren, de la Gaud, de Saint-Janet, la Molle, Châteaufort, Sainte-Colombe, et d'autres chefs catholiques, suivis de quatre cents arquebusiers à cheval et de six cents hommes d'armes, d'une foule de gentilshommes, de Lesdiguières, de Blascons, de Gouvernet, de Morges, d'Oraison, de Rosset, de Senas, de Bar, de Champoliers, de Ceyreste, de la Goy, de Ranoles. Le baron d'Allemagne accourt à la défense de son château. Les capitaines du seigneur de Vins lui conseillent la retraite, mais de Vins veut combattre; il dispose, devant la tranchée, cinq cents arquebusiers, et place le reste de ses soldats sur un coteau à droite du château d'Allemagne. Cent hommes gardaient, d'après ses ordres, une chapelle voisine. A midi, le 5 septembre, l'armée des huguenots se montra; ils mirent tous pied à terre; au même instant des

soldats de la garnison attaquent la chapelle. De Vins, intimidé, rappelle de la tranchée ses arquebusiers, et se replie vers Riez. Les huguenots le poursuivent et lui tuent le capitaine Sainte-Colombe, qui conduisait l'arrière garde. Ce meurtre porta le désordre au comble dans les rangs de l'armée du seigneur de Vins qui, au milieu de la fuite des siens, voulut chercher la mort dans la mêlée. Mais le seigneur de Saint-Cannat le fit renoncer à son funeste dessein; d'ailleurs il eut quelques consolations dans sa fuite, car le baron d'Allemagne, attaché à ses pas, reçut un coup d'arquebuse et mourut appuyé sur un arbre. De Vins se cacha dans Riez. Les protestans, en signe de triomphe, voulant consacrer le souvenir de cette action, où les catholiques avaient eu six cents hommes tués, deux cents blessés et cent prisonniers, arborèrent dix-huit drapeaux pris aux ennemis, sur les tours du château d'Allemagne. De plus, renouvelant les coutumes des barbares, ils sacrifièrent sur le tombeau de leurs chefs douze prisonniers ligueurs.

Ensuite parut en Provence le nouveau gouverneur, Jean Louis de Nogaret, duc d'Epernon, maréchal du royaume, qui arriva avec quinze mille hommes et quatorze pièces de campagne; il entra dans Aix le 21 septembre 1586, après avoir été harangué sous un arc de triomphe érigé à la porte Saint-Jean. Trois cents enfans criaient devant lui, en agitant des

banderolles, *vive la messe! vive le roi! vive le duc!* Au sein du parlement, le duc d'Epernon désaprouva vivement la nomination de de Vins au commandement des troupes provençales ; mais il finit par convenir que les circonstances l'avaient imposée. Il se disposa aussitôt à exécuter les lois royales contre les protestans. Ceux-ci n'avaient à proprement parler, dans le pays, que la ville de Seyne. D'Epernon demanda à Bourgerel, gouverneur de cette place, de la rendre à des conditions extrêmement avantageuses; ce Bourgerel se montra d'abord assez décidé à se prêter à un arrangement, mais d'Epernon s'étant aperçu que ce capitaine ne voulait que gagner du temps, se décida à réduire Seyne par la force des armes. Ayant fait approuver sa résolution à Aix dans une assemblée des communautés, il s'enferma dans les montagnes de la Haute-Provence, menant avec lui deux régimens, trois compagnies de gendarmes et deux de chevau-légers. Des mariniers de Marseille, traînèrent l'artillerie dans les défilés étroits et raides de ces montagnes. Bourgerel refuse d'écouter les paroles de paix que Valavoine lui porte au nom du duc. Alors d'Epernon fit tourner ses canons contre les murs de Seyne qu'il cribla de boulets, les habitans baissèrent le pavillon d'obéissance, et Sigardi de Manosque, l'un des capitaines du duc, alla désarmer la garnison. Ensuite le duc fit militairement son entrée dans la place,

pardonna aux soldats révoltés, fit pendre le capitaine Arnaud, Louis d'Ogine, de Valence, la Nore, la Combe, ministre protestant ci-devant carme, un habitant de Seyne, et jeta Bourgerel en prison.

Après cet acte de vigueur, un peu de calme fut rendu au pays, mais la peste vint ravager Marseille et Aix. Le parlement, suivant sa coutume en temps de calamité, quitta la ville pestiférée, et, s'étant partagé en deux sections, alla tenir ses assises à Saint-Maximin et à Perluis. Le duc d'Epernon parcourut le pays, pour y rétablir la paix, le château du Muy fut rasé ainsi que celui de Château-double. Le 20 janvier 1587, dans l'assemblée des états qui se tint à Salon, sous la présidence du baron de Trets, on décréta la permanence d'une force militaire.

Sur ces entrefaites, le roi rappela auprès de lui le duc d'Epernon, et le remplaça par son frère aîné, Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette. Après le départ du duc, le gouvernement, de droit, revint au parlement, en attendant l'arrivée de Bernard de Nogaret; mais l'autorité passa aux chefs de l'armée royale, presque tous venus de Gascogne avec d'Epernon. Ces capitaines, étrangers à la Provence, au lieu de soigner les choses publiques, s'occupèrent de vider les bourses des habitans et leur rendirent du mépris pour leur argent. La ligue provinciale qui avait eu peur, mais

qui ne s'était point amendée, et à qui, d'ailleurs, un gouverneur royaliste ne convenait pas plus que le roi lui-même ne convenait à la ligue générale, profita des événemens. Elle signale devant le peuple cette autorité étrangère, ces concussions, ces offenses prodiguées aux lois et à la dignité du pays. En ce moment le seigneur de Vins revenait d'auprès le duc de Guise. Dès qu'il eut mis le pied sur le territoire, le plus grand nombre des communautés lui adressèrent leurs plaintes, et lui proposèrent une prise d'armes. De Vins calma les esprits ; il négociait alors avec le duc de Savoie pour en obtenir des secours, et il voulait, avant de rien faire, avoir des assurances de ce côté.

Il faut dire ici que l'intention de ce seigneur n'était point de livrer le pays à un prince étranger; ni lui ni les autres personnages dont je parlerai bientôt, savoir : la comtesse de Sault, le jeune comte de Carces, les seigneurs d'Ampus et de Besaudun de la maison de Castellane, le seigneur de Meyrargues de la maison des Allagenin, n'ont jamais souhaité pareille chose. Nos pères ont eu le protestantisme en horreur ; ils rêvaient peut-être une république provençale ; dans une occasion solennelle on a donné au duc de Savoie le nom de comte de Provence, voilà tout. Quoiqu'il en soit, de Vins ayant réussi auprès du duc de Savoie, se trouva prêt à profiter de la première occasion.

En ce moment la capitale, les villes adjacentes d'Arles et de Marseille, s'ébranlaient sourdement. Gaspard, comte de Carces, dirigeait les mouvemens de Marseille ; le lieutenant Biord, ceux d'Arles. De Belaris, le chevalier de Chasteuil, les capitaines Brun et Eustache, attisaient le feu de la sédition. A Aix, chaque dimanche, les jeunes hommes préludaient à la guerre civile par des exercices militaires, sous les yeux des notables et des chefs de famille. La Valette n'arriva à son poste qu'au mois de mars de l'année 1588. Le parlement lui envoya une députation qui le rencontra à Eguilles. Arrivé à Aix, la nuit, il en trouva les portes closes, et craignant l'exaspération des satellites de Vins, il attendit hors la ville, dans un cabaret, le lever du jour. Car de Vins paraissait fort mécontent que le gouverneur se fût montré en Provence avec un appareil de guerre. La Valette alla se loger chez les Augustins ; il quitta bientôt Aix pour s'assurer des principales positions militaires et civiles, des villes d'Apt, de Manosque, de Forcalquier et de Sisteron, qui dominaient le territoire d'outre-Durance, des châteaux de St.-Paul et de Mirabeau, pour défendre le chemin de Manosque et de Sisteron, des villes d'Hyères, de Fréjus et de Moustiers, placées dans les vigueries de la Basse-Provence, de Puech, château d'une grande importance par rapport à Aix, de

la ville de Berre d'où l'agriculture tirait les sels. Dans toutes ses opérations, le commandant imposait la subsistance des troupes sur telle ou telle communauté, sans prendre *l'attache* des consuls-procureurs, ce qui augmenta l'inquiétude. Avant son départ pour cette tournée politique, la Valette avait envoyé au parlement et aux consuls-procureurs, l'ordre de ne laisser entrer dans Aix aucun gentilhomme étranger; cette mesure avait été prise contre de Vins. Mais dès que le gouverneur eût quitté la ville, le général de la ligue vint le 25 juin se présenter à la Porte-St.-Jean, où Foresta, baron de Trets, premier président du parlement et quelques autres ardens ligueurs, l'attendaient. La garde l'empêchant d'avancer, le premier président s'écria que de Vins était natif d'Aix, et que la défense ne le regardait pas, puis, lui tendant la main, il l'introduisit. Alors un bruyant enthousiasme éclata autour de ce chef. Ou cria autour de lui, dans la langue nationale : *Noueste bouen payre, noueste bouen signe grand. Notre bon père, notre bon grand-père.* Et, malgré le parlement, il l'obligea à rester. L'exemple de la capitale entraîna la province, et, à l'exception des villes d'outre-Durance et de vingt des principales d'en deçà la Durance, toutes embrassèrent chaudement le parti de la ligue.

Dès ce moment Aix fut au pouvoir des ligueurs; la Valette fit de vains efforts pour y pénétrer. Les

partisans de ce gouverneur furent encore flétris de la dénomination de *Bigarrats* qu'on ressuscita pour eux. Marseille était toujours en proie aux deux factions réveillées de leur calme et se préparant à des nouvelles hostilités. La ligue y avait pour chef le premier consul Nicolas de Cepède ; Antoine de Lenche et Jean Bousquet, consuls, dirigeaient les mouvemens des bigarrats. De Vins, qui désirait maintenir Marseille dans la révolte, y envoya Besaudun et s'y rendit bientôt lui-même. Alors la ligue devint triomphante. Antoine de Lenche, homme de résolution et de courage, voulut tenir tête à l'orage catholique ; le 26 août, à dix heures du soir, il réunit cinquante bigarrats bien armés, et, se précipitant sur l'Hôtel de Ville, il tua d'un coup de pistolet un des hommes de garde. Nicolas de Cepède, premier consul, accourt sur le lieu du tumulte, et lance ses ligueurs contre les hommes d'Antoine de Lenche. Celui-ci, repoussé, va se cacher dans le couvent de l'Observance, mais on s'attache à ses pas, on le tire d'un tombeau dont il avait jeté la pierre sur lui, et il est massacré devant le bénitier de l'église ; son cadavre, livré à des enfans, fut traîné dans les rues.

A Arles, mêmes scènes de désordre. La Valette y avait pour partisans Marc-Icard de Beaujeu, de Méjanes, de Grilles, hommes influens ; mais Biord, lieutenant en la Sénéchaussée, paralysa

leurs efforts et fit entrer Arles dans la ligue. Celle-ci dominait dans Aix, Arles et Marseille.

Henri III qui devait abattre ce colosse redoutable, appelé le duc de Guise, dans la sombre et silencieuse tragédie des états de Blois, avait eu l'air de se réconcilier avec le chef de la puissante maison de Lorraine. Pour mieux faire croire à la sincérité d'une union fardée, il accepta l'édit de juillet 1588, édit fatal aux protestans en ce qu'il leur interdisait, rigoureusement, l'accès de tous les emplois civils et militaires, et les dépouillait de ceux qu'ils possédaient ; c'était une humiliante et impolitique dégradation. Cet édit qui, sous le prétexte spécieux de protéger les intérêts catholiques, n'avait d'autre but que celui de mettre le trône dans la maison de Lorraine, avait, dans ses prévisions habiles, établi que les Français, après la mort d'Henri III, ne reconnaîtraient pour roi qu'un prince fermement attaché à la foi romaine. De plus, une prochaine convocation des états généraux du royaume était promise. La Valette ne pouvait plus garder la ligue politique qu'il suivait ; ennemi de la maison de Lorraine, débandé par le seigneur de Vins, il entra dans l'union protestante et s'entendit, par un traité d'alliance secrète, avec Lesdiguières, chef des dissidens du Dauphiné. Le parlement d'Aix manifesta une grande joie de la promulgation de l'édit de juillet, et l'accepta au grand contente-

ment des catholiques. Il voulut que des réjouissances publiques et des cérémonies sacrées, donnassent à cet édit un caractère plus auguste encore. Aix fut traversé par une procession générale ; Rome écrasait le protestanisme ; de plus, on exigea un serment d'adhésion de tous les officiers qui dépendaient de la cour suprême, et des commissaires allèrent le recevoir, à l'Hôtel de Ville, de tous les chefs de famille ; ensuite, conformément aux ordres du roi, on se mit en devoir de nommer des députés pour les états de Blois. Les états généraux du comté se réunirent à Aix pour cet objet important. Le clergé choisit l'archevêque d'Aix ; la noblesse, Besaudun ; le tiers-état, Honoré de Guiran et les consuls de Forcalquier et de Castellane. On rédigea le cahier des doléances. Voici les principales dispositions de ce cahier, qui portait l'empreinte des passions du moment. On demandait l'observation de toutes les ordonnances ecclésiastiques, la collation des bénéfices aux seuls provençaux, l'expulsion des protestans et la confiscation de leurs biens pour les besoins du pays, la destitution de plusieurs fonctionnaires, la cessation de la vénalité des charges, la diminution des frais de justice et le licenciement des troupes étrangères.

La Valette essaya un coup de politique ; il convoqua, lui aussi, les états de Provence à Pertuis.

Malgré les impérieuses et sévères défenses du parlement, cette assemblée fut nombreuse ; elle s'ouvrit sous la direction du président de Coriolis, de l'avocat-général de Monier, d'Henri de Senès, président des bureaux des trésoriers généraux de France, et de Claude de Grasse, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; tous les quatre agissant comme commissaires du roi. Cette assemblée débuta par casser les consuls d'Aix, et par nommer à leur place procureurs du pays-nés, le marquis d'Oraison et les premiers consuls de Forcalquier et de Brignolles. Elle choisit pour procureurs-joints, à savoir, pour le clergé, l'évêque d'Apt et l'abbé de Val-Sainte ; pour la noblesse, les seigneurs de Pontevès et de Barras ; pour le tiers-état, les consuls de Pertuis et de Draguignan. On arrêta la levée d'un corps de troupes considérable ; et on décida de supplier le roi d'établir une chambre de justice composée des magistrats de la minorité du parlement, pour détruire l'influence de cette cour souveraine où la ligue était toute puissante.

A l'assemblée de Pertuis, le parlement en opposa une autre ; il réunit à Marseille d'autres états-généraux sur la présidence du conseiller Somat de Castellane et de l'avocat-général Honoré de Laurens. Matal, vicaire-général de l'archevêque d'Aix, vint y siéger, d'ardens ligueurs, les consuls d'Aix continuant à prendre, malgré

la décision des états de Pertuis, le titre de procureurs des pays-nés, s'y rendirent aussi. Là, on confirma le seigneur de Vins dans ses fonctions de généralissime, et une levée de six mille hommes d'infanterie, de quatre cents chevau-légers et de trois compagnies de gens d'armes, de cinquante lances chacune, y fut décrétée.

La guerre commença; la Valette reçut au siège de Valensolles un coup d'arquebuse au-dessous de l'aîne; son armée se rendit maîtresse de Peyrolles; le marquis de Trans enleva Fréjus au parti politique; le seigneur d'Ampus escalada et prit le château de Jouques, vaillamment défendu par d'Orgon, qui y périt. La Provence était en feu; de Vins quitta Aix avec six compagnies de gens d'armes et plusieurs compagnies d'infanterie, pour s'emparer de Pertuis, que le seigneur de Janson avait promis de lui livrer. Mais le château tint bon; la femme de la Valette en dirigea la défense. Au bruit de la marche des troupes royales, de Vins retourna brusquement à Aix. Les troupes royales reprirent les villages et insultèrent les remparts de la capitale. Un canon qui y creva tua un apothicaire, Rolland. Du Muy, chaud partisan de la Valette, fut traîtreusement égorgé dans son château par des paysans, et le vassal Ainesi tua le commandant de Roquebrune.

Le roi tyrannisé par la ligue se résolut d'en-

lever à la Valette son commandement ; le comte de Pont-Carré, maître des requêtes, et Sainte-Marie, gentilhomme du Dauphiné, vinrent, en son nom, engager la Valette à se démettre du gouvernement de la Provence ; la Valette refusa. Le parlement, alors, se trouva investi, au nom même du roi, de la haute administration du pays. Le roi fut remercié dans une lettre écrite par les consuls d'Aix et par Matal, vicaire-général du diocèse. Tout cela donna encore plus d'énergie à la ligue ; de Vins entra dans le château de Peyruis. La Valette perdait, chaque jour, du terrain ; Brignolles seule lui restait.

De Vins, pour lui ravir cette seule place, vint s'établir à Tourves, d'où il sortit, pour exécuter son dessein, les derniers jours de l'année 1588, avec cent vingt cavaliers et trois cents hommes d'infanterie. Afin de tromper Pontevès, gouverneur de Brignolles, il eut l'air de marcher dans la direction d'Aix, mais, au milieu de la nuit, il reçut un renfort de cinq cents hommes et parut inopinément, par la route à gauche du côté de Brue, sous les murs de Brignolles, deux heures avant le lever de l'aube. Un moulin à eau fesait à côté des murs, un bruit assourdissant, de Vins en profita pour faire appliquer les échelles, sans que les soldats de Pontevès s'en aperçussent. Déjà cent hommes avaient gravi le rempart, quand un garçon meunier qui

remarqua ce mouvement, alla crier dans Brignolles : *Voici les gens du seigneur de Vins.* Mais une porte avait déjà été brisée à coups de hache. De Vins lança ses troupes dans la ville, on égorgea les habitans qui se montrèrent ; Brignolles, cette ville maintenant si pacifique, se réveilla en sursaut, au cliquetis des armes, au roulement des tambours, au hennissement de chevaux, aux fanfares des trompettes. Les gens de de Vins ne fesaient aucun quartier ; Pontevès et ses deux frères allèrent se retrancher dans le couvent des Observantins ; ils eurent la vie sauve et la liberté moyennant une rançon considérable.

De Vins traita Brignolles en ville prise dans la rigoureuse acception du mot ; elle fut condamnée à lui payer une somme de trente mille écus ; la plaisanterie fut ajoutée à l'horreur de ces barbaries, car la catastrophe reçut le nom *d'étrennes de Brignolles.* La ville avait été, en effet, saccagée et rançonnée le 1er janvier 1589.

Voici en quels termes un auteur contemporain [1] raconte les suites de ce saccagement : « Après » que toutes choses furent calmes, et que les » soldats eurent emporté leur butin, de Vins » fit venir à son logis tous les principaux qui » étaient restés, parmy lesquels il y en avait » encore qui l'avaient offensé en son particulier, » auxquels il dit que c'était une vergogne et de

[1] Louvet de Beauvais.

d'un coup d'épée à la gorge, tomba mort. On rendit son cadavre à madame de la Valette, à laquelle le galant de Vins dit : *au regard des dames toute sorte d'hostilités doit cesser*. La princesse Chrétienne de Lorraine, sœur de Henri, qui traversa la Provence pour aller à Florence, où elle devait épouser le grand-duc, interposa vainement ses bons offices pour reconcilier les partis ; on la traita avec beaucoup de déférence, mais on ne se rendit pas à ses remontraces et encore moins à celle de Ragueneau, évêque de Marseille. L'assassinat des Guises avait porté à son plus haut point l'exaspération des ligueurs. Le parlement de Paris, pour venger cette mort, dans son dévouement à la sainte ligue, se mit en relation avec les autres cours; il écrivit une lettre chaude et pressante au parlement d'Aix qui montra, par un sentiment de rivalité provinciale et non par déférence pour le roi, quelque tiédeur à l'égard des gens de justice de Paris. De Vins reçut le serment pour le duc de Mayence, déclaré lieutenant-général du royaume pour l'union, des notables du parti. Le parlement qui résistait un peu, céda et jura obéissance à Mayence. Trois factions divisèrent cette cour: ceux qui formaient le parlement de la ligue restèrent à Aix, les autres se retirèrent à Pertuis et s'y installèrent sous le titre de parlement royal, sous la présidence de Coriolis. Peu à peu leur nombre, qui n'était d'abord que de neuf,

s'accrut. Le parlement de la ligue, plus nombreux cependant, devait à l'avantage de siéger dans la capitale du Comté-Uni de Provence et de Forcalquier, d'exercer plus d'empire sur les esprits. Celui de Pertuis prit des mesures rigoureuses ; il fit publier les lettres-patentes de Henri III qui déclaraient déchues de leurs privilèges les cités insoumises. La Valette transféra à Pertuis la cour des comptes ; les ordres de son parlement furent exécutés par plusieurs conseillers. Jean de la Cepède qui avait pris un déguisement de cavalier pour se rendre à Pertuis, fut reconnu et emprisonné par des soldats ligueurs. Les clameurs de la populace d'Aix poursuivaient dans les rues des conseillers restés fidèles au roi.

La Valette se montrait infatigable ; avec son parlement de Pertuis, il avait pourvu aux besoins de l'administration et de la justice ; il tourna tous ses soins vers la pacification et la soumission du pays. Un chef de bande, Gouvernet, lui avait amené quelques levées dauphinoises, faites par ordre de Lesdiguières, il les incorpora dans son armée ; ces premières démonstrations suffirent d'abord pour amener la reddition de quelques places. Le plan de la Valette consistait à se rendre maître de quelques fortes positions dans les Vigueries d'en-deçà la Durance, pour s'avancer ensuite sur Aix et sur Marseille, principaux foyers de la ligue. Mont-Justin, dans la Viguerie de For-

calquier se repentit cruellement d'avoir voulu se défendre, en cédant aux suggestions d'un soldat de Riau, nommé Biosc; à son troisième assaut ses faibles murs croulèrent, et sa population disparut sous le feu des troupes de la Valette. Effrayés par cet exemple de cruauté, Apt, Saignon et Digne se hâtèrent de se soumettre. Beaumont, auquel le canon de la Valette fit trois larges brèches, se défendit quelque temps, grâce au courage de ses cinq cents hommes de troupe réglée sous les ordres des capitaines Lions, Abel et Saint-Julien. Les chefs de ce village, Albert et Fabry, riches bourgeois, et Honoré de Ulmo, gentilhomme d'Aix, se battaient en désespérés. Mais il fallut présenter une capitulation que la Valette accepta; la garnison sortit avec armes et bagages, tambour battant, enseignes au vent; pourtant les habitans furent pillés, les murs rasés et Albert pendu avec une vingtaine de bourgeois.

La Valette, après avoir ravagé Meyrargues, parut devant Aix au moment où le baron de Montaud reprenait Fréjus et s'emparait du marquis de Trans. Le gouverneur ravagea le territoire d'Aix, et le 29 juin il établit son camp au plan d'Aillanne. Dans une sortie exécutée par les ligueurs, Vaqueiras, un de leurs chefs, fut tué par les troupes du roi, qui eurent à regretter la perte de Salles, lieutenant de Gouvernet. Soliers le ligueur fit prisonnier le commandant de l'artillerie royale. Le

comte de Carces vint au secours d'Aix qui le salua du bruit de toutes ses cloches. La Valette voulut tenter un accommodement. La conférence se tint aux aires de Nicolin, entre Gouvernet et le marquis d'Oraison, au nom du gouverneur, et Soliers et Besaudun au nom du seigneur de Vins ; mais elle n'eut aucun résultat, car la populace rugissait autour d'elle. La Valette, irrité, prit Lambesc, y fit périr par la corde le commandant du château et dix soldats ; il s'empara de Marignanes, de Vitrolles, des Martigues ; puis, s'avançant du midi au nord, il prit Trets, Saint-Maximin, Tourves et Brignolles, abandonnée par son gouverneur, d'Ampus; puis, divisant son armée en deux corps, il plaça l'un sous les ordres du marquis d'Oraison, qui emporta le Luc dans un assaut, et lui-même, à la tête de l'autre corps, se dirigeant vers l'est, s'empara de Signe, d'Olioulles, de la Ciotat, de la Cadière de Sixfours, de la Garde, d'Hyères et de Toulon, dont il donna le commandement à un gentilhomme béarnais nommé Escaravaques. En même temps de Vins ne restait pas dans l'inaction, il prenait le bourg de Pelissane, défendu par Seriut, qu'il livra aux habitans d'Aix pour être pendu, attaquait le château de Bouc, dont il tua le commandant et pendit les soldats. Le gouverneur avait conquis la moitié de la Provence, lorsqu'on reçut le nouvelle de l'assassinat commis le 1er août 1589, sur la personne de Henri III, par

Jacques Clément, moine dominicain, à Saint-Cloud.

Avant de continuer le récit des évènemens qui se sont passés en Provence sous la monarchie capétienne, j'éprouve le désir de jeter un coup-d'œil sur l'administration du pays avant et après sa réunion au royaume de France. Tant que notre terre provençale fut gouvernée par les Rois-comtes, elle eut une administration différente de celle qui régissait les deux Siciles. D'après l'expression énergique des publicistes, sa souveraineté ne fut jamais *subalternée*. Elle était libre, des lois particulières l'administraient. C'était une monarchie incorporée dans une autre, un tout superposé sur un autre tout. Ainsi quand nous nous réunîmes à la France, nous ne nous confondîmes pas dans elle, mais nous nous joignîmes à elle. Si les rois de France nous gouvernaient, ils le fesaient comme comtes de Provence; aussi, dans leurs rapports politiques avec les Provençaux, avaient-ils toujours soin de parler comme comtes et non comme rois. La dynastie fut changée par notre réunion à la France, mais notre constitution politique resta debout sur sa glorieuse et vieille base.

Où était écrite cette constitution si vigoureusement empreinte dans nos antiques usages? Nulle part, aucune feuille, aucun parchemin ne la retraçaient, elle avait un autre asyle, celui des cœurs provençaux. Elle était née de la raison du pays,

de ses traditions nationales, origine respectable devant laquelle on aime à s'incliner; mais un défaut résultait de cet enfantement successif de la constitutiòn provençale : c'était celui de manquer d'unité. Par exemple, la ville de Forcalquier et les terres de sa Viguerie étaient seules jointes à l'administration générale, les autres parties se trouvaient unies à d'autres souverainetés.

Sous le rapport administratif, la Provence admettait trois divisions principales : 1° le comté proprement dit; 2° les terres Baussenques; 3° les terres adjacentes.

Vingt-deux vigueries formaient le comté proprement dit; voici ces vigueries : Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Aups, le Val-de-Barrème, Lorgues.

On connaît l'influence et la puissance que l'opulente maison des Baux avait exercée sur la Provence; tous les domaines qu'elle avait acquis se nommèrent terres Baussenques; on plaçait dans les terres Baussenques : Aix, Pertuis, Lambesc, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Gémenos, Gardanne, les Martigues, Berre, Saint-Chamas, Istres, le Bausset, Marignane, Ceyreste, la Cadière, Meyrargues, Aups, Saint-Remy, Valensoles, Pélissane, Vitrolles, les Baux, les Pennes, Mi-

ramas, Alençon, Aiguilles, la Fare, Rognac, Puyricard, Castellet, Saint-Marcel, Roquefort, Myers, Gignac, Agoult, Volonne, Vergons, Cabrières, Trans, Malaussenne, Mornas, Artigues, Montdragon, Morières, etc. On ne prélevait sur ces terres aucun droit de péage.

Les terres adjacentes n'avaient aucune part à l'administration, elles acquittaient séparément leurs tributs, mais elles supportaient, comme toutes les autres, toutes les charges d'utilité générale, telles que la solde des milices, les terrains pris sur les fortifications, les gages du prévôt et de ses archers. La quotité de leurs impositions finit, après avoir souvent varié, par être fixée au tiers de celles que le reste de la Provence acquittait. Arles et Marseille, cités long-temps indépendantes et réunies tard au comté, seulement au treizième siècle, occupaient la première place parmi les terres adjacentes. Salon, qui avait appartenu aux archevêques d'Arles, y figura aussi plus tard. Saint-Tropez y fut inféodé par le roi René, le 18 février 1478. L'acte de l'inféodation de cette baronie l'affranchissait des tailles, subsides, impôts ordinaires et extraordinaires. On incorpora aussi, dans les terres adjacentes, Grignan et Sault, jadis comtés souverains, le premier dans la famille Adhémar, et l'autre, dans celle d'Agoult. Les Adhémar firent hommage à Charles Ier, et les d'Agoult à Charles II, son fils. Les Stes-Maries, les Abeilles, Alon,

Aurel, Chantemerle, Collonzelles, Fontvieille, Entrevaux, Maussane, Montsegur, complètent la liste des terres adjacentes. Sans doute des seigneurs indépendans, sous la suzeraineté impériale gouvernèrent ces communes, réunies ensuite au domaine comtal, à la condition d'être placées sous un régime distinct.

La délimitation de la terre de Provence est énergiquement exprimée dans le traité passé le 17 octobre 1125, entre Raynaud Bérenger, 1er comte de Provence, et Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, auquel Raymond avait cédé la portion du pays, comprise entre la Durance et l'Isère; voici comment s'exprime cet acte : Le comte de Provence conservera toute la terre de Provence, *ainsi que dans la montagne naît la Durance et coule jusqu'au fleuve du Rhône, et le Rhône lui-même, ainsi qu'il descend à la mer et jusques au milieu de la mer.*

L'autorité des comtes de Provence était héréditaire et patrimoniale. Ces princes avaient un pouvoir assez étendu; ils commandaient les milices nationales, avaient le droit de pourvoir aux emplois, punissaient et récompensaient. La puissance législative, le droit de guerre et de paix résidaient dans eux, pourtant, en matière d'impôt, c'était la nation provençale, consultée, qui décidait les questions financières avec une autorité souveraine. Nos pères avaient de belles garanties contre les excès du pouvoir; ils voulaient qu'un édit nouveau

ne fut exécutoire qu'après avoir été enregistré, la haute cour de justice remplissait cette formalité indispensable, et cette cour ne pouvait être transportée hors du pays. Trois ordres composaient la nation provençale : le clergé, la noblesse, et le tiers-état : ils étaient représentés aux états généraux. Les plus anciennes de ces assemblées sont celle qui se tint à Tarascon en 1146 et celle qui se réunit à Aix, en 1165. Raymond Bérenger II les avait convoquées pour arrêter, par leur moyen, les empiètemens de la puissante maison des Baux, et de bien d'autres seigneurs qui aspiraient à se rendre indépendans. Les états généraux siégeaient ordinairement à Aix, ils tenaient leur séance d'ouverture dans la grande salle du palais de justice, et les séances suivantes dans le réfectoire des Jacobins. Il paraît qu'ils n'avaient pas le droit de se réunir par eux-mêmes, et qu'il fallait qu'ils le fussent d'après les ordres du prince et quelquefois du grand sénéchal. Ces assemblées prouvent bien que la liberté est vieille en France.

Le clergé, premier ordre de la Province, députait aux états les archevêques, les évêques, les abbés de Saint-Victor, de Mont-Majour, de Thoronet, les prévots de Pignans, les dignitaires de quelques chapitres. L'archevêque d'Aix était le président-né des états. Tous les gentilshommes du Comté-Uni avaient leur entrée dans l'assemblée des états ; plus tard il n'y eut plus

que les nobles possédans fiefs, qui eurent le droit d'y être admis. Le tiers-état était représenté par les députés des vigueries et par ceux de quelques communautés. Lorsque la viguerie ne fesait pas d'élection, le choix était dévolu au chef-lieu qui nommait ordinairement son second consul. Plus tard il fut décidé que dans ce cas les députations aux états seraient faites à tour de rôle, en commençant, non point par le chef-lieu de la viguerie, mais par les communautés les plus imposées.

Le député d'une viguerie opinait, d'après le mémoire qu'on lui avait fourni, pour toutes les communautés de son ressort. Le député d'une communauté portait spécialement la parole pour cette communauté.

Chaque viguerie était représentée, mais chaque communauté ne l'était pas. Trente-sept seulement avaient ce privilège. C'étaient Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, St-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Fréjus, Riez, Pertuis, Lorgues, Manosque, Aups. Saint-Remy, Reillane, les Mées, Antibes, Lambesc, Valensoles, Trets, Cuers, Rians, Olioulles et Martigues.

L'assemblée des états était interdite aux employés de l'administration; les députés du tiers-état recevaient seuls une indemnité de séjour.

Les procureurs du pays nés étaient l'archevêque d'Aix et les trois consuls de cette capitale ; leur mission était d'une haute importance, la nation Provençale trouvait en eux les défenseurs de ses droits, les gardiens vigilans de son antique institution. C'était sur eux que les états se reposaient du soin de faire exécuter leurs délibérations, de diriger l'administration civile, de veiller aux travaux publics et aux affaires contentieuses. Quand ils parcouraient la Province, ils recueillaient les plaintes et interrogeaient les besoins du peuple. Leurs frais de voyage et de représentation, fixés à une somme modique, leur étaient seulement payés ; mais ils trouvaient un ample dédommagement à leurs sacrifices pécuniaires, dans l'immense considération publique qui les environnait.

Chaque ordre nommait annuellement deux membres et leur donnait le mandat spécial de défendre ses intérêts, ses privilèges et ses droits. On donnait, aux mandataires du clergé, le nom de procureurs-joints pour le clergé ; aux deux élus de la noblesse, celui de procureurs-joints pour la noblesse, et aux deux commissaires du tiers-état, celui de procureurs-joints pour le tiers-état. Cela signifiait que ces mandataires annuels étaient adjoints aux procureurs-nés. Les deux premiers ordres réunis aux états, procédaient séparément dans leurs chambres respec-

tive, à la nomination de leurs procureurs-joints. On n'employa pas la voie de l'élection pour faire arriver à ces fonctions les procureurs de tiers-état. Deux communautés, parmi celles qui jouissaient du droit de députation aux états-généraux, nommaient, à tour de rôle, un de leurs membres, et le membre nommé était toujours le député de chacune des deux communautés en l'année du tour.

On n'admettait pas le public aux séances des états généraux, où très probablement l'on délibérait par ordre et non point par tête; au reste quelque forme qu'on eût imprimée aux délibérations, la victoire devait toujours rester aux premiers ordres, parce que la délibération par ordre donnait au clergé et à la noblesse deux voix contre une, et celle par tête leur assurait également l'avantage du nombre. Deux greffiers et trois commis au greffe tenaient la plume. Le clergé et la noblesse tenaient séparément des comités appelés chambres, où ils traitaient d'avance les affaires, ils se rassemblaient en une seule chambre, quand ils le croyaient convenable.

Il n'y avait point de représentations pour les terres adjacentes. Seulement on admettait aux états les consuls de Marseille et d'Arles, que l'on consultait par déférence et auxquels on n'accordait la voix délibérative que quand il s'agissait d'une affaire qui intéressait leurs commettans.

Dans l'intervalle, arbitrairement fixé, qui séparait une session des états généraux d'une autre, il y avait une assemblée intermédiaire avec des pouvoirs limités, ayant pour règles de leurs opérations les travaux des états précédens. Elle portait le nom d'assemblée générale ou provinciale; les députés du tiers-état, et seulement les procureurs-joints du clergé et de la noblesse la composaient; en cas d'absence de l'archevêque d'Aix, un de ses vicaires généraux la présidait, et si le siége était vacant, la présidence revenait, de droit, au vicaire-général nommé par le chapitre métropolitain de Saint-Sauveur.

On avait aussi des assemblées particulières qui ne réunissaient que les procureurs-nés et joints; on leur déférait les droits de statuer sur les objets d'urgence.

Au reste, on aurait tort de croire, d'après les idées modernes, que le pouvoir législatif résidât dans les états; ce pouvoir, les souverains comtes ne s'en étaient jamais dépouillés, ils ne l'avaient pas même morcelé; les états se rassemblaient pour exercer un humble droit de requête et de remontrance, bien que leur compétence embrassât un vaste champ d'attributions, en apparence; car tout ce qui intéressait le pays était du ressort de leurs délibérations, qui portaient sur tous les services publics, sur toutes les branches de l'administration, sur toutes les questions d'économie

sociale et politique. Mais quand la question des subsides, des matières bursales était agitée, alors, quittant le rôle de solliciteurs humbles, les représentans des vigueries et des communautés se trouvaient saisis d'un véritable pouvoir indépendant, sans limites et sans contrôle. Leur consentement seul légitimait et autorisait l'établissement et la perception de l'impôt. Les états nommaient le trésorier général de Provence; et cet officier, qui était l'un des premiers fonctionnaires du pays, avait un banc dans les représentations provinciales, en face du siége du président. Ce trésorier avait également sa place dans les assemblées générales et particulières après les procureurs-nés. C'était lui qui percevait les impôts, acquittait les mandats signés par l'archevêque et les trois autres procureurs du pays, pour le paiement des dépenses autorisées. Il y avait dans chaque viguerie un agent préposé pour recevoir les sommes perçues par les trésoriers des communautés, et en faire le versement dans ses caisses. Le trésorier général rendait ses comptes à des auditeurs nommés par les états dans chacun des trois ordres; mais ces comptes ne concernaient que les impôts perçus pour le pays, et non les deniers royaux qui se versaient entre les mains du receveur des finances nommé par le souverain et justiciable de la cour des comptes.

Sous le rapport administratif, toutes les com-

munautés, dépendant de la justice royale du chef-lieu, formaient le district territorial de chaque viguerie. La viguerie avait le droit de former annuellement une assemblée centrale à laquelle les communautés du ressort envoyaient leurs mandataires, afin de délibérer les impositions laissées à leur charge par les états, et les recettes de ces impositions étaient distinctes de celles des deniers du souverain et du pays. Ces assemblées se trouvaient placées sous la surveillance des procureurs du pays.

Les impôts, en Provence, portaient le nom de dons librement consentis par les états qui en fesaient la répartition et la levée. Au commencement, les comtes souverains ne percevaient que les revenus de leurs domaines, plus tard, ils purent lever sur les habitans une taxe, d'abord volontaire, ensuite forcée, à l'instar des tailles seigneuriales des pays de droit coutumier. Les seigneurs, en Provence, ne pouvaient exiger des tailles, qu'en vertu d'un titre exprès. La possession même immémoriale ne fondait, à ce sujet, aucun droit.

Au début, l'usage seul déterminait la nature des cas où la taille était dûe, et sa quotité. Plus tard, des titres particuliers réglèrent, pour certaines cités, la nature de ces cas, et la quotité. La taille était plus personnelle que réelle, c'était sur chaque chef de famille qu'elle se levait. Plus tard, les

immeubles étant cotisés d'après une juste estimation, la taille devint réelle. Alors chaque communauté leva la taille sur les biens de son territoire. Le trésorier municipal payait son contingent au receveur de la viguerie. Celui-ci le fesait passer à son tour au trésorier-général, qui, sur les mandemens des procureurs du pays, payait les deniers royaux et les autres charges de la province.

Les taxes pour les besoins du pays étaient annuelles, et les états-généraux en réglaient la quotité. L'impôt payé au souverain comte, n'était pas payé annuellement. Le comte le demandait aux états-généraux, quand ses affaires lui en fesaient une nécessité. La taille royale portait le nom de don gratuit. Ce don gratuit devint annuel, sous les rois de France qui en renouvelaient la demande, chaque année, par l'organè de leurs commissaires, en vertu des lettres-patentes scellées du grand sceau et délivrées à deux expéditions, l'une pour les procureurs du pays, et l'autre pour les députés des trois ordres.

C'était par *feux* qu'on estimait les territoires communaux; ce mot représentait la valeur de cinquante mille livres en fonds de terre. On donnait le nom d'affouagement général à l'évaluation par feu; afin d'établir une juste égalité de charges sur les biens taillables. Les états nommaient les commissaires affouageurs.

Le clergé avait d'abord participé au paiement

de l'impôt établi sur les biens ecclésiastiques ; ensuite il s'en exempta. Les biens patrimoniaux, appartenant à des membres du clergé, étaient seuls soumis au paiement des tailles. Peu à peu le clergé et la noblesse portèrent sur le tiers-état tout le fardeau des impositions, lui seul paya les dons et les subsides ; le travail, l'industrie, l'activité contribuaient aux charges de la province, tandis que l'oisiveté marchande ou nobiliaire en était exempte. Mais si les biens possédés par le clergé passaient dans d'autres mains, ils perdaient le droit d'exemption des tailles. C'était un retour au droit commun.

La féodalité établit des biens-fonds nobles et des biens-fonds roturiers ; c'était à leur origine qu'il fallait remonter pour en préciser le caractère. Un noble recevait du souverain un fief à la charge du service militaire. Ce noble, au lieu de payer un impôt d'argent, payait un impôt de sang et de services ; il était juste que sa propriété, prix de ce sang versé, de ces services rendus, fût exempte de contributions. Ce droit restait inhérent au sol ; quand ce noble fesait l'acquisition d'une terre qui n'était pas un fief, il ne jouissait d'aucune prérogative, tandis que le roturier possesseur d'un fief, jouissait de l'exemption. On aurait dû détruire cet usage, quand on eut établi des troupes réglées. Les privilèges du clergé et de la noblesse ne s'appliquaient qu'aux tailles

établies pour les dépenses de l'administration du pays et pour le don gratuit. Pour d'autres impôts, organisés plus tard, il n'y eut pour l'un ni pour l'autre aucune exemption. Les nobles et les clercs payèrent, sous le titre *d'afflorinement*, ce que le tiers-état payait sous celui *d'affouagement.* Le feu correspondait au florin, mais dans une valeur bien moindre ; le plus ou moins de contributions se déterminait par le nombre de florins auxquels était évalué un fief. Il y avait en Provence six cent quatre-vingt communautés, administrées par des syndics qui devinrent successivement des consuls. Chaque communauté avait un conseil municipal qui appelait dans son sein les principaux chefs de famille, quand les circonstances le réclamaient. Dès le 10e siècle, l'université des habitans avait le droit d'élire les conseillers municipaux et les syndics, ainsi que des magistrats chargés de rendre la justice désignée sous le nom de *basse-juridiction*. Plus tard, il fut décidé que les syndics exerceraient des fonctions annuelles, que les conseillers municipaux quitteraient leurs places après deux ou trois ans d'exercice, et que les uns et les autres auraient le droit de nommer leurs successeurs, pourvu qu'ils ne fussent pris que dans un certain rang ou dans une condition désignée ; ils devaient également payer une imposition plus ou moins forte, suivant la masse de propriétés foncières de la commune.

Les consuls, premiers magistrats, administraient sous la surveillance du conseil de ville; aucune révision n'était exercée sur leurs arrêtés. Les trésoriers qui percevaient les revenus communaux, rendaient annuellement leurs comptes à des conditions dont les ordonnances avaient la force des jugemens, sauf l'appel à la cour des aides.

Comme chaque communauté était maîtresse de choisir tel mode d'imposition qui lui paraissait le mieux lui convenir, il arrivait souvent qu'on le fesait porter sur les fruits, sur les denrées ou les marchandises consommées dans l'étendue du territoire communal; c'était ce qu'on appelait la *rêve*, impôt décidé à la majorité des suffrages dans le conseil municipal. On ouvrait des enchères, et la ferme était accordée au plus offrant enchérisseur, dans le délai de huit jours.

Dans les temps où la Provence était gouvernée par les comtes, la justice y était exercée gratuitement; il y avait d'abord des juges royaux ou bannerets. Dans les châtellenies, bourgs ou villages, les seigneurs exerçaient le droit de prononcer sur les affaires civiles, par eux ou par leurs officiers, sans cesser d'être, en cela même, subordonnés au souverain, lequel connaissait exclusivement des vols sur les grandes routes, dans les églises et dans les monastères, d'où

arriva la distinction des *cas royaux* de ceux qui dépendaient seulement de la juridiction seigneuriale.

Sous la première maison d'Anjou, les causes civiles et criminelles se portaient par appel des premiers juges à ceux dits *d'appaux* ou de premières appellations, et en dernier ressort aux appellations secondes, c'est-à-dire au juge-mage résidant à Aix. Six assesseurs seulement avec voix consultative assistaient le juge-mage. Il jugeait partout, un notaire écrivait ses expéditions. En cas d'absence, le lieutenant le remplaçait.

Le serment, de l'une des deux parties, décidait les causes où il ne s'agissait que d'un florin ou d'une moindre somme, plus tard, pour tous les litiges, la voie d'appel fut admise. En 1378, nous voyons à Aix une chambre de justice appelée la *chambre rigoureuse*. Ce tribunal ne prononçait qu'au vû des contrats par lesquels les particuliers s'étaient soumis à ses jugemens ou à ceux de *toute cour et juridiction* : et il fallait que le créancier invoquât son autorité. Dès la formation du pourvoi, le greffier pouvait, sur le simple examen de l'acte, procéder par saisie sur les biens et sur la personne des débiteurs. On appelait *latte*, l'amende prononcée par le tribunal, c'était le seizième de la somme dûe. On portait devant le tribunal des maîtres rationaux les appels émis contre les jugemens de la chambre rigoureuse ; ce même tribunal vérifiait

en outre les impôts légalement établis, surveillait l'emploi des deniers publics, et jugeait les questions de vasselage; en 1415, Louis II étendit sa juridiction en lui déférant la connaissance des affaires domaniales.

Des maîtres rationaux formaient aussi la cour des comptes, à l'origine de ce dernier tribunal. Ces maîtres réservaient à des notaires ou secrétaires, le soin de faire d'abord l'examen et la liquidation des comptes présentés, d'en dresser le rapport comme auditeurs des comptes et de les juger en qualité de conseillers maîtres. Des *archivaires* gardaient les pièces. En 1448, René ne fit qu'un seul corps de ces divers offices; plus tard les charges d'auditeurs furent séparées de celles des maîtres-rationaux qui reçurent le nom de *conseillers-maîtres*.

Un président, deux maîtres rationaux, quatre auditeurs archivaires, un avocat et un procureur du roi, composèrent la cour des comptes. Cette cour avait la surintendance et l'administration des redevances domaniales. Elle connaissait des faits relatifs aux monnaies, tailles, aides et gabelles; elle gardait dans ses archives les charges et les titres royaux, les statuts et les immunités du pays.

Nous voyons qu'à une époque reculée dans l'histoire des comtes de Provence, la cour souveraine était connue tantôt sous le nom de cour royale tantôt sous celui de conseil éminent. En 1415, Louis II substitua à ce nom, celui de parlement.

Louis III lui restitua son ancien titre, plus sonore, de conseil éminent. Un président, cinq magistrats, deux maîtres rationaux la composaient. Elle jugeait en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles, qui lui arrivaient quand elles avaient passé par tous les degrés de juridiction inférieure. Les ressorts que les procès traversaient avec tant de lenteur, accusaient un grand vice dans la justice provençale; mais la cour suprême coupait court à toutes les lenteurs procédurières, et jugeait avec simplicité et promptitude: *sine formâ, figurâ, nec strepiteo judice.* De plus, les attributions de ce conseil éminent, sous nos comtes, ne furent pas toujours renfermées dans le cercle étroit des débats judiciaires; on les étendit souvent à des affaires politiques, militaires et législatives. Son chef, c'était le grand sénéchal, et quand ce haut officier venait siéger, le président debout, la tête nue, lui demandait la permission d'ouvrir l'audience.

Le sénéchal marchait presque l'égal du comte-souverain; il se trouvait à la fois à la tête de la justice et de l'armée; tous les attributs de la souveraineté chargeaient ses armes et couvraient sa poitrine. Tant de pouvoir dans un sujet porta ombrage au véritable chef de la nation provençale; la Reine Jeanne s'occupa d'abord de réduire cette puissance presque rivale de la sienne, en enlevant au sénéchal l'administration des biens du domai-

ne, la faculté de destituer les juges et le droit de faire grâce pour la peine capitale. Ensuite, cet officier, dépouillé de son pouvoir militaire, ne fut plus que chef de la justice. A cette époque les procureurs écoutaient, à genoux, les plaidoieries de leurs avocats; vainement réclamaient-ils contre cet usage humiliant, le conseil éminent éprouvait trop d'orgueil de les voir dans cette ridicule et basse posture, pour accueillir leurs plaintes. En 1697, leur honorable tenacité à s'insurger, en doléances respectueuses contre cet usage, eut un plein succès. La joie qu'ils ressentirent de s'en voir affranchis fut telle, qu'ils firent un don de deux mille livres aux frères Prêcheurs.

C'est du conseil éminent que sortit ensuite le parlement.

Il y avait aussi des juridictions exceptionnelles.

L'établissement de la juridiction consulaire, à Marseille, n'a point de date certaine, elle est reculée dans la nuit des temps. Des marchands, nommés par le conseil municipal, jugeaient les causes des marchands pour fait de marchandises. On ne les payait pas. Leur juridiction fut confirmée par René, le 3 mars 1474. Après l'acte de réunion, les parties devaient comparaître, en personne, devant les juges-consuls. Les juges-consuls prononçaient souverainement, jusqu'à la somme de cinq cents livres. Les évêques avaient aussi leur tribunal qui se nommait l'officialité, dont le juge

exceptionnel portait le nom d'official; ce tribunal sacré connaissait non-seulement des causes spirituelles, mais encore des procès qui avaient lieu entre les membres du clergé séculier ou régulier; toutes les procédures, au sujet des rescrits des papes, les concernaient. Les appels comme d'abus, se portaient à la cour souveraine du ressort.

Notre Provence était régie par le droit romain; tous nos actes portaient en tête cette formule : *lex præcipit romana*, c'était notre droit commun; les statuts du pays, qui en sont une manifeste dérogation, le prouvent d'après le principe connu que l'exception confirme la règle.

Les habitans se distinguaient en natifs Provençaux, et en étrangers ou aubains. Ceux qui étaient nés dans le comté uni de Provence et de Forcalquier, ainsi que dans les terres adjacentes, s'appelaient natifs. Les aubains ne participaient nullement aux droits politiques. Aucun provençal, dont on ne pouvait regarder la fuite comme vraisemblable, ne pouvait être incarcéré, quand il était accusé d'un crime, qu'après des informations valables, suffisantes selon Dieu et la vraie justice pour le priver de sa liberté. [1]

[1] Nullus compatriota et justiciabilis, de cujus fugâ verisimiliter non dubitatur, delatus de crimine, incarceretur, nisi præcedant debitiæ informationes, quæ secundùm Deum et veram justitiam ad id sufficere possint.

Le domicile des citoyens était inviolable, la saisie par corps ne pouvait être exercée dans la demeure du débiteur, elle n'atteignait jamais les femmes, et ne pénétrait dans les hôtelleries, que dix jours après sa dénonciation.

Avant de reprendre la suite des évènemens, nous jetterons un coup-d'œil sur l'état social en Provence, à la fin du quinzième siècle, époque de transition si curieuse à étudier. Un nouveau lit est creusé aux idées ; jusqu'alors, elles avaient subi l'influence du moyen-âge, chevaleresque et religieux à la fois. Les conciles et les guerres avaient tenu l'esprit humain en haleine ; l'intelligence ne comprenait que le dogme ; c'étaient des siècles de foi, d'exaltation militaire et religieuse, pendant lesquels l'humanité fit une halte sublime et poétique entre une cathédrale et un champ de bataille. Mais l'époque d'enfantement et de transition va s'ouvrir pour nous. Hildebrand, véritable créateur du moyen-âge, par son énergie immense et sa vaste intelligence avait mis un frein redoutable et long-temps respecté aux turbulences de l'esprit humain, celui-ci eut son temps d'arrêt ; l'Europe chrétienne consentit à graviter comme un satellite obéissant autour de cet astre pontifical allumé sur le sommet du capitole chrétien. Des novateurs commencèrent enfin la lutte ; le colosse romain, caché si long-temps dans des nuages adorés, fut mesuré dans toute sa hauteur par un œil irres-

pectueux. On débattit les droits de souveraineté religieuse et suprême que la papauté avait toujours défendus avec une formidable énergie, et cet examen, qui interrogeait chacune des pièces dont se composait l'armure divine du chef de la chrétienté, pénétra bientôt dans une foule d'intelligences. L'humanité marchait, et tout lui venait en aide; les découvertes se multipliaient, quelles découvertes! toutes faites pour amener un notable changement dans les idées : la poudre à canon détruisit l'ancien système militaire, le calcul de la science allait présider à ces grands chocs où jadis ne triomphait qu'une force aveugle et brutale; la boussole recula les limites du domaine de l'homme, et ouvrit à son ardeur aventureuse les solitudes des océans; l'imprimerie, surtout, fonda pour lui une véritable ère nouvelle, ère de progrès, de civilisation, d'indépendance; avec ces trois leviers puissans l'esprit d'examen, qui venait de naître, put s'écrier : ce monde est maintenant à moi. La Provence dut participer à ce mouvement que tant d'inventions, que des discussions libres écrites ou tenues dans des salles de conciles, sous des voûtes d'église, imprimaient à l'humanité; mais son rôle ne fut pas assez brillant, pour que l'histoire l'ait remarqué; le champ de bataille embrassait le monde; la Provence ne pouvait être qu'un athlète obscur au milieu de tant de graves débats; d'ailleurs elle n'avait plus à son service cette

langue des troubadours, que la langue française avait vaincue. Les destinées d'un peuple assurent celles de sa langue; et pendant sa souveraineté, en entrant dans la grande famille française, la Provence ne pouvait plus garder son allure individuelle et tranchée, ou, du moins, elle s'effaçait devant la nation spirituelle et grande qui comptait déjà parmi ses écrivains : Froissard, Commines, Marot, Rabelais et Montaigne. Comme nation à part, la Provence avait eu son époque littéraire sous son comte Bérenger; sa langue, alors originale, vive, créatrice, imitée par des voisins, inspira la poésie, ainsi que le lecteur a pu le voir dans notre coup-d'œil rapide sur nos poètes nationaux. Mais cette langue s'effaçait aussi, peu-à-peu; les troubadours avaient disparu, et la poésie s'éteignait; les prédicateurs seuls, les théologiens, quelques jurisconsultes, des médecins les remplacèrent. Le père Abellon de l'ordre de Saint-Dominique, né à Saint-Maximin vers le fin du quinzième siècle et mort à Aix le 15 mai 1450, se fit une réputation d'auteur sacré; Hugues de Digne, religieux franciscain, publia des traités pieux et des constitutions monacales; François de Mayronies de Barcelonnette, également moine franciscain, commenta la Genèse, et Armand de Bellevue, dominicain, composa un dictionnaire des mots les plus difficiles de la philosophie et de la théologie.

On étudiait, alors, volontiers le droit; ainsi Jean Blanc ou Blanchi de Marseille écrivit un *Epitome feudorum*, Bernard Doma un traité de *Libellorum conceptionibus*, Guillaume Durand de Riez un *Speculum juris* et un *Repertorium juris*; ces légistes florissaient dans le treizième siècle. Pierre Antiboul du Cannet, près du Luc, se fit une grande réputation par son ouvrage sur les droits municipaux et seigneuriaux, intitulé: *de Muneribus*; Jacques de Bellevue laissa plusieurs livres de jurisprudence et Jourdan Brice d'Aix, qui exerça les fonctions de juge-mage, passa pour le premier jurisconsulte de son temps; ils appartiennent au quatorzième siècle.

Le médecin Guillaume Angelic, de Marseille, fit un traité de *Urinâ non visâ*, et Arnaud de Villeneuve du diocèse de Vence commenta l'école de Salerne; ils sont du treizième siècle.

Albert, chanoine de l'église d'Aix, alla visiter les lieux saints; au retour de son long pélerinage, il composa l'histoire de la première croisade jusqu'à la seconde année du règne de Baudoin, roi de Jérusalem, depuis 1095 jusques en 1120; elle offre un grand attrait de lecture. Bertrand Boisset, d'Arles, écrivit un journal particulier de tous les évènemens dont il fut le témoin au quatorzième siècle; il est sec et bonhomme. Le livre intitulé: *l'Arbre des batailles*, écrit dans le quinzième siècle, par Honoré Bonnor, prieur

de Salon, n'est connu des érudits que par le titre.

René, le roi René, fut aussi un auteur; il fit des vers, rima des fabliaux, des ballades, des satires, et surtout des mystères ou farces pieuses; c'était le spectacle dramatique de l'époque. Le château de Tarascon où il transporta sa cour en 1449, fut souvent le théâtre de ces fêtes inventées par le roi René.

Au douzième siècle, la chevalerie envahit la poésie; les muses étaient des fées, les héros des barons, des croisés; la plume du poète donnait naissance à une foule d'êtres bizarres et monstrueux, tels que des géans, des dragons, des enchanteurs, des sorcières. Ce monde poétique jetait autour de lui mille reflets de lances; on s'y pourfendait à merveille, c'était un bruit perpétuel de ponts-levis déroulés, de sons de cors, de gémissemens dans des tours ou sous les voûtes des forêts; mais on se lassa de ces compositions merveilleuses sorties de l'écritoire d'un nécromancien, et l'on se tourna vers l'allégorie; l'allégorie fille de la théologie et de la méthaphysique, qui matérialise l'esprit et invente des êtres qui n'ont ni le coloris brillant des dieux payens, ni la grâce vaporeuse des créations du moyen-âge. Vices, vertus, distinctions insaisissables, subtiles arguties, raffinemens puérils de métaphysique rêveuse, sentimens de toute nature, vinrent

tour-à-tour se montrer sur une scène vivante. René aima et cultiva l'allégorie; il subissait la loi de son temps; il fit un ouvrage en prose et en vers, intitulé: *Mortifiement de vaine plaisance*; l'âme dévote et le cœur y dialoguent. La moralité de cette pièce consiste à prouver que les douleurs doivent insensiblement nous détacher de ce monde. Voici les personnages: *la Crainte de Dieu*, *la Foi*, *l'Espérance*, *la Grâce divine*, *la superflue Réflexion*, *la Convoitise*, *l'Envie*, *la Présomption*, *la vaine Plaisance*, qui tous se groupent autour des héros principaux: le *Cœur* et l'*Ame dévote*. D'abord le *Cœur* essuie un rude assaut de la part de *Crainte de Dieu*, de *Foi*, d'*Espérance* et de *Grâce divine*; il leur résiste tant qu'il peut; il reste dans sa voie de perdition. Les vers et la prose de René manquent leur effet sur lui: les passions le tiennent plongées dans leur bourbe; enfin les divins personnages se jettent sur lui, l'étendent sur une croix, l'y attachent avec des clous d'argent et d'acier, et le percent d'un coup de lance: *superflue Réflexion*, *Convoitise*, *Envie*, *Présomption*, *vaine Plaisance*, vices à tête haute, personnages enflés de vent et de suffisance qui tenaient dans leur servage le *Cœur*, abandonnent alors la partie; et le *Cœur* purifié est réuni à l'*Ame dévote* qui, pleine de joie sur sa conversion, remercie le ciel. *Crainte de Dieu*, vient, raconte des paraboles sur la scène. Cette sainte farce dût être représentée

au château de Tarascon avec un grand *Soulas*.

René écrivit aussi un roman en prose : *La très doulce mercy au cœur d'amour espris*. Ce roman de prose et de vers racontait les douleurs de deux amans fidèles. *L'Abuzé en court*, titre presque moderne, que l'on dirait appartenir à une comédie du siècle de Louis XIV, est une allégorie où dans un langage mêlé de prose et de vers, le roi-auteur enseigne le rôle de courtisan aux jeunes gentilshommes. René composa un traité des tournois et enlumina de sa main les dessins faits par lui d'un livre de blason.

René occupait plus noblement encore ses loisirs ; il réunit des documens sur la Provence et sur l'Anjou ; il décrivit le premier de ces états d'une manière étendue, et traça une carte géographique du second. Il aurait voulu attirer à Aix des savans italiens que les ducats d'Alfonse V et de Ferdinand, son fils, retinrent à Naples. Il reçut d'Antoine Marcel, savant distingué avec lequel il avait une correspondance suivie, une homélie de Saint-Jean Chrysostôme nouvellement découverte. Les soins qu'il donnait aux lettres et aux sciences ne le détournaient pas de la culture des arts ; car c'est lui qui, le premier, fit figurer des musiciens dans les solennités religieuses. La miniature, qui, conservant la tradition de la peinture y ramena, après plusieurs siècles de barbarie, était cultivée par Réné ;

il peignit sur verre son propre portrait ; dans plusieurs villes, à Angers, à Lyon, à Avignon à Aix et à Marseille on montre des tableaux qu'on lui attribue. Le tableau de buisson ardent qu décore le chœur de la cathédrale d'Aix est, dit on, de lui ; mais le mérite du travail de cett composition assez vaste fait croire, avec raison qu'elle a été exécutée plus tard.

Telle est l'idée que nous pouvons nous fair du mouvement intellectuel qui dans le quinzièm siècle s'opéra en Provence ; nos aïeux se firen encore mieux remarquer par une charité qu'attestèrent un grand nombre de bienfaisantes institutions : l'ordre religieux de Saint-Esprit devenait à Marseille un hôpital formé sur le modèle de celui que Guido, fils du comte Guillaume, avait fondé à Montpellier. Plusieurs communes possédaient des léproseries appelées hôpitaux de Saint-Lazare, probablement du nom de ce personnage allégorique que l'évangile nous représente couvert d'une lèpre rongeante, sur le seuil de la maison du mauvais riche. Ces léproseries étaient richement dotées : celle d'Arles, dont il est fait mention dans deux testamens l'un de 1225 et l'autre de 1246, paraît être la plus ancienne. La léproserie de Marseille remonte au milieu du treizième siècle. En 1427, la lèpre ravageait tellement Marseille, que l'on transportait de force à cet hôpital ceux qui en étaient frappés. On n'ad-

mettait les lépreux dans Marseille que pendant la quinzaine avant Pâques et la huitaine avant Noël. On sévissait cruellement contre ceux qui leur donnaient asile.

Les premiers réglemens sanitaires sont dûs à René.

Nous ne devons pas oublier de dire que la prétendue découverte de reliques de Sainte-Magdeleine à Saint-Maximin, dota la Provence d'une de ses plus belles églises. Le comte Charles II la fit bâtir par des architectes italiens et en fit présent aux dominicains.

Sous les Bérengers, les provençaux eurent le costume catalan.

Les hommes portaient la *garnache*, espèce de robe fort longue et fort ample, par dessus ils mettaient un surtout à manches, appelé *surcot*. Le surcot était une veste ronde descendant jusqu'aux hanches, avec des manches collantes; plus tard il prit le nom de *pourpoint*; on garnissait de soyeuses et chaudes fourrures les surcots d'hiver. On mettait ensuite des caleçons ou hauts de chausses d'une forme qui variait beaucoup, terminés par des bas de peau, ou des guêtres de drap; les souliers emboitaient le pied et se liaient par des courroies.

Il y avait deux sortes de manteaux: l'un avait un grand collet rabattu et se portait à la manière castillane, rejeté sur l'épaule gauche, l'autre se

fixait sur la poitrine par une agraffe et portait un capuchon, les manteaux d'hiver étaient fourrés.

On coupait les cheveux en rond, à la naissance du cou, on rasait la barbe, mais non la moustache. On se couvrait la tête de la *barrête* espèce de bonnet de drap entouré d'un bourrelet avec des pièces, s'abattant sur la nuque et sur les oreilles.

Les femmes portaient une tunique nommée *interula* ou *camisia*, un justaucorps à pièces tailladées et à languettes, une simarre tenant lieu de jupe, un mouchoir de cou, ayant quelquefois la forme d'une pélerine, le manteau avec le capuchon appelé aujourd'hui *pelisse*, et le *pallium* ou voile porté à la façon des mantilles espagnoles.

Les étoffes ordinaires étaient de draps de laine en général fort souples, de futaine, espèce de toile de coton, et de toiles de lin et de chanvre qui ne servaient guère que pour les femmes. Les vêtemens étaient ornés de franges, de galons de fil et de différentes broderies.

Sous les princes de la maison d'Anjou, les modes italiennes firent une invasion et modifièrent les modes catalannes. On reçut de l'Italie, les chemises de toile, les culottes à jarretières, le pourpoint, la toque au lieu du bonnet, les bas tricotés, les collerettes et les manchettes.

Pendant que la Provence se trouvait placée sous la domination de la maison de Barcelonne, le catalan le plus pur des dialectes de la langue romane

régna dans notre pays. Vers le milieu du quatorzième siècle, quand Jeanne première régnait, le catalan obéissant jusqu'alors aux règles générales du langage roman, s'en affranchit peu-à-peu et aspira à former un idiôme national. Ainsi naquit la langue provençale. Sous René, cependant, la langue vulgaire du pays n'avait point encore de fixité. Dans les états-généraux on se servait d'un dialecte altéré, le roi répondait tantôt en latin, tantôt en français ou en italien, plus souvent dans un idiôme roman qui avait plus d'analogie avec le catalan qu'avec le provençal. Quand la Provence fut réunie à la France, la langue provençale avait enfin sa physionomie arrêtée et ne flottait pas, entre des idiômes plus anciens, elle était devenue la langue de l'administration, son caractère était officiel. Après la réunion, les registres des états furent tenus en double original l'un en français et l'autre en provençal le seul exécutoire pour le pays. Le provençal s'est ensuite tellement altéré qu'il ne mérite plus le nom de langue, c'est un patois relégué dans les villages, et dans la classe la plus humble de la société.

Il est impossible de déterminer exactement le le taux auquel a pu s'élever, à divers intervalles, la population des principales villes de Provence. Les détails statistiques manquent tout-à-fait. Il n'y avait pas dans notre pays, de recensement par tête, et l'affouagement, c'est-à-dire, le dénom-

brement par tête ne présentait qu'une base incertaine et variable.

Dans la viguerie d'Aix, un feu correspondit toujours à une agglomération de trois cents habitans. Au treizième siècle, Aix est taxé à 48 feux 1/2, ce qui donne une population d'environ quinze mille âmes. Ce nombre alla toujours croissant.

Tarascon, qui au treizième comptait cent feux et vingt mille habitans, alla toujours en décroissant.

Au treizième siècle, Arles fut taxé à deux cents feux, c'est-à-dire à soixante mille habitans. La ville de Marseille n'a jamais été affouagée, mais, suivant toute les vraisemblances, elle avait, vers la fin du quinzième siècle, une population de soixante à quatre-vingt mille habitans.

Dès le douzième siècle, la ville d'Aix, était une ville d'études et de sciences, il y avait déjà à cette époque, une académie où la jurisprudence et les belles-lettres étaient enseignées ; Saint-Jean de Matha, cet illustre fondateur de l'œuvre consacrée au rachat des captifs, étudia dans cette académie qui conféra le grade de docteur à Durand, évêque de Mende, et au célèbre jurisconsulte Jacques de Bellevue. La cathédrale de Saint-Sauveur avait aussi une école pour ses clercs, sous la direction d'un chanoine, et les ordres mendiants ouvraient, dans leurs monastères, des classes de philosophie et de théologie.

chapitre d'une bible milanaise enluminée sur velin, qui lui avait coûté la somme de cinquante florins d'or.

Les divertissemens ont toujours subi l'influence de la pensée dominante du siècle, du caractère du peuple sous lequel ils ont été imaginés. Le drame hiératique fut seul connu de ces populations du moyen-âge, qui voulaient retrouver aux carrefours de leurs rues, sur leurs places publiques, dans leurs grotesques processions, les personnages des mystères sacrés, sous de ridicules travestissemens. En Provence, comme ailleurs, les amusemens scéniques ont, de tout temps, excité la curiosité; notre pays eut enfin un prince qui fit de ces amusemens, moitié sacrés, moitié profanes, une affaire sérieuse, en y appliquant toutes les ressources de son esprit bizarrement inventif. Rien, peut-être, n'a plus contribué à populariser le nom de René, en Provence, que les soins que ce roi donna à des représentations dont il écrivit le programme, et dont il surveilla la mise en scène. Dans les heureux loisirs que la la perte de sa couronne de Naples lui avait faits, René se fit littérateur, peintre, auteur dramatique, décorateur et ordonnateur de ses fêtes. Jamais on ne s'était tant amusé; René, auquel nous avons érigé une statue monumentale au bout du cours d'Aix, n'a mérité cet honneur ni par l'étendue de ses conquêtes, ni par l'habileté de son adminis-

tration; mais il était populaire, affable, ne tourmentait que les juifs et transformait, tantôt les salles de ses châteaux, tantôt les rues et les places de sa ville comtale, en scènes magnifiques où toutes les fantasques inventions de son imagination apparaissaient en corps, ornées d'oripeaux, couvertes de robes traînantes et s'ébattant grotesquement.

En 1443 suivant les uns, et d'après quelques autres en 1471, René, à l'occasion de la Fête-Dieu, institua ces jeux célèbres qui effacèrent tous les autres par la pompe inusitée que le roi y introduisit, et les allégories qu'il y fit représenter. C'était une longue pantomime qui dansait, hurlait, miaulait, se traînait dans la boue des ruisseaux, avec tous les aspects, celui de la gravité, celui de la folie, celui de la joie, celui du deuil. La danse macabre, inventée par l'allemand Macaber qui lui donna son nom, se rapproche de ce drame muet en ce sens que René n'avait pas, lui aussi, oublié ce grand personnage chargé de clôturer toutes les joies et toutes les douleurs, la Mort. René avait sans doute voulu nous présenter le triomphe du christianisme sur le paganisme et l'inévitable but où arrivent toutes les choses d'ici bas.

Le jour de la Pentecôte, le conseil municipal d'Aix nommait le prince d'Amour et l'abbé de la Jeunesse; l'ordre de la noblesse fournissait le prince d'amour, et la dépense que cet ordre était

forcé de faire, montait quelquefois à des sommes si fortes, que, sur les remontrances des gentils hommes provençaux, Louis XIV dans sa déclaration du 28 juin 1668, supprima la dignité de prince d'Amour et la remplaça par celle d'un lieutenant de prince. Ce dernier dignitaire fut pris parmi les avocats ou les bourgeois.

Le prince d'Amour et après lui son lieutenant, imposaient une amende nommée *pelote*, à tout cavalier qui fesait aux demoiselles du pays, l'affront d'épouser une étrangère, et à toute demoiselle qui, en épousant un cavalier étranger, semblait annoncer que ceux de son pays n'étaient pas dignes d'elles. Le parlement d'Aix maintint gravement, par des arrêts, le droit de pelote. L'institution du prince d'amour a été le dernier ressort des anciennes cours d'amour.

C'était aussi le jour de la Pentecôte que les procureurs et leurs principaux clercs nommaient solennellement le roi de la Basoche ; à peine élu celui-ci se rendait au Palais de Justice, où il prenait place sur un trône qu'on lui avait préparé ; du haut de ce trône il choisissait ses grands officiers, et se présentait ensuite, suivi de son cortège, à la cour souveraine qui lui fesait un pompeux accueil. Les officiers de l'abbé de la Jeunesse étaient nommés par le consul sur la présentation de cet abbé qui, pendant toute l'année de sa dignité, avait voix délibérative au conseil de ville.

Le drame commençait la veille de la Fête-Dieu, à dix heures du soir. Toutes les cloches mises en branle, les détonnations des boîtes, les roulements de tambour, les sons clairs des fifres annonçaent le cortège mythologique. Mille torches allumées éclairaient la marche des Dieux de l'Olympe qui, parés de leurs attributs antiques, traversaient dans des flots de fumée, au milieu des cris, les rues d'Aix. Sur leurs pas se précipitaient les chevaliers du guet, des porte-drapeaux, des danseurs ; ensuite un char étalait Jupiter qui tenait à la main sa foudre et son aigle de carton peint ; Junon le suivait ; Vénus souriait aux passans, sous ses fleurs ; Cupidon tendait son arc ; les Jeux, les Ris, les Plaisirs gambadaient autour de ces dieux ; toute la fadeur mythologique inondait les spectateurs. Comme moralité, les trois Parques fermaient la marche.

La procession du lendemain offrait un autre spectacle ; la mythologie n'y paraissait pas ; elle avait été vaincue. C'était le tour de la bible ; des diables armés de fourches harcelaient Hérode ; on fouettait Judas l'apôtre qui trahit le seigneur ; Saint-Simeon, la mitre au front, la chape sur les épaules, bénissait de sa main droite, et tenait de la main gauche un panier plein d'œufs. On a perdu la signification mystique de ces œufs. Moïse, entouré de juifs, leur montrait les tables de la loi, un de ces juifs fesait tourner le veau d'or au bout

d'un bâton, un autre jetait en l'air un chat enveloppé d'un morceau de toile; c'était une allusion, peut-être, aux chats des sorcières. Le chat destiné à ce jeu cruel miaulait et se démenait tout le temps de la procession qu'il passait à s'élever en l'air, à tomber dans les mains du juif, et à refaire le même chemin. La reine de Saba, en riches atours, exécutait des danses devant le roi Salomon qui la regardait gravement; puis venaient les trois-mages; des enfans se traînant dans les ruisseaux et fesant crier au peuple: *Voici les tirrassoum*, rappelaient le massacre des innocens. La marche était terminée par le prince d'Amour, l'abbé de la Jeunesse et le roi de la Basoche qui saluaient les dames. Derrière le dais se trouvait la Mort qui fesait aller sa faulx à droite et à gauche, en criant: *hohoou*, *hohoou*; c'était le seul personnage parlant du drame de René.

Il y avait d'autres fêtes du même caractère dans les principales villes de la Provence; à Marseille des enfans vêtus en diable couraient tumultueusement devant la procession de la Fête-Dieu; c'était un essai de parodie de celle de René. A Apt, le même jour, des jeunes gens habillés aux frais du public, représentaient les saints-mystères. A Salon, les membres de la confrérie des paysans, dite de *Dieu le père*, nommaient, toutes les années, le jour de l'Ascension,

un d'entre eux qui prenait le titre de *Rey de l'ayssado*, roi de la pioche. Ce roi paraissait à la procession avec une pioche en guise de sceptre ; c'était presque la fête des semailles de la Chine où l'empereur ouvre la terre avec une charrue d'or ; le labourage était élevé à la royauté. A côté du roi de la pioche, marchait une jeune paysanne qui partageait avec celui-ci tous les honneurs de la fête. Ce roi-paysan avait dans son cortège un agriculteur qui déployait son drapeau, un berger jouant du bâton, un tambour de guerre et quatre danseurs sautant aux sons de plusieurs tambourins. A Pertuis on célébrait la fête de la Belle-Etoile, afin de rappeler cet astre mystérieux qui se leva sur l'Arabie pour guider au berceau du Christ les mages de l'Orient. A toutes ces fêtes, à celle de la Tarasque de Tarascon, la religion chrétienne fournissait ses anges, ses saints, ses démons.

Cette population, qui s'émerveillait de toutes ces fêtes grossières, poursuivit long-temps de sa haine et de ses coups les malheureux juifs ; long-temps les juifs ne purent séjourner en Provence qu'en se soumettant à des conditions humiliantes ; on les forçait de porter des marques extérieures qui ne les désignaient que mieux à la fureur des passans : ils étaient surtout rançonnés à ravir par les seigneurs et les évêques ; les juifs d'Arles payaient un fort impôt à l'illus-

tre maison des Porcellets. Ceux d'Aix fournissaient à l'archevêque plusieurs livres du meilleur poivre; ceux de Marseille offraient tous les ans à l'évêque deux lamproies ; ils payaient aussi annuellement une somme déterminée au prieur de Saint-Martin , et il fallait que l'un d'eux allât, chaque dimanche et chaque fête, entendre le sermon à la cathédrale. Les statuts de Marseille leur interdisaient de s'embarquer plus de quatre à la fois sur un vaisseau de cette ville. Ils ne pouvaient pas travailler en public les jours où la religion catholique proscrivait le labeur , et le bain ne leur était permis que le vendredi.

Les juifs exerçaient dans notre pays les fonctions de médecins ; René s'en attacha un en cette qualité ; il le décida à embrasser le christianisme et le fit baptiser sous le nom de *Nostra Dona* , Notre-Dame ; il fut le bisaïeul de l'historien César Nostradamus. Les juifs se consolaient de toutes les avanies qu'on leur fesait subir , en comptant leurs doublons et leurs *carolus*.

L'agriculture provençale dut son extension aux concessions de terres faites par les seigneurs et les abbayes. Boson céda une grande partie des domaines de la couronne et favorisa l'aliénation des biens seigneuriaux ainsi que la division des propriétés. Les évêques de Marseille , les abbés de Saint-Victor et les moines de Mont-Majour

contribuèrent aussi à étendre les bienfaits de l'agriculture en mettant en valeur des terres considérables qu'ils donnaient à bail ou qu'ils fesaient administrer par des intendans. Grâce à leurs soins, des terrains noyés d'eau furent desséchés et mis en état de recevoir des cultures, des canaux d'arrosage ouverts, des moulins établis, des fermes construites; ils semèrent des prairies et favorisèrent la multiplication des bestiaux.

Quand la Provence fut gouvernée par des princes de la maison de Barcelonne, l'agriculture reçut encore de plus grands encouragemens; on acclimata en Provence plusieurs espèces de raisins noirs et de figues de la Catalogne. Alfonse Ier fonda un haras aux environs de Châteaurenard et peupla la Camargue de taureaux et de chevaux.

Arles, déchue de sa grandeur romaine, éclipsée par le dangereux voisinage d'Aix la noble, et de Marseille la commerçante, chercha, dès lors, dans la grande culture, un moyen de perpétuer son existence de cité, si compromise. Ses belles plaines, sa Camargue servirent puissamment à l'accomplissement de ses projets agricoles; l'agriculture la féconda; elle féconda aussi la vallée de l'Huveaune, la pente méridionale des Alpines, Salon, Tarascon, Saint-Remi et les régions que pressent la Durance et le Rhône. Aix et le reste de la Provence firent des progrès moins rapides.

Pour assurer les destinées de l'agriculture et

en favoriser davantage l'essor, Raymond-Bérenger IV, le dernier des comtes de Barcelonne, exempta de tout impôt le sel destiné aux troupeaux, ordonna l'ouverture de nouvelles routes, mit des marais à sec, et défricha des terrains par le moyen de fossés d'écoulement; il affranchit du séjour permanent des eaux les belles plaines situées entre la Durance et le Rhône; il améliora les bêtes à laine en croisant les béliers transportés de la Catalogne avec les brebis d'Arles.

Les croisades eurent aussi une heureuse influence sur le labourage. Les croisés enseignèrent à nos pères des méthodes meilleures, et enrichirent nos champs de végétaux productifs. Le citronnier et le pin d'Alep s'élevèrent alors dans nos campagnes; le pin d'Alep est répandu maintenant dans les campagnes voisines de Marseille, où il a remplacé le mélèze et le pin sauvage; nous devons aux croisés diverses espèces de cucurbitacées, l'artichaut, quelques navets, le safran, etc. C'est à cette époque qu'on remit en vigueur l'usage de la greffe.

En 1429 le blé était si abondant, que les états du pays supplièrent Louis III de lever la défense de l'exporter, attendu qu'on en récoltait au-delà des besoins de la consommation du pays, et qu'il était tombé à un vil prix. Cette demande fut exaucée.

René a attaché son nom à une foule d'excellens ouvrages destinés à favoriser l'agriculture ; il dessécha les marais d'Aubagne, répara et prolongea les canaux d'arrosage dérivés de l'Huveaune, mit en culture le bassin de Gardanne, perça la Crau de routes, et ne négligea rien pour féconder et assainir notre sol. Il engageait les agriculteurs à la préparation des raisins secs, et s'en occupait lui-même dans sa maison de campagne, à Gardanne. En 1440, il publia des réglemens pour les fossés d'arrosage ; deux ans après il exempta de toute espèce de péages et de tributs les troupeaux qui venaient hiverner dans la Basse-Provence ; enfin, en 1472, il accorda des primes aux meilleures plaines et des encouragemens aux ouvriers en drap.

Marseille avait dû l'extension de son commerce, dans le moyen-âge, aux croisades et à l'établissement, qui en résulta, des colonies chrétiennes en Orient ; mais quand ces guerres saintes furent terminées, quand les musulmans eurent repris les conquêtes faites sur eux par les européens, le commerce de Marseille déclina sensiblement. Elle n'eut presque plus de relations marchandes qu'avec la Sicile et Naples, encore ces relations étaient-elles souvent troublées par les flottes des rois d'Aragon, qui pillaient et détruisaient les vaisseaux vainement couverts du pavillon de nos comtes. Marseille avait vu s'élever des cités com-

merçantes rivales, qui s'emparèrent à leur profit des riches comptoirs de l'Asie et de la Grèce. Que pouvait Marseille contre Venise, cette reine des mers ? Le quatorzième siècle fut l'époque de la plus haute puissance de cette ville ; son crédit était égal à son commerce : immenses tous les deux. Elle seule fesait le commerce des côtes de la Romanie ; Candie et Négrepont obéissaient aux lois de Saint-Marc ; une partie de l'Archipel et de la Grèce reconnaissait sa domination ; tous les fleuves qui tombaient dans l'Adriatique passaient, à leur embouchure, à l'ombre de ses forteresses ; sa marine, maîtresse de la Méditerranée, visitait aussi les ports de la Flandre et de l'Angleterre ; tous les trésors monnoyés des nations resplendissaient dans ses coffres, et sa banque fondée, dit-on, dès le douzième siècle, facilitait par ses billets toutes les affaires commerciales du monde. Comment Marseille aurait-elle pu lutter contre une si puissante rivale ? Gênes qui devança Venise dans ses établissemens au levant, qui partageait avec elle l'important commerce de la Mer-Noire, ne brilla jamais autant que la *Fille des eaux*, et elle chancela même, sur sa base de marbre, devant l'heureux ascendant de cette émule ; mais Gênes, même dans sa décadence, l'emportait toujours sur Marseille. Florence, Pise, Barcelonne, splendides marchés du commerce du moyen-âge ache-

vaient, par la hardiesse et la multiplicité de leurs entreprises, de réduire Marseille à un rôle tout-à-fait obscur.

Sous la domination de la seconde maison d'Anjou, les guerres continuelles qu'elle eût à subir ne firent qu'entraver davantage un commerce timide ; René chercha à le ranimer ; il fit un traité avec Bone, ville d'Afrique, pour assurer la liberté de la navigation ; en 1472, il accorda un sauf-conduit à toutes les nations chrétiennes ou infidèles qui viendraient négocier à Marseille. Il reconnaît, dans le préambule de son édit, que Marseille n'est déchue de sa prospérité ancienne que par la faute de la fortune. En effet, l'instinct commercial ne manqua jamais à cette ville, sa noblesse n'attachait aucun deshonneur à le pratiquer, ses plus illustres maisons se glorifiaient d'une origine mercantile : les Candolle, qui possédaient en Provence onze fiefs considérables, avaient fait leur fortune dans le négoce, comme les Médicis à Florence. La maison de Montolieu, dont l'origine se rattache aux premiers temps de la chevalerie, se vantait de sortir d'une source semblable.

Marseille admettait dans son enceinte, moyennant des droits modiques, la draperie de France, la toilerie de Bourgogne, les maroquins, les savons, les ouvrages en fer et d'autres produits des fabriques étrangères. Elle continuait aussi

d'importer son sucre du levant. La Provence en consommait une grande quantité au quinzième siècle.

Le commerce des cuirs et des peaux préparées était exploité à Marseille ; le corps des tanneurs y avait acquis des richesses. Ce furent les tanneurs qui firent dériver les eaux de l'Huveaune, d'abord pour leurs fabriques, ensuite pour l'utilité commune. La ville se joignit à eux dans cette entreprise, mais les premières dépenses furent supportées par eux.

Marseille possédait des magasins de verreries à l'usage des provinces voisines. On en transportait une grande quantité en Espagne et une quantité moins grande dans les échelles du levant. René établit des fabriques de verre à deux lieues d'Apt, près de l'abbaye de Valsainte et du village de Gault. Il accorda des privilèges aux verriers qu'il avait fait venir du Haut-Dauphiné, les affranchit de toute imposition et aimait à les voir travailler. Des peintres, qui savaient orner les vitraux de couleurs vives et variées, perfectionnèrent cet art déjà connu en Provence dès le onzième siècle. Un marseillais, le dominicain Guillaume, se fit remarquer parmi ces peintres.

Fréjus tenait chaque année une foire célèbre, mais inférieure à celle de Beaucaire. La foire de Montpellier attirait une foule immense de marchands. C'était dans cette ville que Jacques Cœur

avait ses comptoirs, ce fameux Jacques Cœur qui possédait douze galères. On achetait en Provence une laine d'une très bonne qualité. Marseille, Arles et Grasse possédaient des fabriques de draps assez grossiers et recherchés seulement par les Génois. On connut les lettres de change, en Provence, dès le treizième siècle. Avignon possédait des banquiers florentins.

Quant aux monnaies, nous dirons que celles des rois de France de la première et de la seconde race eurent cours en Provence. Ces princes, depuis Clotaire Ier jusqu'à Louis-le-Bègue inclusivement, en firent battre à Arles, Avignon et Marseille.

Par une ordonnance de 854, rendue par Charles-le-Chauve, le nombre de villes où l'on battait monnaie fut fixé à neuf; aucune cité provençale ne figure dans ces neuf villes.

Depuis Boson, dont le denier d'argent est à peu près de la même fabrique que les monnaies de Charles-le-Chauve, jusqu'à Alfonse Ier, nous ne trouvons aucune monnaie des souverains de Provence.

Les malheurs qui accablèrent la France, sous les faibles successeurs de Charlemagne, rendirent l'argent tellement rare que dans une foule de cas on se vit forcé de contracter par échange comme aux premiers âges du monde.

Des prêtres de l'église de Saint-Zacharie acquirent, moyennant un cheval, la troisième partie

d'un moulin situé sur l'Huveaune; ce marché est rapporté dans une charte de 1304, elle dit aussi que ces mêmes prêtres avaient acheté un *condamine*, c'est-à-dire un champ franc de toute redevance, moyennant un cheval, un bœuf et deux cochons.

Veut-on avoir une preuve plus évidente de la rareté de l'argent au douzième siècle? En 1118, le chapitre de la Major acheta la moitié d'une vallée aux portes de la ville, pour le prix de soixante-dix sols Melgoriens, qui ne fesaient pas un marc et demi d'argent.

Les monnaies de l'empereur Othon étaient à peu près les seules qu'on admit en Provence dans le onzième siècle. Comme on ne battait pas alors, monnaie, on se servait des deniers Melgoriens, ainsi appelés des comtes de Melgueil, qui la fesaient fabriquer dans le château de ce nom en Languedoc, et des deniers Raimondins frappés au coin des comtes de Toulouse, possesseurs du comtat Venaissin sous le nom de marquisat de Provence.

Guillaume le jeune, dernier comte de Forcalquier, mort en 1209, fit frapper des espèces qui prirent son nom. Un acte d'hommage prêté l'an 1300 à l'évêque d'Apt, prouve qu'au commencement du quatorzième siècle, on se servait encore des deniers Guillelmins dans le comté de Forcalquier. On en trouve la preuve dans un acte d'hommage, prêté l'an 1310, à l'évêque d'Apt.

Raimond des Baux reçut de l'empereur Conrad III, avec l'investiture de la Provence, le droit de battre monnaie.

La monnaie, au coin des souverains comtes de Provence, ne fut frappée que sous Alfonse Ier; on commença par des deniers royaux couronnés. Dans la charte en date de 1184, par laquelle Hunno, neveu d'Alfonse, vendit pour deux ans, aux recteurs de la confrérie de Saint-Esprit à Marseille, les cavalcades dues par cette ville au comte de Provence, il est fait mention de cette monnaie pour la somme de dix mille sols royaux.

On trouve des oboles d'Alfonse Ier, mais extrêmement grossières.

Une charte de Gui de Foc, archevêque d'Aix, prouve que soixante sols royaux couronnés valaient, en 1196, un marc d'argent. Plus tard, en 1214, dans l'acte de vente de la terre de Juliens, les sols royaux sont évalués à soixante sols le le marc.

Ce n'est que vers le milieu du treizième siècle qu'on a commencé à connaître les florins en Provence.

Les chapitres de paix en 1257, attribuèrent aux Marseillais le droit de régler la fabrication des monnaies comme ils l'entendraient; de plus on convint de ne jamais faire changer de valeur aux espèces. Charles Ier, qui stipula ce traité, se réserva douze deniers menus *Marseillez* par marc pour

toute la monnaie qui serait fabriquée à Marseille, tant en gros qu'en menu marseillez, et en espèces appelées *monetas milliarensium.* C'étaient probablement des oboles.

Les gros *marseillez* étaient d'argent fin et pesant trente-deux grains.

Les menus *marseillez* étaient de la valeur du denier royal couronné et pesaient seize grains; les oboles, six grains; vingt sols marseillez fesaient la livre royale. Trois livres marseillaises valaient une once d'or. C'était la valeur de trois livres royales en 1228. En 1269, nous trouvons d'après une convention passée entre Charles Ier et les habitans de Marseille, que quatorze deniers marseillais équivalaient à douze deniers tournois.

La monnaie raimondine qui circulait dans la ville d'Arles, avait été peu à peu affaiblie d'un quart depuis 1239 jusqu'en 1247, et d'un tiers depuis 1247 jusqu'en 1253.

Pourtant les archevêques d'Arles ont fait battre monnaie à leur coin, ils conservèrent ce droit, qu'ils tenaient du roi Boson, jusqu'au milieu du seizième siècle; c'était à Mondragon que, sous la surveillance des officiers nommés par eux, cette monnaie archiépiscopale était battue.

D'autres prélats avaient un pareil droit: celui d'Avignon qui, en 1365, l'ayant reçu de l'empereur Charles IV, pouvait faire battre des monnaies d'or, d'argent et de cuivre à Noves et à Barbentane;

les évêques d'Embrun qu'un diplôme de Conrad II investit d'un semblable privilège en 1147.

Des seigneurs particuliers jouissaient de ce droit, mais leurs monnaies ne dépassaient pas leurs fiefs. Une transaction passée en 1252 entre la communauté d'Apt, Guirand et Bertrand Raybaud de Simiane, atteste que cette dernière maison pouvait faire battre monnaie.

Les vicomtes de Cadenet avaient le même privilège, ainsi que ceux de Grignan.

La défense que Philippe-le-Bel fit de saisir les monnaies fabriquées à Saint-Remy, est une preuve qu'on battait monnaie dans cette petite ville. Au quinzième siècle, il y avait deux hôtels de monnaie en Provence, l'un à Aix et l'autre à Tarascon.

Nous donnerons une idée de la rareté du numéraire à la fin du quinzième siècle, en disant qu'avec la même quantité d'or, on achetait six fois plus que de nos jours de toute espèce de denrées ; aussi l'intérêt de l'argent était-il monté à un taux énorme, il était souvent au vingt pour cent, et jamais au dessous de dix ou de douze.

Depuis la réunion de la Provence à la France, on ne battit monnaie que sous François 1er.

CHAPITRE DEUXIÈME.

HENRI IV.

La Provence continuait, comme le reste du royaume, à être désolée par la guerre civile, sans qu'un parti parvînt à écraser l'autre. Les succès et les revers étaient à peu près compensés ; mais la ligue tenait en sa puissance les villes principales: Marseille, Aix et Arles. Toulon, dont LaValette dirigeait les fortifications lui-même, Draguignan, Grasse, Fréjus, Forcalquier, Digne et Manosque avaient pris parti pour le gouverneur. Le consul Clément tenait Tarascon sur les limites d'une prudente neutralité. Quant à cette foule de châteaux qui hérissaient nos montagnes, ou défendaient nos plaines, ils passaient et repassaient des mains des uns dans celles des autres. A la bannière de la ligue qu'on y arborait aujourd'hui, succédait demain celle du roi; la Provence se désolait dans une succession ennuyeuse et triste d'une foule de petits siéges qui tenaient en haleine les

hommes et les chevaux. Le clergé apportait à la ligue son appui; Ragueneau, évêque de Marseille, était acquis, cependant, au roi. La noblesse se trouvait divisée en deux camps à peu près égaux. Frédéric Ragueneau eut son château d'Aubagne pris et pillé par ses diocésains, les marseillais.

Le parlement de Pertuis proclama Henri IV, celui d'Aix le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X et reconnut le duc de Mayenne lieutenant-général du royaume, pendant tout le temps que durerait la détention du cardinal de Bourbon. De Vins jugeant, avec raison, que la guerre allait prendre une extension plus grande, et que de graves intérêts ne tarderaient pas à se débattre, fit décider, de concert avec le parlement et les procureurs-nés et joints, dans une assemblée de notables tenue à l'hôtel de ville d'Aix, que le duc de Savoie serait supplié de prêter aide et assistance aux ligueurs provençaux. Mais, pour écarter tout ce qu'avait d'humiliant une intervention étrangère, on arrêta que les secours de ce duc ne seraient acceptés qu'à condition que la province demeurerait sous l'obéissance du roi très-chrétien, que les troupes savoisiennes seraient placées sous le commandement d'un chef élu par le parlement, et qu'elles se retireraient à la fin de la guerre. Le duc de Mayenne fut instruit de toutes ces déterminations, et d'Ampus envoyé au duc de Savoie, qui promit trois cents

chevaux, quinze cents arquebusiers, quatre canons et des munitions suffisantes. De Vins, à la tête de cent-cinquante cavaliers, se hâta de se rendre sur les bords du Var, pour y attendre les secours annoncés.

La Valette comptait sur des troupes languedociennes, que pouvait lui fournir le maréchal de Montmorency, pour tenir tête à l'orage ; il prenait toutes les précautions nécessaires dans la circonstance difficile où il se trouvait placé ; il renforçait les garnisons et leur donnait des chefs sûrs et éprouvés. Le seigneur de Mentaud lui répondait de Fréjus ; Valavoine de Saint-Maximin ; Pontevès, de Barjols ; le baron de Vence, de Grasse. En attendant, les ligueurs, commandés par de Carces, de Meyrargues, enlevaient les châteaux de Mimet, de Bouc, de Cabriers, de Ventabren, de Marignanne, de Saint-Mitre, d'Istres, de Saint-Chamas, de Pélissanne et de Lambesc. Voilà qu'ils apprennent que les seigneurs royalistes d'Etampes et de Rougier allaient recevoir, aux environs de Tarascon, mille fantassins et deux cents maîtres envoyés du Languedoc ; aussitôt d'Ampus et d'autres chefs se dirigent de ce côté avec trois cents maîtres, et, ayant resserré l'escorte provençale et quelques languedociens qui avaient déjà passé le Rhône entre leur troupe, le fleuve et les murailles de la ville neutre de

Tarascon, ils les taillèrent en pièces et empêchèrent la traversée des autres. Le seigneur d'Étampes fut fait prisonnier et envoyé à Aix sous la conduite du comte de Carces.

Le seigneur d'Ampus, après avoir visité la ville de Digne et l'ermitage de la Sainte-Baume, qui avaient été livrés à la ligue le 19 octobre, se rendit sur la frontière en qualité de premier consul procureur, pour recevoir les Savoisiens. Ceux-ci n'ayant éprouvé aucun obstacle dans leur marche, le seigneur de Vins les réunit aux Provençaux, faisant ensemble deux mille cinq cents hommes de pied et deux cents chevaux, sans compter l'artillerie. En même temps les ligueurs, étendant la ligne de leurs opérations militaires, dégageaient d'ennemis les abords de la ville d'Arles, prenaient des châteaux dans la viguerie de Tarascon, et poussant plus loin leurs reconnaissances, se rendaient maîtres d'Apt, de Saignon, de St.-Martin, de Cucuron. Le parlement de Pertuis se replia à Manosque, par mesure de prudence.

Le seigneur d'Allein, que la Valette avait dépêché auprès du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, pour en obtenir des secours, avait réussi dans sa mission. Il se dirigea vers la Provence avec treize cents hommes d'infanterie et cent cinquante cavaliers. Sa troupe avait déjà franchi le Rhône, et de Mallemort on en apercevait les enseignes. A cette nouvelle

les seigneurs d'Ampus, de Besaudun, de Meyrargues, de la Barben, que vinrent bientôt joindre de Loriol, de Panise et de Saint-Maurice, réunissent deux cent quarante cavaliers et cent cinquante arquebusiers. Avec cette faible troupe, ils marchent contre les Languedociens conduits par d'Allein, ils placent leurs gens sur un coteau qui touchait au bois de la Rorvière, entre Mallemort et la Roque; protégés par ce bois épais et sombre, ils échappent d'abord à la vue des Languedociens, mais quand ceux-ci eurent débouché, ils se virent en face des ennemis; alors d'Allein fut d'avis de continuer la route avec la cavalerie sur le derrière. Cet avis fut combattu par le capitaine Fosseuse. D'Ampus se jette au milieu des Languedociens et reçoit une forte blessure; Besaudun accourt pour le secourir: l'action devient générale et vive. Besaudun se bat merveilleusement, les royalistes lâchent pied, et courent mettre le pont de Crapone entre eux et les ligueurs; mais Besaudun s'attache à leur poursuite, il les atteint, jette au milieu d'eux une grande confusion, en force un grand nombre à se précipiter dans la Durance, vole à Mallemort et en fait un effroyable carnage dans l'église. A l'instant même, le seigneur de Meyrargues se lance sur la route de l'antique abbaye de Silvecane, où il savait qu'un grand nombre s'était caché, car pour les y conduire, le capitaine Colin avait éclairé la route de

Moustiers, par des feux allumés sur les hauteurs. L'abbaye est emportée ; Meyrargues fait attacher deux à deux les malheureux dont l'asyle avait été découvert, et, ainsi garrotés, il les précipite dans la rivière ; huit cents périrent dans cette funeste journée : ceux qui échappèrent se rendirent auprès de la Valette qui les reçut à Draguignan. Exaltés par le succès, les ligueurs vont faire des processions à Aix, et attachent aux voûtes de Saint-Sauveur quinze bannières enlevées ; Besaudun assistait aux réjouissances, porté dans une litière à cause de sa blessure.

A Marseille, la fermentation des esprits bouillonnait dans toute sa force ; la charge de premier consul était disputée par les deux partis, l'un voulait Pierre Caradet de Bourgogne, et l'autre Charles Casaulx, originaire de Gascogne. Casaulx échoua, son rival l'emporta au milieu d'une effervescence incroyable et malgré les efforts d'Albertas de Villenose qui envahit, lui et les siens, la salle des élections, les armes à la main. Mais César de Village, Vente de Pennes, d'Arene et les deux frères de Vins, lancèrent la populace sur Villenose qui, saisi dans sa maison, fut mis en pièces et jeté en lambeaux dans la rue. Le parlement d'Aix voulant évoquer l'affaire, députa aussitôt à Marseille, Sommat et d'Agiez, conseillers, et Laurens, avocat-général, pour informer contre les coupables. Mais cette procédure fut abandonnée.

De Vins attendait, alors, à Antibes les secours du duc de Savoie que le baron de Ligny devait lui amener. Quand il les eut, il alla assiéger Grasse défendue par de Vence; Prunières, gentilhomme dauphinois, et d'autres seigneurs s'étaient jetés dans la place. De Vins qui s'exposait en chef de parti, reçut le 20 novembre 1589, à neuf heures du matin, un coup d'arquebuse au front qui le tua. Sa mort excita un grand deuil parmi ses partisans. Le chanoine Mutul, le comparant en chaire à Macchabée, l'appela le fort et le puissant qui défendait et sauvait Israël. Mais la Valette, auquel les secours promis par Montmorency n'arrivaient pas, restait dans une inaction forcée qui occasiona la perte de Grasse, dont la garnison capitula enfin. Cette place fut rendue au conseiller d'Agiez, commissaire du parlement, et au seigneur Jacques de Beaumont, consul-procureur de l'année précédente, nommé commandant après la mort du seigneur de Vins.

Le duc de Savoie, en secourant les ligueurs provençaux, agissait dans des vues intéressées; il fesait attendre les subsides promis, afin de leur imposer ses volontés; le baron de Ligny, son agent, excita les seigneurs du pays à ne se confier que dans son maître. Dans un conseil de guerre tenu à Grasse, on arrêta d'envoyer au duc le baron de Mévolhen, chargé de solliciter l'intervention personnelle du prince. La division se

mit alors dans le pays, division qui eut anéanti la ligue en l'affaiblissant si l'un des deux chefs ne se fût immolé aux intérêts de son parti. Le comte de Carces, malgré l'éclat de son nom, ne chercha pas à disputer le premier rang au seigneur de Vins, parce qu'il n'avait pas encore assez d'influence; mais à la mort de ce dernier, il aspira au commandement des forces de la ligue. Une personne, que son sexe semblait devoir tenir éloignée de ce vaste foyer d'intrigues dangereuses, lui contesta ce commandement; c'était Christine d'Aguère, d'une ancienne famille de Bourgogne, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui, prince de Poix, épouse en secondes nôces de François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, belle-sœur du seigneur de Vins, parente de Besaudun, de d'Ampus et de la Verdière, puissans barons du pays. Cette femme avait une grande activité, de la grâce dans l'esprit et de la résolution dans le caractère; elle jugea vîte la position de la ligue, que des secours attendus du Languedoc et du Dauphiné, où commandait Lesdiguières, pouvaient, si elle luttait seule en Provence, finir par écraser. Tournant donc ses vues vers Emmanuel de Savoie, elle sema si adroitement l'intrigue dans le parlement d'Aix, que cette assemblée fit écrire au duc une lettre pressante par Pierre Mutul, par l'assesseur Guiran et les procureurs-nés du pays, Seguiras et de La Chaud, afin qu'il voulût bien les secourir en personne.

Dans l'assemblée que les états généraux tinrent à Aix le 25 janvier suivant, l'intervention du duc de Savoie excita de violens débats : la comtesse de Sault finit par l'emporter, et la conduite de la guerre, pour le compte de Charles x, fut déférée au duc de Savoie. Cette délibération lui fut portée par Elzéard de Rastelly, évêque de Riez, par d'Ampus, le baron d'Oyse et l'avocat Louis Fabri de Fabrègues qui s'acheminèrent vers Nice. Jacques Beaumont fut député au duc de Mayenne pour l'instruire de ce qui se passait.

Cette détermination excita de violens murmures parmi quelques ligueurs ; le comte de Carces qui voyait la dame de Sault marcher au renversement de ses espérances, se fit remarquer par l'amertume de ses plaintes. Tandis qu'il se lamentait, il se vit trahi par la fortune devant les murs de Salon dont la Valette lui fit lever le siége, ce qui acheva de crouler son crédit; alors de Carces eut recours à l'intrigue. Des émeutiers poussés par César de Village et le fils de l'avocat Vias, partisans déclarés du comte de Carces, allèrent criant dans les rues de Marseille : *Vivent la messe et les fleurs de lys ; à bas les Savoyards.* Mais le premier consul ne prit pas parti pour ces émeutiers, et le lieutenant de Viguier les dispersa. Alors de Carces imagina d'autres batteries ; il songea à mettre ce pays sous la protection papale et eut, dans cette intention, une conférence avec l'archevêque d'Avignon, à

Cavaillon. Marseille adopta ce singulier moyen terme, et elle députa le chanoine de Paule et l'avocat Salomon, à Rome, pour supplier le Saint-Père d'accepter le patronage qu'on lui demandait. A Arles pareille détermination fut prise par le soin du premier consul, le seigneur de Ventabren. Ils partirent tous les trois pour Rome où le secrétaire du comte de Carces, un nommé Augier, les devança.

La répugnance que le duc de Mayenne manifesta pour l'intervention savoisienne procura, à l'opposition du comte de Carces, quelques adhérens au sein du parlement. On y rêva même l'enlèvement de la dame de Sault; ce coup hardi fut médité par les consuls d'Agar, Joannis Puget et Désideri, que les intrigues de la comtesse exaspéraient. La majorité du parlement entra même dans les vues de ces conspirateurs. On éloigna, sous divers prétextes, une partie des troupes dévouées à la comtesse, et on prit un arrêt pour envoyer ailleurs la propre compagnie de la dame de Sault que Meyrargues commandait. Ce capitaine refuse d'obéir, et, montant au palais, il déclame avec violence sur le dernier arrêt; ensuite il parcourt les rues en appelant le peuple aux armes. Aix se remplit de tumulte, la foule s'arme, l'assesseur Guiran, créature de la comtesse, fait rouler deux coulevrines vers le palais autour duquel la populace rugissait. C'était le 14 mars 1590. Le parle-

ment s'assemble et les conseillers sont sur leurs siéges; par leurs ordres, deux cents hommes occupent la place des Prêcheurs, une autre compagnie commandée par Lamanon s'établit à la conciergerie. Quand toutes ces dispositions eurent été prises, les magistrats, vêtus de leurs robes rouges, se présentent au peuple et le haranguent. Tandis qu'ils péroraient, la rue voisine leur envoie les lueurs des mousquets de la troupe que conduisait Meyrargues; le courage fait défaut à ces hommes consulaires, ils retroussent leurs robes et fuient aux huées de la multitude; la victoire reste donc au parti comtal. Mais le regret pénètre dans le peuple, il se repent d'avoir usé de tant de violence envers la cour souveraine : le lendemain on lui apporta les excuses et les regrets de ce même peuple.

Un coup décisif aurait ruiné la dame de Sault, mais le parlement hésita. Profitant de cette malencontreuse incertitude, la dame de Sault rallie son parti; le conseiller de Castellane, autrefois zélé protestant, maintenant ligueur furieux, arrive avec du canon, au quartier des Cordeliers, suivi de trois-cents arquebusiers. Le palais fut attaqué aux cris de *vivent la messe et son altesse!* On y pénètre, on égorge dans la grand-salle trois défenseurs du parlement; la compagnie est dispersée, les consultes Agar, Joannis, Désideri et Puget, le plus énergique de ses membres, sont envoyés

enchaînés au château de Mereuil, et le comte de Carces se retira à Avignon. Depuis cette journée, dite du palais, il n'y eut plus aucune opposition à la venue du duc de Savoie, et la comtesse acquit la toute puissance dans la capitale et dans le pays.

La comtesse de Sault, triomphante, usa de la suprême puissance ; elle nomma viguier de Marseille le seigneur de la Barben, et chargea le conseiller de Castelar de lui porter le bâton de sa dignité. L'arrivée de ce commissaire donna lieu à quelque opposition de la part des amis du comte de Carces. Il y eut une protestation faite par Caradet, le premier consul; le conseil, qui voulait maintenir les prérogatives de Marseille, d'après lesquelles le choix des viguiers était fait, par le roi, sur une liste de trois candidats élus par la municipalité, déféra le bâton à Caradet lui-même. Castelar, indigné, échauffe les amis de la comtesse et accuse publiquement Caradet du meurtre de Villecrose. A la suite de cette accusation, un attroupement se forme au quartier de Cavaillon. Castelar conduit cet attroupement à l'hôtel de ville d'où il chasse Caradet qu'il conduit en prison.

Une armée de protestans des Cevennes, conduite par Chambaud, gentilhomme du Vivarais, auquel il manquait une jambe, s'avançait dans les monts de la Provence, pour joindre la Valette qui fesait fortifier Toulon. D'Ampus, voulant empêcher cette jonction, sonne le boute-selle et va attendre,

avec sa troupe, les Cevennais au passage de la Durance, non loin de Sainte-Tulle, village de la viguerie de Forcalquier. Dans l'engagemeent qui eut lieu, trois cents protestans périrent, et d'Ampus n'eut à regretter que la perte de trente hommes, parmi lesquels se trouva le chevalier de Montméyan. De là, d'Ampus alla forcer l'abbaye de Silvecane où s'étaient cantonnés une troupe de brigands qu'il prit et fit périr par l'eau, le fer et la corde. Sans prendre un moment de repos, cet infatigable capitaine entre dans le centre de la Provence avec cinq pièces de canon, et, tandis qu'il semblait s'être jeté sur la route de Riez, il tourne brusquement vers Barjols qui, malgré ses cinq-cents hommes de garnison, offrit pour se racheter du pillage une somme de trente mille écus. D'Ampus accepta; ce qui n'empêcha pas que, dans une querelle survenue entre les habitans et des soldats ligueurs, ceux-ci n'égorgeassent quatre cents vaincus, parmi lesquels étaient le seigneur de Fos et le chevalier de Peipin. Au Luc, les hommes d'Ampus remplirent de cadavres l'église; Lorgues, Aups, Draguignan, Pignans, Besse et Ceyreste firent leur soumission à la ligue.

Ces guerres provençales éveillèrent les ambitions princières; le pape Sixte-Quint, charmé des ambassades d'Arles et de Marseille, se promettait un aggrandissement de son comté-venaissin; Philippe II, qui continuait le rêve paternel de la domi-

nation européenne, était bien aise d'entrer dans toutes ces querelles ; il n'y avait pas jusqu'au dernier descendant de René, un duc de Lorraine, qui ne vit, dans ces bruyans démêlés, une belle occasion de reprendre la couronne de ses ayeux ; aussi offrait-il une petite armée sous le commandement de son fils le comte de Vaudemont. Mais Emmanuel de Savoie avait pris le devant, il sut tenir en échec ces rivalités si fortement éveillées ; les secours d'argent qu'il fit passer aux ligueurs, augmentèrent la confiance de ces derniers qui rejettèrent l'intervention de la maison de Lorraine. Les personnes envoyées auprès de lui, satisfaites de l'accueil bienveillant qu'elles en avaient reçu, retournèrent ivres d'espérance ; le duc avait promis de se rendre de sa personne en Provence, son langage parut celui d'un homme désintéressé. Mais ce n'était qu'en apparence, car, par ses menées secrètes, il s'était fait remettre une liste de maisons nobles provençales d'origine piémontaise, et dans les conférences que ses ministres eurent avec les ambassadeurs du pays, la question fut posée d'une manière extrêmement explicite. Ces ministres avaient demandé si on ne livrerait pas à leur prince les places de Saint-Laurent, de Saint-Paul-de-Vence, de Grasse, d'Antibes, de Castellane, d'Entrevaux, de Colmars, de Digne et de Seyne ; ainsi la limite Savoyarde aurait atteint la haute Provence en passant par la viguerie de

Grasse. Les députés, en provençaux chargés de l'honneur du pays, avaient insisté pour que ces places restassent confiées à des compatriotes. Les ministres, non déconcertés, avaient fait entrevoir la nécessité pour la Provence de se réunir à l'empire, comme un de ses plus anciens membres, sous la vicairerie perpétuelle du duc. On alla plus loin dans ces conférences diplomatiques. L'exemple de Venise fut cité pour faire aussi entrevoir la possibilité de transformer la Provence en une république, dont le doge aurait été le prince savoisien. La dame de Ligny jeta cette idée dans les pourparlers. Mais on finit par signer seulement un traité d'alliance et d'assistance.

Comme nous l'avons vu, l'avantage restait aux ligueurs dont l'entrée de Lesdiguières en Provence n'arrêtait pas les succès. Les royalistes, presque toujours battus, prirent pourtant quelques châteaux, tels que Peyruis (viguerie de Forcalquier), Montagnan (viguerie de Moustiers), le haut-village de Solliers et Pignans.

Le comte de Martinengue, lieutenant-général du duc de Savoie, dévançant son maître, passa le Var vers la fin de Juillet 1590, avec quatre cents lances et huit cents hommes d'infanterie. D'Ampus vint le joindre, il emporta Signe sans la moindre difficulté, et ne put parvenir à enlever Saint-Maximin, que Chambaud, le gentilhomme de Vivarais, récemment battu sur les bords de la Durance, et

Valavoine défendaient ; de là Martinengue alla ravager les territoires de Salon et de Berre. Les compagnies ligueuses du comte de Suze et du sieur de Cucuron, battirent le marquis d'Oraison entre Villelaure et Pertuis. D'Ampus, qui atteignit les royalistes près de Riez, les mit en pleine déroute; cette victoire lui coûta des larmes, car il tua de sa main, sans le connaître, le seigneur de Morante, issu comme lui de l'illustre maison de Castellane ; les ligueurs éprouvèrent un revers dans le voisinage du comte de Sault, mais leur bonne fortune les en dédommagea près de Trets.

Le duc de Savoie arriva à Nice, disposé à passer le Var; il y reçut une brillante députation provençale que le comte de Martinengue lui conduisit; l'évêque de Riez, l'aumônier de Saint-Victor de Marseille, pour le clergé; d'Ampus et de Mauvans, pour la noblesse ; l'avocat Henri Rabasse, les consuls Guiran et Seguiras, pour le tiers-état, complimentèrent le prince au nom des états-généraux réunis à Aix ; les conseillers du Castelar et d'Espagnet, l'avocat-général Laurens lui offrirent l'hommage du parlement. Le 15 octobre 1590, Charles Emmanuel, conduisant quatre mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, arriva en Provence. Tout en marchant vers Aix, il força le château de Gréolières et celui de Mons, malgré les soldats choisis à qui Lavalette en avait confié la garde. Pour satisfaire le seigneur de Mons, qui

avait eu à se plaindre de ses vassaux, pendant l'insurrection des razats, le duc lui donna le spectacle de quatre paysans pendus au vieil alizier de la place publique, de quatre autres également pendus à une grande grille de fer, et de dix ou douze strangulés à deux poutres placées transversalement dans la rue. Le seigneur de Mons se déclara satisfait. A Fayence, on fit au prince une réception burlesque inventée par un nommé Jean Cirlot, qui, monté sur des échasses, enveloppé d'un linceul parsemé de lierre, harangua le duc. Le prince étant arrivé le 17 novembre sous les murs d'Aix, y entra en simple particulier, surprit la comtesse de Sault dans sa cuisine, soupa chez elle et alla coucher à l'archevêché. Le lendemain il se rendit, dans un carosse fermé, à l'église des Capucins hors la ville, pour y entendre la messe.

Après la messe, eut lieu son entrée solennelle; il se mit en route, monté sur un beau cheval magnifiquement caparaçonné, avec sa housse traînante, suivi de ses gentilshommes, de ses pages, de cent Suisses, d'une foule de seigneurs provençaux, ayant à ses côtés deux des parlementaires qui l'avaient reçu à la frontière. Un cortège immense se pressait autour de lui, derrière lui, de toutes parts; dans ce cortège cinq cents petits grooms, vêtus de taffetas jaune, agitaient dans les airs des banderolles aux armes du duc et criaient

à tue-tête : *Vivent la messe et son altesse*. Le prince d'Amour, personnage obligé de la grotesque procession de René, parut dans cette foule avec cinquante jeunes hommes. Les consuls et assesseurs d'Aix, procureurs du pays, vinrent recevoir le prince ; le sieur de Fabrenègue lui fit subir sa harangue, dans laquelle, après avoir déclaré la Provence dégagée de son obligation envers la France par suite des violences faites à René d'Anjou, et de sa soumission à l'égard de la maison de Lorraine qui l'avait abandonnée, il reconnaissait au nom du parlement, au nom des villes d'Aix, de Marseille, d'Arles et des autres bonnes cités, Charles Emmanuel pour comte de Provence, de Forcalquier et des terres adjacentes. Le prince, qui avait mis pied à terre pour écouter cette harangue, remonta à cheval et s'avança au milieu des flots de la foule qui trépignait d'allégresse autour de lui ; elle semblait atteinte de folie : on se jetait sur son cheval, l'un attachait ses lèvres au pan de son habit, l'autre le saluait jusqu'à terre, un troisième lui envoyait des bénédictions d'un air grave. Aux approches de la ville, l'air s'ébranla aux décharges de la mousqueterie des compagnies de quartier au nombre de trois mille hommes ; non loin des murs, le duc trouva les députations du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides. Parvenu à la porte des Augustins, il passa sous un arc de

triomphe qui représentait la religion éplorée lui tendant les bras en signe de détresse ; là, les consuls lui offrirent le dais qu'il refusa, et les clefs de la ville ; pour recevoir ces clefs avec plus de respect, il tira un mouchoir blanc de sa poche, et, tout en le déployant, il en fit tomber une grande quantité de pièces d'or qui émerveillèrent le peuple.

Le clergé séculier et régulier le reçut à l'entrée de la rue Beauveret, avec ses croix ; il en baisa respectueusement une, et, après avoir entendu une seconde harangue que l'archevêque lui fit, dans l'église métropolitaine, il alla loger dans le palais épiscopal.

La comtesse de Sault, après être allée saluer le duc dans la journée, prépara les esprits, dans le parlement, à ratifier par un arrêt, les promesses des harangueurs ; déjà les procureurs-joints, représentans des états, dans l'intervalle de leurs sessions, avaient décidé, en sa présence, de donner plein pouvoir à Charles Emmanuel pour toutes les attributions militaires et de police, sous le bon plaisir du parlement.

Conformément à cette détermination, l'archevêque d'Aix, les évêques de Vence, de Riez et de Sisteron, suivis des procureurs du pays nés et joints, se rendirent au parlement et le supplièrent d'agréer la résolution qu'ils venaient d'arrêter. Cela dit, les députés se retirèrent. La délibéra-

tion fut orageuse, les avis se croisèrent ; les partisans du comte de Carces ne voulaient pas que la cour se dépouillât du droit d'exercer la police, et soutenaient qu'il ne fallait prendre aucun avis, sans l'approbation du duc de Mayenne. Le conseiller d'Arnaud se fit remarquer par l'emportement de son opposition. La comtesse de Sault finit par triompher. Le parlement, à la majorité de quelques voix, décréta que le duc aurait le commandement des armes et de la police ; il ne se réservait que les fonctions judiciaires. Le duc, auquel cet arrêt fut porté par quatre conseillers députés et par les procureurs-nés et joints, répondit gracieusement, qu'il acceptait tous les pouvoirs qu'on lui offrait, mais seulement pour la forme, car son vouloir était que les magistrats restassent maîtres des affaires. Le lendemain, 23 novembre, le duc se rendit au palais dans un appareil militaire et imposant ; quatre conseillers vinrent le recevoir sur le perron, il refusa le fauteuil du roi et s'assit au banc du doyen ; Laurens, avocat-général, l'encensa d'un discours ; le conseiller du Castelar fit lire l'arrêt de la veille par un greffier ; cet arrêt portait : *que son altesse aurait tout pouvoir et commandement sur l'état et police du pays, pour le conserver dans la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'état et couronne de France.* Le premier huissier appela ensuite une cause purement civile ; après

les plaidoiries, la cour leva l'audience et le duc se retira.

Charles Emmanuel publia diverses ordonnances militaires contre les déserteurs, les voleurs, les violateurs, les jureurs du nom de Dieu et des saints, et les blasphémateurs du culte catholique; il porta les peines les plus rigoureuses contre les larcins, la désertion et la débauche. Il se donna pour conseillers Guiran, le comte Chabasse et Fabri de Fabrègues. Dans la distribution qu'il fit des charges de la milice, il nomma le comte de Martinengue lieutenant-général de l'armée; Besaudun, mestre de camp; d'Ampus, colonel-général de l'infanterie; Meyrargues, grand-maître de l'artillerie; d'Oyse, gouverneur du quartier d'outre-Durance; Villeneuve Vauclause, gouverneur du quartier de Draguignan.

Ces dispositions annonçaient la prochaine reprise des hostilités; la guerre eut d'abord pour théâtre les environs de la capitale; elle s'engagea entre le duc qui résidait à Aix, et le gouverneur qui demeurait à Pertuis ou à Manosque. La Salle livra Rognes aux ligueurs. Le 15 novembre, le duc de Savoie mena douze pièces de canon devant Salon qui, n'ayant pas été secourue à temps, capitula le 4 décembre. Deux jours après Miramas en fit autant; cet exemple de soumission fut incontinent suivi par Villelaure, Janson, La-Tour-d'Aigues, Apt et la Bastide-des-Jourdans. Le

duc avait franchi la Durance. Au dernier des trois cents coups de canon qu'on lui tira, Grambois ouvrit ses portes. A la nouvelle de ces rapides succès, la Valette songea à négocier ; le duc n'était pas éloigné de s'entendre avec le gouverneur, et il avait déjà décidé de soumettre la négociation au parlement, quand les intrigues de la comtesse de Sault vinrent faire échouer ces essais de conciliation. La possession de Pertuis tentait Charles Emmanuel, mais quand il en commençait le siége, il se vit contraint de le lever, à cause de la rigueur de la saison.

D'Ampus, par le moyen de quelques religieux, s'était ménagé des intelligences dans Tarascon qu'on devait lui livrer, mais la trame fut éventée ; d'Ampus, qui l'ignorait, s'approcha des murs le 10 janvier 1591, les royalistes firent le signal convenu avec les conjurés, et une décharge soudaine et inattendue de mousqueterie ayant éclaté, d'Ampus fut étendu raide mort d'un coup de feu. Sa mort, qui était celle d'un brave et ardent capitaine, fut une perte pour la ligue.

L'hiver suspendit ces petits combats, ces siéges de bicoques qui n'eurent plus l'honneur d'être canonnées et prises. Le duc se retira à Aix, et la Valette, avec sa famille et son parlement, à Sisteron. Dans ces deux résidences, on s'amusa, on dansa, on donna des fêtes somptueuses.

Le 22 janvier, il y eut à Aix une assemblée

d'états. Du Castelar et Honoré Flotte, conseillers, et l'avocat-général Laurens, y siégèrent en qualité de commissaires du prince. Le clergé n'y figurait qu'au nombre de trois évêques; ceux de Vence, de Riez et de Sisteron. L'archevêque d'Aix, les évêques de Marseille, de Grasse, de Digne et de Senez sè contentèrent de s'y faire représenter par des députés. L'ordre de la noblesse n'y eut pour mandataires que de Mandols, de la Palu, Raymond d'Eoulx, Saint-Martin de Moustiers, Duranty de Fuveau, Leydet Fombeton et Thoramène. Le tiers-état y envoya les députés de seize villes [1] et de huit vigueries. [2]

Dans cette assemblée, où le duc protesta de son dévouement désintéressé à la cause de la monarchie française et de la religion, il fut convenu qu'on entretiendrait dix mille hommes d'infanterie aux dépens de la province, et que le prince aurait à sa charge l'entretien de la cavalerie et de l'artillerie; l'on délibéra, en outre, de demander des secours au pape, au roi d'Espagne et aux états-généraux de France qui devaient se tenir à Orléans.

La Valette eut aussi ses états à Riez, où l'on

[1] Grasse, Draguignan, Digne, Saint-Paul-de-Vence, Castellane, Apt, Barjols, Guillaume, Anot, Colmars, Lorgues, Aups, Saint-Remi, Reillane, Les Mées, Calas.

[2] Draguignan, Digne, Castellane, Apt, Barjols, Anot, Colmars, et Tarascon.

vit seulement douze communautés, sept vigueries, deux églises et douze seigneurs parmi lesquels deux de la maison de Villeneuve, un de la maison de Grasse, un de la maison de Vintimille et un de la maison des Forbins.[1]

Marseille restait sous l'influence puissante du comte de Carces, son conseil municipal ne rêvait que la protection papale; il repoussa la lettre affectueuse que le duc de Savoie lui écrivit. Mais la comtesse de Sault qui passait son temps à intriguer, continuait à s'entendre secrètement avec Charles Casaulx; celui-ci fesait entrer chaque jour quelques nouveaux adhérens dans le parti formé pour soutenir l'habile comtesse. Pour frapper un coup décisif, madame de Sault vint résolument à Marseille, accompagnée de Besaudun et de quelques autres gentilshommes. Sa présence exaspéra les carcistes, qui décidèrent de se défaire à la fois de la comtesse, de Besaudun et de Casaulx; ce complot fut tramé dans la nuit du 20 février, mais au moment de l'exécuter, le cœur faillit aux conjurés. La comtesse, ignorant le danger qu'elle avait couru, revint à Aix satis-

1. Les treize communautés étaient : Forcalquier, Sisteron, Draguignan, Fréjus, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne, Pertuis, Riez, Manosque, Castellane, Les Mées. Les sept vigueries étaient : Forcalquier, Sisteron, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne et Trets. Les deux églises étaient : celles de Riez et celle de Sisteron.

faite de son voyage. Elle laissait à Marseille un nombre considérable de partisans qui, échauffés par Casaulx, demandèrent hautement la présence du prince. Les consuls, indignés, parcourent la ville en criant : *Vive la France*, *à bas les Savoyards*. On répond : *Vive le duc de Savoie*. Un nommé Rodigue, qui poussait ce cri, est tué d'un coup de pistolet. Ce cadavre est porté de rue en rue : on appelle sur lui la vengeance. Casaulx, profitant du tumulte et de l'exaspération croissante des têtes, se pend au tocsin : on court aux armes sous les coups répétés de la cloche consulaire ; le bouillant Casaulx s'empare des corps-de-garde, des canons, de la porte d'Aix, et entre en vainqueur dans l'Hôtel de Ville, lâchement déserté. Tous les capitaines des quartiers acceptent ses ordres, aussi, dans un conseil général, fit-il promptement décider que le duc de Savoie serait le bienvenu.

La comtesse de Sault accourt à Marseille, mais le duc de Savoie se trouvait épuisé d'hommes et d'argent ; il sentait que la comtesse voulait faire ses affaires et non celles d'un autre : il résolut d'aller en Espagne voir le roi son beau-père et lui demander des secours pour brusquer de suite l'exécution de ses projets sur le pays. Le 2 mars il entra à Marseille où il reçut un magnifique accueil, s'embarqua le 8 sur une galère et fit voile pour la côte de Catalogne, accompagné du prési-

dent Jeannin, d'un gentilhomme de Lorraine que le duc de Mayenne avait chargé de ses dépêches, de l'évêque de Riez, de Forbin Lafare, de Fabri de Fabrègues, de Saquier, assesseur de Marseille, de François Ouilly et du notaire Casaulx, frère du chef des ligueurs Marseillais.

Pendant l'absence du Duc, le comte de Martinengue, sous l'influence de la comtesse de Sault, prit en main le commandement des forces ligueuses. L'absence du duc compromit ses affaires et donna aux évènemens une autre face. Lesdiguières entra en Provence à la tête de huit cents hommes de cavalerie et de deux mille arquebusiers; il s'avança par la vallée de Sault, pilla Aurons près de Salon, marcha vers les Mées, et des Mées vint joindre Lavalette à Vinon. Vinon se rendit à eux. L'intention de ces deux chefs était de secourir Berre fortement attaqué. L'armée des ligueurs avait son avant-garde à Espanon, le corps de bataille à Rians, et l'arrière-garde à Saint-Martin de Pallières. Le 5 avril 1591, Lesdiguières chargea les ennemis avec ardeur; Martinengue dirigeait les opérations des ligueurs, ayant pour lieutenants Besaudun, d'Allamanon, de Cucuron et d'Antrages; les ligueurs furent complètement battus; dans leur retraite, ils laissèrent à Espanon une partie de leur infanterie et trois cents cavaliers qui, assiégés par la Valette, demandèrent la vie sauve. On garda les chefs, on renvoya les hommes

d'armes et on mit aux galères la plupart des soldats. Lesdiguières et la Valette, après avoir fait reposer les troupes, allèrent prendre Marignane le 24 avril, emportèrent Grans par escalade et le brûlèrent, et finirent par jeter des secours dans Berre. Les deux chefs s'étant séparés, Lesdiguières reprit la route du Dauphiné et la Valette repassa la Durance. La comtesse de Sault parvint à reprendre Marignane, et la Valette, pour dégager les abords de Sisteron, enleva *Lurs*. Les royalistes, sous la conduite de Mentaud, saccagèrent Pignans dans la basse Provence, et brûlèrent la maison capitulaire.

La Valette fit arrêter, le 14 mai, dans une assemblée des communautés à Sisteron, qu'on lèverait de nouveaux subsides.

L'infante, fille de Philippe, laquelle se flattait de devenir reine d'Espagne, rendit, par ses adroites intrigues, à peu près inutile le voyage du duc de Savoie à Madrid; il n'obtint que mille hommes, cinquante mille écus et des vivres portés sur quinze galères; la libéralité espagnole ne se déploya qu'en comestibles. Avec ces faibles secours, le duc parut le 6 juillet dans la rade de Marseille, et, pour ne pas effaroucher la susceptibilité marseilaise, il envoya sa flottille espagnole à la Ciotat, et ne garda dans le port que la galère qui l'avait amené. Le grand duc de Toscane, qui ne se fesait pas illusion sur les vrais motifs de l'intérêt

que ce dernier prenait aux affaires provençales, envoya à Marseille deux galères chargées de troupes et de munitions de guerre. Ce grand duc voulait prendre possession des îles d'If et de Pomègues ; le gouverneur de ces îles, Nicolas de Bausset de Roquefort, y reçut la garnison toscane, à condition qu'il rendrait ces îles au roi catholique, et qu'il en resterait gouverneur. Le duc de Savoie irrité contre de Bausset, le déclare rebelle. L'avocat général Laurens arrive de Rome avec sa bulle; cette bulle défendait, sous peine d'excommunication, de reconnaître Henri IV. Le retour du duc de Savoie et cet acte de la puissance théocratique relevèrent le courage des ligueurs, abattu par le succès de Lesdiguières. Dans les derniers jours de juillet, le duc conduisit devant Berre, où la disette des vivres se fesait cruellement sentir, huit cents chevaux et douze cents arquebusiers savoyards ou piémontais, deux cents piquiers espagnols, douze cents soldats provençaux et douze pièces de canon. Charles assiége Berre en règle; il établit un camp retranché entouré de bons fossés du côté de la ville et de la campagne. La Valette, instruit des mouvemens du duc, venait de sauver Riez que le commandant Norante avait médité de livrer aux savoyards. Norante, mandé auprès de la Valette à Sisteron, était mort dans des convulsions si horribles que des bruits d'empoisonnement furent accrédités. Montmorency,

suivi du vieux colonel Alphonse Ornano, passa le Rhône à Tarascon, prit le château de Graveson, où il pendit un prêtre turbulent, et joignit la Valette qui le mena au secours de Berre. Ils ne purent jamais opérer une diversion ; vainement ils prirent la Tour d'Aigues et Mirabeau, vainement ils chevauchèrent dans les environs d'Aix ; le duc resta impassible dans ses lignes, et au moment où ils tentaient un coup, qui échoua, sur Arles, Berre capitula. La garnison héroïque de cette place était réduite à soixante hommes harassés et exténués. Le duc, touché de tant de bravoure, offrit au commandant Mesplez un cheval barbe qui portait au cou une bourse de velours contenant quatre cents écus d'or. Il laissa dans Berre des compagnies piémontaises sous les ordres d'un capitaine nommé Just, et peu de troupes provençales, et en nomma commandant Vitelli, baron romain.

Ayant ainsi pourvu à la défense de Berre, le duc marcha au secours d'Arles avec deux mille chevaux. Le château d'Allens était tombé au pouvoir des royalistes qui avaient ravagé la Camargue; les ligueurs s'étaient établis dans les châteaux de Fouques, d'Albar et de la Motte. La Valette se rendit au devant de Lesdiguières qui assiégeait Lurs. Lurs fut pris, mais Digne résista.

Un fou nommé Pierre Biord, fesait trembler Arles ; il avait pour satellites Bonricaut le manchot ,

Huars, Roman, Dagnan, Jacques, Pelet et Bardouche. Le peuple adorait ce Biord, chaque jour il se signalait par des actes de cruelle démence. Il pillait, emprisonnait, volait, tuait, tous ceux qu'il croyait suspects de royalisme. Ensuite il imaginait de se présenter comme courant de grands dangers pour son attachement à la cause populaire. D'après ses ordres secrets, un misérable nommé Raulet dénonça un complot royaliste tramé contre Biord. Biord, jouant la colère, fait saisir à Fourque les frères Jean et Henri Bibion, et, dans leur maison de campagne, Vincent Aubert et Robert de Chavari. Bourricaut le manchot va trouver ces malheureux dans leur prison et les engage à se reconnaître coupables, seules conditions pour avoir la vie et la liberté. Ils refusèrent avec indignation ce moyen de salut qui cachait un piége. Alors Jean Bibion est appliqué à la torture : on lui attache au pied une pierre de quatre-vingt-dix livres, et Biord lui pique les cuisses avec un poignard. Son frère, vaincu par la douleur, avoua tout ce qu'on voulut. Biord s'exalte de ces aveux, il jure qu'on avait aussi voulu l'empoisonner, il ne rêve que complots, les prisons regorgent de prisonniers parmi lesquels on cite Quiqueran Beuigen, deux de ses fils, Roquemartine, Boucher, Aubc, Parad, Jérôme et Jean de Meyrand, Faraud, Cabanis, Trophine d'Usane, quatre membres de la famille Antonelle, François

d'Avignon, et le chanoine Icard. Biord bat ces victimes, leur refuse des alimens et même la confession. Quand on eut aperçu le duc de Savoie qui courait vers Arles à la tête de sa cavalerie, le consul la Rivière se hâta d'aller au devant du prince. Il le pria de ne pas entrer dans Arles avec ses deux mille hommes pour ne point effaroucher le peuple. Charles ne pénétra dans Arles qu'avec trois cents chevaux, et le salua des cris de *vivent la messe et le duc*! Les femmes des prisonniers le supplièrent de délivrer leurs maris. Il promit leur liberté, s'empara de Biord par ruse et l'envoya avec ses complices à Aix, où on instruisit leur procès. Les victimes furent élargies. Charles Emmanuel mit à Fourques et à Trinquetaille une garnison composée de savoyards et de piémontais, d'espagnols et de soldats du pays, et retourna à Salon.

Le duc et la comtesse de Sault, bien qu'ils eussent toujours combiné de concert leurs opérations, portaient l'un sur l'autre des regards de défiance. La comtesse étudiait la conduite du prince, et acquérait chaque jour davantage la conviction que Charles, cachant son propre intérêt sous l'adroit prétexte de la défense de la religion et du pays, ne travaillait, en réalité, qu'à se rendre maître de la Provence. D'ailleurs tout aidait à maintenir la dame de Sault dans cette opinion : Bedun venait d'être frustré du gouvernement de

Berre qu'on lui avait promis, et il avait vu Vitelli nommé à sa place ; Salon avait été confié à un capitaine piémontais ; le duc intriguait dans Arles, ses garnisons comptaient plus de Savoyards que de Provençaux ; cette marche adroite devait aboutir à faire passer toute le Provence sous la domination du duc. La comtesse, après avoir essayé d'amener le duc à n'agir que dans ses propres intérêts, dépitée de l'accueil froid et cérémonieux qu'elle en avait reçu, rompit tout-à-fait avec lui et s'occupa de contrarier le prince dans toutes ses menées.

Charles songea de son côté à rallier à lui le comte de Carces ; tandis que les ouvertures premières avaient lieu, la dame de Sault fesait nommer à Aix, pour consuls de l'année 1592, ses créatures dévouées, Meyrargues, Rabasse, Gaspard Honorat et Lieutaud ; Casaulx et Besaudun, qui exerçaient la charge de viguier à Marseille, lui répondaient de cette ville ; pourtant le duc se décida, d'après la prière des consuls d'Aix, d'aller assiéger le Puech. Tandis qu'il conduisait ce petit siége, il finissait par s'entendre avec de Carces, et quand ils furent d'accord, il fit entrer secrètement quelques soldats dans Aix. Le 15 octobre 1591, sans qu'on s'y attendît, Charles parut à l'une des portes de la capitale ; et comme les consuls, secondés d'un gros de peuple, lui en disputaient l'entrée, il poussa rudement son che-

val et se trouva avec son escorte dans la ville. Les carcistes prennent leurs armes aux cris de *vive son altesse*, *à bas la comtesse*! tuent à coups de pistolet le lieutenant du quartier de Saint-Jean, emprisonnent Guiran et l'avocat Fabri de Fabrègues, et violentent les comtaux. Magnan, Rougiers, le chevalier de Chasteuil et plusieurs membres du parlement, qui tous ensemble dirigeaient ce mouvement, se rendirent à l'hôtel de la comtesse pour la faire prisonnière; mais la manière haute et ferme avec laquelle elle leur parla, les intimida. Le chevalier de Chasteuil arriva ensuite, la comtesse manqua sur lui l'effet de ses grands airs et de sa hautaine phrase, il la constitua prisonnière avec le jeune seigneur de Créqui, son fils, et on élargit ensuite les conseillers Dagnan, Joannis, Désideri et Puget, arrêtés dans la journée du palais et détenus au château de Mereuil. Sur l'appellation du conseil de ville, le parlement ayant cassé les consuls récemment élus, on choisit à leur place Honoré de Lamanon, Nicolas Audibert, Antoine Duranti et Denys Brueys, tous du parti carciste. Le chevalier de Chasteuil, Magnan, Rougiers, Alphéran, Mirmatu, furent nommés capitaines de quartier. Besaudun et Casaulx exaspérèrent, par leurs diatribes, le conseil de Marseille, contre Charles Emmanuel, dont la lettre où il justifiait sa conduite à Aix, fut déclarée indigne de réponse.

Le duc se remit à assiéger le Puech : on délibérait de conduire la comtesse à Nice, sous la garde de Jeannetin Norza, capitaine des gardes du duc de Savoie. Mais elle les trompa tous, par une ruse. Elle simula une maladie qui la forçait de garder le lit; feignant d'avoir un extrême besoin d'un remède secret, elle mande un apothicaire ; on laisse seuls, par décence, l'apothicaire armé de son instrument et la comtesse; l'apothicaire Berthier, c'était son nom, car dans les histoires locales, les apothicaires mêmes passent à la postérité, sortit bientôt de la chambre ; pendant ce temps-là, une femme de la dame de Sault, la nommée Herbin, se coucha dans le lit de sa maîtresse. Celle-ci s'habille en savoyard, entoure ses joues et son menton d'une barbe énorme et atteint, par un escalier dérobé, le toit avec son fils déguisé en jardinier. Du toit elle gagne une maison voisine dont le maître lui était vendu d'avance, et elle sort de la ville par la porte Saint-Jean, à l'entrée de la nuit, le 22 octobre 1591, suivie toujours de son fils et de Fabrot, son domestique, qui fit taire une sentinelle dont ils furent reconnus en lui jetant, comme dans une comédie, une bourse pleine de ducatons.

Au bruit de cette évasion, le duc quitte son siége de Puech, revient à Aix, fait fouiller les lieux les plus secrets, et, ne trouvant pas la

comtesse, retourne encore assiéger le Puech.

Le maréchal de Montmorency, qui venait de passer le Rhône, menaçait Arles. Lesdiguières, réuni encore à la Valette, serrait de près Gombert, village de la viguerie de Digne entre la Bleaune et l'Asse, que défendait un soldat grossier nommé *lou soutaire de Barle*. Ce soldat ouvrit des conférences, mais comme il ne se tenait pas sur ses gardes, son village fut pris et lui pendu. Le gouverneur alla rançonner Digne, qui lui paya cinq mille écus, et voyant qu'il était inutile de secourir le Puech, dont le siége venait d'être levé, il porta ses forces devant Seynes, village de la même viguerie de Digne entre l'Asse et le Verdon, et après avoir établi autour du village une ligne de blocus, il se retira à Mezel, château voisin, pour attendre l'effet de la disette des vivres chez les assiégés. Le comte de Carces alla secourir Seynes, et contraignit la Valette à resserrer ses munitions et ses troupes dans Mezel. Carces après avoir ravitaillé Seynes, alla du côté de Valensolles; le gouverneur l'y suivit, et lui offrit la bataille qu'il refusa. Carces retourna à Aix, et le gouverneur à Manosque. Le duc de Savoie nomma de Carces son lieutenant-général.

A Marseille, où la comtesse de Sault comptait un si grand nombre de partisans, Casaulx obtint le premier chapeau consulaire. Le parlement décreta d'ajournement personnel la dame de Sault,

et de prise de corps Fabri de Fabrègues, Guiran, Rabasse et un teinturier nommé Perrinet, qui adorait la comtesse. Celle-ci mit dans ses intérêts le têtu gouverneur du château d'If, Secuper Roquefort. Charles gagna Méolhan, gouverneur du fort Notre-Dame-de-la-Garde, qui, dans la nuit du 16 novembre 1591, pénétra, par l'escalade, à la faveur de quelques religieux, dans l'abbaye de Saint-Victor, où il établit huit cents hommes armés. Le lendemain, les conseillers de Flotte, de Vento, de Villeneuve, l'avocat-général de Laurens, commissaires du parlement, et le comte de Carces, entrèrent dans l'abbaye avec l'espoir de faire exécuter l'arrêt à l'encontre de la dame de Sault. De plus le duc de Savoie fit mine de marcher vers Marseille. Cette ville devint folle de colère et de patriotisme ; elle sonna toutes les cloches, cria par toutes les fenêtres, *aux armes!* battit des mains devant le drapeau rouge hissé à l'Hôtel de Ville, et se disposa à résister avec la dernière énergie. Les marchands donnèrent soixante et quinze mille livres. Casaulx organise la résistance, il crée partout des corps-de-garde, enlève les rames des bateaux pour empêcher les partisans du duc de passer de l'autre côté du port où l'abbaye est située, place une batterie à la tour de Saint-Jean et fait pleuvoir des boulets sur le fort de Saint-Victor. Un boulet lancé par Notre-Dame-de-la-Garde blessa une jeune fille.

Méolhan négocia et se retira dans le fort. Fabri, fils de Casaulx, se mit dans St-Victor avec cent hommes, et les Marseillais illuminèrent leurs façades en signe de réjouissance.

La Valette, qui n'avait plus auprès de lui ni Montmorency, ni Lesdiguières, voulant s'assurer le passage de la Durance, fortifia Vinon et en confia le commandement à Mesplez, le défenseur héroïque de Berre. Charles, accompagné du comte de Carces, marcha sur ce village avec toutes ses forces ; le gouverneur voulait, cette fois, un engagement décisif ; il n'osait le tenter en l'absence de Lesdiguières. Celui-ci ne venant point, il ne songea qu'à retirer les siens de Vinon menacé ; mais il en fut empêché par le duc de Savoie, qui, passant avec toutes ses troupes la rivière de Vinon, présenta à la Valette sa ligne de bataille. Carces commandait sa droite, et Vincinguerra sa gauche, lui-même, ayant auprès de lui Don César d'Avalon, occupait le centre. C'était le 15 décembre 1591. Dans l'armée royale, Forbin Saint-Cannat conduisait les tirailleurs, Pontevès Buout l'avant-garde, et la Valette le centre, de Valets occupait l'arrière-garde, pour déguiser le petit nombre. Le gouverneur parcourut les rangs et parla ainsi : « Messieurs, je ne vous » recommande pas l'honneur ; je sais que nul de » vous ne se porte en semblable occasion qu'il » n'en soit abondamment pourvu. Je vous prie

» seulement de dire deux mots à Dieu et à Notre-» Dame de *frappe fort.* » L'armée royaliste avait une excellente position militaire ; aussi, malgré l'infériorité du nombre, encouragée par la voix et l'exemple de la Valette, elle fit plier les ligueurs qui repassèrent la Durance avec une grande perte d'hommes. Vincinguerra fut trouvé mort dans l'eau. La Valette retourna à Manosque, et le duc battu, à Aix.

Le duc n'avançait nullement ses affaires; on ravitailla malgré lui Marseille ; Carces pourtant faillit prendre St-Maximin et s'empara de Trans. La Valette avait en tête un projet important, celui de se faire livrer Nice, avec laquelle il entretenait des secrètes intelligences. Dans ce dessein, il sort de Toulon et va assiéger Roquebrune dans la viguerie de Draguignan. Mais le 11 février 1592, il y fut blessé, et mourut à Fréjus où on le transporta sur un brancard.

Cette mort ne fut nullement utile au duc ; la ville d'Arles lui échappa. Ses troupes occupaient Fourques et Trinquetaille. Les Arlésiens irrités de voir que leur consul Nicolas de la Rivière voulait placer aux corps-de-garde des compagnies espagnoles, s'insurgent ; de la Rivière veut éteindre l'émeute, il sort accompagné du commandant espagnol nommé Rides et de huit mousquetaires, tue un tailleur appelé Moïse qui l'invectivait, va à la porte de la cavalerie où Ruffin, l'un des

capitaines de quartier, prenait des dispositions menaçantes contre le consul. *Qui vous a commandé de prendre les armes ?* demanda vivement La Rivière. Gaspard André, surnommé *Tête de Mort*, répond que lui et ses camarades ne se sont armés que parce qu'on leur a dit qu'on voulait livrer la ville aux Espagnols. *Qui a dit cela*, ajoute le consul. *Tout le monde* réplique Louis Peyron, placé derrière André. Irrité par ces paroles, La Rivière se jette l'épée à la main sur ces deux hommes et les blesse ; à l'instant Constantin, capitaine des quartiers, ordonne le feu à ses gens. La Rivière essuye une décharge de mousqueterie qui lui casse la jambe, il se roule à terre en jurant, en chargeant d'invectives ses ennemis, en se tordant de colère et de douleur. Un coup de mousquet le laisse mort sur la place. L'espagnol Rides, qui survient et qui voit La Rivière mort, tout sanglant dans le ruisseau, crie en mauvais provençal : *Canaille, vous avez tué notre Consul, en peu d'heures nous vous pendrons tous.* Il achevait à peine, que les balles qu'il reçoit le renversent mort. Le cornette Piquet, le maréchal-des-logis Louis de Mende, et quelques amis du consul tué, courent à la porte de la cavalerie pour la défendre, mais la populace les avait prévenus. On arquebusa de Mende qui, blessé, mourut deux jours après. Après ces massacres, la ville se hérisse de barricades, on crie

partout : *Liberté ! liberté ! vivent les fleurs de lys !* Après quelques heures d'une extrême confusion, le second consul Duport et d'autres citoyens influens, parvinrent à calmer le peuple. Les Espagnols se retirèrent. Le conseil municipal d'Arles songea à désarmer le duc de Savoie, que ces scènes de désordre pouvaient exaspérer contre leur ville ; il lui envoya une députation. Charles, s'imaginant qu'il lui serait facile de remettre Arles sous son pouvoir, jeta les yeux, pour exécuter son dessein, sur Biord, dont l'éloquence avait produit une telle impression sur le parlement, que cette cour s'était bornée à ordonner un plus ample informé sur les lieux. Le duc chargea Biord d'aller à Arles, muni de ses pouvoirs et de faire rentrer cette ville dans ses intérêts. Biord partit le jour même accompagné d'Allamanon. Arrivé dans les environs de la ville, au milieu de la Crau, il s'arrêta à sa maison de campagne. Instruits de son arrivée, de Beuijen, capitaine du port, Roquemarline, Méjanes, Conque, Mandrin et quinze autres ennemis de Biord, montent à cheval et se dirigent vers la Crau, dans le dessein de se défaire de l'envoyé du duc. Au bruit de leur approche, Biord, s'imaginant que c'était une troupe de ses partisans qui venaient le chercher, monte à cheval et va au-devant d'eux. Mais les ayant reconnus, il tourne la bride et fuit ; on le poursuit, on le crible de balles, ou le tue et

on lui passe la bride de son cheval autour du cou.

Le duc de Savoie se lassa d'une guerre infructueuse, de tous ces ridicules siéges, de ces continuelles intrigues; les désertions augmentaient chaque jour dans la ligue, son argent, ses soldats disparaissaient, il se ruinait seulement en cadeaux; il quitte la Provence le 30 mars 1592, et laisse seulement quelques troupes sous le commandement du comte de Martinengue. Les royalistes, favorisés par son départ, emportèrent plusieurs places dans la haute Provence. Lesdiguières ayant poussé une pointe dans le pays, s'empara de Saint-Paul, de Jouques, de Rians, de Ginaversi, et balaya la garnison ligueuse jusqu'au Var. Après la mort de la Valette, le marquis d'Oraison et le baron de Monteaud, avaient pris le commandemeut des troupes royales. Le seigneur de Saint-André présidait alors le parlement de Sisteron qui appela à diriger en chef les opérations militaires, le fameux Lesdiguières. Mais les principaux capitaines royalistes, députèrent Mesplez et d'Escaravaques à Henri IV, pour le supplier de donner à la Valette, son frère le duc d'Epernon, pour successeur; le roi y consentit.

Le parlement d'Aix nomma le comte de Carces commandant-général des ligueurs provençaux; il débuta par la prise de Fuveau et de Peyruis, mais le dessus restait toujours aux royalistes. Les ligueurs auraient voulu une suspension d'armes,

que le parlement de Sisteron refusa. Charles Emmanuel, sollicité par une députation du parlement d'Aix, de venir reprendre la direction des affaires, se borna à l'envoi de quelques subsides; les secours demandés au pape, au roi d'Espagne, au duc de Mayenne, furent également refusés. Mais Lesdiguières ne perdait pas de temps, il prenait Antibes, Vence, Draguignan, Grasse, Barjols et le Muy; il épargnait à La Cadière le pillage, moyennant quinze mille écus d'or; le Castelet se racheta au prix de trois mille. Il ramassait, chemin faisant, Signe, La Ciotat, Ceyreste et Roquefort. Il ne put atteindre au château, d'Evenos, qui le brava du haut de sa pyramide de rocher; mais la nécessité de défendre le Dauphiné, où le duc de Nemours, l'un des principaux ligueurs, venait de paraître, le contraignit de rentrer dans sa Province.

De Carces résolut de s'emparer de Marseille, où la comtesse de Sault commandait, bravant Henri IV, et les ligueurs d'Aix; il partit de Gardanne le 4 août 1592, avec quatorze cents arquebusiers et quatre cents hommes de cavalerie. Saint-Roman, qui le précédait avec deux cents soldats d'élite, avait ordre de se jeter sur la porte d'Aix, tandis que lui de Carces, caché aux environs, le soutiendrait. Mais l'évènement tourna contre lui. Saint-Roman arrivé dans un ravin près Marseille, fit la distribution de la poudre, la mè-

che d'une arquebuse tombe imprudemment sur un baril, le baril prend feu et éclate, quatre soldats eurent le corps brûlé, toute la troupe est renversée. Avertis de l'approche des ennemis par l'explosion, les Marseillais saisissent les quarante blessés, repoussent les autres et retournent dans la ville en appelant cette journée, *la journée des brûlés.*

Le duc de Savoie était revenu à ses plans d'envahissement et d'agrandissement du côté du Var, il nomma pour général de ses troupes à la place de Martinengues, don Sanchez de Salines, et réunit à Nice, sous le commandement du colonel Aimo de Scalenghe et des comtes François de Villa et Troïlo san secundo, trois mille fantassins et quatre cents cavaliers. Charles Emmanuel les conduisit à la prise du château de Cannes, et le 31 juillet il emporta d'assaut le faubourg d'Antibes. Le reste de la ville se rendit le 7 août 1592. Charles Emmanuel prit deux galères dans le port et frappa la ville d'une contribution de trente mille écus; ensuite, après avoir laissé à Antibes une garnison, il retourna en Savoie.

Le duc d'Epernon, nouveau gouverneur, conduisit en Provence dix mille hommes d'infanterie. Après avoir fait vérifier ses pouvoirs par le parlement de Sisteron transporté à Manosque, il s'empara, le 15 septembre, de Montauraux près de Digne, et pendit le capitaine et soixante soldats qui avaient défendu cette bicoque.

Ce duc voulait conquérir la Provence en marchant entre une double haie de potences. Les bourgeois d'Aups le désarmèrent à force de lui embrasser les genoux. Brignolles devint son quartier général; il y reçut la soumission de Villeneuve-Vaucleuze, du comte de Bar, du baron de Tretz, du chevalier de Castellane-Biosc, du seigneur de Meyrargues. La comtesse de Sault vint aussi le trouver, le rôle politique de cette femme finit ainsi. Elle alla vivre à la cour d'Henri IV.

Le duc d'Epernon alla présider à Brignolles les états royalistes qui lui offrirent des subsides pour l'entretien de huit mille hommes d'infanterie, de douze cents chevaux et de huit pièces de canon. Puis il força Antibes, en chassa la garnison piémontaise, prit Cannes et fortifia Saint-Tropez et Brignolles. La ligue provençale se mourait, épuisée de revers et de violence; Aix songeait à une réconciliation retardée par l'exaspération de quelques brouillons audacieux. Avant, elle se tourna encore vers le duc de Savoie qui donna quelque argent à la députation composée de Raimond Chavignot, troisième consul, et de Nicolas Audibert, assesseur. Mais la ligue, réfugiée dans Aix et dans Arles, avait recours à la terreur pour prolonger son agonie; elle fit massacrer de Tailladés, qui adressait, dans la place et dans la rue d'Aix, des paroles de paix au peuple. Le vice-légat d'Avignon, nommé d'Ambus, voulut inter-

venir dans ces longs débats, pour amener une réconciliation générale. Il alla trouver le duc d'Epernon qui se montra favorable à des préliminaires de paix ; le vice-légat se hâta d'en instruire le parlement d'Aix et le comte de Carces, pour arrêter les bases de cette paix : on convint d'une conférence à laquelle parurent, au nom du parti royaliste, d'Arenssier et de Suffren, membres du parlement royaliste, Trichaud de Saint-Martin, procureur-général, Pompée Pérille, évêque d'Apt, Ganon, conseiller à la cour des comptes, le chevalier de Buoux Castillan, le prieur Eiméric, Ermérigaud de Barras, et pour la confédération catholique, les conseillers de Thoron et d'Arnaud, l'evêque de Sisteron, le docteur Vervins, de Galice, membre de la cour des comptes, Mistral de Croses, Glandevès-Gréoux, Saint-Roman, Allamanon, Barthélemy Sainte-Croix, le consul Dupérier et l'assesseur Gibert. La conférence se tint à Saint-Maximin, le 22 janvier 1593. Mais les ligueurs, tout en promettant de se soumettre au duc, ne voulaient reconnaître pour Roi qu'un prince catholique. Cette conférence ne termina donc rien. Tandis qu'elle durait encore, d'Epernon prenait Lambesc et Saint-Cannat ; à l'issue de la conférence chaque parti reprit son attitude première. Le comte de Carces courut à Aix pour déclamer contre le duc et faire des préparatifs de défense; D'Epernon, poursuivant son plan de campagne, prit Gardanne,

massacra la compagnie du capitaine Rastin de Marseille, et parut devant Auriol. Il inspirait la terreur par ses exécutions militaires. Blanc, qui défendait Auriol, se battit en désespéré ; le duc le fit pendre à l'une des fenêtres du château, et attacha par le cou les officiers aux arbres qui se trouvaient à l'entrée du village. Son système de fourches patibulaires continuait. Roquevaire se hâta de faire sa soumission à ce terrible pendeur. De Roquevaire, où il laissa le seigneur de Pernes, le duc se rendit à Aubagne, ville toute dévouée à la cause d'Henri IV. Dans la nuit du 12 avril 1593, il se mit en route pour Marseille qu'il comptait surprendre. Déjà la porte d'Aix, sous laquelle il avait glissé un pétard, avait sauté ; il ne s'agissait plus que d'abattre un pont-levis. Mais la ville s'illumine tout-à-coup, les habitans prennent leurs armes et garnissent les murs. D'Epernon se retire. Il apprend que les habitans de Roquevaire avaient chassé de Pernes et sa faible garnison ; il retourne à Roquevaire, le canonne, y entre par la brêche le 20 avril, et suivant son habitude, pend le capitaine Bourdes, le consul et trente-cinq habitans. Les troupes savoyardes commandées par don Sanchez de Sabines, évacuèrent la Provence, ne laissant qu'une faible garnison à Roquevaire.

Mais c'était contre la ville d'Aix que d'Epernon voulait, enfin, essayer l'emploi de toutes ses for-

ces; d'abord il eut une conférence au faubourg de Trinquetaille-les-Arles avec Montmorency, nommé tout récemment connétable. La ville d'Arles signa un traité de neutralité. Montmorency fournit au duc quelques renforts ; à la tête de sept mille hommes d'infanterie et de dix-huit cents chevaux, le duc parut devant Aix. Irrité de la résistance qu'il éprouva au moulin du pont de l'Arc, défendu par des Marseillais sous les ordres du capitaine Cornille, il fit pendre huit soldats aux fenêtres de *Fenouillères*, maison de campagne de l'avocat Fabri de Fabrègues, auquel il envoya dire que Fenouillères portait des fruits superbes. De Carces riposta par une autre pendaison et par par une autre ridicule plaisanterie; après avoir lié par le cou huit prisonniers royalistes aux fourches patibulaires et huit autres à la tour des Anèdes (moulin de Galice), il répliqua que le tertre des fourches et le château des *Anèdes*, portaient le double des fruits de Fenouillères; et l'on rit fort dans les deux camps. Le duc se rendit en toute hâte en Languedoc, pour conférer avec Montmorency, et revint promptement à son camp d'Aix.

Le 17 février s'étant rendu maître de la tour d'Entremont qui dominait Aix, d'Epernon établit son armée sous le plateau dont cette tour était entourée. Avec un peu plus d'impétuosité dans ses résolutions il aurait pris Aix qui songeait peu à

lui, distraite par sa procession du roi René, car le siége durait déjà depuis trois mois. Mesplez avait été repoussé par de la Salle et d'Allamanon, dans l'attaque qu'il avait dirigée, d'après les ordres de d'Epernon, contre le couvent des Capucins et l'hôpital de Saint-Jacques, gardé par les soldats du seigneur de Luines et du capitaine Volonnes d'Apt. Deux cents cavaliers royalistes se vengèrent de cet échec, en pendant aux arbres de la vallée de l'Arc de pauvres moissonneurs. La fureur de pendre avait passé du chef aux soldats. Le 25 juin d'Epernon fit descendre ses troupes dans les vallons tirant de l'est à l'ouest entre les chemins de Puyricard et des Pinchinats, et il se montra avec elles sur le plateau de Saint-Eutrope, d'où il commença à canonner la ville. La présence de l'ennemi donna aux habitans une grande énergie; dans ce temps singulier le patriotisme municipal abondait, l'attachement du sol finissait aux murs d'une ville, aux murs d'un village, mais, resserré dans un si étroit espace, il avait une force extraordinaire. Tout le monde était soldat, les femmes portaient des rafraîchissemens aux combattans, à travers les dangers. Le matin, au palais, on entendait les causes; et, l'audience levée, huissiers, procureurs, avocats, magistrats, formaient des partis et allaient à l'ennemi; aussi, par dérision, les royalistes du duc appelaient ces soldats improvisés, des *escritoris*, *écritoires*. D'Epernon

fortifia Saint-Eutrope. Il y traça des lignes d'enceinte qui comprenaient les vallons sur le derrière et les coteaux à droite et à gauche de la chapelle; ce lieu prit l'aspect d'une ville. Il y commença des constructions à chaux et à sable; il appela cet endroit cité-Valette et ville d'Aix supérieure, et y plaça le siége des consuls procureurs de son parti.

De Carces et un bureau municipal composé de deux ecclésiastiques, de quatre magistrats, dont deux choisis par le parlement et les deux autres par la cour des comptes, de cinq capitaines de quartier, de trois gentilshommes et de plusieurs consulaires, dirigeaient la défense. Des canons, placés sur la terrasse de l'église de Saint-Sauveur, incendiaient le camp du duc; celui-ci ripostait par son feu à celui des assiégés. Un éclat de pierre, brisée par un boulet, tua Raimond Chavignot, troisième consul d'Aix. L'artillerie ennemie mal servie fesait peu de ravages; elle renversait des cheminées et fracassait quelques tuiles. Les ligueurs en venaient aux mains avec les royalistes; ils protégeaient les moissonneurs qui tenaient la faucille d'une main et l'épée de l'autre. Dans ces rencontres, d'Epernon perdit Mesplez, la Fraissinière et le baron de Mentaud. La garnison d'Aix après quelques inutiles tentatives de trêve se vit renforcée par des troupes que Saint-Roman, de Crozes et le baron d'Oyse amenèrent. Les ligueurs

reprirent courage; un des leurs, pris d'abord par l'ennemi et qui recouvra sa liberté moyennant une rançon, vint dévoiler à de Carces l'emploi de la journée du duc d'Epernon ; il lui dit qu'à deux heures ce duc se délassait au jeu, dans un pavillon qu'il lui montra. Le 15 juillet, tandis que d'Epernon jouait avec le seigneur de Valavoine, en présence de Saint-Vincent, de Montpesat, du Prouët, de Torrèlés, de la Bory et de Charpeuil, il sauta sur sa chaise, au bruit épouvantable d'un éclat de boulet qui brisa sa table, tua Saint-Vincent, et le blessa lui-même si grièvement qu'on le crut mort. Ses médecins le firent transporter à Pertuis, et ses lieutenans, de Castillon et de Passage, prirent le commandement de Saint-Eutrope. Le comte de Carces échoua dans quelques sorties qu'il fit.

Alors, on était au commencement d'août, on s'occupa sérieusement d'une trêve, et on convint d'avoir des conférences qui se tiendraient à Eguille. Le bureau municipal nomma neuf de ses membres, qui furent : le chanoine Cadedet, d'Arnaud et de Thoron, conseillers au parlement, Galice, conseiller aux comptes, le consul de Perier, Forbin la Fare, Alamanon, Château-Redon et Fabri de Fabrègues; ils ne devaient rien conclure avant d'avoir soumis les articles à l'approbation du conseil-général des chefs de famille. Le duc d'Epernon se fit représenter à la conférence par Forbin Saint-Canat, Passage, Péraud,

Mouris et Tabaret. Les mandataires des deux partis arrêtèrent un projet de trève convenable : les places devaient rester dans les mains de ceux qui les possédaient ; le duc d'Epernon était reconnu pour gouverneur, mais l'entrée de la ville lui était refusée jusqu'à l'expiration de la trève. Il devait aussi s'engager à démolir la forteresse de Saint-Eutrope. Le duc approuva ces articles, on les porta au conseil-général des chefs de famille, qui se réunit, le 15 août, au réfectoire des Augustins. Cette assemblée fut extrêmement tumultueuse ; on délibéra avec des bâtons et des épées en l'air, au milieu d'un grand cahos de voix et de motions opposées ; aussi ces chefs de famille ne pouvant parvenir à s'entendre, renvoyèrent la décision de l'affaire au parlement assisté, d'après leur demande, du comte de Carces, des consuls-procureurs, de vingt notables. Les violences qui furent exercées sur les hommes sages du conseil-général, avaient été faites à l'instigation du comte de Carces, qui, en agissant ainsi, avait de grandes et solides raisons. Depuis long temps une haine profonde désunissait les Gascons familiers de la maison la Valette et les Provençaux ; d'Epernon avait blessé la susceptibilité nationale de ces derniers en plusieurs circonstances. Peu après les conférences de Saint-Maximin, le seigneur de Janson, de la maison des Forbins, provençal royaliste, étant allé visiter

le duc d'Epernon à Sisteron, avait été reçu avec froideur, et souvent il lui était arrivé de se promener en attendant l'audience, dans la salle ou dans la cour de l'Hôtel, tandis que la porte du cabinet était ouverte aux chefs et seigneurs gascons. Dans ce même temps, Lesdiguières avait envoyé à d'Epernon, pour quelque affaire, un chef subalterne, à qui le duc, choqué de recevoir un pareil ambassadeur, laissait faire de semblables courses. L'orgueil irrité réunit ces deux hommes, et Janson noua des intelligences avec Lesdiguières. Le roi, très mécontent de d'Epernon, approuva ces négociations. La comtesse de Sault s'était aussi rangée au parti de Janson. On s'ouvrit alors au comte de Carces, qui, dans son intérêt, traitait aussi avec le gouverneur. Ce comte dont les promesses d'abjuration, faites par le roi, avaient enfin fixé l'irrésolution, se prêta aux vues de Janson et de Lesdiguières, et fit avorter les conférences d'Eguille, pour mieux les servir.

Bonnet, secrétaire du comte de Carces, apporta la nouvelle que le 23 août, le roi Henri IV avait fait son abjuration publique et que Mayenne, avait signé une trève de trois mois. Le parlement publia la conversion du roi et la trève, en présence du comte de Carces, des consuls-procureurs et de plus de mille chefs de maison, qui pleurèrent de joie. Le même jour, de Carces fit

demander au duc d'Epernon, s'il voulait cesser les hostilités, il répondit qu'il attendait les ordres du roi. Le 29 du même mois, Pulvinel apporta au duc une lettre qui ordonnait la suspension de la guerre. Après avoir fait vérifier la trève à la chambre royale de Manosque, Pulvinel vint à Aix. Aussitôt les portes s'ouvrent, les deux camps se mêlent, tous s'embrassent et se félicitent sur la fin de tant de maux.

D'Epernon fit tous ses efforts pour renouer son traité avec Carces, et, au contraire, dans les conférences tenues à ce sujet, les seigneurs provençaux de l'un et de l'autre parti, s'expliquèrent mutuellement leurs positions et leurs intérêts. Le pays, tout entier, comprit qu'il fallait profiter des fâcheuses dispositions du roi envers d'Epernon, et que les querelles de secte et de parti étant terminées, les vrais Provençaux devaient s'unir contre le gouverneur et les gascons. Pourtant, de Carces accepta la conférence qui eut lieu le 6 septembre, entre le camp et la ville. Le duc s'y rendit accompagné de Pulvinel, et le comte y arriva en compagnie du président Duchaine, de l'évêque de Sisteron, du procureur du pays et de plusieurs gentilshommes. Ils ne purent s'entendre sur la question des fortifications du camp de Saint-Eutrope, que d'Epernon voulait maintenir et de Carces démolir. On convint seulement d'envoyer chacun de son côté un

député à son chef, savoir : le duc au roi, et le comte à Mayenne : Forbin Saint-Cannat fut chargé de surveiller l'exécution de la trève. Au reste, tout n'était pas fini, car la sincérité de la conversion du roi était mise en doute ; une trève avait seulement suspendu à Paris les hostilités, et, de plus, un fougueux ligueur, le moine Gilbert Génébrand, venait d'être promu par Clément VIII à l'archevêché d'Aix, en remplacement d'Alexandre Canigeanis, mort à Aix. Ce Gilbert Génébrand déclamait contre le roi.

Henri IV songeait donc à déposséder le duc d'Epernon de son commandement ; il ordonna à Lesdiguières d'appuyer de toutes ses forces les gentilshommes provençaux contre le duc, et ce fidèle sujet envoya en Provence deux cents cavaliers, sous les ordres de Vintimille-Tournès. D'Epernon fesait des recrues dans la Saintonge, fortifiait son camp de Saint-Eutrope et conférait avec Montmorency. Le 20 novembre, l'orage amassé contre lui éclata. Forbin St-Cannat chassa la garnison épernonnienne de Pertuis, aux cris de: *vive le roi*, *vive la liberté*. Manosque à Valavoire, le marquis d'Oraison et Descortes, commandant Saint-Maximin et Digne, se levèrent en sursaut contre le duc ; Forbin Solliers, père de Forbin Saint-Cannat, insurrectionna Toulon ; les soldats contre lesquels la populace s'ameutait, coururent se cacher dans le fort la Valette, récemment

bâti. D'Escaravaque , aidait à la révolte contre d'Epernon. Signas , capitaine gascon , défendait la citadelle , on le canonna quatre jours ; un vaisseau anglais qui mouillait dans le port lui lança des boulets , on se précipita par la brêche et on fit Signas prisonnier. Il demandait la liberté et la vie à un toulonnais appelé Bonnegrâce , nom connu encore dans cette contrée ; il lui offrit dix mille écus. Bonnegrâce lui répondit qu'il en avait plus que lui , et lui ouvrit la tête d'un coup de pertuisane. Le maçon Olivier Gras l'enleva avec une levier de fer. D'Escaravaque mourut des suites d'un coup d'arquebuse qu'il reçut à ce siége.

Le peuple toulonnais démolit la citadelle. Tarascon se déclara contre d'Epernon ; Trets, Gardanne, Eguille, Marignane et Cabrière se débarrassèrent des garnisons du duc. Saint-Roman, gouverneur de Salon, alla massacrer les soldats épernonniens de Pelissane. Le comte de Carces introduisit ses troupes à Bouc et aux Martigues.

D'Epernon accourut du Languedoc avec quatre cents hommes de cavalerie, et, au mois de décembre, il arriva dans son camp de Saint-Eutrope. Le comte de Carces, le marquis de Villeneuve - Trans , Forbin - Solliers , Forbin Saint-Cannat, se rendirent à Pertuis, pour concerter, avec le marquis d'Oraison, le moyen de se délivrer de ce duc.

Les chefs provençaux, ligueurs et royalistes, se réconcilièrent solennellement dans une assemblée tenue à Manosque, et tous ensuite, réunis à Aix, le 3 janvier 1594, sous la présidence du comte de Carces, délibérèrent de reconnaître le roi, d'envoyer à ce prince une députation pour demander l'oubli du passé, le rappel du duc d'Epernon, la conservation des priviléges, l'exercice exclusif du culte catholique, le maintien des jugemens civils et criminels, et autres actes publics ordinaires rendus pendant la ligue. Cet arrêté fut adopté par le conseil-général des chefs de famille d'Aix et homologué par le parlement. Joannis de Châteauneuf, conseiller, Forbin-Janson, le consul Dupérier et l'avocat Fabri de Fabrègues, furent chargés d'aller porter au roi les témoignages de fidélité du parlement et de la Province. Irrité de toutes ces démonstrations d'attachement envers ce prince qu'il réputait toujours héritique, le fougueux Génébrand quitta Aix, et vint exhaler son dépit à Marseille, en compagnie de Masparaut, qui y rendait la justice au nom du duc de Mayenne.

Cette fois-ci, la guerre avait lieu entre le gouverneur et le pays. D'Epernon, reprenant ses habitudes sanguinaires, fit pendre les habitans d'Eguille, s'empara de Saint-Cannat, de Lambesc, de Marignane, de St-Maximin et de Rians, et vint encore camper dans sa forteresse de Saint-Eutrope.

Aux états réunis à Aix, sous la présidence du conseiller de Rascas, on délibéra la levée de douze cents chevaux et de huit mille hommes d'infanterie. En outre, on arrêta qu'on solliciterait les secours de Lesdiguières. D'Epernon, qui rassembla les communautés de son parti à Riez, y déclama contre l'union des seigneurs provençaux.

La ligue, qui ne possédait plus qu'Arles et Marseille, excitait des rumeurs dans ces deux villes; à Arles, deux hommes du peuple, Latouche, chapelier et Conque, pêcheur, maîtrisaient les délibérations municipales; ils s'opposaient à ce que la ville reconnût Henri de Bourbon, et disaient qu'on devait attendre l'avis du duc de Mayenne. Par leurs relations continuelles avec la populace, ils disposaient facilement d'elle, ainsi que de la milice. Déjà des paroles sinistres avaient été proférées contre les consuls Balthazar de Quiqueron, Charles de Piquet, Marc Gallon et Vincent Aubert. Ceux-ci mêmes furent sur le point de perdre la vie de la main des partisans de Latouche et de Conque. Aubert concerta la ruine de ces deux furieux, avec Nicolas Jean, bourgeois très zélé pour le maintien et l'honneur de l'autorité consulaire, et engagea un prédicateur ardent, le père Fouque, à déclamer contre eux du haut de la chaire. Le père Fouque les signala donc comme des pervers; Latouche et Conque, le 25 février, commencent par s'installer, avec leurs nombreux

aux deux partis, le gouverneur fut suspendu de ses fonctions, qui furent confiées provisoirement à Damville, frère du gouverneur du Languedoc; on parvint à obtenir du duc que le fort St.-Eutrope serait remis à l'envoyé du roi. La chambre royale de Manosque vint reprendre sa séance au parlement d'Aix. Lesdiguières et de Carces, ayant obtenu de la cour un arrêt secret qui ordonnait la destruction du fort de Saint-Eutrope, s'en emparèrent par surprise; tout le peuple étant accouru, on le livra à la démolition et dans deux jours il n'y resta pas pierre sur pierre.

Lesdiguières, poussé à bout, s'allia avec le duc de Mayenne et les restes de la ligue provençale et de la domination savoyarde, tels que Saint-Roman, commandant de Salon, Louis d'Aix et Casaulx, et Vitelli commandant de Berre; il alla trouver ensuite Montmorency qui, dans une assemblée tenue à Beaucaire, le 12 août 1594, chercha à réconcilier tous les partis, mais il n'y réussit pas. Il renvoya le duc d'Epernon et les députés du parlement et de l'union d'Aix à se pourvoir devant le roi et ordonna une trêve de trois mois que les états tenus à Aix, le 9 septembre, approuvèrent. Génébrand essayait de réchauffer les cendres de la ligue et d'unir ensemble les villes de Marseille, d'Arles, des Martigues, de Salon et de Berre. Ces villes envoyèrent des députés à Marseille; ils jurèrent de combattre avec une nouvelle ardeur

pour leur cause bien compromise. Casaulx courut encore un grand danger. Deux moines, Brancoli et d'Atria, voulurent le faire sauter en l'air, un soir d'une des fêtes de Noël, au moment où, suivant les anciens usages, ils viendrait se prosterner devant le Saint-Sacrement, dans l'église des Prêcheurs. Ils avaient, à cet effet, placé un pétard sous les bancs du chœur; Louis d'Aix aurait eu le même sort; Bequet, beau-frère de Brancoli, instruit du complot par les confidences de celui-ci, révéla tout à Casaulx, qui, suivant sa promesse, pardonna à ce Brancoli, mais fit pendre, brûler d'Atria et un marin son complice, et jeter leur cendres au vent.

Le 5 janvier 1595, on reçut à Aix la nouvelle que le roi avait ordonné une prolongation de la trêve entre les royalistes de l'union d'Aix et les troupes du duc d'Epernon; on notifia l'ordre du roi au duc, qui se trouvait à Brignolles, mais il ne relâcha rien de ses exigeances; le parlement décida de faire une guerre à mort à cet entêté; le duc répondit aux menaces de la cour souveraine par le massacre des soldats du lieu de Gaubert, par la démolition complète du château de la Garde, par le sac et l'incendie de la Valette, par les ravages du territoire de Toulon, que le mestre de camp Belloc exécuta d'après ses ordres. Le parlement, au plus haut point de l'exaspération, fulmina un arrêt contre le duc fauteur des troubles et

adhérent aux ennemis de l'état. Le comte de Carces prit Salon; Vitelli, gouverneur de Berre, abandonnant les intérêts du duc de Savoie, qui ne songeait guère à lui, s'unit au duc d'Epernon. De Carces continuait à assiéger Saint-Roman, qui, après avoir perdu Salon, s'était jeté dans le château de cette ville. Lesdiguières, d'après la prière du parlement, vint au secours du comte de Carces qui se trouvait placé entre la garnison du château et l'armée épernonnienne; d'Epernon désespérant de prendre Salon, dans laquelle Lesdiguières jetta un renfort, avant de retourner vers la Savoie où d'autres soins l'appelaient, se retira à Rognes, pour défendre les villages que lès royalistes menaçaient. Le château de Salon capitula le 27 avril; Saint-Roman sauta de la muraille, se cassa la jambe et parvint à se sauver.

Le roi envoya un nouveau commissaire, Dufresne, pour sommer le duc de quitter le pays; ce commissaire alla trouver d'Epernon à Peyrolles et le suivit à Saint-Maximin. Le duc répondit qu'ayant acquis la Provence, par ses travaux, il ne voulait point l'abandonner, et que si le roi lui-même venait, comme le commissaire l'en menaçait, il lui servirait de fourrier, non pour marquer les logemens, mais pour les brûler sur son passage. Cependant, devenu plus calme, il signa une trève de deux mois. Dufresne envoya un trompette à Casaulx et à Louis d'Aix pour leur

remettre des lettres d'Henri IV. Le trompette rencontra Louis d'Aix revenant à pied de sa bastide ; en ouvrant la lettre du roi, le viguier pâlit de colère et ordonna de pendre l'envoyé, mais sur les représentations de ses amis, il se contenta de lui faire couper les oreilles.

Par ordre du roi, la trève fut continuée jusqu'au mois de novembre, ce qui n'empêchait pas les deux partis de s'attaquer, quand l'occasion les mettait en présence. Des prêtres exaltaient les esprits par des prédications furibondes. Le parlement poursuivit Génébrand qu'il bannit à perpétuité du royaume sous peine *de la mort*, à cause des troubles et des querelles qu'il fomentait en Provence ; le roi nomma à l'archevêché d'Aix Harault de l'Hôpital, plus connu sous le nom de Valleyrand.

Henri IV qui avait vaincu Mayenne au combat de Fontaine-Française, reçut à Lyon, où il s'était rendu avec toute sa cour, une députation provençale composée de l'archevêque d'Aix, Valleyrand, du comte de Carces, de quatre membres du parlement, de deux de la cour des comptes, du marquis d'Oraison, de Sainte-Croix, premier consul d'Aix, et de l'assesseur Meynier de St.-Lambert, qui le supplièrent de mettre fin aux malheurs de la province. Le duc d'Epernon prit la route de Lyon, mais à Valence le connétable de Montmorency, de Fresne, le marquis de Pisani et le sei-

gneur de Roquelaure, lui ordonnèrent de la part du roi, de remettre son gouvernement à Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du *Balafré*.

Aix se livra à la joie en apprenant le rappel du duc d'Epernon; on apprit bientôt la réconciliation du roi avec le pape, par l'organe du légat d'Avignon, Aquaviva. Arles se soumit à Henri aux cris de *vive le roi*! que toute la population poussa en présence de Nicolas Jean, du seigneur de Seines et de Robert de Quiqueron, qui parurent dans l'église métropolitaine ceints d'une écharpe blanche.

D'Epernon s'obstina, malgré tant de désertions éclatantes. Un de ses partisans, Pontevès Buoux, l'abandonnant, arbora l'étendard du roi sur les murs de Moustiers, de Riez, d'Aups, de Castellane. A Aups, on massacra les gascons. Le capitaine Boyer, courant les routes en criant *vive le roi*! soumit Ollioules, le Bausset, Gémenos, Ceyreste. Le duc de Guise arriva en Provence avec cinq mille hommes d'infanterie et quatorze cents cavaliers. Lesdiguières, le suivant en qualité de lieutenant-général du gouverneur, s'empara de Sisteron. Un chef nommé Laplace, empêchait Grasse de se rendre, mais pendant que Guise s'en approchait, un capitaine nommé Granier, entra dans la chambre de Laplace, lui dit : *compagnon, il faut mourir*, et le poignarda. Les consuls parcoururent ensuite la ville, où les cris de *vive le roi*! retentirent

avec frénésie. Le duc de Guise y fit son entrée au milieu des plus ardentes acclamations; il donna le commandement de Grasse à Pontevès-Buoux.

Vers le milieu du mois de décembre, Guise entra dans Aix, où Lesdiguières vint le trouver. Celui-ci alla soumettre les Martigues et Marignane; puis il battit, près d'Auriol, un gros de cavalerie du duc d'Epernon. Les états-généraux d'Aix, votèrent des subsides pour l'entretien de six mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Guise, après avoir poussé une reconnaissance jusque sous les murs de Marseille, revint dans la capitale.

D'Epernon, renfermé dans Brignolles, ne pouvait se décider à quitter un pays où, chaque jour, il apprenait de nouvelles pertes. Un paysan nommé Bergne, du lieu du Val, résolut de le faire périr par l'effet d'une explosion ; il garnit de poudre deux sacs, et les lia de telle manière, qu'en les défaisant, on devait faire partir un artifice qui y était caché. La communauté du Val devait deux charges de blé à un nommé Roger, chez lequel le duc logeait. Bergne vint présenter à Roger ces deux sacs, comme s'ils acquittaient la dette de son village, et les déposa, à l'heure du dîner du duc, dans un vestibule, précisément sous la salle où d'Epernon prenait son repas, et appuyés au mur qui soutenait le plancher de cette salle. Un domestique, d'après l'invitation de Bergne, ouvrit les

sacs, Bergne prit rapidement la fuite, l'explosion réussit, le plancher s'écroula, le domestique qui avait délié les sacs, et une foule d'autres personnes périrent; d'Epernon, retenu par une poutre, en fut quitte pour quelques meurtrissures. Bergne, qui croyait à la réussite complète de son infernale machine, vint, en toute hâte, annoncer à Aix la mort du duc d'Epernon. On s'y livra à une joie barbare. Mais cette joie ne fut pas longue, on apprit que le duc se portait bien. Celui-ci, las d'une guerre inutile, honteuse et semée de périls, songea à quitter la Provence. Lesdiguières qui voyait le parlement, auquel il présenta ses lettres de lieutenant-général, écouter les remontrances du comte de Carces et du marquis d'Oraison, jaloux de son titre, se retira dans le Dauphiné.

Berre', occupée par une garnison piémontaise, et Marseille, étaient les seules villes de Provence où Henri IV n'était pas encore reconnu. Berre ne méritait pas l'attention du duc de Guise, mais Marseille, ville importante, assise sur la Méditerranée, par le moyen de laquelle elle se maintenait en communication permanente avec les ennemis extérieurs, ne devait pas continuer à donner plus long-temps l'exemple impuni de la révolte; les forces du gouverneur allaient donc toutes être dirigées contre cette cité. Casaulx s'y attendait; un système moderne a cherché à expliquer d'une assez ingénieuse manière la conduite de ce consul

qui, acculé à l'extrêmité de la France, voulait tenir tête aux armées partout triomphantes de Henri IV. D'après ce système, Casaulx exploitant des souvenirs d'indépendance républicaine d'une bien vieille date à Marseille, se serait promis, moyennant l'appui de quelques puissances jalouses de la France, de transformer notre ville en cité libre, anséatique, se gouvernant elle-même, et brisant tout-à-fait les liens qui l'unissaient au royaume. Rien pourtant dans les discours prêtés à Casaulx ne justifie cette assertion; s'il avait fait un pareil rêve, il aurait pu tout au plus caresser l'idée de se créer pour lui une espèce d'autorité dans le genre de celle d'un doge de Gênes, et fonder ainsi une république aristocratique au profit des marchands aisés, comme le firent les Médicis à Florence. Casaulx, homme violent, emporté, qui avait la funeste manie de punir, par la pendaison, ceux qui n'adhéraient pas à ses opinions, sur le chaperon consulaire duquel l'histoire nous montre le sang d'un pauvre vieillard coupable d'avoir allumé un feu de joie à la nouvelle de l'entrée de Henri IV à Paris, ne peut-être assimilé à un grand citoyen qui cherche à réaliser par une noble résistance, un projet vaste et patriotique. Casaulx était un ligueur entêté et farouche, préférant la domination espagnole à la domination française, acceptant le secours et l'argent d'un roi étranger, et se plaisant, ainsi que de Thou, historien grave

l'assure, à l'idée de devenir un jour grand d'Espagne, et propriétaire de bons marquisats en Calabre. Voilà à quoi se réduisait son patriotisme. On peut lui reprocher d'avoir tenu Marseille dans un état de guerre, quand le reste de la Provence était pacifié, d'avoir ainsi prolongé pour elle une misérable lutte sans dignité, sans profit, sans utilité. Jean André Doria, lui envoya quatre galères qui lui apportèrent quatre cents soldats à la fin de décembre 1595. Quelques jours après on vit entrer dans le port de Marseille huit autres galères portant mille hommes d'infanterie. Casaulx avait eu soin d'envoyer à la cour d'Espagne une députation composée du docteur Mathieu Mengin, du notaire François Casaulx, frère du consul, de Nicolas David, chargés de placer Marseille sous la protection espagnole. Le roi imposa ses conditions; les voici : il consentait à protéger Marseille d'hommes et d'argent, pourvu que cette ville s'engageât à ne jamais reconnaître pour roi Henri de Bourbon, à n'ouvrir ses portes qu'aux soldats espagnols, et à ne former aucune alliance sans l'autorisation de la cour de Madrid.

Casaulx fit brûler en grande pompe, l'image de Henri, sur la place de la Bourse, et, au dire même de ses partisans, il se souilla par divers actes de cruauté mis sur le compte du fanatisme politique. Casaulx était véritablement maître de Marseille; il avait des gardes de corps; il levait

des contributions, il confisquait les biens des émigrés, et imposait quatre pour cent sur toutes les facultés mobilières et immobilières de Marseille. Pendant son court règne, ce zélé républicain se donna toutes les satisfactions du pouvoir absolu; il établit un droit de six pour cent sur toutes les marchandises et denrées, tant à l'entrée qu'à la sortie par mer et par terre, et fit prendre, par sa marine, un bâtiment parti de Livourne chargé de beaux meubles, d'argenterie et de bijoux, que le grand duc de Toscane envoyait au Roi, le tout estimé à cent quatre-vingt mille francs.

Le rôle que Libertat joua dans le complot qui remit Marseille aux mains du duc de Guise, a été également diversement interprété; sans doute, aucune accusation ne pèserait sur sa mémoire, si Libertat, ainsi qu'un grand nombre de ses compatriotes, avaient eu de sérieux motifs de plainte contre Casaulx, si ce consul avait fait périr un de ses parens, un de ses amis; il aurait alors vengé une injure personnelle, et se serait présenté à l'histoire comme ayant cédé à des mouvemens généreux. Malheureusement Libertat, qui, par le meurtre de Casaulx, rendit un vrai service à Marseille, avait la confiance et l'amitié du consul et de Louis d'Aix le viguier; ceux-ci lui avaient donné le poste honorable et important de capitaine de la porte Réale; ainsi il masquait sous des dehors d'affection et de reconnaissance, le plan

qu'il avait conçu, et ne marchait que mieux à sa réalisation, parce qu'il n'éveillait aucun soupçon chez Casaulx. Libertat mit dans sa confidence un notaire, Geoffroi Dupré, secrétaire du conseil, Ogier de Riquetti, Gaspard Séguin, Désiré Moustiers, Honoré de Rains, Jean Laurens, Jean Jacques Viguier, Jacques Martin. A ceux-ci se joignirent bientôt les deux frères de Libertat, Antoine et Barthélemy, Balthasar d'Arvieu et Pierre Mataliux, ses deux cousins germains. Les conjurés pour se mettre en rapport avec le duc de Guise, jetèrent les yeux sur un exilé, l'avocat Nicolas de Bausset, lieutenant à la chaussée, retiré à Aubagne, depuis qu'il était parvenu à s'évader des prisons de Marseille. Geoffroi Dupré le vit, et Bausset eut plusieurs conférences à Aix avec le duc de Guise.

Bausset, qui suivit le duc à Toulon, régla avec ce prince les conditions de la reddition de Marseille. Cette ville garderait ses immunités, une chambre souveraine de justice y serait établie, une amnistie générale proclamée, mais elle ne s'étendrait ni à Casaulx, ni à Louis d'Aix, ni à leurs principaux adhérens; Libertat recevrait la charge de viguier, soixante mille écus, le commandement de la porte Réale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, une terre de deux mille écus de rente, la jouissance de ce revenu jusqu'à la mise en possession de la terre,

une abbaye de quinze cents écus, les droits sur l'épicerie et la droguerie, et bien d'autres privilé-ges. De plus, les autres conjurés devaient recevoir cinq mille écus, Nicolas de Bausset, la charge d'assesseur, Jean Viguier, celle de commandant de l'artillerie, d'Arvieu, Barthélemy Libertat et de Rains, étaient assurés d'être nommés capitaines de quartier. Les dépouilles de la victoire se trouvaient partagées avant le combat.

Le duc de Guise était informé de tout ce qui se passait dans la ville, Bausset et Dupré eurent une dernière entrevue au hameau de Saint-Julien, et le 17 février 1596 fut choisi pour le jour de l'exécution. Ce jour là, le marquis d'Oraison, parti d'Aubagne, vint se tenir en embuscade près de Marseille, pour y attendre l'arrivée de l'armée du duc de Guise.

Le dessein des conjurés était de *daguer* Casaulx en quelque lieu que le hasard le leur offrît, soit que le duc de Guise se montrât sous les murs, soit qu'il ne se fît point voir. La veille, ils avaient communié dans l'église des religieuses de Sion, et prié long-temps devant le Saint-Sacrement *pour recommander leur affaire à Dieu*. Dans la nuit du 16 au 17, le duc longea les remparts ; il fut instruit par un envoyé de Libertat, que Casaulx et d'Aix ne bougeaient pas. Mais ceux-ci ne restèrent pas long-temps endormis dans leur sécurité, ils en furent tirés par un religieux minime qui vint, tout essoufflé, leur

annoncer que des soldats ennemis rôdaient autour des murs. Louis d'Aix sortit de la porte Réale avec une compagnie d'arquebusiers, mais la troupe embusquée du seigneur d'Alamanon lui fit rebrousser chemin, et alors le canon des remparts tira. Le duc de Guise crut que tout était perdu.

Au lever du jour Pierre Libertat suivi de ses deux frères, de ses deux cousins, de Jean Laurens, de Jean Viguier, de Jacques Martin et de deux autres, se rendit à la porte Réale; il abattit le trébuchet, et empêcha ainsi Louis d'Aix de rentrer. Celui-ci aperçut, heureusement, du côté de l'arsenal, un pêcheur qui lui jeta une corde du haut des murs, et le hissa dans la ville. Casaulx ne venait pas ; une légère indisposition le retenait chez lui; Libertat qui *avait besoin* de lui, le fit prier de se rendre en toute hâte à la porte Réale, parce que l'ennemi se montrait sur tous les points.

L'auteur de *la royale liberté*, contemporain des évènemens, les raconte ainsi :

« Voici Casaulx qui arriva avec sa garde de « mousquetaires et nombre de ses satellites et « coupe-jarrets armés de cuirasses et d'armes « d'haste, et lors un soldat dict à Libertat : Capi- « taine, voici monsieur le consul Casaulx. A ce « mot, Libertat, mettant la main à l'épée, s'en « vint droict à lui, et pour y aller, il fallait qu'il « passast à travers du gros des mousquetaires. « Ainsi donc comme il les approchait pour entrer,

« celuy qui les conduisait le voulut arrester, et « luy présenta la hallebarde; mais Libertat lui « donna un coup d'épée à la tête, et ne faisant « plus aucune estime de la mort ny de la vie de « cestuy-là, il fendit la troupe des mousquetaires, « qui estonnés d'un accident si nouveau et ino- « piné, eurent néanmoins assez de résolution de « le vouloir arrester par cinq mousquetades qu'ils « luy tirèrent, desquelles aucune ne porta. Telle- « ment qu'ainsi glorieux de courage et de l'heu- « reuse destinée qui l'accompagnait pour son « Roy, le valeureux Libertat s'avança, et s'appro- « cha de Casaulx qui, tout éblouy du bruist et de « la fumée, ne savait bien discerner ce que c'était. « Et voyant venir ainsi Libertat avec l'épée au « poing, il tira la sienne à demy hors du fourreau « et demanda à Libertat qu'est-ce qu'il voulait. « Libertat lui respondit : il faut crier *vive le roy*! et « disant ces paroles, il donna un coup d'estoc à « Casaulx et le perça d'outre en outre, et ayant « redoublé ce coup, Casaulx, cédant la vie et la « force, tomba sur ses genoux, et comme, rallumé « de quelque nouvelle ardeur d'espérance et de « vigueur, il taschait de se relever, le jeune Bar- « thélemy Libertat print une demi-pique et, luy « en donnant dans le col, le porta par terre. Et « lors, tous ses satellites, qui fesaient tant les « rodomons, demeurèrent si perclus et saisis « d'estonnement, qu'il n'y en eut pas un qui bou-

« geast. Ainsi ils se laissèrent désarmer et ils « eurent tous leur recours à fuir dans la ville. »

Les conjurés aussitôt s'élancent vers le poste de la place royale qui s'élevait sur les remparts et s'y logent, l'un d'eux Jacques Martin précipite du haut du mur une sentinelle qui résistait. Le commandant du poste, étourdi de la soudaineté imprévue de la catastrophe, fait déposer les armes à ses gens. Louis Viguier, pour déconcerter les Espagnols et les jeter dans une incertitude dont son parti devait profiter, s'en va criant : *Traîtres Castillans, vous avez tué notre consul Casaulx, nous vous assommerons tous.* Arrivé au quartier de Saint-Jean, il agite son épée et crie avec fureur : aux armes, vive le Roi ! Mais personne ne bougeait.

Louis d'Aix, auquel ne tardèrent pas à s'unir Fabio et Jerôme, fils de Casaulx, et quatre cents de ses partisans, occupait l'hôtel de ville ; de là il marche avec sa troupe vers la place royale pour attaquer Libertat, mais il y trouve la compagnie du seigneur d'Alamanon qui le force de fuir en hâte vers la maison consulaire. La nouvelle de la mort de Casaulx circule partout, et redonne le courage à cinq cents royalistes qui prennent les armes et attachent la cocarde blanche à leurs chapeaux. Un magistrat, le président Bernard, sortit en robe, une demi-pique à la main, un mouchoir blanc au chapeau, accompagné de plusieurs citoyens notables et fit crier dans les rues *vive France* !

Le cortège de Bernard, qui grossissait de rue en rue, monta bientôt à deux mille hommes. Louis d'Aix, Fabio et Jerôme Casaulx, quittèrent l'hôtel de ville; d'Aix se cacha dans l'abbaye de Saint-Victor, Fabio et Jerôme au fort Notre-Dame-de-la-Garde. Des enfans traînèrent dans les rues le cadavre du premier consul, après lui avoir arraché la moustache, le nez et les yeux, et l'avoir sali de boue. Les maisons de Casaulx et de Louis d'Aix furent pillées et l'amiral Doria prit le large après avoir essuyé le feu de la tour Saint-Jean et des batteries du rivage.

Libertat reçut, le même jour, le duc de Guise à la porte Réale, et le pria de jurer le maintien des priviléges de Marseille, *ainsi que tous les gouverneurs avaient accoutumés de faire*. De Guise serra Libertat contre sa poitrine, prêta le serment demandé, et entra dans la ville salué par les cloches et les cris de : *vive le Roi ! vive le Duc ! vive Libertat !* Six mille hommes décorés d'écharpes blanches suivirent le duc à la Major. Les drapeaux blancs flottaient à toutes les fenêtrés.

Le 20 février, quatre-vingts notables se rassemblèrent sous la présidence du duc, à l'Hôtel de Ville. Celui-ci, destitua tous les anciens fonctionnaires; il remit à Pierre Libertat le bâton de viguier, nomma consuls Ogier de Riquetti, Séguin et Moustiers, coiffa du chaperon d'assesseur Nicolas de Bausset; le lendemain, on

vit apparaître et disparaître à l'horison, douze galères espagnoles, qui ramenaient la députation Marseillaise, de l'argent et douze cents soldats. Doria, qui la rencontra, lui fit rebrousser chemin.

En l'absence du duc de Guise, qui était allé observer les mouvemens du duc d'Epernon, du côté de Saint-Tropez, le régiment de Monplaisir et celui de Mouy, que le gouverneur avait laissés à Marseille, se mirent en devoir de s'emparer de l'abbaye et du fort rebelles. Louis d'Aix, ne se trouvant pas en sûreté dans le fort de Saint-Victor, en descendit par une nuit d'orage avec deux de ses amis, par le moyen d'une corde. Il alla demander un asyle à Fabio et à Jérôme, renfermés dans le fort de Notre-Dame, mais ceux-ci le lui refusèrent. Heureusement qu'un bateau de pêcheur recueillit d'Aix et ses deux amis, et les conduisit aux galères espagnoles. Un nommé Darbon fit révolter, contre le fils de Casaulx, la petite garnison de Notre-Dame-de-la-Garde; Fabio et Jérôme, allèrent mener une vie malheureuse à Gênes.

Henri IV prononça le mot connu : *c'est maintenant que je suis Roi de France*, en apprenant la reddition de notre ville, et dans une lettre il loua les habitans, Libertat, et confirma toutes les récompenses accordées par le duc de Guise.

Henri IV reçut cordialement, à Amiens, la députation marseillaise, composée de Nicolas de

Bausset, Geoffroy Dupré, Jean Baptiste de Village, Vento des Pennes, François de Paule et Pierre d'Hertugier, qui lui présentèrent les hommages du conseil municipal. Il signa un édit qui garantissait la paisible jouissance de tous les priviléges communaux, n'autorisait à Marseille que l'exercice du culte catholique, y établissait une chambre souveraine de justice, composée de dix conseillers, tirés du parlement d'Aix, sous la présidence d'un magistrat étranger, pour juger en dernier ressort tous les procès depuis un an. Guillaume de Vins fut nommé le président de ce tribunal.

Berre résistait encore ; l'ennemi était parvenu aussi à occuper Brignolles, Saint-Tropez, Riez, Saint-Maximin, Hyères, Manosque, Rognes, le Puech, Saint-Paul de Durance, la tour de Beauveret et celle de Thorame, au nom du duc d'Epernon. Celui-ci vint secourir Saint-Tropez, que les royalistes assiégeaient. Le duc de Guise arriva en toute hâte et dispersa l'ennemi. Dans la précipitation de la fuite, un grand nombre de soldats se noyèrent dans la rivière d'Argent, et même quelques royalistes périrent de cette manière, emportés par la véhémence de la poursuite. Le procureur du pays royaliste, Honoré Alamanon et le procureur du pays rebelle, Saint-Marc de Châteauneuf, se noyèrent ensemble. D'Epernon dit alors, d'une façon aussi plaisante

que barbare : *Retirons-nous, la paix est faite ; les deux procureurs du pays sont allés boire ensemble.* Cinq jours après St.-Tropez se rendit. De Roquelaure apporta à ce duc obstiné une lettre fulminante du Roi ; il finit par quitter le pays, après avoir obtenu la promesse que cinquante mille écus lui seraient comptés et trente mille à ses capitaines dans l'espace de deux ans. Le parlement d'Aix enregistra avec des modifications l'édit de création de la chambre temporaire de Marseille, que de Vins lui présenta le 14 décembre.

Malgré l'opposition véhémente de d'Espanon, premier consul, procureur du pays, le duc de Guise réunit à Marseille les états-généraux, le 11 mars, dans l'abbaye de Saint-Victor, et les fit présider par de Vins. Ces états décrétèrent la formation du siège de Berre, et une levée de onze cents hommes. De Beausset de Roquefort avait tenu le château d'If et Pomègue hors des atteintes de la ligue, par la protection du grand duc de Toscane ; les Florentins étaient logés autour du fort ; mais dans la nuit du 20 avril, ils égorgèrent les prisonniers, s'emparèrent des citadelles, et reçurent quelques jours après le frère naturel du grand duc, don Juan de Médicis, qui arriva avec quatre galères, une galiotte, et bâtit un petit fort dans l'île de Pomègue. Le duc de Guise alla le sommer du haut d'un vaisseau de se retirer ; mais il n'en fit rien ; ses

galères furent battues, les forts ne purent lui être enlevés, le grand duc prétendait qu'ils lui garantissaient le paiement d'une somme que le Roi lui devait. Le cardinal d'Ossat arrangea l'affaire.

Le 1er février 1599, en vertu des lettres-patentes du Roi, la chambre souveraine dont les pouvoirs provisoires étaient terminés, fut réunie au parlement d'Aix. Cette même année une peste désola Marseille.

Le prince de Vervins, réconcilia la France avec l'Espagne et la Savoie; Charles Emmanuel fit remettre Berre au duc de Guise, qui en nomma commandant Paul de Fortia de Piles.

Henri IV ayant divorcé avec Marguerite de Valois, fille de Henri II, le roi épousa, le 5 octobre 1600, par procuration, à Florence, Marie de Médicis; le 3 novembre, cette princesse débarqua à Marseille, où elle fut reçue par le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellièvre, le duc de Nemours, de Ventadour, le gouverneur de Provence, les cardinaux de Joyeuse, de Gendy, de Givris et de Sourdis, la princesse Anne d'Est, Catherine de Clèves et par plusieurs autres personnages de distinction. Marseille fut émerveillée de la richesse qui éclatait sur la galère de Marie de Médicis. Cette jeune princesse quitta Marseille le 16 novembre.

Au mois de février 1601, l'édit de Nantes fut mis à exécution en Provence: les protestans purent

exercer leur culte à Manosque, à Valence et au Luc.

Une querelle survint entre le parlement et l'archevêque d'Aix, Valeyrand, qui avait défendu aux prêtres de son diocèse d'absoudre les membres de la Tournelle, parce qu'ils avaient condamné à mort un prêtre d'Arles, accusé du crime de sodomie. L'archevêque fut obligé de céder, à cause de la menace que lui fit le parlement de le condamner comme infracteur des lois du royaume.

Deux conspirations espagnoles éclatèrent coup sur coup à Marseille ; un partisan de Casaulx, nommé Maurice de l'Isle, avait décidé, malgré le traité de Vervins, le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, à mettre une flotte à son service pour s'emparer de Marseille. De l'Isle fut arrêté, accablé des preuves de son crime et écartelé dans notre ville, sur une place publique. Un gentilhomme provençal, de Meyrargues, qui commandait deux galères dans notre port, ne fut pas découragé par l'exemple de Maurice de l'Isle. Envoyé à Paris par les états de Provence, pour y surveiller une affaire de finances, il eut des conférences avec don Balthazar de Zuniges, ambassadeur d'Espagne, dans le but de livrer Marseille à la cour de Madrid. Mais on le surprit, dans la nuit du 5 décembre 1605, enfermé avec le secrétaire de Zuniges. Meyrargues fut jugé, condamné à mort, exécuté sur la place de Grève,

et sa tête envoyée à Marseille, où on la plaça au-dessus de la porte Réale.

Les troubles du royaume et du pays étaient calmés, la sagesse de Henri maintenait le bonheur de la France, quand, tout-à-coup, le secrétaire du comte de Carces apporta la nouvelle de l'assassinat commis sur la personne du Roi. Le premier président en ayant été informé, manda au palais l'assemblée des chambres, et, après avoir pris le serment de fidélité des magistrats envers le nouveau monarque, il fit introduire les consuls-procureurs et les notables. Sa harangue fut touchante, et des larmes coulèrent de tous les yeux pour la perte d'un si bon prince. Alors, les huissiers s'étant approchés des fenêtres, ils annoncèrent au peuple assemblé sur la place, la mort du Roi; puis ayant reculé de quelques pas et étant revenus aux fenêtres, ils proclamèrent, dans la formule accoutumée, Louis XIII, Roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes.

CHAPITRE TROISIÈME.

LOUIS XIII. — LOUIS XIV.

Au milieu des troubles, des guerres religieuses, des querelles de ville à ville, de bourg à bourg, dont la Provence fut désolée dans le sixième siècle, on trouve quelques noms qui réveillent des souvenirs d'utilité publique, de paisibles conquêtes dans le domaine des arts. En tête de ces noms, nous placerons celui d'Adam de Crapone, né à Salon, d'une famille originaire de Pise, lequel, versé de bonne heure dans la connaissance des mathématiques et de l'hydrolie, changea en plaines fertiles des terres caillouteuses, et enrichit sa patrie par un canal qui porte justement son nom. Ce canal, commencé en 1557, fut terminé trois ans après. Crapone n'était pas un savant oisif; il dessécha et assainit les environs de Fréjus, il conçut la pensée de joindre les deux mers par un canal qui aurait traversé le Charolais, en mêlant les eaux de la Saône à celle de la Loire; il voulait aussi amener à Berre les eaux de la

Durance. A Nice, il créa des ouvrages utiles, et à Nantes, il présida à la démolition d'une forteresse mal assise. Adam de Crapone mourut empoisonné à l'âge de quarante ans.

Quelques hommes instruits et pacifiques, cultivaient les lettres au milieu des fracas des guerres civiles; Honoré Rambaud honora sa profession de maître d'école, à Marseille, par la publication d'un traité sur l'orthographe; Quiqueron de Baujean, d'Arles, écrivit en latin un ouvrage *de Laudibus Provinciæ*, et un poème sur Annibal traversant les Alpes. Antoine d'Arène, plus connu sous le nom d'Antonius Arèna, avait un tour d'esprit burlesque, il composa des vers macaroniques, et notamment un poème sur Charles-Quint, livre dont le succès fut immense.

Malherbe, qui vécut quelque temps à Aix, y avait formé une réunion choisie d'hommes d'esprit et de savoir: Jean de la Cepède, Fauchet, qui publia un discours sur les armes et les bâtons des anciens chevaliers, Galoup de Chasteuil, connu par des poésies, Dupériez, dont la fille *vécut l'espace d'un matin*, Joseph de Mazargues, Boniface de la Molle, Marc-Antoine de Cadenet, en fesaient partie. En 1581, Malherbe épousa, à Aix, la fille de Louis de Coriolis, président au parlement de Provence.

En 1550, les états pourvurent aux dépenses de l'université: en 1568, la ville d'Aix *voulant*

remettre l'université en sa première splendeur, laquelle estait esteinte, fonda deux chaires de médecine et deux nouvelles chaires de droit, à condition que la nomination des professeurs appartiendrait au conseil municipal. Les états de 1571, créèrent une chaire de théologie à Aix; Henri IV y créa; en 1603, le collége royal de Bourbon. En 1575, le premier livre imprimé en Provence, le fut à Aix, par Pierre Roux, qui publia *le Traité de l'Eglise de Dieu contre les Calvinistes*, par Jehan Pelicot, conseiller au siége d'Aix.

Depuis 1587 jusqu'à 1594, Aix fut privé d'imprimerie; mais à cette dernière date, Jean Courrard reçut de la ville un logement au collége royal de Bourbon, avec des gages fixés, comme imprimeur de la communauté. Jean Tholosan vint de Lyon pour le remplacer en 1597. Courrard avait publié la Guisiade Provençale de Meirier, ouvrage contre la ligue.

Charles Casaulx et Louis d'Aix firent venir d'Avignon, en 1594, l'imprimeur Pierre Mascaron, qui publia les poésies de la Belladière et celles de Pierre Paul, *escuyer* Marseillais, aux frais du premier consul et du viguier.

Un procès mémorable occupa, au commencement du 17[me] siècle, l'attention du pays; un prêtre accusé de sorcellerie y figura comme acteur principal. Ce prêtre se nommait Louis Gaufrèdy,

il était né à Beauveret, en 1578, d'un berger, et avait été élevé par les soins de son curé, devenu vicaire de Notre-Dame-des-Accoules à Marseille ; il eut bientôt le renom d'un bon prédicateur. Gaufrèdy avait des sens très inflammables, une jeune et gracieuse personne, Magdeleine de Mandols et la Palud, âgée de seize ans, d'une ancienne famille Marseillaise, lui plut. Elle devint sa pénitente ; il exalta son cœur et son imagination par la peinture de sa passion. La jeune fille, élevée dans les austères pratiques de la piété, se reprocha d'avoir trop complaisamment écouté le langage fascinateur du vicaire; elle alla se renfermer au couvent des Ursulines, afin de rompre toutes relations avec un confesseur aussi dangereux; mais la solitude et les méditations mystiques du cloître n'exaltèrent que trop la tête de la pauvre recluse ; elle ne pouvait écarter la pensée de Gaufrèdy, du jeune vicaire; cette pensée torturait cette gémissante fille, dans sa cellule, dans la stalle du chœur, partout. Aussi Gaufrèdy, qui vint la voir au parloir, n'eut pas de peine à la décider à rentrer dans le monde. Magdeleine, après avoir quitté le monastère, s'abandonna à Gaufrèdy.

Mais quand elle se fut souillée par les embrassement d'un prêtre, elle perdit la raison ; sa faible tête lui grossissait son crime, elle se regardait comme frappée d'une malédiction éternelle ; ses discours devinrent incohérents, ses

actions singulières; dans le désordre de ses paroles, elle prononçait le nom de Gaufrèdy et couvrait ce nom aimé de blasphêmes ou d'expressions tendres. On la crut possédée; le sérieux et ridicule Sébastien Michaelis, vicaire-général des frêres prêcheurs, exorcisa Magdeleine à la Ste.-Baume, et la déclara possédée; on conduisit la jeune enfant à l'archevêché d'Aix, où elle eut à subir une grave interrogation de la part du premier président Guillaume de Vins. D'après tout ce qu'on recueillit, on ordonna l'arrestation de Louis Gaufrèdy, laquelle arrestation fut opérée par les soins d'Antoine de Legivrau et de Thoron, conseillers instructeurs de cette ridicule affaire.

Mais nos pères ne la jugeaient pas ainsi; Magdeleine fit d'étranges folies devant la cour, elle riait, pleurait, miaulait, chantait, se tordait, ou restait calme, elle embrassait du regard Gaufrèdy, ou bien elle l'invectivait; elle proclamait aujourd'hui son innocence, et le lendemain, bien arrosée d'eau bénite, elle retraçait, avec une hideuse licence de termes, de dégoûtantes scènes de volupté qu'elle assurait s'être passées entre elle et son confesseur. La cour n'y entendait plus rien, mais Michaelis soutenait l'obsession et expliquait les contradictions et les incohérences de conduite et de langage de Magdeleine, par les légions de diables qui s'étaient logés dans ce corps, tourmenté seulement de vapeurs hystériques.

Enfin, Gaufrèdy, excédé par les prières, les menaces des capucins qui ne le quittaient ni jour ni nuit, perdant tout-à-fait la tête, en proie à des hallucinations, exténué de larmes, de peur et de jeûne, emporté dans un cahos de questions de toutes espèces, se déclara sorcier à la grande satisfaction de tous. Trois médecins bien dignes et un chirurgien, Jacques Fontaines, Louis Greis, Antoine Mérindol et Pierre Bontemps, examinent attentivement les corps de Gaufrèdy et de Magdeleine de Mandols, ils y reconnaissent des taches qui ne pouvaient être que des signes de sorcellerie. Magdeleine en montrait une dans la partie postérieure de son corps, qu'elle assurait lui avoir été faite par Gaufrèdy, dans une nuit d'infernale initiation. Plus de doute, Gaufrèdy est sorcier, il l'est par ses aveux, il l'est par ses taches. Gaufrèdy convient de tout. De Thoron, nommé conseiller rapporteur, lut l'énorme fatras de toutes les accusations portées contre ce pauvre fou. A mesure qu'il fesait passer sous les yeux des membres de la chambre de la Tounelle, ces scènes d'horrible magie, il se donnait à lui-même des peurs épouvantables, il pâlissait et tremblait en fesant sa formidable lecture. Les imaginations des juges étaient assiégées par mille noires pensées, quand tout-à-coup un bruit résonne dans la cheminée, et un homme noir des pieds à la tête en tombe ; on le

prend pour le diable, les juges fuient épouvantés, de Thoron ne peut en faire autant, il s'embarrasse dans son bureau, dans sa robe, dans ses volumineux dossiers, interdit, suffoqué de peur, il prend le parti de se mettre à genoux devant ce diable dont il avait dit tant de mal dans son rapport. Le diable lui rit au nez, c'était un ramoneur.

Cette farce lugubre eut un horrible dénoûment. Par arrêt du 30 avril 1611, on causa une grande liesse dans le populaire, là on condamna à être brûlé vif Louis Gaufrèdy. Tout se passa parfaitement en règle; l'évêque de Marseille, Jacques Turiscella, vint accomplir, à l'égard de Gaufrèdy, toutes les cérémonies de la dégradation, cérémonies lentes, affreuses, qui remplissaient de terreur l'agonie du pauvre prêtre; Turiscella mit à Gaufrèdy les habits sacerdotaux, puis il les lui enleva, ensuite il lui lava et racla les doigts qui avaient été sacrés le jour de son ordination, les deux pouces et les deux index. Après, Gaufrèdy fut brûlé. Le peuple voulait qu'on brûlât aussi Magdeleine, mais on ne lui donna pas cette autre joie; Magdeleine fut enfermée dans un couvent. Un couvent de femmes devint fou, à la suite de ce procès et de cette exécution barbare, celui des religieuses de Sainte-Claire. Toutes ces filles se crurent possédées, et exécutèrent à minuit, à la fois, des danses obscènes et sacrilèges.

On les fit sortir et on les conduisit à l'archevêché où on les calma par des pénitences et des macérations.

A la mort de Henri IV, la reine son épouse devint régente; la minorité de son fils Louis XIII fut orageuse, les protestans remuèrent et intriguèrent Ils obtinrent la convocation des états-généraux à Paris, lesquels se tinrent au mois d'octobre 1614. La Provence y envoya l'archevêque d'Aix, Villeneuve des Arcs, Matheret de Salignac, et la Motte Sabolin; Théocrène de Glandevès, Balthasar de Vins et Lein de Valbelle y représentèrent Marseille.

Louis XIII, devenu majeur, donna les sceaux à Guillaume de Vins, premier président du parlement d'Aix, destitué au mois de septembre de l'année 1616 pour avoir blâmé l'arrestation au Louvre du prince de Condé; il fut encore rappelé à la cour, avec le même titre de chancelier après l'exécution du maréchal d'Ancre. Escalin de Bras reçut la charge du premier président du parlement de Provence. Le protestantisme et le catholicisme se réveillaient de leurs fureurs, non éteintes mais assoupies; les uns demandaient la révocation de l'édit de Nantes; les autres, menacés même dans leur foi et l'exercice de leur culte, se rassemblaient séditieusement. Le duc de Rohan était à la tête des dissidens. Louis XIII vint, en personne, soumettre quelques lieux où les protestans commençaient

à se retrancher; du Poitou et de la Guienne, il alla vainement assiéger Montauban; Montpellier lui-même lui résista. Etonné et découragé de ces oppositions de ville, inattendues, il négocia, et les protestans eurent la paix à d'avantageuses conditions. Le 29 octobre 1622 Louis XIII passa le Rhône et entra dans Arles, où on lui fit une belle réception. A Aix, il jura, au milieu des applaudissemens, le maintien de la constitution provençale; un jeune homme, vêtu en grec, lui déclama une pièce de vers provençaux de la composition de Claude Brueys. A Marseille, Louis XIII jura aussi le maintien des franchises municipales.

Le Roi, à l'exemple de ses prédécesseurs, alla visiter la Sainte-Baume, et demanda au parlement d'Aix quelques reliques de Ste.-Magdeleine. Les habitans de Saint.-Maximin, où ces reliques se trouvaient, voulurent en empêcher l'enlèvement. Il fallut user de la force armée pour que le premier président, un conseiller-clerc et l'un des avocats généraux, pussent, conformément à l'ordre du parlement, prendre la portion déterminée de ce dépôt sacré.

La chambre des vacations défendit la perception d'un impôt ordonné par le duc de Guise dans les vigueries de Draguignan, de Grasse et de Saint-Paul, par le motif que le gouverneur l'avait établi sans le consentement des procureurs du pays. Le duc de Guise fut contraint de rétracter son ordonnance.

En 1621, la peste fut étouffée dans les Martigues, grâce aux sages mesures que l'histoire assure avoir été prises. Huit ans après, en 1629, un marchand de Lyon la porta, dit-on, à Digne, où elle tua sur ses dix mille habitans, sept mille cinq cents personnes. Elle sévit avec une frénésie extrême, et égarait tellement la raison qu'une de ses malheureuses victimes, s'imaginant, dans l'excès du mal, qu'elle pouvait voler, s'élança d'un clocher, et se fracassa la tête sur le sol; des bergers avaient pris la résolution de ceindre de feu Digne, pour que le mal disparût dans le cercle resserré de l'incendie, mais ils renoncèrent à leur projet, quand ils eurent appris qu'il avait éclaté ailleurs.

Le 26 juillet de la même année, la peste pénétra dans Aix; le docteur Franc la reconnut le premier et la signala. Mais les médecins, comme de raison, ainsi qu'ils ont toujours fait, se partagèrent en deux camps. En attendant, le mal déploya son énergie redoutable, on essaya de le combattre par des prières et des processions. A chaque coin des rues le parlement fit dire des messes; puis cette cour perdit courage et alla s'installer à Salon, après avoir chargé onze avocats du soin de rendre justice en son absence. Le mal fut bravé et combattu par l'assesseur Martelli et le consul Bailli. Gaspard Fabri-la-Barben et Balthazar de Veteris, procureurs du pays, quittèrent la ville pestiférée.

Mais quand, le 22 février 1630, on eut appris à

Marseille que la peste venait d'y pénétrer, soixante mille habitans de cette ville se précipitèrent sur les portes pour fuir; on se pressait tellement à ces portes qu'il y eut un grand nombre de personnes qui périrent étouffées; puis toute cette foule déborda sur les routes, en courant dans toutes les directions. Neuf mille Marseillais périrent. L'histoire a conservé le souvenir du courage que déployèrent, dans cette malheureuse circonstance, les consuls Nicolas de Gratian et Léon de Valbelle.

Richelieu, qui ne tenait pas trop de compte des avis des états et se permettait facilement de ne pas les consulter, éleva à cent mille livres le droit annuel de trente six mille livres, dit du *taillon*, légalement établi, aux environs de 1549, pour l'entretien de la gendarmerie; peu après un commissaire du roi eut mission de venir augmenter le prix du sel, d'une double manière, en imposant la mesure plus haut et en la réduisant au tiers. On parla encore d'une création de nouveaux offices dans la chambre des comptes et dans le bureau des trésoriers généraux, de la création d'offices, d'experts-jurés et de contrôleurs des greffes, ce qui étendait la lèpre de la fiscalité, et transportait, aux officiers du roi, divers droits municipaux et provinciaux. Les états, assemblés à Aix en 1628, envoyèrent au roi, qui faisait en ce moment le siége de la Rochelle, une députation

composée de l'archevêque d'Aix, frère de Richelieu, de Castellane Salernes et de Gaufrèdy, procureurs-nés du pays, du marquis de Forbin-Janson et du greffier de l'assemblée pour obtenir la révocation ou le rachat des édits. Le pays espérait beaucoup de l'archevêque d'Aix, mais celui-ci ayant été porté au siége de Lyon, les autres députés n'eurent plus la même faveur. Le surintendant d'Effiat voulait leur donner audience en plein conseil afin de simuler une instance et de rendre contre le pays un arrêt de condamnation. Ceux-ci, qui déclinaient à bon droit cet étrange et nouveau tribunal, sollicitaient au contraire une conférence ministérielle; et comme ils se lassèrent de la demander, ils se retirèrent après avoir repris fièrement leurs cahiers. Le Cardinal, excité par la prise de la Rochelle, ordonna la levée de cent mille livres de Taillon, et augmenta de quarante sols l'emine de sel par un arrêt du conseil, où l'on disait que le pays avait été ouï. De plus, il envoya un commissaire spécialement chargé de l'exécution de ces ordres. Aussitôt, les consuls procureurs s'étant pourvus devant le parlement et la chambre des comptes, cour des aides, obtinrent des arrêts portant défense de lever des impôts, et les communautés furent assemblées à Aix, pour transiger avec le commissaire que la cour venait d'envoyer; mais les communautés, faute de pouvoirs suffisans de la part du commis-

saire, se bornèrent à approuver l'opposition juridique des administrateurs du pays.

Le Roi, luttant à la fois contre la maison d'Autriche, en Italie, et contre le calvinisme, en France, se trouvait de nouveau dans le Languedoc. Le ministre, profitant du voisinage du roi et de ses troupes, fit demander aux états-généraux, assemblés à Tarascon, la somme de quinze cent mille livres; à défaut de quoi il les menaçait non seulement des derniers édits, mais encore d'un nouvel édit qui établissait plusieurs siéges d'élection. Les états offrirent neuf cent mille livres, et le ministre refusa. Quelques communautés, plus modérées et mieux instruites, élevèrent, en ce qui les concernait cette somme. Une assemblée générale les désavoua. Sur ces entrefaites, les trésoriers généraux eurent ordre de prendre mille mulets, pour voiturer les munitions de l'armée d'Italie. Comme la peste, qui régnait alors, ne permettait aucune résistance, les communautés assemblées à Barjols, ordonnèrent la levée et l'entretien des mulets, en vertu de l'autorité provinciale, afin de prévenir un antécédent funeste. Cependant une nouvelle assemblée, tenue à Valensole, voulant terminer ces différends avec la cour, envoya au roi une députation de seize communautés tirées au sort, qui furent: Tarascon, Forcalquier, Grasse, Toulon, Digne, Saint-Paul-de-Vence, Moustiers, Castellane, Brignolles, Guilhaume, Seyne, Saint-

Remi, les Mées, Antibes, Valensoles et Cuers. Mais les députés furent renvoyés avec colère, et leur orateur fut exposé aux risées de la cour, sort habituel aux patriotes en contact avec les courtisans.

On travailla sérieusement alors à établir les siéges d'élections. Richelieu nomma commissaires, pour l'exécution de l'édit des élus, le duc de Guise, gouverneur, les deux premiers présidens, Forbin Magnier d'Oppède et Séguiran de la cour des comptes. Il leur adjoignit Forbin-la-Barben, premier consul-procureur. D'Aubray fut nommé intendant. Le duc de Guise, que d'Aubray vint trouver à Orgon, et que Richelieu n'avait choisi pour commissaire qu'afin de le brouiller avec les provençaux, mit en délibération s'il fallait agir d'autorité ou demander le consentement des ordres. Il résolut enfin de faire présenter les deux édits des élus et de l'intendance aux états généraux indiqués à Brignolles au mois de mai 1630; en signe de deuil, les consuls de Brignoles et les officiers de la sénéchaussée quittèrent la ville pour n'avoir point à loger ou à servir ceux qui venaient détruire *la liberté et mettre le pays aux fers.* Les marchands fermèrent les boutiques, et il fallut des ordres rigoureux pour les faire rouvrir, et ramener les magistrats. Pendant la tenue des états, Forbin-la-Barben, premier consul-procureur, fortement soupçonné de s'entendre avec la cour,

fut publiquement appelé dans les rues *vendeur de patrie*, sans que le pays se mît en peine de venger le chaperon provincial. Les commissaires du roi, épouvantés à la vue de l'agitation publique, feignirent de ne pas trouver leurs pouvoirs en règle, et le gouverneur, qui devait aller à Paris, rompit l'assemblée, renvoyant les affaires à son retour.

Pour célébrer le retour du parlement à Aix, ainsi que la cessation de la peste, on devait brûler un feu de joie sur la place des Prêcheurs à Aix, mais le feu fut contremandé, parce que le bruit courut que Forbin-la-Barben serait jeté dans le feu. Une assemblée des seigneurs qui se tint à Pertuis, pélibéra de défendre la liberté par tous les moyens, et nomma une commission insurrectionnelle de six membres.

Aix, Arles et Marseille déclarèrent qu'elles s'opposeraient de vive force à la translation, à Toulon, de la cour des comptes, ainsi que Richelieu pour punir des tentatives de révolte provençale, l'avait projeté. Au milieu de l'agitation des esprits, le premier président d'Oppède et l'assesseur Martelli, engagèrent imprudemment l'intendant d'Aubray à entrer dans la capitale. Le 19 septembre l'intendant alla se loger à l'hôtel du gouvernement, près de l'archevêché, où la ville lui envoya aussitôt les présents d'usage de confitures et de flambeaux. A cette vue, le peuple, excité par le consulaire Sacre et l'avocat Gras, s'émut, on répandit le

bruit que d'Aubray venait procéder à l'établissement des élus et à la translation de la chambre des comptes. Les artisans prirent les armes, le beffroi de la maison de ville appela les quartiers aux armes. La multitude courut investir le log - ment de l'intendant, au moment même où le consulte d'Agut lui apportait les sceaux du pays. D'Aubray se sauva par la toiture et trouva un asyle dans la maison du conseiller la Fare. Un de ses valets reçut un coup d'épée. On brûla ses hardes et son carosse sur la place des Prêcheurs. D'Aubray quitta secrètement Aix, ainsi que Forbin Magnier d'Oppède.

A la réélection des consuls-procureurs, dits le *nouvel état*, de nouveaux troubles agitèrent la ville d'Aix. La foule, qui se méfiait des officiers en charge, cria qu'elle allait enfoncer les portes du conseil, s'il confirmait les candidats présentés, suivant la coutume, par les consuls sortans. Le conseil, intimidé, nomma des patriotes, leurs noms excitèrent les transports de joie de la multitude. Le roi était alors malade à Lyon, on lui envoya une députation pour le prier d'excuser les mouvemens insurrectionnels d'Aix, et pour arrêter la translation de la chambre des comptes. Le comte de Brienne répondit au député du pays, personnage d'église, qu'il eût à se mêler de son bréviaire et non d'autre chose. Jacques Gaufrèdy, auteur des mémoires sur la Provence,

fut le député de la ville. C'était un homme prudent et ferme, religieux et patriote. Il présenta l'effervescence populaire comme un effet de la peste qui, dans ce moment, cessait à peine, invoqua les capitulations de la ville avec la seconde maison d'Anjou, touchant le séjour à Aix des grands corps provinciaux, insista sur la raison d'état qui obligeait à maintenir dans toute sa force la ville d'Aix, située à deux pas de la riche, puissante et à demi républicaine Marseille. Le ministre ayant sèchement répondu qu'il fallait se soumettre et qu'ensuite la chambre serait rappelée, le député protesta des inconvénients, et se retira. Mais, pendant ou après ces pourparlers, le peuple ne resta pas tranquille. Le 13 octobre, on brûla sur la place des Prêcheurs l'effigie du surintendant d'Effiat, dont on annonçait la mort prétendue. Les cadets, et, à leur exemple, les artisans commencèrent à menacer les partisans de la cour : cet orage populaire qui grondait encore, fit quitter la ville aux deux premiers présidents. Suivant le dire commun, il était bon et honnête de prendre les armes pour la défense du pays. Les principaux d'entre les conjurés s'assemblaient, chaque nuit, à la plateforme du quartier de Villeneuve. Là, les armes à la main, on s'exaltait par les discours les plus violens, on se promettait de mourir plutôt que de laisser dépouiller la ville de ses antiques priviléges ; l'in-

surrection était juste et sainte aux yeux de tous. Dans une de ces nocturnes assemblées, un membre rappela l'apologue des rats, qui, pour être avertis de l'approche des chats, résolurent de lui attacher un grelot au cou; apologue cité dans bien des complots. *Mais nul*, continue le fabuliste conteur, *ne s'offrit à attacher le grelot.— Eh bien! ce sera moi qui attacherai le grelot*, s'écria Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf. Sur le champ il pendit à sa boutonnière une courroie chargée d'un grelot. On l'applaudit par de sonores éclats de rire et son exemple fut imité à l'envi. L'avocat Vian, nommé chancelier de la ligue, passa ses journées à distribuer des grelots aux habitans d'Aix, et tous les patriotes adoptèrent ce signe bruyant de ralliement. La ville d'Aix retentissait de sonneries. Ce parti prit le nom de *Cascaveou*, qui signifie grelot en langue Provençale. En même temps le parlement fit *défense*, sous de graves peines, d'acheter ni exercer aucun office d'élu, et une assemblée des communautés, persuadée, comme la nation provençale tout entière, que les édits blessaient le contrat d'union avec la commune, délibéra de faire imprimer les priviléges du pays et d'acheter des armes.

Si le duc de Guise, qui était retourné en Provence, eût voulu se placer à la tête des patriotes, l'insurrection Provençale aurait pris un caractère sérieux et imposant; mais ce duc, bien qu'il ne

manquât pas de motifs personnels, à cause de son procès avec Richelieu, au sujèt de l'amirauté du Levant, resta neutre, enchaîné peut-être par son serment au sang de Henri. L'insurrection dégénéra, alors, en brigandage. Des actes d'atroces vengeances furent commis à St.-Maximin, à Brignolles, à Draguignan, à Grasse, par les *Cascaveoux*. La maison de Dumas, lieutenant du prévôt, fut pillée; on pilla également le château de la Barben, et on brûla les bois qui l'entouraient. Le peuple dévasta les maisons de l'auditeur Chaix, de Mène, greffier en chef de la cour des comptes, du bourgeois Sigaud; on en brûla les meubles en place publique.

Le président Coriolis, oncle du fondateur de la ligue du grelot et chef du parlement, en l'absence du premier président, ayant enlevé le commandement de la ville et l'autorité de la confédération au baron de Bras, premier consul-procureur, celui-ci forma une autre ligue qui portait un grelot pour indiquer l'objet commun des deux ligues, et un ruban bleu en signe des sentimens d'honneur supposés propres à son parti.

Coriolis représentait les intérêts de la bourgeoisie et de la petite noblesse parlementaire ou municipale; le baron de Bras, ceux de la haute noblesse et des seigneurs de Fief. Le duc de Grasse, pendant qu'on se battait à Aix, vivait mollement dans son palais de Marseille, situé près l'abbaye de Saint-Victor.

. Aix était au pouvoir des deux frère s Châteauneuf, que soutenait leur oncle, le président de Coriolis, un autre président nommé Laroque, les conseillers Espagnet et Villeneuve. Le cardinal de Richelieu ordonna au nouveau consul, dont l'autorité était méconnue, de quitter Aix : Sextius d'Escalier, baron de Bras, voyait avec dépit l'affront fait à son chaperon consulaire ; aidé par le lieutenant Pelicot Saint-Paul, il cherchait une occasion d'en venir aux mains avec les partisans de Coriolis. Elle s'offrit bientôt : les deux partis, les hommes au ruban blanc et les hommes au ruban bleu, mais tous décorés de grelots, fondirent les uns sur les autres à la place des Dominicaines ; le parlement vint en corps pour les dissiper et réprimer le désordre. Les blancs furent battus. Le baron de Bras vint le 6 décembre, à deux heures après-midi, le chaperon sur l'épaule, l'épée nue d'une main, un pistolet de l'autre, à l'Hôtel-de-Ville ; de là il se rendit au quartier des Récollets où il rassembla ses partisans, il courut investir la maison de Coriolis. La rue retentit des coups de pistolets, et Coriolis fut forcé de fuir avec ses neveux et les consultes d'Antelmy et Gautier. Ils allèrent se cacher dans le couvent de Saint-Pierre. Toutefois, ce triomphe fut de courte durée. Les conseillers Espagnet et Villeneuve employèrent la nuit à visiter les marchands et artisans, boutique par boutique. Les consuls

Boniparis et Anglesi, Fabri, capitaine de la porte Bellegarde, se rallièrent à l'opinion des bourgeois, ils allèrent à la rencontre des frères Châteauneuf et rentrèrent avec eux. Coriolis déposa solennellement sa plainte au gouvernement, et Fabri, capitaine du quartier de Bellegarde, fut aussitôt mandé au palais de justice, avec sa compagnie, pour la garde de la cour et la liberté de ses délibérations. Le baron de Bras réunit les soldats du corps-de-garde de la place des Prêcheurs et se dirige vers le palais, Fabri l'empêche d'entrer, un des serviteurs du premier consul tire sur Fabri, le manque et tue l'avocat Orsel. Le meurtrier est mis en pièces, le tocsin sonne, on prend les armes dans tous les quartiers, la bande de Bras se disperse, le baron se hisse pour se sauver dans le clocher des Prêcheurs, la foule le suit, haletant et poussant des cris de mort; les religieux, qui veulent défendre l'entrée du clocher, sont repoussés; alors, un des moines va prendre le Saint-Sacrement, et le présente à cette populace furieuse, celle-ci étonnée s'arrête, se jette à genoux et se retire. Le baron de Bras parvint à gagner le château d'Ansouis.

Les *cascaveoux* blancs l'emportèrent donc : le baron de Bras alla conspirer contre eux à Paris. Richelieu, voulant mettre un terme à tous ces désordres, se décida à envoyer en Provence Henri

de Bourbon, prince de Condé, à la tête d'une armée de cinq mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux.

Condé s'avançait vers la Provence, accompagné du marquis de Nangis, commandant en second, des présidents d'Oppède et Séguiran, de l'intendant d'Aubruy, auquel on avait joint Charles de la Poltrerie, consulte d'état. Les insurgés, manquant de chef, et sachant d'ailleurs que le prince de Condé avait le pouvoir de traiter du rachat des édits, hésitèrent, et au milieu de ces hésitations, le prince arriva. Louis Duchaine, évêque de Berre, le grand-vicaire Mirnuton, l'assesseur Rolland, le vicomte de Pourrières, l'avocat Arnaud, Villeneuve-Vaucluse, Meyronet, Baudun, Valavoire et Volone allèrent à sa rencontre et lui promirent l'obéissance de la Provence. Le prince les accueillit bien. En même temps il somma les deux cours souveraines de se retirer d'Aix, ainsi que les bureaux des trésoriers-généraux et la sénéchaussée. Il fut obéi.

Le prince distribua ses troupes dans les villages voisins, et, après avoir fait entrer dans Aix le marquis de Nangis à la tête de quatre régimens, il y vint, le lendemain 20 mai 1631, au milieu d'un redoutable appareil de guerre, et refusa les honneurs que les consuls voulaient lui rendre.

L'épouvante régna dans Aix; d'Aubruy et de la Poltrerie, chargés d'informer prévotalement con-

tre les plus coupables, se firent assister par quelques officiers du Languedoc, et condamnèrent trente malheureux, les uns au bannissement, les autres aux galères, et plusieurs à mort. Le roi fit ajourner devant son conseil les présidents de Coriolis et de la Roque, les conseillers Flotte, d'Espagnet, de Perries, et il interdit de leurs fonctions les conseillers d'Antelmi, de Villeneuve et l'avocat-général de Coriolis.

Le duc de Guise convoqua les états-généraux à Tarascon; l'évêque de Sisteron repoussa, avec une chaleur patriotique, les accusations de la Poltrerie. Le poids de la discussion fut généreusement et dignement porté par l'assesseur Rolland de Cabanes; il dit, avec fermeté, que les derniers mouvements devaient être attribués *non à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté.* La cour demanda deux millions aux états pour le rachat des édits; les états n'offrirent que quinze cent mille livres, et les édits ne furent pas révoqués. Après la clôture de l'assemblée, le prince de Condé quitta le pays, laissant le commandement au comte de Seycourt. Le parlement, la cour des comptes, et les bureaux des trésoriers revinrent à Aix où la sénéchaussée siégeait déjà. Coriolis agit imprudemment : au lieu de rester dans ses terres, il embrassa la révolte de Gaston, duc d'Orléans, en se joignant au maréchal de Montmorency qui soulevait le

Languedoc, dans l'intérêt de ce prince. Montmorency fut battu à Castelnaudary; Coriolis se réfugia à Barcelonne où il donna des leçons de droit romain pour vivre. Des commissaires, chargés par Richelieu, le condamnèrent à mort par contumace, et sa maison d'Aix fut rasée. Plus tard, Coriolis, croyant que le bénéfice d'une amnistie, dans laquelle plusieurs parlementaires étaient compris, lui serait acquis, rentra en France; mais il fut pris et jeté dans la tour de Bouc, où il mourut de froid et de misère. Le duc de Guise, sans aucune importance politique, se vit, par ordre du cardinal, exilé en Italie; on poursuivait en lui un nom fameux dans les dernières guerres civiles. Le maréchal de Vitry le remplaça en 1632.

Sous le gouvernement du maréchal de Vitry, l'affaire des édits fut enfin conclue et les deux ordonnances des *élus* et de la *comptabilité* ayant été révoquées, la nation provençale resta en possession de son régime d'état. Le pays sortit encore assez heureusement d'un nouvel acte qui augmentait le prix du sel, grace à la résistance de la ville de Marseille. Mais le système de la cour était toujours le même, et le caractère du gouverneur secondait les abus du pouvoir souverain. On eût dit une province romaine livrée sans merci aux violences d'un préteur. La Provence regorgeait de troupes; Vitry asseyait la subsistance des compa-

gnies sur les communautés, sans perdre *l'attache* des consuls-procureurs. Le gouverneur s'arrogeait le droit de nommer le consul des villes, et il cassait les arrêts du parlement en matière de police et de justice publique. On raconte encore qu'étant allé tenir les états dans la ville d'Apt, et ne pouvant rester en voiture, par l'état affreux du chemin, faute de trouver des porteurs, il associa, au transport de sa litière, les consuls de Lourmarin avec ses valets. Le rappel momentané du maréchal de Vitry et la conduite mesurée du commandant provisoire, le marquis de Saint-Chaumond, donnèrent quelques espérances. Mais Richelieu ne tarda pas à renvoyer le maréchal dans son gouvernement.

La France et la maison d'Autriche venaient de descendre encore en lice, une flotte espagnole arriva le 13 septembre 1636, devant l'île Sainte-Marguerite, qui se rendit le lendemain à l'ennemi. L'île de Saint-Laurent fut emportée; de là les Espagnols ayant pris terre, essayèrent de surprendre Cannes et le fort de la Croisette. Mais Saint-Mars Chasteuil, le baron de Chartreuse, son fils Villeneuve-More, et de Grasse Roquebrune, les repoussèrent. Vitry, appelant auprès de lui les milices du pays et la noblesse, alla s'établir à Cannes. Il pourvut rapidement à la sûreté des côtes.

La cour, pour ranimer l'épuisement de ses finances, eut recours aux édits bursaux, à l'aide des

quels elle créa des offices de trésoriers, de greffiers, de receveurs des épices, un siége de judicateur à Riez, et des droits sur les cabaretiers. Beauvau, évêque de Nantes, chargé de l'exécution de ces édits, était également désigné pour presser l'armement de plusieurs vaisseaux dans les ports de la Méditerranée. L'abbé de Beauvau demanda aux états, réunis à Fréjus, un don gratuit pour les frais de la guerre. Les états accordèrent douze cent mille livres, sous la condition de la révocation des édits. Le roi y consentit.

D'Harcourt amena de l'Océan dans la Méditerranée, une escadre sur laquelle Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'était embarqué en qualité de chef du conseil de la marine. L'escadre de Toulon, commandée par le marquis de Pont-Couley, le joignit vers la fin de juillet. Les vaisseaux espagnols, commandés par le duc de Fernandines, s'enfuirent vers Gênes.

Il s'agissait de reprendre les îles Sainte Marguerite et Saint Honorat; mais la division se mit dans le conseil: d'Hencourt, Vitry, l'archevêque Sandin, prétendaient au commandement de l'armée; Vitry appela l'archevêque *cagot*, et lui donna un coup de canne; l'attaque des îles fut forcément renvoyée. Mais le patriotisme provençal se réveilla, dans toute son énergie, au retour du printemps 1637; le pays s'y porta avec un merveilleux dévouement. De tout côté des sacrifices d'argent

furent faits. Le parlement donna vingt-quatre mille livres, les comptes quinze mille, la capitale six mille, avec toutes les munitions de ses magasins, Marseille trente mille livres, et des munitions pour six mille livres, Arles du blé pour trente mille livres; Toulon, Hyères, et Olières fournirent deux mille quatre cents hommes sur six vaisseaux frêtés à leur dépens; le petit bourg de Biol envoya, à lui seul, trois cents hommes armés et entretenus pour un mois. Un ban royal ayant été proclamé, la noblesse prit les armes, et l'on vit le vieux seigneur de Roumoles, âgé de plus de quatre-vingt quatorze ans, se présenter pour combattre, malgré la présence et les supplications de ses trois fils.

Cinq forts, construits par les Espagnols, liés par des lignes de communication, défendaient l'île Sainte-Marguerite; le 28 mars, le débarquement s'opéra; le régiment de Vaillan prit terre le premier. Les Français attaquèrent et prirent successivement chaque fort, avec cette impétuosité qui est naturelle à la nation. Don Miguel, père de Goux, évacua l'île le 12 mai. Le lendemain la flotte française canonna Saint-Honorat; d'Harcourt y descendit avec douze cents hommes; l'unique fort de l'île capitula le quinze.

Après le dévouement du pays, dans l'expédition des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, on espérait être déchargé d'une bonne partie de la gar-

nison française. Mais on se trompa encore, et les états ayant fait des fonds pour l'entretien de quelques compagnies, la cour assigna sur ces fonds, ainsi indiqués, la subsistance d'autres compagnies sans retirer du pays les premières. De là naquit une nouvelle opposition des consuls-procureurs, et, de cette opposition, de nouvelles attaques contre la constitution. La cour sépara du consulat d'Aix la procure du pays, et en fit une commission royale, qui fut attribuée à l'archevêque d'Aix, à Piles, gouverneur du Château-d'If et à l'assesseur Julianis. En même temps, les trésoriers généraux eurent ordre d'établir l'impôt nécessaire à la subsistance des troupes. La ville se hâta de députer Gaufrèdi au roi. Louis XIII écouta ses plaintes, et, au moyen de quelques sacrifices, les anciennes formes furent rétablies; on apprit ensuite la destitution du maréchal de Vitry et son remplacement par un prince du sang royal, Louis de Valois, comte d'Alais, fils du comte d'Auvergne, prince légitimé de France.

Ce nouveau gouverneur, qui arriva en Provence aux fêtes de Noël 1637, débuta par faire prendre, d'après l'ordre du ministre, le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII roi de Pologne, qui était venu visiter la Provence. Ce prince voyageur, avait examiné trop attentivement les citadelles du pays, il porta la peine de sa curiosité; mais les portes de sa prison lui furent bientôt ouvertes.

La nécessité où se trouva bientôt le pays de donner de l'argent, pour empêcher la formation en office des emplois de greffiers des communautés, de collecteurs de tailles, de trésoriers des états et pour retenir ses officiers librement élus, n'altéra point encore l'harmonie publique. On se brouilla un peu quand d'Alais, sans prendre *l'attache* des consuls-procureurs, assit la subsistance des troupes sur les vigueries d'Apt et de Moustiers. On se raccommoda, lorsqu'il licencia un régiment de milice et sa compagnie de gendarmes, fit rembourser, au trésor provincial, des sommes violemment exigées par un officier de guerre, et assembla, en février 1639, les états-généraux suspendus depuis quelques années. Mais cette dernière paix ne dura pas. La cour menaça encore des offices de greffiers des communautés, collecteurs de tailles, trésoriers du pays, et elle créa trois présidiaux, tribunaux propres à réduire l'autorité des parlemens, l'un à Aix, l'autre à Forcalquier, l'autre à Draguignan. Les présidiaux de Forcalquier et de Draguignan furent établis; à Aix, l'établissement de présidial ne put avoir lieu.

Au moment où les entreprises de la cour divisaient ainsi les gouverneurs du peuple, une faute du premier président fit passer d'Alais dans le parti populaire, dont elle sépara le parlement. Le premier président, sans consulter le pays, et par un

mépris évident de ses droits, se hâta de traiter avec la cour, et, au mois de juillet 1639, il obtint la révocation des présidiaux du premier ministre, auquel il accorda une somme d'un million en nouveaux offices de toute espèce, et en nouveaux droits sur les greffes et les notariats. La haine universelle de ces tyrannies frivoles, n'empêcha point le premier président, lorsqu'il fut retourné en Provence, de présenter tous les édits au parlement, où ils furent enregistrés sur le champ, comme une affaire déjà convenue avec la compagnie. Soit jalousie du parlement, soit juste crainte des suites de l'effervescence populaire, soit simple effet d'une bonté naturelle envers un peuple si cruellement abandonné par ses protecteurs légaux, d'Alais se prononça contre le parlement et alla visiter les membres de la minorité de ce corps, opposans à la délibération. Dès lors, le pays concerta, avec le gouverneur, les mesures de défense. Ils eurent d'abord l'idée de proposer un chambre de l'édit (chambre de justice pour les protestans), parce que le lieutenant du roi était de la secte nouvelle. On abandonna ce plan et on se replia sur une chambre de requêtes. Un édit de janvier 1641, accepta cette chambre; mais le parlement se refusa à la paix. Au milieu de cette lutte, Richelieu mourut, et Louis XIII le suivit de près.

Sous la minorité de Louis XIV, Mazarin, suc-

cesseur de Richelieu, suivit les mêmes plans de politique extérieure et intérieure. Lui aussi voulait détruire l'indépendance parlementaire; pour y parvenir, il imagina d'introduire dans les parlemens une nouvelle section qui devait partager avec l'ancienne magistrature les travaux de la juridique, de telle sorte que chacune d'elles siégerait six mois seulement. Par là, il énervait l'autorité des cours, car cette division du temps morcelait les compagnies, en rompait l'unité, empêchait la suite des plans, mettait en présence deux puissances rivales, et préparait des alliances successives de la cour avec l'un ou l'autre semestre. Le parlement d'Aix, ainsi menacé dans sa force et sa dignité, voulut parer le coup en se rapprochant des requêtes; les magistrats, qu'il avait tant poursuivis, se prêtèrent, de bon cœur, à une réconciliation qui fut signée à la Ciotat, chez le président Grimaldi de Regusse. Le grand conseil cassa le traité de paix. Le 18 janvier 1648, deux huissiers du conseil entrèrent au palais et signifièrent, au nom du roi, la tête couverte, aux chambres assemblées, leur suspension pour six mois. Le premier président, seul, devait également servir dans les deux semestres. La compagnie, séance tenante, chargea les conseillers de Boyer, d'Olivier et de Lombard, de porter aux commissaires du roi son acte d'opposition. Mais le lendemain, le comte d'Alais, précédé de ses gardes, des consuls-procureurs, des trois inten-

dans de la chambre des requêtes et suivi d'un grand nombre de gentilshommes d'épée, vint tenir séance au palais, y installa le semestre en service, le fit ensuite siéger dans la salle d'audience où l'édit de création fut publié. Le peuple d'Aix se montrait parfaitement indifférent.

Mazarin voulait non-seulement de l'argent et un parlement facile, mais encore perdre le comte d'Alais, qui semblait naturellement appartenir à la réaction aristocratique des grands contre les pouvoirs absolus du monarque. Afin de compromettre le gouverneur avec le peuple, le cardinal de Sainte-Cécile, frère du ministre, conseilla lui-même aux officiers de *faire du bruit*. Ainsi encouragés, ceux-ci essayèrent d'empêcher la tenue des audiences en éloignant du palais les avocats et les procureurs, et en fesant lever les séances, sous prétexte de danger, par le premier président Mesgrini, homme tout dévoué au parlement. Ensuite ils envoyèrent au palais une troupe de gens, en apparence comme des plaideurs qui demandaient l'expédition des causes, mais en effet hommes de parti et prêts à commencer un mouvement. Ce moyen ayant manqué, on laissa de côté les magistrats des requêtes pourvus des premiers offices de semestre, pour épouvanter les acquéreurs des autres offices, et Gueydon de Marseille, nouveau pourvu, fut publiquement assassiné à Aix, dans l'hôtellerie de la Mule-Noire;

mais cet assassinat n'empêcha pas cinq gentilshommes d'acheter des offices au nouveau sénat. Le ministère, irrité, châtia le parlement. Les conseillers de Thomassin, de Séguier et de Saint-Marc, furent exilés. Ces deux derniers se réfugièrent dans le Comtat Venaissin au lieu de se rendre aux endroits indiqués. Le vice-légat menaça de les saisir, mais les habitans de l'île ayant déclaré qu'ils s'y opposeraient, le vice-légat n'insista pas.

On signifia des lettres de cachet au président d'Oppède, aux conseillers de Villeneuve, d'Espagnet, d'Antelmy, du Canet, de Boyer, de Cornillon et à Decormis, avocat-général. Ils allèrent tous trouver le cardinal Bischi, à Carpentras. Le ministère ordonna aux nouveaux magistrats de continuer leurs fonctions dans le semestre de juillet. Ils refusèrent et s'étant réunis au château de la Barben, ils décidèrent de députer à Paris les conseillers de Barrême et d'André pour négocier, et de lever en même temps deux mille hommes à Avignon, pour soutenir leurs droits. Mais le vice légat s'y opposa.

La cour envahissait tout par son despotisme; elle nomma d'office des nouveaux consuls-procureurs; ces choix tombèrent sur Villeneuve d'Espinousse, Jacques Vianis, Balthazar Rotholon et Melchior de Bompas. Cet acte illégal et nouveau accrut les mécontens. A Paris, Barrême

et d'André, obtinrent le rappel des parlementaires exilés.

Ceux-ci, précédés de l'abbé Feron, envoyé de Paris pour les réintégrer sur leurs siéges, furent triomphalement reçus à Aix ; on cria autour d'eux : *vive le Roi*, *vive le parlement ! à bas le semestre.* Le comte d'Alais intimidé se donna une garde.

Mazarin avait fui Paris, emmenant avec lui le jeune roi ; la fronde, guerre insignifiante, éclatait dans la capitale. Le parlement de Paris ordonnait de courir sur Mazarin ; cette cour supérieure après avoir écouté le discours véhément et patriotique de Barrême, décida de faire des remontrances au roi, sur l'établissement du semestre en Provence.

Les parlementaires d'Aix, instruits des ordres rigoureux que d'Alais avait reçus, étaient tombés dans un mortel découragement. D'Alais avait fait venir de Marseille le duc de Richelieu, général des galères, avec la plus grande partie de ses officiers de marine ; les turcs de la Chiourme qui suivirent ces officiers, exaspérèrent, par leurs costumes et leurs airs, la multitude qui vit dans eux les bourreaux des anciens magistrats.

Le 18 janvier 1649, le comte d'Alais, en traversant la place des Prêcheurs, accompagné des consuls d'Aix, de ses gardes, du prévôt Artaud, fut insulté par le laquais du conseiller St-Marc,

ce laquais ne se découvrit pas ; Pezénas, un des gardes du comte, lui arracha violemment le chaperon. Celui-ci dit des injures, reçut des coups et se mit à fuir. Le garde lui cassa un bras d'un coup de feu ; au même instant on cria : *aux armes, aux armes, fermez les boutiques*. L'insurrection parut d'abord s'apaiser, mais elle revint avec plus de force. Les magistrats et leurs principaux partisans s'assemblèrent à la maison du premier président d'Oppède, près de l'université, autour de laquelle on commença des barricades. Le conseiller Roger, en robe rouge, une demi pique à la main, amena sur la place de l'Université trois cents hommes. Le conseiller de Peynier, vêtu et armé de la même manière, y conduisit pareillement de quarante à cinquante hommes. Le chanoine Décormis, masqué et tenant une pique, mit cette troupe en bataille, et son frère l'avocat-général qui s'était mis un long nez postiche, pour se déguiser aussi, fit une harangue. Des paysans se joignirent à cette armée ; les troupes étaient impatientes de tirer sur cette bourgeoisie, mais d'Alais les contenait. Le chevalier de Vins dit au gouverneur : *Donnez-moi cent cavaliers, et je vous amène le parlement la corde au cou et nous passerons sur le ventre de ces fanfarons*. A quoi le comte repondit : *Mais vous ne dites pas que je mettrai toute la ville en deuil*.

L'archevêque d'Arles et Séguiran, obtinrent de d'Oppède qu'il congédierait ses troupes, et ils promirent que le gouverneur ferait sortir de la ville, dans trois jours, tous les soldats qu'il y avait réunis. Cependant, malgré cet accommodement, le comte d'Alais se tint sur ses gardes. Il logea des soldats à l'Hôtel-de-Ville et à la tour de l'Horloge. Ces précautions irritèrent le peuple et l'insurrection recommença le 20 janvier 1649, fête de Saint-Sébastien, au moment où la procession, que l'on avait coutume de faire ce même jour, sortait de l'église métropolitaine. Les consuls se disposaient à porter le dais sous lequel les reliques du Saint étaient exposées voilà qu'un paysan, intimidé sans doute par la vue des soldats qui gardaient l'Hôtel-de-Ville, court du côté de la place des Prêcheurs, en criant : *Aux armes, nous sommes perdus.* Les consuls effrayés courent se cacher dans la sacristie. La procession se brise et s'éparpille, le tocsin retentit, les hommes courent aux armes, le baron de Saint-Marc et le conseiller Rascas du Canet se rendirent maîtres de l'Hôtel-de-Ville et des autres postes militaires. Des barricades se dressent, le président de Gallifet, les conseillers Clapier de Vauvenargues, Beaurecueil, Lames, Venel, Saint-Marc, cousin de Baras, dirigent le mouvement insurrectionnel et étouffent cette multitude. On jette de l'argent et du pain aux

pauvres, des pierres sont amassées sur les fenêtres pour écraser les gens du comte, s'ils osent se montrer. Duchaine, jeune homme influent, sauva les consuls qui tremblaient dans la sacristie, par sa présence d'esprit ; il jeta au peuple, qui allait briser les portes de l'église, les chaperons consulaires, et détourna ainsi sa fureur sur des signes qu'il méprisait et qu'il mit en pièces. L'hôtel Gaufrèdi fut pillé ; on y tua un prêtre ; les maisons du consul Rostolan et de son cousin Benoist eurent le même sort.

D'Alais, qui se trouvait aux Capucins, en compagnie du cardinal Barberin, quand le mouvement commença, accourut avec ses troupes qu'il rangea en bataille sur la place des Prêcheurs ; mais le peuple les força de regagner leurs quartiers. Un officier de mérite, nommé la Male-de-Bas, fut tué d'un coup de fusil à la rue Papassaudi. La populace tenait le comte d'Alais assiégé dans son hôtel. L'archevêque d'Arles, les présidens de Séguiran et de Rauville, la calmèrent enfin. Le gouverneur consentit à faire sortir, le jour même, les troupes, et à laisser les anciens magistrats reprendre leurs fonctions. Le parlement donna pour otages à d'Alais, le président d'Oppède et le conseiller Venel, et le gouverneur demeura lui-même l'otage du parlement dans la ville, pour attendre avec assurance, des deux côtés, la confirmation royale du traité de

paix. On mura toutes les avenues de l'appartement du comte, on plaça des chaînes devant son hôtel, on lui défendit de se montrer à la fenêtre.

Paris, instruit de ces évènemens, s'égaya par des chansons sur le compte de ce pauvre gouverneur.

Les troupes sortirent d'Aix; les anciens magistrats, escortés de torches, allèrent, le soir même, occuper leurs siéges; le lendemain, on cassa le semestre, on destitua les consuls nommés d'office, et on fit abattre les barricades; ensuite on ordonna la levée de quatre compagnies bourgeoises, et on élut douze capitaines de quartier.

Le conseiller de Bonfils porta à Louis XIV un mémoire dans lequel il justifiait sa conduite; le ministre chargea le cardinal Bichi de ménager un accommodement définitif entre le parlement et le gouverneur. Bichi ayant fait signer un traité qui annulait le semestre, licenciait le régiment du gouverneur avec les autres compagnies, accordait une amnistie, rétablissait les villes dans le droit d'élire leurs officiers, rendit aux consuls-procureurs le droit d'attache, et le roi ayant rectifié ces articles avant la fin de mars, le comte d'Alais sortit de sa prison et de la ville.

D'Alais voulait se venger et punir Aix; il eût d'abord l'idée d'attaquer cette ville, avec des

troupes marseillaises, mais ceux-ci lui firent défaut. Valbelle, Glandevès et Carces, consuls, se déclarèrent pour le parlement. Alors d'Alais se rendit à Toulon; une momerie des habitans d'Aix amena la rupture. Le jour de la Fête-Dieu, ces gais habitans introduisirent parmi les personnages de la procession de René, un acteur qui, par sa taille, sa démarche et son costume, représentait le comte d'Alais; à ses côtés marchait une femme dans laquelle on reconnaissait madame la gouvernante, les magistrats du semestre suivaient, piteusement accoutrés; puis des paysans vêtus de robes jaunes, chantaient la *farce*, satyre dirigée, cette année, contre le gouverneur.

Le comte d'Alais se sentit cruellement offensé: il fit venir du Dauphiné le régiment de cavalerie de Saint-André Montbrun; le parlement donna ordre au président de Gallifet de mettre sur pied un régiment de gendarmes. Les factieux du parlement et du semestre en vinrent donc aux mains; le premier noua aux habits des rubans blancs, l'autre des rubans bleus. D'Alais avait pour lui Sisteron, Tarascon, Brignolles, Antibes, Toulon, la tour de Bouc et la citadelle de Saint-Tropez. Les semestres eurent de l'avantage; ils furent sur le point de prendre Draguignan. Rascas de Canet et Vaucrone, lieutenant à la sénéchaussée de Draguignan, le sauvèrent. Un gentilhomme nommé Villehaute, assassina Vaucrone dans un

chemin. Le parlement commit d'Oppède, Malijay, d'Espanet et l'avocat-général Decormis, pour informer contre les coupables. Ces commissaires, dont l'escorte grossissait en route, arrivèrent à Draguignan avec trois cents hommes. D'Alais chargea de Montbrun d'essayer d'enlever les commissaires à leur retour à Aix. Le parlement, instruit de ces ordres, fit partir sur-le-champ de Carces avec quelques escadrons et un régiment d'infanterie sous les ordres de Berthelin, troisième consul. Les deux troupes se rencontrèrent à Barjols. Le comte de Carces divisa les siens en trois colonnes, son avant-garde était commandée par les maréchaux de camp de Bourguet et de Rispe, et son arrière-garde par les gouverneurs Lachaud et de Gordon. Les parlementaires furent complètement battus; ils éprouvèrent des pertes considérables. Aix fut humilié profondément de cette défaite soudaine, mais le parlement ne perdit pas courage, il forma un comité genéral composé du parlement, de la cour des comptes, des consuls-procureurs-nés, des procureurs-joints, de quelques ecclésiastiques et des délégués du bureau des trésoriers généraux. Le chapitre de Saint-Jaume envoya ses chandeliers d'argent à la monnaie; l'université donna quatre mille livres, le corps des marchands dix mille, les dames eurs joyaux, les officiers du parlement leur vaisselle; avec cet argent, on mit sur pied des

escadrons de cavalerie, sous les ordres du conseiller de Glandevès, du baron de Saint-Marc, de Lamanon, de Venergues, Vauvenargues, Valbelle, Pourcelli, Gaillard, Chasteuil-Tressemane, Majastre d'Arles, du baron de Castellane. Les présidens d'Oppède, Grimaldi-Régusse, de Gallifet, les conseillers Bremont et Rascas du Canet, le baron d'Escalier de Bras et les consuls d'Aix, commandaient sept régimens. Les consuls de Clamans et Seguier, avaient une compagnie française, le comte de Carces fut nommé général en chef de l'armée Provinciale, ayant pour lieutenant François de Maugiret, gentilhomme du Dauphiné. Les enseignes colonelles portaient ces mots en langue latine : *pro patriâ mori vivere est*. D'Escalier de Bras débuta par prendre Berre.

Les efforts que les états du Languedoc tentèrent pour ramener une réconciliation entre d'Alais et le parlement, furent tout-à-fait inutiles. Il se trouvait à Marseille, quand il y reçut une lettre du roi qui approuvait sa conduite. Fort de l'approbation de son souverain, il réunit à Aubagne, le 8 juillet, toute sa cavalerie recrutée dans les Cevennes, une petite colonne d'infanterie, commandée par le chevalier de la Murcoure, un régiment de Montbrun et de Saint-Aumas; ce qui lui fournit un corps effectif de trois mille six cents hommes. Le parlement d'Aix débuta par des arrêts, dans

cette nouvelle guerre, il ordonna que les troupes levées dans les contrées voisines sortiraient de Provence dans trois jours, défendit à toutes les communautés de leur fournir des subsistances, enjoignit à tous ceux qui avaient pris les armes pour le gouverneur, de les déposer incontinent, et le somma lui-même de licencier son armée.

D'Alais, campé à Gardanne, envoya un héraut à Aix, pour sommer les habitans de se rendre. On lui renvoya son héraut sans réponse. On attendait à Aix des pièces de canon de La Ciotat; comme elles n'arrivaient pas, on accepta des canons de bois cerclés de fer qu'un menuisier s'offrit de faire. A la première épreuve, les canons crevèrent, et l'on se moqua du menuisier.

Le baron de Rians, qui se trouvait alors à Paris, fit au roi une énergique peinture des maux que la désunion qui existait entre le gouverneur et le parlement, occasionnait à la France. Le roi, touché, chargea d'Etampes de Valençay, conseiller d'état, d'aller faire cesser cette désunion. En attendant, les troupes du comte d'Alais fesaient d'affreux ravages autour de la ville d'Aix. Elles dévastèrent Rognes, Pelissane, détruisirent Meyrargues, pillèrent et brûlèrent ensuite Saint-Paul sur la Durance, dont le conseiller Thomassin était seigneur. A Aix, un cadet nommé Beaumont, partisan du comte d'Alais, fut pris par des bouchers dans une maison où il se cachait, et déchiré avec

des couteaux, puis jeté tout pantelant au peuple qui le mit en lambeaux.

Les troupes parlementaires se présentèrent à l'ennemi dans les plaines de la Touloubre. Au moment de livrer bataille, les escadrons de Saint-Marc et ceux de Bras, se disputèrent les honneurs du premier poste. Ce qui ralentit tellement l'ardeur de cette petite armée, qu'elle battit en retraite. Le régiment de Grimaldi-Régusse tenta vainement de défendre la seigneurie d'Ansouis ; il se vit contraint, aussi, de se replier sur Aix.

D'Etampes de Valençay étant arrivé, fit connaître d'abord les intentions du roi au parlement, et ensuite à d'Alais ; celui-ci, extrêmement ulcéré, refusa de signer l'armistice. Louis XIV, alors, envoya le général de St-Aignan à Aix, chargé de contraindre les parties à signer un traité de paix qui licenciait les troupes, exigeait que les cours envoyassent des députés à d'Alais, annulait les arrêts et les ordonnances rendues à l'occasion des troubles, réservait au roi le droit d'expédier des lettres d'évocation confirmant les franchises municipales, garantissait la liberté des élections consulaires et proclamait une amnistie générale.

Le parlement et d'Alais obéirent, et la guerre de semestre fut ainsi terminée au mois de septembre 1649.

La peste éclata cette année dans Marseille ; le parlement défendit, par arrêt, aux habitans de

cette ville, de sortir de leurs murs. Des femmes de mauvaise vie, au dire de l'histoire, la transportèrent à Aix. Alors le parlement quitta Aix; le second consul, Pelicot-Saint-Paul, resta courageusement à son poste.

La peste empêcha les élections consulaires à Marseille ; le roi nomma lui-même, d'office, pour consuls et assesseurs, François d'Arène, Charles de Mazenod, Antoine Grenose, et Pierre d'Ortigues. Le 14 mars, le peuple marseillais s'armant pour maintenir ses priviléges méconnus, s'empara de la porte réale, de l'abbaye Saint-Victor, de la Tour Saint-Jean, du fort de la Garde, et chassa de l'Hôtel-de-ville les officiers municipaux nommés par le roi. Les notables, présidés par l'évêque, élurent consuls Nicolas de Félix, seigneur de la Reynarde, Pierre Duport et Jean-Baptiste Moret, et pour assesseur Henri de Coutrin; ils formèrent un autre conseil de ville et créèrent d'autres capitaines de quartiers. Les nouveaux consuls écrivirent à d'Alais pour qu'il approuvât leur élection; ils envoyèrent au roi, Montolieu, pour le supplier de les maintenir dans leur charge, et à Aix, deux gentilshommes, pour se placer sous la protection du parlement. Le parlement accueillit fort bien leur demande, mais d'Alais les menaçant de sa colère, se mit en marche pour châtier Marseille. Malthas, le capitaine de ses gardes, fut tué par une décharge de mousqueterie qu'il essuya devant la

porte réale ; le comte d'Alais n'alla pas plus loin et sollicita près du roi une amnistie pour Marseille.

Le parti que le comte d'Alais avait dans Marseille y excita de la fermentation. Un des partisans de ce gouverneur, Case, surprit le fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Les patriotes accusèrent, alors, le comte de vouloir livrer la ville aux Espagnols ; les Marseillais, excités par ces fausses rumeurs, s'arment et reprennent le fort. Antoine de Félix alla porter au roi l'expression du dévouement des Marseillais pour sa personne et celle de leurs plaintes contre le gouverneur. Le parlement d'Aix se plaignit aussi de ce que le comte donnait des certificats à tous ceux qui en demandaient pour obtenir des évocations. Le cardinal, qui haïssait d'Alais, profita de ce concert de plaintes, et laissa le roi rappeler d'Alais à Paris, ainsi que le comte de Carces. Le marquis d'Aiguelone reçut le commandement provisoire de la Provence.

A la suite de nouveaux troubles, Mazarin quitta Paris. Le parlement de la capitale mit sa tête à prix ; le parlement de Bordeaux et celui d'Aix rendirent un arrêt semblable. D'Alais offrit ses services aux princes du sang ; on craignait en Provence que les nouveaux protecteurs du comte ne le rétablissent dans son gouvernement ; aussi le président de Galiffet, au nom du parlement, et le baron de Saint-Marc, au nom d'Aix, vinrent à Paris pour s'opposer au retour de d'Alais. Ses

partisans se remuèrent. Le marquis de Trans, le comte de Lin parlèrent en sa faveur au roi. Le comte d'Alàis donna à ses ennemis une preuve du crédit dont il jouissait, en obtenant une évocation générale au parlement de Dijon,, pour ceux qui s'étaient battus avec lui dans la guerre du semestre.

Galifet et Saint-Marc retournèrent à Aix, et se rangèrent du côté des princes; la fronde vint donc retentir en Provence. Des jeunes gens les appuyèrent; on les nomma les sabreurs parce que Saint-Marc, porteur d'un grand sabre, disait en parlant de ses adversaires, *je les sabrerai*. Les partisans de la cour, plus paisibles, reçurent le nom de *Canivets*, c'est-à-dire, *taille-plume*, ou *Mazarinistes*. Le premier président de Megrini songeait à se retirer; d'Oppède et Grimaldi aspiraient à le remplacer, mais pour y parvenir, ils prirent deux chemins opposés, d'Oppède se fit *sabreur*, et de Regusse *canivet*. Mais le parlement, adroitement travaillé par Regusse, se rallia au roi.

Les principaux *sabreurs* tirèrent, le 3 octobre 1651, des coups de pistolet sur la place des Prêcheurs; le prieur Décormis, ardent *canivet*, jete un regard courroucé sur Saint-Marc, et s'esquive. Les sabreurs coururent s'emparer de l'hôtel de ville. Les parlementaires réunis chez l'avocat Perrier, se rendirent, vêtus de leur insignes, à l'église de Sainte-Claire; de Tressemane, *sabreur*,

prit son épée et courut les rues pour agiter le peuple. Des conjurés le suivent, mais les ouvriers veulent que leur chef ait une robe rouge; Tressemane va prendre sa robe rouge, et arrive sur la place, suivi d'une foule considérable. La dame de Venel, aimée du peuple, qu'elle secouraît pendant la peste, accourt aussi, les mains chargées d'un sabre et d'un pistolet, et criant *vivo lou Rey! fouero lou sabré!* Mais le parti du parlement eut le dessus, l'Hôtel de Ville fut repris et les *sabreurs* dispersés.

La faction des sabreurs alla grossir celle des officiers de semestre, des amis de ses magistrats, des partisans de d'Alais. Carces arrive de Paris; d'Aiguelone s'alarma de cette venue; il vint à Aix pour surveiller de Carces. Celui-ci, pour déférer à une prière du parlement, congédie son escorte d'amis. D'Aiguelone, parvenu sur le seuil de la porte de la ville, reçoit l'invitation de ne pas entrer, il se moque de l'invitation, mais un coup de fusil tue un de ses gardes. D'Aiguelone se retire à Roquevaire.

Les sabreurs essaient d'exalter de nouveaux troubles; ils firent une émeute à Draguignan, au mois de mars 1652. Carces les chassa d'abord; mais après ils tentèrent de surprendre Aix en s'y introduisant par un aqueduc qui conduisait dans la maison d'Oppède. Ce projet échoua. Le roi fut supplié de nommer un gouverneur qui pût contenir ces perturbateurs.

La cour, nomma pour gouverneur par intérim, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, pair de France, mari d'Anne de Montmorency; il arriva à Aix le 8 mai 1652. Toulon, Saint-Maximin, Antibes, Tarascon, Sisteron, Saint-Tropez, et la Tour de Bouc, refusèrent de le reconnaître; ces villes tenaient pour d'Alais. L'assemblée générale des communautés arrêta de se ranger du côté du duc de Mercœur. Celui-ci va prendre Sisteron, force Tarascon, défendu par Lucar de Capitoulle, s'empare d'Antibes, de Saint-Maximin, de la Tour de Bouc, et décide le siége de Toulon, que le régiment d'Angoulême, dévoué au comte d'Alais, défendait.

D'abord on essaya de parlementer. Mimata, grand-vicaire d'Aix, alla trouver les chefs des réfugiés au village de la Valette, où l'on convint de quelques articles. Toulon se soumettrait au roi; son premier consul, un capitaine du régiment d'Angoulême, un des membres de la minorité du parlement, et un gentilhomme sabreur, se rendraient à l'assemblée des communautés pour traiter des moyens de pacifier la province; le régiment d'Angoulême quitterait Toulon, et l'on souscrirait au décret de prise de corps contre les mécontens, jusqu'au moment où le roi y aurait pourvu.

Ces articles furent acceptés. Mais le parlement ne voulut appliquer le sursis qu'à cinq personnes. Cette difficulté fit retarder l'accommodement. On

reprit les négociations. En attendant, le duc de Mercœur somma d'Ardenty, commandant le fort de Saint-Tropez, de se rendre ; celui-ci répondit qu'il périrait sous les ruines de la citadelle. Vivement attaqué par le régiment d'Entragues et par les milices que commandait de Cogolais, de Saint-Tropez et de Ramatuelle, il se retrancha dans son donjon où il signa, le 7 août, une honorable capitulation.

Les réfugiés de Toulon, effrayés de ces succès rapides, firent les soumissions que l'assemblée des communautés, tenue à Aubagne, ratifia. Le président de Galifet fut enfermé à Sisteron, on fit grace à tous les autres.

Le marquis de Janson porta au duc de Mercœur les lettres qui lui donnaient définitivement la charge de gouverneur. On alluma des feux de joie à cette occasion, trente jeunes hommes habillés en garçons de cabaret, fesaient boire les passans au son des trompettes. Les dames firent des farandoles avec les cavaliers; le bon Mercœur riait en voyant toutes ces démonstrations d'allégresse.

D'Oppède fit une cour si assidue à Mercœur, perdit si gaiement et avec intention de fortes sommes, le soir, au jeu de la ville, promit si adroitement cent mille écus au secrétaire de Minuti s'il réussissait, qu'il fut nommé, malgré ses antécédens de sabreur, premier président à la place de Mesgrini, démissionnaire. On l'installa le 25 novembre 1655.

Le 29 juillet 1656, une galère papale amena à Marseille, Christine, ex-reine de Suède, que les consuls de cette ville reçurent avec grande pompe. A Aix, elle fut également bien accueillie.

Le 14 février 1659, deux jeunes gens, l'un ex-sabreur, c'était d'Estienne, l'autre ex-caniset, c'était de Barate, se rencontrèrent sur le grand chemin de Marseille ; ils se battirent ; Barate fut blessé. Ses amis irrités, croyant ou feignant de croire à un guet-apens de la part de d'Oppède, soulèvent les hommes des faubourgs, nommés les manteaux gris, et les poussent vers l'hôtel du premier président. D'Oppède, sans s'émouvoir, prit sa robe rouge, èt monta dans son carosse pour se rendre au palais de justice. Sa contenance désarma un instant les séditieux; mais tandis que le parlement siégeait, l'agitation croissait encore, deux mille forcenés demandaient la tête de d'Oppède. Des conseillers leur furent envoyés pour les calmer, ils ne réussirent pas. Les consuls échouèrent aussi auprès de ces forcenés. Roquemartine se dévoue à être leur chef; mais comme chacun le tirait par la robe, elle fut bientôt mise en pièces. Roquemartine sauva le conseiller Honorat d'un coup d'arquebuse. D'Escalis fut entraîné, malgré lui, par ces bandes, à l'hôtel d'Oppède. Les domestiques du premier président tirèrent des coups de fusil des fenêtres, et la populace se retira du côté du palais : elle en brise les portes et déborde

avec des cris dans la grande salle. Le parlement était réuni dans la salle de la chambre d'audience. D'Oppède ne veut pas fuir. Grimaldi l'archevêque, vint sur le lieu du tumulte, prit par la main d'Oppède, le couvrit de son manteau, et le conduisit jusqu'à sa voiture ; la foule se rangea respectueusement devant le prélat. Le conseiller de Thomassin-Cirac marchait devant le carosse de l'archevêque, un pistolet de chaque main, en criant : *le premier qui branle est mort*. D'Oppède resta comme prisonnier chez l'archevêque de Grimaldi. L'insurrection était maîtresse de la ville.

Le duc de Mercœur vint de Toulon au château de Saint-Marc, près de Tarascon, pour prendre des mesures contre les révoltés. Il convoqua, le 18 février, tous les gentilshommes à Lambesc, et enjoignit aux communautés de fournir un homme par feu, armé du mousquet et de l'épée. Le rendez-vous était fixé à Eguille, pour le 25 du même mois. Les révoltés eurent peur. Duchaine, évêque de Senez, et Séguiran allèrent supplier le duc de pardonner aux agitateurs. Il y consentit moyennant qu'ils quittassent leurs armes, et qu'ils ne tinssent plus d'Oppède captif. D'Oppède, remis en liberté, vint auprès du duc, et tous deux firent leur entrée dans Aix le 3 mars.

Le parlement condamna huit chefs de l'émeute à être rompus vifs, dix à être pendus, cinq à être décapités, un seul aux galères. Leurs biens furent

confisqués. Mais ces arrêts ne s'exécutèrent pas, ils s'étaient tous enfui. Le parlement fut l'objet, dans la personne de Decormis, d'Escalis, de Leydet, de Ligoges, de Barrème, de Galamps, de la sévérité de la cour; elle voulait que tous ces magistrats fussent enfermés au château de Pierre-Encise, à Lyon. Le président répondit que l'on n'avait pu arrêter que Decormis. Le ministre nomma des commissaires pour juger en dernier ressort. Ils vinrent s'établir à Villeneuve-lès-Avignon. C'étaient Bazin de Berou et Valtamore; sept gradués du Languedoc les assistaient. Ils portèrent des sentences terribles qu'on suspendit à une pyramyde sur la place des Prêcheurs. Mais le roi créa un conseil général et perpétuel de trois cents citoyens nommés sur la présentation des consuls, par le conseil municipal. Pour remplacer les membres morts ou démissionnaires, on jetait dans l'urne les noms des conseillers présens. Un enfant de sept ans en tirait sept, c'étaient les *surveillans du sort*. Le même moyen désignait un *nominateur* et cinq *approbateurs*. Dans la même séance, le nominateur indiquait le candidat, le scrutin secret des approbateurs l'admettait ou le rejettait; s'il était admis, on inscrivait son nom sur un bulletin placé dans une urne; trois autres candidats étaient admis aussi, mais en changeant chaque fois les nominateurs et les approbateurs. Ces quatre noms étaient jetés au sort; le pre-

mier que l'enfant tirait, était celui du nouveau conseiller.

Pour nommer les consuls et l'assesseur, il fallait cent approbateurs. Les consuls proposaient trois gentilshommes, chacun pour la dignité de viguier; les noms des neuf candidats étaient placés dans l'urne. L'enfant en tirait trois, parmi lesquels le roi choisissait.

Cent membres du conseil général nommés par le sort, formaient le conseil de ville.

Tel était le *réglement* du sort; au mois d'octobre 1657, un parti dominé par Louis de Vento, se prononça contre ce système, et s'en plaignit à Mercœur; il demanda que les consuls fussent désormais choisis par le Roi. Cette indigne demande fut bien accueillie, et le Roi nomma consuls par lettres-patentes, Lazare de Vento-Labane, Boniface Pascal, Joseph Fabre, et assesseur, Jean Descamps. Ces consuls furent conspués. Ils ne se découragèrent pas, et, sous prétexte que des corsaires avaient été vus le long des côtes, ils firent venir, au mépris des priviléges de la cité, la galère du chevalier de Vendôme, fils du duc de Mercœur; des soldats pénétrèrent aussi dans la ville.

Ce fut le signal de l'exaspération et de la révolte: Gaspard de Nioselles, homme de cœur, se mit à la tête des mécontens. Il veut d'abord s'opposer à l'armement de la galère; ses amis volent à son

énergique appel, c'étaient Félix de la Reynarde, Riquetti de Mirabeau, Antoine de Candoles, d'Arène, Bioneau d'Ayrargues, Pierre de Paul, de Bausset, Sene, Gueydon, Foresto, Valbelle, Ciprière, d'Ayglun, Gretien, Colo-Raynaud, Beaumont, Martin, parés de rubans jaunes et noirs, se rangent du côté des consuls. Le 13 juillet 1658, Gueydon veut forcer l'Hôtel de ville; Nioselles, armé d'un mousquet, combat avec lui; Greffen blessa Nioselles et fut fait prisonnier. Les consuls parcourent la ville, font rouler des canons. Nioselles, malgré sa blessure, se multipliait; il s'assurait de la porte royale et de celle du marché.

Fortia de Piles interposa sa médiation entre ces deux partis. Les consuls promirent de renvoyer la galère, mais ils n'en firent rien. Le duc de Mercœur, sur leur prière, envoya même de nouveaux renforts à Marseille.

Le 19 au matin, les négocians causaient tranquillement à la bourse, quand des partisans des consuls, bien armés, traversent tumultueusement leurs rangs. Le bruit se répand que Nioselles vient d'être arrêté, la ville se rue encore dans l'émeute, les boutiques se ferment, des dispositions de résistance sont arrêtées. Nioselles, suivi de son frère, le commandeur de Cuges, parcourt la ville. Des commerçans, des capitaines se retranchent à la place Neuve; ils repoussent une compagnie de

soldats. Les rues se hérissent de barricades, les femmes prennent les armes ; d'Ayrargues occupait militairement la place Vivaux, celle du palais l'était aussi ; Piles veut faire le médiateur, on lui tue son valet à ses côtés ; la ville est au pouvoir des insurgés ; Foresta, seulement, gardait, pour les consuls, le quartier élevé de Cavaillon ; on investit l'Hôtel de ville qui, en un instant, se couvre d'un nuage de fumée sillonné par les balles. Labaume se déguise en abbé et fuit : les autres consuls attachent des serviettes au bout des piques en signe de reddition. Les soldats sont licenciés, la galère renvoyée, le quartier de Cavaillon évacué par Foresta, et le calme revient dans Marseille.

Nioselles était tout puissant à Marseille ; ses partisans eurent l'idée d'envoyer à Marius Félix de la Reynarde et au duc de Mercœur, Gérente-Cabane pour leur expliquer les causes de la sédition. Mais la Reynarde fut jeté au château de Pierre-Encire, et le duc de Mercœur montra un visage irrité à Gérente. Ce duc plaça un corps de troupes à Vitroles, un second aux Pennes, un troisième à Aubagne ; le chevalier Paul vint mouiller, lui-même, devant le port avec six vaisseaux. Marseille était bloquée.

On songea alors à un accommodement ; les consuls de Toulon et d'Arles, qui se trouvaient à Aix, s'interposèrent et calmèrent le duc de Mercœur.

Les conseillers Meyrargues et Saint-Symphorien qui se rendirent à Marseille, obtinrent une pacification générale ; les opposans quittèrent les armes, les troupes et les vaisseaux s'éloignèrent, et le duc de Mercœur apporta l'amnistie, le 14 du mois d'août, à Marseille.

Un arrêt du conseil d'état renvoya au 28 décembre les élections qui devaient se faire le 28 octobre. Les Marseillais ne se soumirent pas à l'arrêt et nommèrent consuls : François de Bausset, Vacer et Lagrange, et assesseur, l'avocat de Loullé. Un nouvel arrêt du conseil défendit aux consuls d'exercer leurs fonctions ; Louis XIV les manda à Lyon, où il se trouvait ; Nioselles, de Cuges, Lassalle et d'Arène reçurent le même ordre. Ils refusèrent d'obéir. Le conseil municipal voulant prévenir les maux qu'il prévoyait, envoya auprès du Roi, Gérente-Venelles, d'Arène et d'Ortigues ; Mazarin leur dit que le Roi oublierait tout, si les personnes qu'il avait mandées auprès de lui s'y rendaient. Ils obéirent, même Nioselles, qui, à la vérité, demanda et obtint un sauf-conduit.

Mazarin tança vivement les consuls ; Louis XIV daigna consentir à les recevoir, le 6 janvier 1659, dans son cabinet. Ils s'y rendirent ; les consuls s'agenouillèrent devant l'absolu monarque ; Nioselles et de Cuges restèrent debout, et tête nue, malgré les injonctions du comte de Brienne, qui

dit à haute voix : *Messieurs de Marseille, tous à genoux, le roi l'entend ainsi.* L'assesseur adressa une harangue tremblante et soumise au Roi, qui répondit qu'il verrait ce qu'il aurait à faire.

L'élection d'octobre fut déclarée nulle ; le 21 janvier, le duc de Mercœur entra à Marseille, où on chanta des chansons contre lui. Le 26 du même mois, on refit l'élection pour la forme seulement, on mit dans l'urne du scrutin seulement les noms des quatre magistrats dont la cour avait annulé la nomination. De Bausset, Vaca, Lagrange et de Loullé, parurent ainsi avoir été régulièrement nommés. Le peuple poussa des cris de joie. Des séditieux d'Aix vinrent à Marseille chercher un asyle auprès de Nioselles, qui les accueillit. L'assassinat en plein jour d'un bourgeois nommé Penet, attaché à l'ancien parti consulaire, fut attribué à Nioselles. Le parlement d'Aix le décreta d'ajournement personnel. Nioselles refusa d'obéir. Le parlement lança contre lui un décret de prise de corps. Mais comment l'exécuter ? Nioselles sortait armé et suivi d'une escorte. Le Roi lui fit signifier par la Gouvenelle, lieutenant des gardes du duc de Mercœur, l'ordre de la cour souveraine de Provence.

La Gouvenelle arrive à Marseille, le 16 octobre 1659, et va lire à Nioselles et aux consuls réunis à l'Hôtel de Ville, l'ordre du Roi. Nioselles s'incline devant ce grand nom ; mais Sene, chaud

partisan de Nioselles, va réunir les amis de ce gentilhomme, et se précipite dans le cabinet des consuls. Là, les moustaches de la Gouvenelle et l'ordre de Louis sont arrachés et déchirés. Nioselles sauva la vie à Gouvenelle qui, le soir, soupa chez lui. Le 28 octobre furent élus, pour consuls, Antoine de Candole, Pierre Gueydon et Barthélemy Cousiney. Claude Reynaud eut le chaperon d'assesseur.

Nioselles fut mandé auprès du Roi; la lettre qui lui intimait cet ordre lui fut communiquée par le consul de Candole, qui la trouva dans sa poche, où une demoiselle, gagnée par la Gouvenelle, l'avait glissée.

Louis XIV s'avançait vers Marseille; le 12 du mois de janvier 1660, le Roi passa le Rhône à Tarascon; le lendemain il entra dans Arles, d'où il se rendit à Salon, puis à Aix où il fit son entrée, le 17 janvier, par la porte des Augustins. La Reine-mère, le duc d'Anjou, Mademoiselle, le cardinal Mazarin, le prince de Conti, le comte de Soissons, la comtesse Palatine de Nevers, le neveu du pape, une foule d'évêques, de maréchaux, de ducs, de comtes accompagnaient le jeune prince. Le Roi alla loger chez Régusse; la Reine-mère et le duc d'Anjou, à l'archevêché; Mademoiselle, chez Manel de Pontevès; Mazarin, chez le baron d'Oppède. Louis XIV jura le maintien des priviléges de la ville d'Aix.

Marseille tremblait ; des vaisseaux la bloquaient. Nioselles se cacha dans une maison, d'abord ; puis il se renferma avec les frères Sene et Feautrier de Cuges, dans un souterrain, chez les capucines. Etienne de Puget, évêque de Marseille, ne put désarmer le Roi. Le 20 janvier, le duc de Mercœur partit d'Aix avec sept mille hommes ; il campa à Arenc, et y reçut les clefs de Marseille. Il entra dans la ville, avec l'air d'un homme chargé d'une mission de vengeance. Par ses ordres, des potences furent érigées sur la place, des corps-de-garde installés aux portes de la ville, aux boulevarts, aux tours, aux moulins, au port, à la Loge. Le discours qu'il tint aux consuls, annonçait la ruine des franchises municipales ; à la fin du discours, il somma les consuls de quitter leurs chaperons. Ils obéirent. Fortia de Piles, investi de tous les pouvoirs consulaires, fit publier l'ordonnance du Roi qui déclarait Nioselles et ses adhérens criminels de lèze-majesté. On désarma tous les habitans; à huit heures du soir, on sonna pour eux le couvre-feu, tous les canons furent sciés. Une chambre de justice arriva d'Aix : le 27 du même mois, elle condamna à mort Nioselles, ses quatre complices, le notaire Jaubert et neuf autres ; on en exila d'autres. Le même arrêt ordonna que la maison de Nioselles serait rasée, et qu'une pyramide infamante y serait érigée. Malgré les six mille

livres qui devaient être le prix de la découverte de Nioselles, celui-ci, parvint à s'échapper et et à se réfugier avec ses amis à Barcelonne.

Une contribution de quatre-vingt-dix mille livres dont Marseille fut frappée, servit à la construction de la citadelle de Saint-Nicolas. La cour qui épouvantait Marseille par ses ordres barbares, s'amusait à Aix. Le Roi alla visiter la Sainte-Beaume, puis il se montra à Soliers, à Toulon, à Hyères, à Belgencier, à Brignolles, à Carces, à Notre-Dame-de-Grâces. Enfin, il vint à Marseille.

Il y entra par une brêche, comme dans une ville prise d'assaut, le 2 mars 1660, à 4 heures après-midi. De Piles lui présenta deux clés d'or sur un plat d'argent. Le roi alla loger chez Riquetti de Mirabeau. Le 7 mars, Louis XIV supprima le consulat et le remplaça par deux échevins. La charge d'assesseur fut maintenue, le conseil municipal réduit à soixante-six membres, Fortia de Pile, nommé viguier perpétuel. Le roi quitta Marseille, où il laissa une garnison de trois mille cinq cents hommes.

En 1664, la peste se manifesta à Toulon, et désola Ollioules et Cuers. Le duc de Mercœur se fit nommer cardinal et resta gouverneur; il mourut regretté des Provençaux en 1669. Louis XIV devait réduire au silence l'opposition parlementaire : par son édit de 1673, il ordonna que

jamais les parlemens ne fissent des remontrances que dans la huitaine de l'enregistrement. Le parlement de Provence eut l'audace de renvoyer à des commissaires l'examen préable de l'édit des *francs-fiefs*, et en suspendit l'exécution. Le Roi, irrité, déposa le président de Régusse et le conseiller rapporteur Gondon. Puis il leur restitua leurs fonctions.

De nouveaux troubles éclatèrent dans Aix pour un sujet bien frivole : le cardinal de Grimaldi avait ordonné une procession générale pour la cessation de la sécheresse. Le parlement disputait à la cour des comptes le droit d'assister à cette procession. La cour des comptes s'y rendit cependant, et trouva la grille du chœur fermée ; ils poussèrent des cris menaçans, Croze de Saintes, l'un d'eux, s'élance sur la grille, et appuyant un mousqueton enlevé à un autre sous le crucifix de la grille, couche en joue le premier président Arnoul-Marin, qui, de peur, disparaît sous les accoudoirs des stalles. La procession fut ajournée. Les membres de la cour des comptes, alors, assaillirent à coups de pierres les voitures des parlementaires, et battirent leurs laquais.

Le palais dont le premier président avait failli être tué, puis enlevé, envoya un rapport sur cette affaire au Roi. Le Roi punit à sa manière les membres de la cour des comptes : il les força

d'assister à une grand'messe, placés dans les stalles basses. Croze de Saintes resta, tout le temps de la cérémonie, à genoux sur la marche de l'autel, avec un flambeau à la main. La cour des comptes reçut aussi l'ordre de ne plus assister aux processions.

A la mort de Charles II, roi d'Espagne, évènement qui plaçait la couronne de ce pays sur la tête du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, Victor-Amédée crut qu'il lui convenait de se réunir aux ennemis de la France. Une armée française fut organisée en Provence. Le 3 mars 1705, le duc de la Feuillade passa le Var. Le marquis de Roger parut devant Nice avec sa flotte. Le chevalier de Simiane prit position sur la route de Sospello avec six mille hommes. Le marquis d'Usson força Villefranche à capituler. Nice fut investie. Les Français lancèrent des obus sur la ville, qui capitula le 10 avril ; le marquis de Curceil se retrancha dans le château de Nice, jurant de ne le rendre qu'à la dernière extrémité. Mais les impériaux s'avançaient ; le duc de la Feuillade alla à leur rencontre.

Pourtant des troupes entraient en Provence ; le duc de Berwich passa le Var, le 31 octobre, avec seize bataillons, et vint trouver le marquis d'Usson ; les efforts combinés de ces deux chefs amenèrent la capitulation de la forteresse de Nice, qui fut rasée. Le duc d'Orléans, qui remplaça

Vendôme, vint trouver de la Feuillade au siége de Turin. Le prince Eugène et Victor-Amedée forcèrent les retranchemens; l'armée française fut battue. Cette malheureuse affaire eut lieu le 7 septembre 1706. L'invasion de la Provence fut arrêtée à Londres. Anne, reine d'Angleterre, voulait Toulon. Au mois d'avril 1707, l'amiral Schavel parut devant nos côtes avec ses trente vaisseaux de ligne et ses vingt-sept frégates. Le duc de Savoie, divisant en trois corps son armée de quarante mille hommes, les logea, l'un aux environs de Pignans, l'autre près d'Inci, et le troisième sous Aix.

Louis XIV, ignorant le point d'où l'orage éclaterait, rassembla des troupes sur la ligne des Alpes, et en confia le commandement au maréchal de Tressé.

La Provence était alors commandée par le comte de Grignan, en l'absence du duc de Vendôme. Une ardeur martiale éclatait encore dans ce vieux soldat de soixante et quinze ans. Une correspondance secrète, qu'il avait établie avec l'Italie, le mettait au courant des dispositions des alliés; mais la cour se moquait des avis de ce *bon vieux Grignan*; l'ennemi justifia ces avis.

L'armée impériale, précédée d'une avant-garde de dix mille hommes, que le marquis de Senanter menait à l'ennemi, s'ébranla vers la fin du mois de juin 1707, et s'étendit sur les collines

qui vont du Paglion au Var. Saint-Tropez aperçut à l'horizon la flotte combinée. Toulon allait donc être attaqué. Le comte de Grignan s'y renferme et fait passer son ardeur dans celle des habitans de cette ville menacée ; il envoie à l'Hôtel des Monnaies sa vaisselle ; Lebret, intendant de la Province, suit cet exemple ; des offrandes en nombre, en vêtemens, en deniers, arrivent de toutes parts à Grignan. Un bataillon de garde-côtes se logea dans le défilé d'Ollioules ; Niquel, l'ingénieur, assit un camp sur la hauteur de Ste.-Anne, dont le retranchement atteignait l'escarpement de la montagne de Farcaon.

Grignan fut coupé ; alors, Saint-Paten vint le trouver en qualité de commandant-supérieur de Toulon. Tessé approuva toutes les dispositions de Grignan, et retourna à son armée du Dauphiné.

Dans la nuit du 10 au 11 juillet, le comte de Peiner passa le Var avec une division de grenadiers hongrois. Le prince d'Anhalt se transporta à Cannes avec sa cavalerie.

Le marquis de Sailly, qui avait été défendre le passage du Var, se retira devant le feu de l'ennemi. L'armée impériale se mit en marche en trois corps par les routes de Grasse, de Draguignan et de Fréjus.

Le marquis de Broglie vint à Aubagne, envoyé par le maréchal de Tessé ; il ajouta que la divi-

sion du général Goesbriand se portait à marches forcées sur Riez, pour de là arriver à Toulon, par Barjols, Brignolles, Cuers et Solliers. Mais le général Goesbriand, qui pouvait, en suivant ces chemins, rencontrer des partis ennemis, eut ordre de changer de route; il s'avança donc vers Toulon, par Saint-Maximin, Saint-Zacharie, le Bausset et Ollioules.

Le 22 juillet, précédé par des nuages de poussière, marchant au bruit des tambours et des fanfares, enseignes déployées, le général Goesbriant, arrive sous les murs de Toulon; des cris énergiques de joie saluent de toutes parts ces défenseurs attendus. Le duc de Savoie arrive à Pignans le 23 juillet; il croyait avoir dévancé l'armée de Goesbriand, mais quand il sut qu'elle était déjà dans Toulon, il dit au prince Eugène: *Ce vieux Grignan nous a gagnés de vîtesse.* Eugène opina pour la retraite: mais Victor-Amédée, entraîné par l'avis du duc de Saxe-Gotha, décida de continuer l'entreprise.

Les îles d'Hyères étaient tombées au pouvoir de l'ennemi, l'escadre combinée mouillait devant Toulon. La division Goesbriand ne suffisait pas à la défense de toutes les lignes, et le maréchal de Tessé venait de recevoir l'ordre de partager son armée, qu'il allait concentrer sous Toulon en trois corps. Grignan s'y opposa, et dit qu'il prenait sur lui la responsabilité de sa conduite. Le

camp de Sainte-Anne fut renforcé par la division du comte de Dillon. La division Médavi était, seule encore, attendue. De Tessé en pressa l'arrivée.

Toulon était donc supérieurement défendu; un retranchement en forme d'ouvrage couronné, joignait les deux lignes du camp de Sainte-Anne. La marine avait fourni deux brigades de trois cents hommes chacune. Le Saint-Philippe, vaisseau de 80 canons, battait la plaine entre les hauteurs de Malbosquet et la ville; le Tonnant, échoué vis-à-vis de la *Franche rimade*, dominait de ce côté la terre et la balayait. On avait coupé les arbres sur la route de la Valette. Des barriques d'eau distribuées devaient servir à éteindre le feu, en cas d'embrâsement. Les femmes avaient préparé la charpie. L'argent abondait.

La Provence, unie par un même sentiment, la haine de l'oppression étrangère, gardait une imposante attitude militaire. Marseille avait un camp de neuf mille sept cents hommes, le pays veillait debout, sous les armes.

Le duc de Savoie avait partagé son camp en deux lignes, la droite appuyée au village de la Valette, et la gauche à la mer. Le 29 juillet, ayant mandé auprès de lui le comte de Coningsek et le baron de Rebendes, il leur ordonna d'attaquer le fort Sainte-Catherine, où Villars s'était jeté, en compagnie des brigadiers de Tessé et de Guerchois, fils du maréchal. L'attaque devait

se faire au moment où le prince de Saxe-Gotha et le général Zinjungen, arrivant par la crête de Faron, en seraient venus aux prises avec le poste avancé d'Artigues, défendu par le marquis de Broglie. A huit heures du matin, l'artillerie éclata sur les deux points, et quelques heures de combat suffirent pour forcer l'ennemi à se retirer. Mais Victor-Amédée fit armer à l'instant quatre mille grenadiers, commandés par le prince de Wurtemberg, pour soutenir ses premières colonnes ébranlées, et à l'instant de nouvelles explosions d'artillerie foudroyèrent les deux lignes. Le lendemain on se rua sur le fort avec huit mille hommes de plus, et la première attaque fut si vive que le poste d'Artigues resta aux Savoyards; maïs cette ardeur tomba devant les hauteurs de Sainte-Catherine, qui ne purent être enlevées.

Dans ce moment la flotte anglo-hollandaise opérait son débarquement; les généraux français comprenant toutes les difficultés qu'il y avait à défendre les batteries, à mesure que l'ennemi marchait à leur conquête, en ordonnèrent le désarmement général, et ne maintinrent des canons et des troupes que dans celles qui garnissaient la plage, vis-à-vis l'oratoire de Saint-Elme. Mais le duc ordonna une troisième attaque du fort Sainte-Catherine; la prise de Toulon était là, dans ces hauteurs hérissées de canons,

qui s'enflammaient tout-à-coup, quand l'ennemi les investissait. Trois colonnes, commandées par le prince de Hesse-Cassel, le comte de Larocque et le marquis de Salles, envahirent par trois côtés le plateau et la chapelle; la garnison française s'y cramponnait avec tout le désespoir du courage; mais, trop inégale en nombre, elle fut forcée de se replier, sans désordre pourtant. Dans l'attaque du plateau, les alliés eurent à regretter la perte d'un grand nombre d'entr'eux; le prince de Hesse-Cassel y fut blessé grièvement.

Il y eut encore une tentative contre le camp retranché, mais elle échoua; alors le prince Eugène et le duc de Savoie tracèrent, à trois cents toises de Toulon, une ligne de contre-vallation soutenue par des batteries dont la dernière foudroyait le fort Saint-Louis. Les assiégés exécutèrent aussi des moyens de défense. Le maréchal de Tessé, après avoir envoyé dans la plaine de Saint-Maximin le général Médavi, avec six bataillons et quarante-deux escadrons, laissa trois régimens de dragons au Bausset, arriva lui-même à la tête de dix-huit bataillons, qu'il campa en troisième ligne entre Misciessy et Saint-Antoine, où il plaça son quartier-général.

Les canons des remparts grondaient; bravant le feu de la place, les alliés perfectionnèrent leur parallèle et creusèrent des boyaux à l'abri de leurs batteries, qu'ils multiplièrent encore.

Maîtres de Sainte-Catherine, ils jugèrent qu'il était prudent de ne pas livrer le sort de l'entreprise à une bataille. Leur plan consistait à écraser Toulon, sous une pluie de boulets et de bombes; instruits de ce plan, Tessé et Grignan décidèrent de prendre l'offensive, d'attaquer l'ennemi dans ses retranchements, de brûler ses ouvrages, et de lui enlever, par un coup hardi, les belles positions de Sainte-Catherine.

Ceci fut exécuté dans la nuit du quatorze au quinze août; Tessé disposa l'attaque de la manière suivante: il forma quatre colonnes dans le camp de Sainte-Anne, de quatorze mille hommes de toutes armes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des ouvriers et des paysans; la colonne du comte de Dillon parut la première, avec six canons portés à dos de mulet; elle avait ordre de s'avancer vers la crête du mont Faron, par un chemin que devait indiquer un toulonnais, nommé Lézard. Le brigadier de Cadrieux s'étant jeté dans un bâtiment avec six compagnies de grenadiers et six piquets, navigua vers le rivage opposé, pour s'emparer d'une batterie que les ennemis avaient placée à la Malgue. Tandis que ces diverses mesures s'exécutaient, Dillon, qui était parvenu au sommet de Faron, enlève la redoute, l'épée à la main, et lance trois fusées volantes pour instruire de son opération le maréchal de Tessé. A ce signal convenu, les trois

autres colonnes sortirent des retranchemens de Sainte-Catherine, la première sous les ordres du comte Caraccioli, la seconde sous ceux de Goesbriand, et la dernière, conduite par le comte de Tessé, fils du maréchal; le maréchal communiquait à tous les soldats l'ardeur dont il était animé, se présentait sur toutes les lignes, et galoppait devant le front de son armée.

Goesbriand s'élance, à la tête de sa colonne, sur le raide chemin qui menait au plateau, troue les bataillons ennemis, et se rend maître de la chapelle; le comte de Tessé, écrase quatre bataillons piémontais; Caraccioli fesant pleuvoir sur l'ennemi un feu terrible et soutenu, le déloge de ses retranchemens où il tint bon plus d'une heure. Mais il y eut une plus énergique résistance au lieu où le prince de Saxe-Gotha se battait, entre la chapelle et le pont de l'Eygoutier. Ce jeune prince eut une fortune adverse dans cette nuit mémorable; il méritait un meilleur sort; les officiers, les soldats périssaient autour de lui, il n'eut bientôt que quarante hommes à ses côtés: « Mes chers amis, leur dit-il, mourons en gens d'honneur, et ne souffrons pas qu'on dise que le prince de Saxe-Gotha a été chassé de son poste. » Un instant après, frappé à la fois de deux balles, l'une à la tête, l'autre dans la poitrine, il tomba mort. Les quatre bataillons, que le duc de Savoie envoya pour le secourir, arrivèrent trop tard. Mais ce renfort

redonna à l'action qui s'éteignait, une force nouvelle ; le combat est repris ; l'artillerie française, venant d'être renforcée de six pièces arrivées sur des traîneaux disposés en affût par le commandant de la marine, de Court de Bruyères, capitaine de vaisseau, les tourna contre les murs des ennemis ; de Broglie et Caraccioli les déchirent par une large brêche, se précipitent sur les pierres écroulées, les baïonnettes au bout des fusils, dispersent, tuent les ennemis, font raser les retranchemens, abiment les plates-formes, jettent la flamme aux batteries, incendient les gabions, les fascines, les madriers, et rentrent ensuite au camp de Sainte-Anne, après avoir anéanti les ouvrages dont les Savoyards avaient couronné les hauteurs de Sainte-Catherine. Le même jour, le brigadier Barrille et le colonel de Nias, attaquèrent avec sept bataillons, le prince Eugène au château des Dardennes, le chassèrent, lui tuèrent cinq ou six cents soldats et le délogèrent ensuite des hauteurs de Revest.

Dans cette mémorable journée, qui fut le salut de Toulon et de la Provence, douze cents Français périrent, mais tout ce monde avait fait son devoir.

Le jour qui suivit ce brillant fait d'armes, l'armée des alliés resta dans ses lignes, à la Valette et au pont de l'Eygoutier, où elle avait quelques batteries de l'autre côté du canal. La flotte était

la seule ressource qui restât à la disposition des alliés, l'amiral Showel, que les canonnades des forts Sainte-Marguerite et Saint-Louis forçaient de rester au large, était resté dans une inaction complète. Le 6 août, Victor Amédée ordonne le siége de ces deux citadelles. De Grenouville, capitaine de frégate, était chargé de la défense de ces forts; il vit deux mille cinq cents hommes s'approcher de Sainte-Marguerite, creuser les tranchées et ériger une batterie qui envoya ses boulets contre les murs du château. La résistance de Grenouville dura dix jours; mais les canons ne pouvaient plus servir, ses provisions étaient épuisées, l'eau lui manquait; il baissa donc le pavillon de soumission. Au même instant, Dillon et Cauvières de Saint-Philippe, abandonnèrent le fort Saint-Louis, que l'artillerie ennemie avait presque démoli, et se retirèrent dans la grosse tour. La flotte des alliés put aborder librement; les équipages de siége furent débarqués, et les chefs se disposèrent à écraser Toulon sous une pluie de boulets et d'obus.

Derrière l'Eygoutier, les mortiers vomissaient des bombes qui éclataient à chaque instant sur la ville; le bombardement dura quatre jours; six galiotes anglaises mouillées au pied du fort St-Louis, croisaient leurs feux avec ceux de la terre; de tous côtés Toulon était enveloppé; cinquante deux vaisseaux s'embossant depuis Sepet jusqu'au fort

de Sainte-Marguerite, tonnèrent à la fois contre toute l'entrée de la rade. Ce déluge de bombes fracassa six cents maisons; deux vaisseaux, le Tonnant et le Fortuné, éclatèrent en flammes. Les consuls Joseph Flamenq, Feraud, Martin, secouraient les habitans, sur la tête de qui l'ennemi promenait la mort; Banin de Chalucet, évêque de Toulon, se distinguait aussi par l'ardeur de son zèle.

Mais les alliés avaient épuisé leurs munitions de guerre; les Anglais n'amenaient pas les secours promis; la chaleur abattait le soldat; la maladie le décimait; la courageuse résistance des Français lui ôtait l'espoir du succès; de plus, le défaut de vivres se fesait vivement sentir. Quatorze mille ennemis avaient été tués sous les remparts de Toulon, tandis que de nouveaux renforts arrivaient à chaque instant au maréchal de Tessé. De Court de Bruyères, capitaine de vaisseau, élevait à la Malgue une batterie qui inquiétait les galiotes à bombes. Victor Amédée leva le siége, il embarqua ses blessés, ses malades, une partie du matériel et annonça sa retraite par l'explosion du fort Sainte-Marguerite, qu'il fit sauter. Le 22 août son armée retourna par le chemin qu'elle avait pris en venant. Le duc protégeait, avec soixante escadrons, les derrières de cette armée. En fuyant, cette troupe commettait d'affreux dégâts; elle empoisonnait les eaux, gâtait les provisions qu'elle ne pouvait

emporter et prenait l'argent des villes et des villages qu'elle traversait. Sans l'arrivée du comte de Sailly et du prince de Robecq, la ville de Grasse, où six cents alliés avaient pénétré par une porte qu'on leur livra, aurait subi toutes les horreurs du pillage. Les paysans provençaux massacraient les traînards. La flotte ralliée par les galiotes anglaises, se replia vers les îles d'Hyères. Le 27 Victor Amédée passa le Var.

Cette armée ne s'arrêta pas à Nice, elle dépassa le col de Tende. Les trois compagnies qu'elle avait jetées dans la forteresse d'Antibes, capitulèrent le 11 septembre. Déployant trente-six bataillons sur les hauteurs des Alpes provençales, appuyant sa droite à la vallée d'Entraunes, sa gauche aux monts de la Maurienne et son centre à Briançon, Tessé tenait en échec l'ennemi. Le 12 septembre, la France reprit l'offensive du côté du Piémont; le marquis de Mont-Georges passa le Var à la tête des dragons d'Hautefort. Les consuls de Nice allèrent le supplier d'épargner leur ville; il exigea une contribution de cent mille francs, qui fut payée dans les vingt-quatre heures par les plus riches propriétaires. Tout le comté de Nice tomba au pouvoir de la France. Villars était maître de la Savoie. Il avait forcé les passages de Fenestrelles, d'Eriles et de Suze. Mais le froid excessif de 1709 vint suspendre le hostilités. Cet hiver est le plus rigoureux dont notre histoire

locale fasse mention. Les oliviers périrent ; une misère extrême, résultant du manque des récoltes, affligea les villes de Provence.

Mais la guerre recommença. Le comte de Thaux, général autrichien, s'avança jusqu'à Embrun ; le duc de Berwick le força à la retraite. La France ne fut sauvée que par le vaillant coup d'épée de Denain, que Villars porta si bien au front de l'ennemi.

Le 11 avril 1713, la paix fut enfin signée à Utrecht, entre la France, l'Espagne, la Savoie, le Portugal, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. Vienne refusa d'abord d'accéder à cette paix ; mais aux conférences de Rastad, les difficultés furent aplanies, et l'empereur Charles VI signa, à son tour, le 6 mars 1714.

Ce traité d'Utrecht valut à la France la cession de Barcelonnette et de sa vallée, qui s'étaient données à la maison de Savoie depuis 1388 ; cette vallée fut réputée terre adjacente de la Provence ; elle n'eut pas le droit d'envoyer des représentans aux assemblées générales des communautés.

CHAPITRE QUATRIÈME ET DERNIER.

LOUIS XV. — LOUIS XVI.

Un système nouveau en médecine prétend que la peste qui décime l'Orient, n'est pas contagieuse ; la lecture de nos vieilles annales semblerait prouver le contraire. A chaque page, la description de la peste vient s'interposer entre des batailles et des querelles intérieures. Marseille devait à ses relations avec l'Orient, et à la presque absence des mesures de précaution, la réapparition constante du fléau qui la désolait. Sa dernière peste qui éclata en 1720, dépassa en calamités toutes les autres ; mais depuis cette époque la formidable enceinte de son lazaret paraît l'avoir défendue contre le retour du mal.

Le capitaine Chataud partit de Seyde, le 31 janvier 1720, sur un vaisseau nommé le *Grand-Saint-Antoine*, avec patente nette. Il alla réparer ses mâts et prendre des marchandises à Tripoli de Syrie, où il fut contraint de recevoir quelques Turcs pour les transporter en Chypre. Le len-

demain du départ, un turc tomba malade et mourut trois jours après. Les deux matelots qui jettèrent le cadavre à la mer, périrent aussi. Le capitaine Chataud se séquestra alors, et donna ses ordres de sa retraite dans la poupe. Trois autres matelots moururent à Livourne.

Le capitaine arrivé à Marseille, le 25 mai 1720, remit aux intendans de la Santé le certificat du médecin et du chirurgien des infirmeries de Livourne, qui déclarait que les trois derniers matelots avaient succombé à des fièvres malignes. Il avoua aussi les décès précédents. On n'ignorait pas à Marseille que la peste désolait alors le Levant. On aurait dû donc prendre de minutieuses précautions; malheureusement la cupidité aveugla sur l'imminence du danger. La cargaison du *Saint-Antoine* était riche et abondante; les principaux négocians y était intéressés, et l'approche de la foire de Beaucaire leur en assurait un débit avantageux. On reçut donc, avec confiance, l'équipage, les passagers, les ballots, où la peste était cachée, dans les infirmeries.

On alla plus loin : on admit trois navires venus du Levant, qui avaient leurs patentes brutes, aux mêmes conditions imposées au capitaine Chataud. Un quatrième mouilla dans le port le 12 juin. Les passagers eurent la libre entrée. Un garde de l'intendance sanitaire placé sur le premier navire, un matelot et un mousse du même

bord, deux portefaix employés à la purge des marchandises, moururent. Le chirurgien Gayrard, soit qu'il eût été gagné, soit qu'il n'y entendît rien, déclara qu'il n'avait remarqué aucun vestige de la contagion. Gayrard, malgré d'autres décès qui offraient les mêmes symptômes, rassurait toujours par ses déclarations. On se défiait de lui. D'autres chirurgiens furent mandés. Ceux-ci reconnurent les preuves manifestes de la présence du terrible venin. Alors des mesures sévères furent arrêtées ; mais il n'était plus temps. La maladie confinée aux infirmeries, franchit la barrière du lazaret, et descendit dans la ville. Voyez jusques où allaient l'imprévoyance et le manque de surveillance. Des gens affidés avaient reçu des paquets et des pacotilles infectés que des marins des navires pestiférés leur avaient envoyés par-dessus les murs des infirmeries ; dans la nuit du 6 au 7 juin, un bateau pêcheur aborda le navire du capitaine Chataud, et retourna en ville avec des paquets qu'on lui avait remis. Un marchand de la Cannebière, ayant acheté un de ces paquets renfermant douze pièces de bourre du Levant, en vendit deux jours après la plus grande partie ; une de ses nièces, qui avait reçu du marchand une de ces pièces, s'empressa de la remettre à sa tailleuse.

Le 20 juin, dans cette rue grimpante et sale, de l'Echelle, au centre des vieux quartiers, la

peste se manifesta sur une femme qui eut un charbon à la lèvre. La rue fut bientôt tout entière infectée. Les médecins Sicard et Peysonnel fils annoncèrent partout que la peste était dans la ville. Le plus profond abattement fut le résultat de cette terrible nouvelle.

On touchait à la fin de juillet; la ville se couvrit de deuil, de funèbres heures sonnèrent pour elle. Le parlement d'Aix défendit, sous peine de mort, toute communication avec la ville agonisante. Les échevins voulurent combattre le mal à l'aide de grands feux et de fumigations de soufre, le fléau se joua de ces mesures.

Chicogneau et Verny, médecins de Montpellier, et Michel, chirurgien en la même université, vinrent à Marseille, le 12 août, par ordre du duc d'Orléans, régent du royaume. Ils en sortirent vite, frappés de terreur; mais, ayant honte de leur peur, ils retournèrent dans cette ville au milieu du mois de septembre, suivis de Deidier, de Soulliers, de Faybesse de Montpellier et du jeune Fournier de Dijon.

En arrivant à Marseille, ils y trouvèrent plus de vingt mille morts et neuf à dix mille malades ou mourans, ce spectacle affreux les fit pleurer et les saisit tellement, qu'ils ne purent prendre de la nourriture. En parcourant les rues de la ville, ils ne savaient où mettre les pieds en bien des endroits, à cause de l'amoncèlement des cadavres et

des malades. Ces pauvres pestiférés s'étonnaient de voir des médecins s'approcher d'eux et lès toucher; une faible espérance illumina rapidement leurs yeux presque éteints. Les morts s'élevaient en hideuses couches ; les pères et les mères traînaient leurs enfants dans les rues, et les fuyaient après avoir placé à côté d'eux une cruche remplie d'eau. Les enfans montraient une révoltante insensibilité, tous les sentimens généreux avaient été étouffés par la main glacée du squelette de la mort.

La mortalité était si rapide, si intense que les cadavres accumulés devant les maisons, sous les porches des églises, partout, se putréfiaient au souffle d'un vent chaud et impur. Des exhalaisons d'une affreuse infection montaient dans l'air, produites par ces corps se détachant en lambeaux, coulant en chairs molles et dissoutes.

Les cadavres étaient nus, de vieux haillons couvraient à peine les malades; ces malheureux tombaient presque tous de défaillance, sur la route, quand ils essayaient de se diriger vers l'hôpital. Des femmes à demi couvertes, imploraient une goutte d'eau, elles montraient du doigt le ruisseau fétide de la rue, et comme personne n'écoutait leurs voix, alors elles se résolvaient à ramper jusqu'à ce ruisseau, leurs nourissons pendus à la mamelle, pour tremper leurs lèvres dans cette boue fétide. Quand la mort arrivait, la violence

du mal était attestée par une affreuse contraction de nerfs.

D'autres pestiférés, couchés sans pouvoir quitter cette horrible place, au milieu de tant de cadavres, ne heurtaient que des morts avant d'expirer.

Le nombre des morts allait toujours en s'augmentant, de telle manière qu'il devint impossible de les enterrer; on les jetait des fenêtres, ils s'accumulaient dans les rues; le vertige fesait tourner toutes les têtes. Les habitans que le mal n'avait pas atteints, marchaient dans les rues, sans but, sans savoir où ils allaient, et s'évitant les uns les autres; d'autres transformaient leurs maisons en citadelles, comme pour soutenir un siége contre la mort; d'autres se cachaient dans leurs bastides; d'autres encore montaient sur des bateaux; mais la peste les saisissait partout.

L'avidité de certains médecins fut satisfaite: pour les retenir dans ce lieu de désolation, on leur donnait jusqu'à dix mille livres par mois, et on s'engageait à faire une pension à leurs familles, s'ils succombaient. Des jeunes garçons chirurgiens accoururent, dans l'espoir d'une grande fortune, mais ils moururent presque tous.

Dans ces jours de calamités, le cœur de l'homme se montra à nu, il étala toutes ses misères, ses ignobles penchants, ainsi que ses beaux dévoûments et ses vertus. Ces gens, surtout, qui, cachés dans les derniers rangs sociaux, ne sont contenus

que par la crainte des lois, se crurent dégagés de toute contrainte, et se livrèrent à d'horribles excès. Les galériens; devenus les pourvoyeurs des tombes, traînaient les tombereaux avec une insouciance moqueuse; pour voler plus tôt ils tuaient les agonisans, ils mêlaient des vivans encore avec des morts, et versaient, en riant, ces horribles charges dans les fosses. Des fonctionnaires, des employés, des prêtres, désertèrent leurs postes, et les moines de Saint-Victor s'enfermèrent dans leur forteresse.

Mais d'autres hommes firent rayonner sur cette ville dolente, leur humanité sainte. Des prêtres accoururent de divers points de la France, pour venir s'enfermer dans ce cirque de la mort; leur zèle était constamment excité par l'exemple du sublime dévoûment que Belsunce, évêque de Marseille, leur donna. La crainte de la mort ne refroidit pas sa charité, il parcourut les rues, s'assit auprès des moribonds, se pencha sur eux, pour les confesser, et, au milieu de ces actes de sainte humanité; le fléau le respecta. Il voulut désarmer le Seigneur par des cérémonies d'expiation publique; la corde au cou, les pieds nus, il s'offrit lui-même en holocauste à Dieu.

Langeron, commandant de Marseille, seconda ce digne évêque: c'était lui qui maintenait la police de la ville et veillait à la désinfection de l'air. Autour de cet homme généreux, l'histoire

nous montre le viguier de Piles, les échevins Estelle, Moustiers, Dieudé et Audimar, l'assesseur Pichatty de Croissainte, le chevalier Rose, Rigord le subdélégué de l'intendant, Capus, archiviste de la commune, le trésorier Bouis, Rolland et Rose l'aîné, intendans sanitaires, les médecins Peyssonel père et fils, les chanoines Bonjarel, Estuy et Guérin, les pères Milay et Leven jésuites. Clément XI secourut Marseille, il lui envoya deux navires chargés de grains. Constant et Remuzat, négociants, donnèrent vingt mille charges de blé. Taxil, agent de la compagnie des Indes, remit aux échevins six cents marcs de matières d'argent et vingt mille marcs de piastres.

Le fléau ne resta pas enfermé dans Marseille; au commencement d'août, il se glissa dans Aix, par l'introduction de quelques marchandises de contrebande; cinquante personnes en furent d'abord frappées. L'épouvante se repandit, les chanoines de St-Sauveur et beaucoup de moines prirent la fuite, le parlement alla se réfugier à Saint-Remi, des avocats administrèrent la justice. Ce furent Décormis, Tabaret, François de Séguiran, Bayon, Gérard, Pierre Blanc, Saurin, Pierre de Séguiran, Canceris, Sube, Melchior Blanc, Génèsy, Benoît et l'assesseur Buisson. Mais le fléau débordait dans les lieux voisins, le parlement fuyait devant lui. Vintimille du Luc

archevêque d'Aix, et Clapier de Vauvenargues, premier consul, ne désertèrent pas le poste que la religion et le patriotisme leur avaient donné. Ils restèrent en face du fléau, et secoururent la ville.

Des habitans de Bandol qui vinrent prendre des marchandises débarquées du vaisseau le *Grand-Saint-Antoine*, sur l'île de Jane, introduisirent la peste dans leur village. Le butin, partagé, dissémina le fléau. Concelin, patron de Toulon, se trouvait à Bandol quand les ballots contaminés y furent déposés; il revint à Toulon et fut admis. Il mourut le 11 octobre; sa famille fut frappée et tuée. Le trois décembre, une veuve infirme mourut; ses parens se partagèrent ses hardes. Ils périrent. Le 10 janvier, un nommé Gros, qui avait fait entrer dans Toulon, par surprise, des étoffes grossières pour être vendues aux pauvres gens, éparpilla le venin pestilentiel; alors le fléau, qui jusqu'alors avait couvé sourdement, éclata sur tous les points de la ville,

Il s'agissait de combattre le mal; l'évêque Latour du Pin de Montauban, Jacques Portalis et André Tournier, consuls adjoints, Garnier de Fonsblanche et Pierre de Creyssel, commissaires généraux, de Beauvais-Thomas et Dorves Martiny, officiers de marine, ne faillirent pas à leur noble tâche. Les consuls reçurent du conseil municipal tous les pouvoirs nécessaires pour sauver la ville;

Ils mirent tous les habitans en quarantaine. Des commissaires et des pourvoyeurs, qui périrent tous, distribuaient à domicile le pain et la viande. La communauté nourrit les pauvres. Mais les morts s'accumulaient ; la ville semblait, par sa morne solitude, avoir péri toute entière ; l'herbe croissait sur les places et dans les rues. Gavoty et Marin, consuls, succombèrent ; tous les officiers municipaux furent enlevés par le fléau. Le premier consul d'Antrechaux resta seul debout au milieu de tant de ruines. Le séquestre des habitans finit le 10 maî 1721.

Arles, grace aux excellentes mesures prises par son viguier et ses consuls, se croyait à l'abri de la contagion, mais un pourvoyeur de Tarascon y introduisit aussi des ballots contaminés. Robert, qui les avait reçus, mourut; il demeurait au milieu des Arènes qui n'avaient pas encore été déblayées. Sa belle-mère et des voisins périrent. L'alarme s'accrut. On sequestra les mendians au faubourg de Trinquetaille, et Jacques d'Arlatan de Beaumont, commandant militaire, échelonna des troupes en face de ce faubourg, avec ordre de tirer sur ceux qui tenteraient de franchir les barrières. Le 4 juin, trois mille individus, pâles de faim et de misère, enlevèrent le pain destiné aux malades, et, forçant les barrières de Trinquetaille, se réunirent aux pestiférés en quarantaine. Ce fut un jour d'un désordre horrible : l'archevêque Jacques de

Forbin-Janson, accompagné de Le Camus son grand-vicaire, du commandant d'Arlatan, se rendit auprès de ces furieux et essaya de les calmer; il y parvint. Caylus, commandant en Provence, vint à Arles pour étouffer la sédition de la peur et de la misère; il fit fusiller trois chefs des révoltés au pont de Crau. Il y eut, comme ailleurs, à côté des excès amenés par la douleur et la famine, à côté même des crimes commis si aisément dans ces momens affreux, de beaux exemples d'humanité. L'archevêque parcourait à pied les rues, et montrait le ciel aux malades. La peste fit à Arles de nobles victimes, elle tua le commandant d'Arlatan, les consuls Jacques de Gleise, Fourchon Jean Grossi, Honoré de Sabatier et Ignace de Graveson, le major de Bouchet, Jean Baudran, capitaine du guet, le trésorier Gaspard Brunet, les notables d'Icard, de Cays, d'Antonelle de Saint-Léger, de Nicolas, de Servane, de Bédaride. Je dois enregistrer les noms du viguier François de Grille, des consuls Guillaume de Piquet et François Francou, du commandant de Jossaud, du capitaine de Malijay, du marquis de Lagoy, du chevalier de Romieu, du chanoine de Pazery, de l'abbé Mautin, des avocats Guillaume Fusin, de Pierre Brunet et d'Elzein Vacher, du procureur Granier, du médecin Simon, du pharmacien Charles Honorat, des Bourgeois Mathieu Richaud, Antoine Isnard et Michel.

arrérages de la capitation des années 1718 et 1719 : 4° le courant des billets de banque qui se trouvaient dans la caisse de la Province ; 5° l'ordre au directeur de la monnaie de changer ces billets en espèces ; 6° le paiement des six cent mille livres dues au pays pour l'abonnement du contrôle des actes. Le régent n'accorda que deux cent mille livres à compte des six cent mille dont je viens de parler, envoya cinq cent mille livres en billets de banque, et garda le silence sur les autres chefs de la demande. L'assemblée, regardant ces secours comme insuffisans, délibéra, en outre, d'emprunter jusqu'à un million, au fur et à mesure des besoins publics.

Une somme de trois cents livres par feu fut imposée sur la Provence entière, pour subvenir aux charges courantes, et une autre de cent livres pour les communautés fut établie dans l'assemblée générale que celles-ci tinrent à Lambesc le 22 avril 1722.

A Marseille, il y eut encore une nouvelle alarme qui se dissipa bientôt. La mort d'un homme, frappé de la peste, qui arriva le 4 mai 1722, et celle de deux jeunes personnes, auxquelles on avait présenté quelques pièces de dentelles, répandirent la consternation. Les traces du venin se manifestèrent chez d'autres victimes. Nouvelle terreur dans le peuple; on fuit encore, on s'attend encore au retour des scènes lugubres à peine terminées. Les

religieux de Saint-Victor ferment encore la porte de leur citadelle. Les anciennes mesures sont remises en vigueur. De Brancas, gouverneur de Provence, porte la peine de mort contre tout marseillais qui dépassera la ligne de son territoire, et enjoint aux malades de se déclarer dans les vingt-quatre heures, sous la même peine. Louis XV, devenu majeur, confie de nouveau le commandement général de Marseille au chef d'escadre de Langeron. Celui-ci qui avait quitté Marseille, le 29 novembre 1721, y rentra le 28 juin 1722, et reprit ses fonctions au milieu de l'effroi général. Mais le mal disparut bientôt. Un édit rétablit les communications avec Marseille, en ordonnant la retraite des troupes qui formaient le cordon autour de cette ville; on se contenta de reculer l'exportation des marchandises jusqu'au 27 mai 1723.

Les querelles théologiques occupaient, alors, l'attention des parlemens, un historien, le père Quesnel, avait publié ce livre qui parut aux jésuites renfermer des doctrines semblables à celles qui furent si sévèrement censurées dans Jansénius. Le 8 septembre 1723, le pape lança sa fameuse bulle *unigenitus* qui condamnait cent une propositions du livre de Jansénius. Cette bulle n'éteignit pas la guerre, la lutte s'envenima de plus en plus, et l'enregistrement de cette bulle ne se fit pas avec promptitude dans divers parlements et notamment dans celui d'Aix.

Le clergé provençal se fit remarquer par les véhémences amères de son zèle, il tonnait dans les chaires contre les dissidens, il réchauffait son ardeur à la lecture des mandemens où la voix de l'évêque s'exprimait en termes peu charitables. Ces mandemens étaient empreints d'une telle violence, que le parlement d'Aix se vit obligé d'accueillir les nombreux appels d'abus formés, par son procureur-général, contre plusieurs évêques. On poursuivit celui de Toulon qui, dans l'exaspération de son zèle, avait déclaré qu'il n'admettrait aux ordres sacrés aucun de ceux qui auraient étudié dans un collège où la bulle *unigenitus* n'était pas reçue. Plus tard, le procureur-général dénonça la lettre pastorale de l'évêque d'Apt et le mandement de celui de Grasse qui avait appelé schismatique la Sorbonne, parce qu'elle avait rejeté la bulle. L'arrêt, fesant droit aux plaintes du ministère public, prononça la suppression de tous les écrits et la saisie du temporel des prélats qui récidiveraient. L'évêque d'Apt, loin de se tenir pour battu, publia un autre ouvrage auquel le parlement infligea les épithètes de *téméraire*, *de séditieux*, *de contraire à l'autorité du roi*. De plus il fit brûler, par la main du bourreau, l'écrit séditieux et saisit les revenus de l'évêque.

Ces querelles exaltaient toutes les têtes; Belzunce y prit une vive part; partisan exalté des jésuites, ce vénérable prélat poursuivit, avec trop

de véhémence, ceux de ses prêtres qui lui paraissaient suspects de jansénisme. Le cardinal de Fleury, qui avait tant détesté son évêché de Fréjus, qui, à l'époque où il occupait ce siége si éloigné de Paris, signa une lettre, *Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine*, devenu ministre de Louis XV, se déclara aussi contre les jansénistes, à cause de ses anciens démêlés avec le père Quesnel, dont la dialectique serrée et forte dénouait si bien le faisceau lâche des faibles argumentations de son rival.

Quand cette guerre religieuse éclatait dans les chaires, dans les pamphlets, dans les mandemens, l'évêque de Senez, Jean Sanen, homme de mœurs graves et d'une sainte piété, publia, en 1726, une instruction pastorale qui respirait les doctrines du Port-Royal. La publication de cette instruction fut une bonne fortune pour Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun, aspirant au cardinalat, et qui, après avoir lâchement servi les intérêts de Dubois, pour faire obtenir à ce dernier cette haute dignité, de concert avec Laffiteau, évêque de Sisteron, pensait que la cour de Rome lui accorderait la même distinction s'il tonnait contre Sanen. Guérin de Tencin se fit nommer président d'un simulacre de concile qui se tint à Embrun, par ordre du cardinal de Fleury, le 6 août 1727; les évêques de Gap, de Belley, de Fréjus, de Vence, de Sisteron, de Glandevès, d'Autun, de Viviers,

d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse et de Marseille, y figurèrent. Ils étaient tous fougueux *constitutionnaires*, c'est-à-dire, attachés à la bulle *unigenitus* appelée aussi constitution. Jean Sanen y parut et défendit son ouvrage avec une haute fermeté; le concile le suspendit de ses fonctions épiscopales, et une lettre de cachet, couronnant cette œuvre, l'exila dans un monastère de l'Auvergne où il mourut fort âgé.

Il y eut, au sujet de cette condamnation, un singulier débordement de cris, d'injures, de fulminations; tous s'échauffaient à la fois, jansénistes, molinaristes, *acceptans*, *refusans*, *appelans* à un autre concile poussèrent des clameurs furibondes. Sanen était proclamé par ses amis un *martyr*. Du sein de son exil, l'évêque de Senes écrivait des lettres qu'il signait *prisonnier de Jésus-Christ*. Cinquante avocats de Paris attaquèrent le jugement qui avait condamné ce prélat. On les punit par des lettres de cachet; cent docteurs en théologie furent exclus de la Sorbonne. Le trois avril 1730, Louis XV tint un lit de justice pour faire enregistrer la bulle *unigenitus* écrite en fort mauvais latin. Le parlement de Paris protesta, la multitude se déclarait pour les jansénistes; alors eurent lieu les miracles du diacre Paris et les folies des convulsionnaires. Le cimetière Saint-Médard devint le théâtre de ces dégoûtantes extravagances. L'histoire n'est que la longue série des sottises humaines.

Le parlement et le roi ne s'entendaient nullement sur cette bulle, ceux-là la repoussaient, celui-ci la maintenait; l'archevêque d'Arles, dans un mandement publié à l'occasion du jubilé, se déchaîna en vers et en prose contre le parlement d'Aix; ce prélat, mauvais poète, finit sa pastorale par ces vers :

> Thémis, j'implore ta vengeance,
> Contre ce rebelle troupeau.
> N'en connais-tu pas l'arrogance?
> Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance;
> Pourquoi devant tes yeux gardes-tu ton bandeau?

Ces vers irritèrent le parlement qui fit brûler les poésies de M. d'Arles; Fleury exila cet archevêque.

Le procès du père Girard vint augmenter le scandale de tous ces débats et leur donner un prodigieux retentissement.

Jean-Baptiste Girard, né à Dôle, en Franche-Comté, de parens honnêtes qui s'attachèrent à lui procurer une excellente éducation, entra, à la fin de ses études, dans la société des Jésuites. Après avoir régenté les basses classes dans divers colléges, il professa la rhétorique et la philosophie avec un grand succès, ensuite il se fit une grande réputation comme prédicateur, grace à un organe sonore, à une manière agréable de débiter et surtout à une certaine chaleur de diction. On l'avait déjà entendu prêcher à Marseille et dans d'autres villes de la Provence, quand il fut nommé recteur

du séminaire de la marine à Toulon. Il y arriva le 8 avril 1728.

Un carme, le père Alexis Maurin, remplissait alors Toulon du bruit de ses prédications; son confessionnal était assiégé par une foule de dévotes ; mais la renommée de ce carme pâlit devant celle que Girard ne tarda pas à se faire. Il y eut désertion chez les dévotes. Le père Girard les confessa bientôt toutes, et une morne solitude s'étendit autour du confessionnal du carme. Parmi ces dévotes on remarquait, depuis quelque temps, Marie-Catherine La Cadière, âgée de dix-neuf ans, fille d'un marchand qui avait laissé en mourant, à sa veuve et à ses quatre enfans, une fortune honnête. L'aîné de ces enfans voulait se faire chartreux, mais, sur les instances de sa mère, il se maria; le second prit l'habit de Saint-Dominique et reçut, à Paris, le grade de Bachelier en Sorbonne. Marie-Catherine était jolie, sa figure, pleine d'une douceur extatique, respirait à la fois la modestie chrétienne et l'exaltation de la sainte. On assurait, chez ses voisines, qu'elles recevait des grâces abondantes ; elle-même, instruite de cette vénération qui s'attachait à sa personne, de cette renommée de béate qu'on lui fesait, éprouvait un orgueil intérieur qui la fesait aspirer à donner à ses moindres actions un plus grand retentissement. Aussi, alla-t-elle se présenter au père Girard, et lui disant qu'au sortir de l'église, au moment où

elle l'avait vu passer, une voix cria dans son cœur : *Ecce homo*, voilà l'homme.

Le père Girard avait alors quarante-sept ans, il était fort laid, pourtant les dévotes affluaient à son confessionnal. Des contemporains en désaccord avec le marquis d'Argent dont les mémoires lavent la triste renommée de Girard, assurent que les plus jolies de ces jeunes dévotes étaient initiées, par le confesseur, aux secrets de la plus dégoûtante immoralité. La Cadière, dont la figure était remarquablement belle, parut bientôt à Girard une victime dévouée aux brutales exigences de ses obscènes fantaisies; et, pour parvenir au terme de ses désirs, il flatta adroitement la bizarre manie de sa jeune pénitente, il l'encouragea dans son rôle de sainte, crut à ses visions, et applaudit à ses fréquentes extases. Pour la diriger d'après ses vues criminelles, il l'instruisit dans le molinisme en lui présentant les principes du père espagnol, qui imagina la complaisante morale de ce nom, comme la règle canonique de l'église entière. Ce molinisme s'accommodait parfaitement aux desseins de Girard; car il réduisait l'ame à une contemplation passive qui l'absorbait tellement, qu'elle ne prenait aucune part aux sensations corporelles. Il fallait se plonger dans une quiétude parfaite, et rester devant Dieu, au sein d'un repos inaltérable. Le mouvement physique ne troublait pas la quiétude; pourvu qu'on se maintînt dans cet

état de haute contemplation divine, le corps pouvait se livrer, sans péché, à tous les excès de la débauche; l'impunité expirait au seuil du sanctuaire de l'ame. La Cadière but ce poison, adopta ces horribles maximes, et crut à la vérité d'une doctrine qu'un aussi célèbre prédicateur lui développait, avec toutes les ressources d'une expression béate et mystique, dans la dangereuse solitude du confessionnal. Elle quittait son prie-Dieu, la flamme au visage, l'esprit plein de pensées charnelles, et la conscience calme au milieu du désordre de ses sens. La voix de Girard avait allumé la fièvre des joies impures dans les veines de Catherine. En cet état, elle eut une vision qui arriva bien à propos pour le malheureux Girard; elle vit une personne qui était en péché mortel pour avoir commis, hors de l'état de contemplation parfaite, un acte d'impureté. Une voix lui cria qu'il dépendait d'elle de délivrer cette ame malheureuse, en acceptant une obsession pendant une année, ce qui signifiait en langage mystique, qu'il fallait consentir à ce que, pendant ce temps, le démon s'emparât d'elle. La Cadière raconta cette apparition à son confesseur qui, alors, lui fit prononcer ce pacte : *Qu'elle se livrerait à tout ce qu'il exigerait, pour faire, pour dire, pour agir et pour souffrir.* Le père Girard, malgré l'affirmation de La Cadière à ce sujet, nia ce pacte; mais ce qui n'a pas été démenti, c'est

l'intimité extraordinaire établie depuis lors entre le confesseur et sa pénitente, dans la chambre de laquelle ils restaient tous les deux, enfermés seuls, pendant de longues heures. C'est, sans doute dans ces entretiens secrets, que l'étrange scène des stigmates eut lieu; nous devons dire, à ce sujet, dans l'intérêt de la vérité historique, qu'une servante qui examina le père Girard et La Cadière par la trou de la serrure, déclara avoir vu le jésuite couvrir de son mouchoir les parties du corps de la jeune fille, voisines de l'endroit ou se trouvaient ces prétendus stigmates.

Au mois de juin 1730, le père Girard décida La Cadière à se retirer au couvent des filles de Sainte-Claire à Olioulles, et celle-ci, en obéissant, surmonta sa répugnance pour les austérités de la vie claustrale. On n'a jamais pu deviner les motifs qui déterminèrent Girard à engager sa pénitente à entrer dans les ordres monastiques. Quoiqu'il en soit, malgré les nombreuses occupations ecclésiastiques qui se partageaient son temps à Toulon, le jésuite allait deux fois par semaine à Olioulles, pour y voir La Cadière. Celle-ci, continua son rôle de sainte; elle jouait l'inspirée, racontait ses extases, et déclarait qu'elle contemplait quelquefois la majesté du Dieu vivant face à face. Alors arriva pour elle la période joyeuse et ravissante de sa vie intuitive; son joli et frais visage était dans un état continuel de jubi-

lation sur-excitante, elle voyait des légions de beaux anges traverser les airs, dans de lumineux sillons ; des concerts célestes tombaient pour elle, du ciel, en cataractes d'harmonies, en longs fleuves de notes perlées, en ineffables torrens de mélodie ; la sainte trinité la couronnait ; le père éternel s'unissait à elle. Ses compagnes la proclament sainte et se félicitent de la posséder ; mais cette sainte, si complaisante aux désirs du père Girard, lui oppose une résistance énergique toutes les fois que celui-ci la presse de se lier par des vœux solennels à la vie religieuse. Girard s'emporte, se fâche et rompt avec elle ; dès ce moment La Cadière voue au jésuite une haine qui fut l'origine du procès.

Le père Girard avait témoigné le désir de placer cette fille dans un autre couvent. L'évêque de Toulon, désireux de conserver dans son diocèse la sainte d'Olioulles, car c'est ainsi qu'il la nommait, l'envoya prendre dans sa voiture le 17 septembre 1730, la fit ramener en ville par l'abbé Camerle, son aumônier, et lui donna pour nouveau directeur le père Nicolas, prieur des Carmes déchaussés, Janséniste connu, et grand ennemi des Jésuites. Ici la scène changea singulièrement.

La Cadière raconta à son nouveau confesseur tout ce qui s'était passé entre elle et Girard, pendant tout le temps que ce père l'avait dirigée. Nicolas bondit dans son confessionnal en entendant

ce long tissu d'atrocités impures et d'exécrables débauches; il invita La Cadière, couverte de tant de souillures, à redire devant des témoins tout ce qu'elle avait déposé dans son sein. Alors le voile fut déchiré. Le public fut admis dans de si étranges confidences; les scènes érotiques, burlesques, mêlées d'exaltation calculée de la part de Girard et vraie de la part de Catherine, alimentèrent les conversations de la Province; on s'étonnait de tant d'impudicité. On se révoltait contre ce prêtre petit, laid, béat, que les révélations fougueuses de La Cadière transformaient en satan, en débauché émérite, fouillant dans d'impurs souvenirs de bible et d'arétin, pour composer les tableaux de de la plus licencieuse impudicité. Décidément Girard, pour avoir pu imaginer de tels écarts, s'être permis de tels crimes, ne pouvait être qu'un sorcier; on le déclara donc sorcier. Girard ne perdit pas courage; au milieu de ce bourdonnement ricaneur qui l'accueillait, il médita sa défense et sut tenir tête à l'orage. Le 18 novembre, l'official interrogea La Cadière, laquelle se mit sous la protection de son juge naturel, Martelli-Chautard, lieutenant-général en la Sénéchaussée, et lui porta une plainte en forme contre son confesseur. Le 24 du même mois, ce magistrat commença l'information conjointement avec l'official qui s'efforçait de donner à la cause une tournure favorable au père Girard. L'évêque de Toulon, dévoué

aux jésuites, défendit aux prêtres de son diocèse de recevoir La Cadière au tribunal de la pénitence, tant qu'elle n'aurait pas retracté ses impostures contre le père Girard, et demandé pardon à ce saint prêtre. Lebret, premier président du parlement d'Aix, se rendant aux puissantes sollicitations des collègues de Girard, fit renfermer La Cadière dans le couvent des Ursulines à Toulon. La mère de cette fille se plaignit au cardinal de Fleury, alors premier ministre, lequel ne répondit pas. Les jésuites employaient ce temps à réchauffer le zèle de leurs partisans, à déclamer contre La Cadière, à la tourmenter par mille obsessions et mille reproches, afin d'obtenir d'elle un désaveu complet de ses accusations. Mais des lettres patentes du 16 janvier 1731, dues probablement à des manœuvres cachées des Jansénistes, attribuèrent la connaissance de ce procès à la grande chambre du parlement. Cette compagnie délégua les conseillers Bouchet de Faucon et Cadenet de Charleval, pour continuer la procédure, et ces deux commissaires, suivis du procureur-général d'Argens, se transportèrent à Toulon. Les jésuites entourèrent ces magistrats instructeurs, et, s'apercevant qu'ils penchaient en leur faveur, ils leur firent entendre que le père Nicolas, ardent Janséniste, avait comploté, avec La Cadière, la perte de Girard; que ce complot se rattachait à un vaste plan, à une machination qui n'avait pas d'autre

but que celui de décrier et de ruiner l'illustre compagnie; que l'innocence du père Girard proclamée, achèverait de couvrir de confusion une poignée de chrétiens hérétiques en état de rébellion flagrante contre l'église, depuis la promulgation de la bulle *unigenitus*. Cependant, par les décrets des commissaires instructeurs, Girard, Nicolas et La Cadière furent envoyés à Aix.

Le père Girard choisit pour son défenseur l'avocat Pazery de Thorame; celui-ci mit une grande ardeur à préparer ses plaidoieries; quant à La Cadière, les jésuites étaient tellement redoutés, qu'elle ne put trouver aucun avocat d'Aix qui voulût bien se charger de sa défense; tous lui refusèrent l'appui de leur ministère. Dans ce délaissement, le syndic de l'ordre, d'après les coutumes du barreau provençal devait se constituer le conseil et l'apologiste de La Cadière. Chaudon était alors syndic de l'ordre, il se voua à sa pénible tâche avec un zèle extraordinaire, et, à défaut de talent, il fit preuve du moins d'une grande indépendance et d'une énergie non moins grande. Pourtant, avant d'entamer la guerre, Chaudon fit proposer aux jésuites, par l'intermédiaire de Monval, conseiller à la cour des comptes à Aix, d'éteindre par un arrangement la mémoire d'une si déplorable affaire; mais les jésuites, forts de leur crédit, s'y refusèrent, en disant qu'il s'agissait moins pour eux de la cause d'un homme que de celle de l'ordre

entier, et qu'un arrêt seul pouvait, en disculpant Girard, satisfaire l'honneur blessé de la compagnie. Chaudon, rebuté ainsi, résolut de ne rien épargner pour flétrir Girard et laver La Cadière de toutes les accusations dont elle était accablée. Les aveux de La Cadière établissaient entr'elle et Girard des rapports de la plus sale intimité; Chaudon ne pouvait ni ne voulait nier ces rapports, mais, dans l'excès de son zèle mal conseillé par la science, il se rend l'écho de la rumeur populaire et se dispose à prouver que Girard n'avait ainsi souillé La Cadière que parce qu'il avait exercé sur elle l'empire d'une domination infernale, d'une obsession satanique; Chaudon établit donc deux premiers chefs d'accusation : l'enchantement et la sorcellerie. Au moment qu'il ramassait soigneusement et compendieusement les prétendues preuves de ces deux accablantes imputations, il y avait à Paris un homme qui s'appelait Voltaire et qui rimait la Pucelle d'Orléans. Chaudon choisissait bien son temps pour prouver la sorcellerie et l'enchantement de Girard. Cet avocat fit preuve d'une érudition immense, il fouilla dans le vénérable arsenal biblique, dans tous les codes, dans les ordonnances de nos rois, dans les jurisprudences des parlemens, il cita l'arrêt qui condamna au feu le pauvre Gaufridy, en 1611; toutes ces argumentations, qui remontaient au déluge, établissaient l'existence des sorciers, d'où il concluait

que Girard, en qualité de magicien, par la puissance de sa science infernale, avait pu égarer la raison et les sens de la malheureuse La Cadière, et la soumettre à des actes dont la description révolterait la pudeur.

Puis, l'infatigable et érudit avocat passa à d'autres chefs; Girard, selon lui, était coupable d'inceste spirituel, puisqu'il avait abusé horriblement de sa pénitente, d'avortement et d'abord de quiétisme. Cette dernière imputation ne ressortait que du domaine de la justice épiscopale; quant aux autres, les aveux de La Cadière venaient les corroborer; les preuves abondaient à ce sujet dans l'énorme dossier de la procédure; si La Cadière ne s'était pas livrée dans ses dépositions au dévergondage impur d'une imagination exaltée par des vapeurs histériques, Girard était coupable de ces crimes qui épouvantent la nature; ce jésuite laid et austère aurait donné un libre cours à toutes les folies criminelles d'une impudicité, qui, dans les heures ardentes de la solitude, combine des raffinemens dont la fougue des sens ne saurait même excuser la mise en pratique. La Cadière écrasait sous le poids de ses accusations cet homme impur; le crime d'avortement ne reposait que sur des indices nombreux et de graves soupçons.

Mais les jésuites ne s'endormaient pas dans une sécurité qui aurait pu leur devenir fatale; ils remuaient la Province en faveur de leur con-

frère, intéressant à sa cause des hommes de cour, de parlement, d'église et de barreau; la Province était agitée, jamais cet esprit de corps si puissant n'opéra de tels mouvemens, ne combina des ressorts plus habiles. Au dire du marquis d'Argens, les dames de la plus haute distinction entrèrent dans cette ligue qui devait sauver Girard; quelques-unes se réconcilièrent avec des amans congédiés, afin de les intéresser au procès du jésuite; les deux partis se dessinèrent et s'observèrent. Les jansénistes mirent à défendre, à soutenir, à préparer le triomphe de La Cadière, la même chaleur qu'employaient les jésuites et leurs partisans en faveur du père Girard. Le peuple, fortement impressionné par la publicité donnée aux aveux de La Cadière, poursuivait de ses énergiques clameurs le jésuite; celui-ci avait pour lui le clergé et une partie de la noblesse d'épée et de robe, mais le peuple s'attacha à La Cadière, et les cris qu'il poussait en dehors de la salle des délibérations, retentirent aux oreilles des juges. L'agitation était partout, c'était l'affaire qui occupait exclusivement les esprits; des enfants agitant des clochettes quêtaient dans les rues des fagots pour brûler le père Girard, puis en venaient d'autres qui élevaient en l'air une *chaise*, car *cadière* signifie chaise en patois, et demandaient aussi des fagots pour faire subir le même supplice du feu à la pénitente; si ces

deux troupes se rencontraient, elles se ruaient l'une sur l'autre avec une incroyable frénésie. Le fils de l'avocat Chaudon, grand amateur de la chasse, étant venu dans une maison de campagne, à deux lieues de Marseille, pour se livrer à cet exercice, fut entraîné par son ardeur jusques aux portes de la ville, et y entra pour se reposer quelque temps. Un de ses amis qui le reconnut, le nomma, aussitôt son nom vole de bouche en bouche, la foule grossit autour du fils du défenseur de La Cadière, on lui improvise une ovation, on bat des mains autour de lui, il parcourt les rues au bruit des applaudissemens.

Le parlement, au lieu de se maintenir calme, quand tout se démenait autour de lui, se divisait en deux fractions ; d'Argens, le procureur-général, fut accusé d'avoir inspiré des réponses au père Girard pour préparer son acquittement ; on signala d'autres membres comme raffermissant La Cadière dans les siennes ; aussi les séances particulières de cette cour donnèrent-elles lieu à mille scènes scandaleuses ; on s'injuriait, on exigeait des excuses, on se lançait à la tête les plus graves reproches ; la tête tournait à tout le monde.

Et le jour du jugement approchait, l'attente était générale, tous les cœurs battaient de sentimens contraires, et l'on était loin de prévoir une issue aussi insignifiante que celle qui vint

après tant de mouvement. Le fanatisme réclamait un bûcher bien allumé, au milieu de la place des Prêcheurs, sur lequel les uns voulaient que Girard fut consumé à petit feu, tandis que d'autres demandaient qu'on y étendît La Cadière, vêtue d'une chemise souffrée.

Les conclusions de l'affaire avaient été délibérées en assemblée du parquet, composé de cinq membres; prises à la majorité de trois voix contre deux, elles furent lues à l'audience le 11 septembre 1731, par Gaufridy, premier avocat-général, qui était d'un avis contraire, mais qui fut obligé de subir la loi du plus grand nombre. Ces conclusions tendaient à ce que le père Girard fût mis hors de procès; à ce que La Cadière, convaincue d'accusation fausse et calomnieuse, d'avoir abusé de la religion et profané ses mystères, d'avoir contrefait la sainte et la possédée; « fut livrée aux » mains de l'exécuteur de la haute justice, pour » faire amende honorable devant la porte de » l'église métropolitaine, et de là menée sur la » potence de la place des Prêcheurs pour y être » pendue et étranglée, et préalablement appliquée » à la question ordinaire et extraordinaire, pour » tirer plus amples vérités sur les complices de » ses crimes, pour ensuite faire droit à l'égard » de ses deux frères et du père Nicolas. »

Quand ces conclusions retentirent au sein de la multitude, un hourra général s'éleva contre

ceux qui les avaient rédigées ; le peuple courut devant le couvent où La Cadière était renfermée, et toutes les voix lui crièrent de ne pas perdre courage, que le nombre des amis de son innocence égalait, s'il ne le surpassait, celui des honteux partisans des jésuites. Les murs de cette maison sainte s'ébranlèrent aux appellations les plus énergiquement exprimées de sympathie. La chambre commença, enfin, la délibération ; le parlement était embrasé, incandescent, exaspéré. De Villeneuve d'Ansouis, commissaire-rapporteur, et, en cette qualité, premier opinant, fut d'avis de mettre le père Girard hors de cour, purement et simplement. De Suffren, doyen des conseillers, vota pour le bannissement perpétuel; mais il se rangea ensuite à l'opinion du rapporteur. Morel Villeneuve de Mons, Gautier de Valabres, Bouchet de Faucon, d'Estienne et Meyronnet Châteauneuf, acquittaient le jésuite. De Revest de Montvert appuya par un long discours son opinion ; il soutenait qu'il ne s'arrêtait pas aux accusations de sortilége et de quiétisme, mais il trouvait l'inceste et l'avortement évidemment prouvés. Il conclut en confessant qu'il croirait ne pas faire usage de sa raison, s'il n'envoyait pas à la mort un homme coupable de pareils crimes. A peine cet avis fut-il ouvert que l'abbé Cadenet de Charleval, conseiller-clerc, quitta l'assemblée, pour se conformer aux décisions cano-

niques qui défendent aux prêtres de participer à des condamnations capitales. Martini de Saint-Jean, vota pour qu'on appliquât à Girard la peine du feu. Ce fut également l'avis de Laurens de Peyrolles et d'Arnaud de Nille. De Lestang de Parades s'emporta contre La Cadière, et s'attendrit sur l'innocence du père Girard. De Montvallon fit de Girard un portrait pastoral, il le représenta plein de candeur et d'innocence, ne vit dans La Cadière qu'une fille perdue, et il insista pour l'acquittement du jésuite. D'Hermivy de Moissac épuisa, pour ainsi dire, la matière contre l'accusé. « Pourquoi perdre tant de » temps, dit Montvallon, à demi-voix, l'arrêt » est fait, et personne de nous ne reviendra à » d'autres sentimens. »

« Cela servira au moins au jugement de Dieu, » reprit vivement de Moissac, il n'y a que trop de » loups dans la bergerie, et si je laissais encore » celui-là, je me croirais deshonoré devant le ciel » et devant les hommes. Oui, je me croirais souillé » d'une tache éternelle, si j'hésitais un seul ins- » tant à condamner à mort un si grand scélérat. » Je ne puis faire moins pour venger la religion » outragée, la morale méconnue, les plus saintes » lois foulées aux pieds, je ne puis faire moins » pour le repos et la sûreté des familles. » De Ricard embrassa cet avis. Une attaque de goutte faillit empêcher Ricard de venir déposer son vote;

mais sachant que d'une seule voix pouvait dépendre l'arrêt, il se fit porter au palais. De Trimond, se montra épouvanté de tant d'amas de noirceur et de dégoûtante débauche. Le crime à ses yeux sourdait par tous les pores de la procédure. De Trimond était malade, ses parens le suppliaient de ne pas quitter le lit, mais, dans son zèle, il déclara qu'il se ferait porter mourant au palais, et qu'il mettrait le feu à sa maison, avant de déserter son poste dans une circonstance si solennelle. De Galice dit que la culpabilité du père Girard lui paraissait aussi claire que la lumière du jour. Les présidens Coriolis d'Espinousse et de Piolenc crurent à des pièges adroitement tendus par La Cadière à Girard, et que ce père était la dupe et la victime des atroces mystifications de cette fille. La Boulie dit : « Jamais » je n'ai cru que le père Girard fût enchanteur » ou sorcier. C'est un homme comme les autres, » mais un homme incestueux et infanticide. » Ce conseiller, après avoir longuement développé ce thême, conclut à la peine du feu. Telle fut l'opinion de Leblanc Leveaume, et les présidens de Maliverny et de Régusse en dirent autant. Vingt-quatre membres de la cour avaient déjà voté, et il y avait partage de douze voix contre douze. Mais comme des liens d'étroite parenté unissaient le conseiller Bouchet de Faucon au doyen de Suffren, les deux voix favorables au

jésuite ne comptaient que pour une seule, de sorte que la majorité légale entraînait la condamnation. Le vote décisif n'était pas encore sorti de l'urne, c'était celui du premier président Lebret ; mais il prononça son acquittement.

Donc, par arrêt du 10 octobre 1731, le parlement déchargea Girard de l'accusation portée contre lui et le renvoya devant l'officialité de Toulon, pour le *délit commun*. On appelait ainsi un délit commis par un ecclésiastique, mais qui n'entraînait pas une peine afflictive ou infamante. Quand les débats s'ouvrirent au sujet de La Cadière, il y eut une exaltation égale dans la discussion ; pourtant l'arrêt rendu à la majorité de quatorze voix contre douze, les acquitta tous, et néanmoins condamna La Cadière aux dépens de la procédure faite à Toulon.

Le peuple, qui ressentait le contre-coup de ce qui se passait dans la salle des délibérations, tenait constamment tous les abords du palais envahis ; le jugement qui venait d'être prononcé lui parvint bientôt ; alors, des clameurs confuses s'élevèrent dans l'air, l'agitation montait, grondait et se déchaînait, en tonnerre de voix et de cris, dans toutes les rues voisines ; les juges qui avaient opiné pour Girard furent grandement hués ; ils se sauvèrent à travers la populace, assourdis de vocifėrations, et insultés de gestes.

Le premier président Lebret dut à la vîtesse des chevaux de son carrosse, de ne pas être lapidé; une grêle de pierres l'accueillit; le président Maliverny fut couvert d'applaudissemens, tous les honneurs du triomphe lui furent prodigués. La Cadière, mise en liberté, se retira chez son procureur, où elle recevait à chaque instant des visites de félicitations; le peuple assemblé sous ses fenêtres la demandait, et toutes les fois qu'elle se montrait, une immense clameur de joie s'élevaït jusqu'à elle. Quand elle alla remercier les membres de la cour qui s'étaient prononcés pour elle, plus de dix mille personnes formèrent son cortège. On la reçut dans les principales maisons d'Aix; les dames jansénistes la baisaient au front, et la populace touchait de ses lèvres le bas de sa robe. On lui donna des sérénades, des dîners; Madame de Simiane, fille du lieutenant-général comte de Grignan, et petite fille de Madame de Sévigné, se fit remarquer par la véhémence de ses caresses et de ses complimens; elle ne quittait pas La Cadière. La présence de cette femme dans Aix continuant à y exciter des rassemblemens trop tumultueux, le président fit entrer dans la ville le premier régiment de Flandres, et ordonna à La Cadière de quitter Aix; on a toujours ignoré le lieu où elle se retira.

Le père Girard, après sa mise en liberté, se

plaça dans une chaise à porteur, dont il eut soin de tirer les rideaux sur lui; mais il fut découvert. Aussitôt on se précipite sur sa chaise, on l'accable d'invectives, on l'appelle sorcier, scélérat, sacrilège. Les porteurs hâtent le pas, et parviennent avec peine à jeter le père Girard sur le seuil de l'église des jésuites, où il se réfugie en grande précipitation. On en barricade les portes. Girard, remis de sa frayeur, s'agenouille aux pieds du maître-autel et entonne un *Te Deum* d'actions de graces, puis il revêt les ornemens sacerdotaux et célèbre la messe. Ses amis le blâmèrent. De Brancas, archevêque d'Aix, reprocha au supérieur du couvent d'avoir toléré un pareil scandale.

A Marseille, on brûla des mannequins de paille qui imitaient des jésuites; mais à Toulon, il y eut une plus grande manifestation de rumeurs populaires. L'évêque, partisan de Girard, assurait que La Cadière serait au moins fouettée; aussi était-on consterné; mais, quand on eut appris l'acquittement de cette pénitente, la joie fit explosion. Le cercle des bourgeois se pavoisa et s'illumina; dans un salon, on plaça sur un trône une chaise ornée de rubans et de guirlandes. La foule se porta au couvent des jésuites dont on décida l'incendie; déjà des sarmens et des fagots étaient amoncelés, quand le père Grignet, s'élançant dans la rue par une porte dérobée,

alla quérir du secours. Le commandant de la place vint en toute hâte, dispersa, à l'aide de sa troupe, cette foule électrisée ; alors on promena pendant trois jours, dans toute la ville, une soutane placée au bout d'une perche que surmontait un trépied triangulaire renversé dont chaque pied était garni d'une corne repliée, à l'imitation de celle dont les peintres décorent le front du diable. On arrêtait le grotesque mannequin devant chaque porte des pénitentes du père Girard, affligées du sobriquet de *Girardines*, et là, on fesait subir à la soutane un risible interrogatoire, puis on prononçait la peine du feu. La sentence fut exécutée sans encombre au champ de bataille.

Pourtant chacun se moquait de l'arrêt absurde du parlement d'Aix qui avait acquitté tout le monde. D'Aguesseau en montra son étonnement dans une lettre adressée au président de Maliverny, le 14 novembre 1731. Mais les jésuites se vengeaient ; Belzunce, évêque de Marseille, les soutenait de tout le crédit que sa vie héroïque lui donnait ; cet évêque engageait le cardinal de Fleury à commettre des actes de violence, pour raffermir l'église que tant d'audace humiliait et déconsidérait. Le pouvoir usa donc de quelques rigueurs ; il exila à Vivien l'avocat Gastaud, accusé de s'être montré un des plus chauds partisans de La Cadière. Quatre négocians de Marseille, qui tinrent des propos indiscrets, furent

jetés en prison. L'abbé de Caveyrac, pour avoir rimé de mauvais vers sur le procès, se vit arrêté. Une lettre de cachet relégua dans ses terres la dame Marsel de Volonne; les jésuites obtinrent des lettres de cachet contre dix habitans de Toulon.

Le 20 février 1732, l'official de Toulon acquitta pleinement le père Girard, et l'évêque de Vivien, François de Villeneuve, écrivit une lettre d'admiration et de félicitation au jésuite persécuté et maintenant triomphant. Le père Girard alla se reposer de toutes ses fatigues dans le palais épiscopal de Vivien, et il se retira ensuite à Dôle, où il mourut le 4 juillet 1733, *en odeur de sainteté*, s'il faut en croire la relation publiée à ce sujet par le préfet du collége des jésuites.

Au commencement de 1735, de La Tour vint remplacer le premier président Lebret, dont la mort mit fin à toutes les persécutions dirigées contre les partisans de Jansénius. Les exilés rentrèrent, et le souvenir de toutes ces scènes ridicules ou scandaleuses n'eut plus rien d'inquiétant.

Charles Albert, électeur de Bavière, Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, le roi d'Espagne Philippe V, profitant de la mort de Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche et empereur d'Allemagne, se portèrent pour héritiers de l'empire; ils disputèrent la

possession de ce glorieux titre à l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Charles VI, qui ne laissa point d'enfant mâle, et femme de François de Lorraine, grand-duc de Toscane. Des guerres allaient donc se rallumer; un héros, non encore connu, parut alors dans les champs de bataille qui venaient de s'ouvrir; c'était Frédéric II, roi de Prusse, qui, du premier coup, foudroya la Silésie. L'électeur de Bavière, les yeux fixés sur le cabinet des Tuileries, attendait le signal de la cour de France, mais le cardinal de Fleury hésitait à le donner. Le testament paternel, la pragmatique sanction garantissaient les droits de Marie-Thérèse; la violation des traités désolait la vieillesse de ce ministre prudent et intègre; mais les instances du comte de Belle-Isle et de son frère le chevalier, triomphèrent des scrupules du vieux ministre, et il consentit à soutenir, mais d'une manière détournée, une guerre qui mettait le feu aux quatre coins de l'Europe. Belle-Isle, fut envoyé au camp du Roi de Prusse et à Dresde, pour porter l'appui de la France à l'électeur de Bavière, Charles-Albert. Le négociateur s'entendit avec Frédéric et la cour de Saxe. Charles-Albert, prenant le titre de lieutenant-général des armées de Louis XV, pénétra dans l'Autriche au moment où Marie-Thérèse essuyait des rudes assauts de la part de Frédéric de Prusse. Charles-Albert

se jette dans Prague, y prend la couronne du Roi de Bohême et court à Francfort se faire donner l'investiture impériale sous le nom de Charles VII ; vingt mille Français et vingt mille Saxons le suivaient. Marie-Thérèse ne plia pas sous les revers, elle entendit crier autour d'elle ces paroles touchantes de ses Hongrois : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ.* La Hongrie se serra à ses côtés après s'être levée en masse aux appels de ses magnats; l'Angleterre et la Hollande lui envoyèrent des secours d'argent ; un défaut de concert se manifesta parmi ses ennemis, la désertion et la mortalité pénétrèrent dans les rangs de l'armée de Charles VII, des revers multipliés se succédèrent. Belle-Isle sauva l'armée française assiégée dans Prague, la guerre arriva du fond de l'Autriche sur les bords du Rhin. L'étoile de la France pâlissait, nous eûmes nos bandes écrasées, à Dettingen, par Georges II, roi d'Angleterre ; trop d'impétuosité nous fut funeste. Charles VII n'avait plus d'état, le Roi de Prusse se réconciliait avec Marie-Thérèse qui lui abandonnait la Silésie, et l'Anglais, heureux de nos revers, menaçait nos Colonies.

Le cardinal de Fleury mourut en 1744. Louis XV songea sérieusement à réparer tant d'affronts.

Marie-Thérèse venait de contracter aussi une alliance avec le Roi de Sardaigne ; le Roi d'Espagne restait seul au cabinet de Versailles ; l'in-

fant don Carlos était maître du royaume des Deux-Siciles, et l'on destinait le Milanais et le Parmesan à don Philippe, son frère puîné. Ce dernier s'empara du duché de Savoie ; en même temps la France déploya ses forces maritimes.

Une flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Mathews, composée de quarante-cinq vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de quatre brûlots, croisait depuis quelque temps devant Toulon. Le port de cette ville avait reçu seize vaisseaux espagnols commandés par don Joseph de Navarro; qui avait transporté des secours et des munitions à don Philippe.

Le comte de Maurepas, ministre de la marine, avait eu soin de rassembler à Toulon seize vaisseaux de ligne, quatre frégates et trois brûlots, sous les ordres du chevalier de Court, qui, malgré ses quatre-vingts ans, montrait encore beaucoup de vigueur et d'aptitude. Quand on eut assez exercé nos marins, nouvellement embarqués, à tirer au blanc, on décida d'avoir un engagement avec cette flotte anglaise qui croisait, silencieuse et menaçante, à l'horizon de notre mer. Le 22 février 1744, les escadres combinées de France et d'Espagne, sortirent de Toulon et s'avancèrent, malgré l'infériorité du nombre, vers l'amiral Mathews ; celui-ci, négligeant de rallier toutes ses divisions, en laissa une en arrière, et accepta le combat. Il tira au large pour se

rendre maître du vent et manœuvra avec tant d'habileté, qu'il parvint à rompre la ligne espagnole et à la séparer des vaisseaux français. Cinq vaisseaux anglais assaillirent furieusement l'amiral espagnol *le Royal-Philippe*, de cent dix canons. Malgré cette attaque si rude, le vaisseau espagnol soutint le choc avec toutes ses inégalités, et Mathews, désespérant de le prendre, se résolut de lancer un brûlot sur lui. Les vaisseaux qui devaient masquer l'approche du bâtiment incendiaire manœuvrèrent avec une maladresse telle, qu'ils le laissèrent voir; à l'instant l'amiral espagnol foudroie le brûlot dont le capitaine, exaspéré d'avoir manqué son coup, se fit sauter en l'air avec tout son équipage. Le chevalier de Court, qui parvint à se dégager, arriva au secours des Espagnols et délivra un de leurs vaisseaux. La nuit mit fin au combat. Mathews, ralliant ses vaisseaux, se retira à Minorque, et les deux flottes combinées firent voile vers Carthagène. L'amiral anglais fut déclaré incapable de servir par une cour martiale, et de Court, accusé par les Espagnols de les avoir secourus trop tard, exilé dans une de ses terres. L'honneur de la bataille resta à don Joseph de Navarro. La Méditerranée dut à cette bataille l'avantage d'être délivrée pendant quelques temps de la présence des vaisseaux anglais; et don Philippe reçut les secours dont il avait besoin.

Voici comment fut arrêté le plan général de la campagne : le prince de Conti avait ordre de se rendre dans les Alpes, pour y soutenir don Philippe et ses Espagnols ; le maréchal de Coigny devait garder la défensive en Alsace, où les plus grands coups seraient portés ; au maréchal de Noailles, on avait réservé le soin d'attaquer les places fortes, tandis que le maréchal de Saxe couvrirait ses opérations. Le 26 mars, don Philippe et le prince de Conti se réunirent sur les bords du Var, où vingt mille Français se joignirent à vingt mille Espagnols. On jeta deux ponts-volans, l'un en face d'Aspremont, et l'autre de Saint-Laurent, et l'artillerie et les bagages passèrent. Puis, Nice fut emportée ; la prise de Villefranche et de Montalban fit perdre un temps précieux. Château-Dauphin fut enlevé, et la victoire de Coni illustra nos armes ; le 11 mai 1745, nous étions aussi vainqueurs à Fontenoy.

Les combats se succèdaient avec acharnement en Italie ; le prince de Conti l'avait quittée pour venir prendre le commandement de l'armée de l'Alsace à l'aide de laquelle il couvrait la frontière et menaçait l'Allemagne. Son successeur en Italie, le maréchal de Maillebois, parut dans le Monferrat. Milan se rendit à lui ; mais le 15 juin 1746, nos troupes perdirent la bataille de Plaisance qui entraîna la ruine de nos affaires en Italie. Après cette désastreuse journée, Maillebois, le marquis de Las-Mi-

nas et l'infant don Philippe, se replièrent vers Gênes, emmenant avec eux onze mille Français et neuf mille Espagnols. Les Autrichiens, les serrant de près, tombèrent devant Gênes, et assirent leur camp à San-Pier-d'Arena; au même moment, la flotte anglaise de Mathews se montra devant le port, en ordre de bataille. Les Français et les Espagnols, en présence de ce double danger, évacuèrent Gênes, dans un grand désordre, et les Autrichiens entrèrent dans cette ville le 6 septembre, pendant que le roi de Sardaigne recouvrait son comté de Nice. Las-Minas, se séparant des Français, se rendit dans la Savoie, car ce duché continuait à leur appartenir. Les Français passèrent le Var le 28 octobre, dans le plus pitoyable état, dénués de vivres, sans instrumens pour rompre le pont, complètement découragés: l'Italie leur avait été encore fatale. Don Philippe tomba dangereusement malade à Arles; Maillebois courut à Versailles pour rejeter sur Las-Minas tous les désastres de cette campagne.

L'Autriche triomphait donc au midi, tandis qu'en Flandres elle expiait par des revers ses succès d'Italie. Elle décida l'envahissement de la Provence; le comte de Brown réunit dix-huit bataillons, des meilleures troupes piémontaises, à ses Autrichiens, et conduisit vers le Var quarante mille hommes. Le 30 novembre 1746, cette armée passa le fleuve, et les bannières ennemies flottèrent dans

nos campagnes; la flotte anglaise, longeant la côte, en protégeait les mouvemens. Un premier campement eut lieu à Cagnes, à deux lieues d'Antibes ; la droite ennemie s'appuyait au bois de Villeneuve, et la gauche à la rivière du Loup. Le 6 décembre l'armée s'ébranla et se rapprocha d'Antibes, en touchant de sa droite le village de Biot, et de sa gauche le bois de Vaugrenier.

Le même jour le fort-carré fut vigoureusement attaqué, mais on riposta par un feu si vif, que l'ennemi se retira: le 12 décembre, l'armée autrichienne traversa Grasse, qu'elle pilla; ce fut à cette ville que sa droite s'appuya, tandis que sa gauche atteignit Cannes, où le comte de Brown établit son quartier général, à deux grandes lieues d'Antibes et à une petite lieue de Sainte-Marguerite.

Les Anglais s'approchèrent de cette île, et en commencèrent le bombardement le 14 ; ils opérèrent une descente dans la nuit du 14 au 15 ; 2,000 hommes marchèrent vers le fort, qui se rendit par capitulation. Le commandant obtint de faire transporter à Marseille, sur un vaisseau anglais, sa garnison et les prisonniers d'état qui avaient cru à une délivrance.

Vence s'épouvanta, ses habitans voulaient abandonner leur ville ; il fallut que Surian, leur évêque, les rassurât, et les engageât à ne pas déserter leurs maisons en présence de l'ennemi. Ce prélat, suivi de ses ouailles, alla attendre les généraux autri-

chiens aux portes de la ville, quand ils furent descendus de cheval, il leur dit : « Messieurs, vous « ne venez point faire la guerre aux citoyens, « mais aux soldats. Le Dieu des armées décidera « qui doit être vainqueur. Mais l'humanité des « princes que vous servez ne vous permet pas de « maltraiter des hommes désarmés. » Ensuite Surian conduisit ces généraux dans le palais, et remplit envers eux tous les devoirs d'une noble hospitalité; un jeune aide de camp, fort léger, quoique autrichien, demanda à l'évêque combien il faudrait de temps à l'armée pour aller jusqu'à Lyon. Surian lui répondit : « Je sais bien, Monsieur, le temps « qu'il me faut pour me rendre dans cette ville, « mais je ne saurais estimer celui qu'il faudrait « à une armée qui aurait à combattre les troupes « du roi mon maître. »

Joseph David, comte de Sade, seigneur d'Eyguières, était le gouverneur d'Antibes ; il jura de périr écrasé par les ruines de sa ville; aussi soutint-il courageusement le bombardement terrible qui éclata sur Antibes, le 19 du même mois de décembre. Louis XV songea à sauver la Provence ; il y envoya le maréchal de Belle-Isle, qui arriva dans notre pays sans argent et sans soldats. Il eut l'idée de mettre sur pied les milices de la Provence, mais de tous côtés le découragement se manifestait, les régimens étaient réduits à moins de la moitié de leurs hommes, les chevaux mouraient de faim, la

nourriture manquait aux soldats; tout était devenu la proie des ennemis, ils avaient vidé toutes les caisses, saccagé toutes les campagnes du Var à la rivière d'Argens et à la Durance. Belle-Isle, qui, à défaut de grands talens militaires, avait du moins un esprit d'ordre et une certaine activité d'esprit, fit face aux nécessités les plus pressantes ; il réalisa un emprunt de cinquante mille écus, releva le moral des soldats, et, cumulant les fonctions d'intendant et de munitionnaire, il eut bientôt sous la main d'abondantes ressources ; ensuite, il savait faire la guerre en partisan, il aimait à machiner des surprises, de sorte qu'il se trouva bientôt prêt à harceler l'ennemi, et à lui disputer le terrain pied à pied. Il reçut des renforts, fut rejoint par Las-Minas qui lui amena des troupes espagnoles au nom de Ferdinand VI, qui venait de succéder à son père Philippe V. L'ennemi, par l'effet des manœuvres de Belle-Isle, ne put se rendre maître de Castellane, de Draguignan et de Brignolles. Le maréchal se retrancha dans un camp près du Puget, pour couvrir Toulon. Le quartier-général des Autrichiens était encore à Fréjus, et tout présageait une bataille décisive.

Mais les Génois se soulevèrent ; un incident, qui réveilla aux cœurs des habitans de cette ville le souvenir de leur ancienne gloire, occasionna cet héroïque soulèvement. Les Autrichiens traînaient dans les rues de Gênes un mortier qu'ils

destinaient à l'armée de Provence ; en passant sur une voûte, le mortier la fit crever et il se trouva engagé dans des ruines. Les Autrichiens voulurent forcer les passans à les aider, en employant à leur égard des coups de bâton. Un jeune homme, qui fut frappé parce qu'il ne montrait pas assez de bonne volonté, prit une pierre et la lança contre les soldats. Ce fut le signal de l'explosion : elle fut terrible. Gênes s'emplit de bruit. Les habitans se barricadent, et écrasent du haut de leurs toits, à coups de projectiles, tous les Autrichiens qui osent s'engager dans les rues ; une pluie permanente de pierres fond sur eux, et les force d'évacuer la ville; dans les campagnes, les paysans les poursuivent et en massacrent un grand nombre, au bruit du tocsin dont les sons répétés les électrisent.

Cette révolution génoise mit le comte de Brown dans un cruel embarras ; il tirait de Gênes ses provisions ; l'hiver vint augmenter les difficultés de sa position ; cette année il fut extrêmement rigoureux ; les chemins étaient rendus impraticables par les neiges et les pluies ; les paysans provençaux et des détachemens de soldats houspillaient les Autrichiens, ou les empêchaient de maintenir entr'eux des communications promptes et faciles. Les Anglais étaient bien maîtres de la mer, mais des vents formidables soufflaient sur les eaux et tenaient la flotte anglaise loin des côtes où elle se serait infailliblement brisée. La nour-

riture manqua aussi aux chevaux allemands; une épidémie meurtrière réduisait les rangs de l'armée; les Autrichiens périssaient de toutes les manières, sous un ciel qui avait déployé pour eux des rigueurs inaccoutumées. Le nombre des malades augmentait chaque jour, on les envoyait par centaines aux hôpitaux établis au delà du Var, et il fallut que l'hospitalière ville de Nice leur ouvrît les siens.

Au commencement de janvier 1747, le maréchal de Belle-Isle avait terminé tous ses préparatifs. Soixante-deux bataillons, vingt-deux escadrons, tous bien équipés, étaient pleins d'ardeur et d'enthousiasme. Le maréchal commença par délivrer Antibes dont le bombardement durait depuis vingt-neuf jours; Ste.-Marguerite fut reprise. La position des Autrichiens empirait chaque jour; aussi le comte de Brown, se décidant à partir, laissa en Provence une forte arrière-garde sous le commandement du général de Néhans, et s'avança vers le Var.

Mais Brown n'opéra pas sa retraite sans encombre : une colonne française l'atteignit par le bois de l'Esterel et le harcela vivement; Belle-Isle entama son arrière-garde; à Castellane il y eut un engagement dans lequel, malgré la résistance que soutenait le désespoir, les impériaux essuyèrent une déroute complète; le général de Néhans reçut une forte contusion à la tête et ne put continuer à donner des ordres; le marquis

d'Orméa le remplaça dans son commandement. D'Orméa rallia les fuyards et, soutenant avec courage le feu perpétuel des Français, il fit repasser le Var à l'armée autrichienne le 12 avril 1747.

Cette troupe autrichienne, réduite à un très petit nombre de soldats, se rallia aux Piémontais pour menacer Gênes. Cette fois Gênes était aux abois, la flotte anglaise la menaçait ; un petit navire lui apporta un million, au nom de Louis XV, et les galères de Toulon et de Marseille firent voile vers son port avec six mille hommes ; une tempête et l'attitude menaçante des Anglais forcèrent cette petite flotte de relâcher en Corse et à Monaco ; six de ses bâtimens tombèrent au pouvoir des ennemis, Gênes reçut les autres. Mais les Piémontais et les Anglais la serraient vigoureusement. Belle-Isle, pour la sauver, franchit le Var dans la nuit du 4 au 5 juin, prit le comté de Nice, passa avec ses bataillons à travers les murs conquis du fort de Montalban, et se flatta de gravir le col de Fenestrelles et d'Exiles. Mais, dans ce passage dangereux, vingt-un bataillons piémontais, placés derrière des murs de pierres et de bois, hérissés de canons, attendaient les Français. Belle-Isle lança ses régimens sur ces retranchemens qui se couvrirent de feux et éclatèrent en boulets : le carnage fut horrible, et Belle-Isle déconcerté rebroussa chemin jusqu'à Besançon.

Charles VII meurt, Marie-Thérèse fonda alors la maison impériale d'Autriche-Lorraine. Au bruit du siége conduit avec énergie de Maestricht, au bruit d'une invasion projetée en Hollande, l'impératrice demande la paix et l'obtient. Elle fut conclue le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle. Le roi de France renonça à ses conquêtes.

Cette paix fut troublée par l'Angleterre qui convoitait le Canada. Il y eut d'abord des négociations qui finirent par la guerre. En 1775, la France et l'Angleterre en vinrent encore aux armes.

Le roi de Prusse passa aux Anglais, lui jusqu'alors l'allié fidèle de la France; l'Autriche entra dans nos intérêts; l'Espagne, la Sardaigne et la Hollande gardèrent la neutralité.

Mais la fortune nous favorisait, nous battions les Anglais au Canada; le maréchal de Richelieu, si chanté par Voltaire, recevait l'ordre de leur enlever Minorque, qui leur assurait la domination de la Méditerranée; il devait s'y rendre avec trente mille hommes, protégés par une escadre sous le commandement du marquis de la Galissonnière. Les préparatifs de l'expédition se firent à Toulon et à Marseille. La flotte anglaise sortit des îles d'Hyères le 10 avril 1756. Douze vaisseaux de ligne, cinq frégates et cent cinquante bâtimens de transport la composaient. Le 17, après avoir essuyé une rude tempête, l'armée débarqua à Minorque et s'empara de Ciutadelle et de Mahon.

Les Anglais s'étaient renfermés au fort Saint-Philippe. Le 20 mai, Galissonnière battit quatorze vaisseaux anglais, et le 28 du même mois, Richelieu entra dans le fort.

Malgré tant de signalés avantages, nous ne pûmes ravir aux Anglais le sceptre des mers, pour nous exprimer comme on le fesait alors. Nous perdîmes nos possessions coloniales; l'anglais nous les enleva Le cabinet de Versailles méditait une descente en Angleterre. Deux armées, l'une en Bretagne, sous les ordres du duc d'Aiguillon, et l'autre à Dunkerque, sous Chevert, étaient prêtes; l'amiral de la Clue, commandant l'escadre de Toulon, forte de douze vaisseaux de ligne et de trois frégates, se disposait à joindre à Brest le maréchal de Conflans, qui avait sous ses ordres vingt-un vaisseaux. Mais un triple blocus vint faire échouer cette audacieuse entreprise; Boys et Hawke rangèrent leurs flottes devant Dunkerque et Brest, et Boscawen mit la sienne en face de Toulon.

De la Clue se tenait prudemment renfermé dans le port de Toulon, mais ayant vu un jour les voiles anglaises disparaître à l'horizon, il se hasarda à sortir. Il longeait les côtes de la Barbarie, séparé de cinq de ses vaisseaux et de trois de ses frégates. Le lendemain 17 août 1759, Boscawen s'offrit à lui, avec quatorze vaisseaux, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Nous fûmes battus;

trois vaisseaux français furent pris, deux brûlés sur la côte et deux autres coururent se cacher dans Lisbonne. Le 20 novembre, Hawke battit là l'escadre de Conflans. Au mois de février 1703, une paix générale fut signée. Telle fut là fin de la désastreuse guerre de sept ans.

Tandis que nous perdions nos colonies, que nos flottes étaient écrasées, que le trésor national s'appauvrissait, les querelles religieuses s'envenimaient toujours davantage. La demande d'un état détaillé de tous les biens du clergé qui fut faite, au nom du Roi, par Machault, contrôleur-général des finances, jeta l'épouvante parmi les prêtres, et fit croire à la suppression prochaine des ordres monastiques. Le clergé et le parlement se déchirèrent par de ridicules rivalités mutuelles, il y avait un absurde conflit de juridictions. Belsunce, qui, sans la peste de Marseille, n'aurait laissé parmi nous que la mémoire d'un prélat entêté et d'un esprit étroit, ne suivait que les conseils d'un astucieux jésuite nommé Lemaire, il écrivait à Machault : « Ne nous mettez pas dans « la nécessité de désobéir à Dieu ou au Roi. « Vous savez lequel des deux aurait la préfé- « rence. » Le bourreau brûla cette lettre par arrêt du parlement de Paris.

Mais l'orage s'accumulait sur l'ordre des jésuites. Aux Jansénistes dont la haine avait été nourrie par les belles et ennuyeuses lettres de Pascal, les fac-

tums oubliés d'Arnault, les écrits ridicules de Saint-Cyran, s'étaient réunis les jeunes gens, grands lecteurs de Voltaire et de Rousseau, les encyclopédistes, les philosophes et une foule de membres des parlemens du royaume. La ruine de cet ordre était presque dans les vœux de tous les hommes éclairés ; on lui imputait des crimes atroces, des ouvrages où les doctrines les plus grotesquement criminelles étaient prêchées, des banqueroutes frauduleuses, une licence de mœurs extrême ; le principal et peut-être le seul crime du jésuitisme, c'était l'orgueil de la domination. Quoiqu'il en soit, les accusations les plus véhémentes trouvaient partout des échos, et le peuple commençait déjà à créer, dans ses ignorantes colères, cet être de raison, affublé de tant de vices, souillé de tant de crimes, qu'il a fini par nommer : *Le Jésuite.*

Une faillite de trois millions, une faillite réellement commerciale, entraîna la ruine de l'ordre. Lavalette, visiteur-général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, avait créé aussi une maison de commerce qui jouissait, en Europe, d'un crédit immense. Le papier de Lavalette avait une grande réputation, il circulait partout. En 1755, les Anglais s'emparèrent de plusieurs des navires du jésuite adressés aux frères Lioncy et Gouffre, banquiers à Marseille. Ces banquiers s'attendant à recevoir deux millions

de marchandise, avaient accepté pour quinze cent mille francs de lettres de change. Les navires ayant été capturés, force leur fut de présenter leur bilan le 19 février 1756, et Lavalette, que le général de l'ordre ne voulut pas secourir, déclara sa faillite de trois millions. Les jésuites éconduisirent les banquiers marseillais si fatalement compromis; les créanciers surgirent de toutes parts; Lavalette eut son nom traîné devant les tribunaux, on le traita en négociant véritable. Des lettres-patentes, obtenues par le crédit de la compagnie, envoyèrent par devant la grande chambre du parlement de Paris toutes ces contestations pécuniaires. Les jésuites prétendaient qu'ils ne devaient pas être solidaires des actes commerciaux de Lavalette, parce que les règles de leur ordre interdisaient les opérations mercantiles. On leur répondait : « Montrez-nous donc « vos réglemens, ces réglemens que vous avez « toujours enveloppés de tant de mystères. » Le 17 avril 1761, un arrêt ordonna que les constitutions de la compagnie de Jésus seraient déposées au greffe, pour qu'on pût les examiner. Le 8 mai suivant, la grande chambre rendit un autre arrêt qui condamnait le général des jésuites, et, en sa personne, la société, au paiement des quinze cent mille francs de lettres de change et des intérêts de droit, aux dépens et à cinquante-mille francs de dommages-intérêts en faveur de

la maison de Marseille. Enfin, le 6 août 1762, le parlement de Paris prononça l'arrêt qui condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait et prononçait la vente de leurs biens.

Il y eut dans presque tous les parlemens un élan extraordinaire contre les jésuites ; le 6 mars 1762, les gens du roi d'Aix se présentèrent aux chambres assemblées ; de Castillon, avocat-général, requit la communication et le dépôt des statuts de l'ordre de Loyola. Il fut fait droit à ce réquisitoire, malgré une violente opposition de quelques membres du parlement.

Les jésuites d'Aix se soumirent aux injonctions du parlement, ils effectuèrent le dépôt ordonné ; mais un édit de Louis XV, obtenu encore par un reste de cette autorité qui touchait à son déclin, vint suspendre les poursuites.

De grandes renommées parlementaires brillèrent, à cette époque, au sein des assemblées judiciaires ; parmi elles nous remarquerons celle de Ripert de Monclar, procureur-général, qui a rattaché son nom à la destruction de l'ordre des jésuites. Il se constitua l'ardent antagoniste des jésuites ; il avait à son service une phrase claire, sonore, un peu cicéronienne, comme il la fallait, alors, aux développemens oratoires ; il en fit un magnifique emploi dans ses réquisitoires contre les jésuites ; ne voulant pas s'opposer à l'enregistrement de l'édit qui suspendait

les poursuites, de Monclar insista pour l'examen des constitutions des jésuites. Ce dernier réquisitoire fut favorablement accueilli, et aux audiences du 28 mai, du 3 et du 4 juin 1762, le procureur-général, entra dans l'examen étendu des statuts de Loyola. L'arrêt du parlement, en date du 5 juin et conforme aux conclusions du chef du parquet, ordonna que l'appel comme d'abus interjeté par le ministère public serait notifié au provincial des jésuites, pour se défendre, si bon lui semblait, et à cet effet le jugement fut renvoyé après la Saint Barthélemy. Ce même arrêt exigeait que le provincial et les supérieurs des diverses maisons du ressort, communiquassent tous les livres et documens relatifs au régime de l'ordre. Il leur fut provisoirement défendu de recevoir de nouveaux sujets ; on leur ordonna de suspendre tous les exercices religieux et scolastiques, de renvoyer tous leurs élèves et de placer tous les membres de l'institut sous la *juridiction de l'ordinaire*. De plus, tous leurs biens meubles et immeubles furent séquestrés, et les conseillers de Boudes et de Boutassy fils reçurent le mandat d'assurer l'exécution de cet arrêt, en présence du procureur-général.

Cet arrêt ne passa qu'à la majorité de deux voix ; la minorité dévouée aux jésuites et qui s'efforçait de détourner l'orage dont ils étaient menacés, comptait parmi ses membres les prési-

dens Boyer-d'Eguilles, de Coriolis, d'Espinouse, de Gueidan et d'Entrecasteaux, dix-neuf de ces membres opposans réclamèrent auprès du chancelier contre une précipitation qui violait les formes protectrices de la justice.

Les jésuites, calmes en apparence, n'avaient nullement l'air de songer à se défendre; chaque jour l'abyme se creusait sous leurs pas; cependant Mottet, leur procureur, se présenta le 4 octobre 1726, non pour offrir l'apologie de ses cliens, mais pour demander une remise à huitaine. On accorda un délai de trois jours; à la fin de ce délai, Mottet en demanda un autre, à cause de l'impossibilité de trouver des avocats. C'était dire que leur cause était désespérée. On ajourna jusqu'au 12 novembre, terme fatal passé lequel l'affaire devait être plaidée. Le procureur-général, qui comprenait que les jésuites ne demandaient pas mieux que de faire reculer le jour définitif, afin de mieux assurer l'effet de leurs batteries, rassembla tous les avocats et leur demanda si des ouvertures leur avaient été faites pour préparer la défense de l'ordre. D'après leurs réponses, il demeura constant que l'un d'eux, Gueyroard, avait été invité à se charger de cette défense; mais qu'il s'en était excusé, parce qu'il avait renoncé au barreau; Julien fit la même réponse, Siméon père et Salen avaient motivé leur refus sur la multiplicité de leurs affaires. Ainsi les jésuites n'avaient pas épuisé le barreau

d'Aix; Siméon se rendant aux instances de Monclar accepta le fardeau de cette défense.

Mais la joie que les adversaires des jésuites éprouvaient à l'approche des plaidoieries, fut troublée par la nouvelle suivante : le roi signa, le 22 octobre 1762, des lettres-patentes qui ordonnaient la suspension indéfinie de l'affaire des jésuites, et, en même temps, exigeaient la communication des motifs de l'arrêt du 5 juin, et de plusieurs arrêts postérieurs rendus sur des incidens divers. Conformément aux conclusions du procureur-général, la cour ordonna l'enregistrement de ces lettres-patentes. Mais elle chargea le premier président de la Tour, le président de Saint-Vincens, les conseillers de Gallifet, de Ballon, de Lubières et de Lauris, de se rendre auprès de Louis XV, pour lui dévoiler toutes les intrigues de la minorité parlementaire, et surtout celles dont le président d'Eguilles se rendait coupable. Le roi dispensa cette députation de venir à Paris. Alors de Monclar fit déposer à ses pieds par de Gallifet, un mémoire qui fit grand bruit.

Ce mémoire était la vigoureuse apologie du parlement; il retraçait le tableau des cabales ennemies.

« Il fallut, disait-il au roi, il fallut suppléer
« par des intrigues à la faiblesse du parti. C'est le
« point capital de la morale pratique de la société
« des jésuites, d'employer toutes sortes de moyens
« pour son accroissement, et, à plus forte raison,
« pour la conservation de son existence.

« Sire, il est nécessaire que votre majesté sache « d'où naît cette force invisible qui rend la société « si redoutable. La direction dévoile aux jésuites « l'intérieur de toutes les familles. Si quelqu'une « leur refuse la confiance, elle ne leur échappe « pas. Des domestiques affidés se font un devoir « de trahir leurs maîtres. Rien n'est caché pour « la société. Ses regards pénètrent partout. Elle « connaît les divers intérêts, les espérances, les « craintes, les caractères, les passions, les liai- « sons, les inimitiés; soit qu'elle veuille nuire ou « servir, sa politique s'arrange sur toutes ces « connaissances.

« On captive des esprits faibles sous le joug « d'une superstition commode qui calme les « terreurs sans combattre les penchans. On allume « des imaginations vives par le fanatisme qui « croit avoir le mérite de toutes les vertus, sans « autre effort que le soin ardent de persécuter « ceux dont la société veut faire des victimes.

« Ces ressorts ainsi préparés peuvent faire « mouvoir les plus grandes machines. Un fils est « menacé par son père de l'exhérédation. Un « mariage est fait ou rompu au gré de la société. « Elle dicte ou révoque les testamens dans un « pays où la faculté de disposer est illimitée. Elle « met la paix ou le trouble dans les familles. Plu- « sieurs aspirans sont tenus en échec par l'attente « de la succession d'un collatéral. Une épouse

« soumise à un directeur indulgent, impérieuse « au sein de ses foyers domestiques, séduit ou « tourmente un époux. Un créancier devient facile « ou impitoyable. La société distribue les biens « ou les maux. Les menaces et les promesses sont « encore aujourd'hui employées. Elle est redou- « table dans le sein du malheur. Elle se dit « immortelle. Sa reconnaissance et sa vengeance « peuvent opérer à chaque instant, ou attendre la « postérité.

« Avant que le jour de l'audience soit arrivé, « six mois se seront écoulés depuis l'assignation, « et plus d'un an et demi depuis la naissance de « cette affaire. Ce n'est point dans l'intérieur du « tribunal, c'est à la face de l'univers que la cause « sera agitée. Rien ne sera précipité. Les plaidoyers « respectifs seront un corps complet pour l'attaque « et pour la défense. J'ose assurer à V. M. que la « vérité sera mise dans tout son jour. Ma fidélité « lui en répond, et mon honneur à la nation « entière.

« Rome, votre clergé, vos peuples, toute l'Eu- « rope auront les yeux sur nous. Sire, votre majesté « tiendra la balance au-dessus de nos têtes pour « juger nos justices. Mais je crois pouvoir présager « que ces courriers infatigables, qui veulent être « à la fois juges dans le tribunal et agens des jésui- « tes à la cour, n'auraient plus la même audace. »

Par ces dernières paroles, Montclar désignait

ces magistrats dissidens, qui à l'aide de leurs fréquens voyages à Paris, avaient rapporté les lettres-patentes du 5 juin. Mais le président de Gallifet avait obtenu du roi que l'affaire suivrait la marche ordinaire. Le 3 janvier 1763, Mottet déclara à la barre que ses cliens acceptaient la lutte, mais qu'ils ne pouvaient l'engager encore parce qu'ils n'avaient pas reçu des pièces importantes au pouvoir du provincial, résidant à Dôle; ce provincial gardait un mutisme complet: l'avocat Siméon ne pouvait donc plaider. Le parlement renvoya la cause au lendemain; ce jour là, dans une audience solennelle, le premier président donna la parole au procureur-général, après avoir fait constater que les accusés n'étaient pas présens.

« Messieurs, dit Ripert de Monclar, j'accuse « les lois et la morale d'un ordre célèbre, qui a « étendu son crédit et sa puissance dans les quatre « parties du monde, qui a gouverné le roi et les « peuples, qui a su s'attirer des éloges de la part « des papes et gagner la confiance d'une infinité « d'évêques, qui a défendu l'église par de savans « écrits, qui a produit des martyrs et des saints.

« Serait-ce que, par une de ces révolutions qui « sont inévitables dans le cours des choses hu- « maines, cet ordre, tombant en décadence, aurait « corrompu ses voies? Non, Messieurs, le régime « que j'attaque fut toujours à peu près le même; « les lois que je crois devoir déférer à votre cen-

« sure sont presque aussi anciennes que la fonda-
« tion; la morale dont je me plains, se découvre
« dans les premiers écrivains de la société; tous
« les abus qui excitent mon ministère, sont nés
« avec elle. Les accusations datent d'aussi loin.
« Chaque année de ses annales nous fait voir des
« flétrissures humiliantes et des monumens glo-
« rieux, des suffrages honorables et des censures
« accablantes.

« Quel étrange phénomène! Après plus de deux
« siècles d'expérience, c'est encore un problème
« de savoir si cette société est née pour l'édification
« ou pour la destruction. La Sorbonne avait décidé
« cette question contre elle en 1556, c'est-à-dire,
« dès sa naissance. Il n'y a presque point d'avis
« mitoyen. Les uns voient les jésuites auteurs de
« tous biens, les autres de tous maux. Ils ont des
« adorateurs et un plus grand nombre d'ennemis.
« En général, la haine a toujours poursuivi cette
« congrégation vouée à tous les actes de charité
« qui peuvent attirer l'amour et la vénération des
« peuples.

« Comment se peut-il que, dans le sein du
« christianisme, une société d'hommes justes et
« bienfaisans, consacrés au salut des âmes, au
« secours du prochain, à l'exercice de toutes
« les vertus, soit constamment diffamée depuis
« deux siècles? C'est, dit-on, l'ouvrage de l'enfer
« qui la redoute et qui se venge. Il y aurait du

« fanatisme à se contenter d'une pareille solution.
« D'autre part, comment supposer qu'un corps « religieux ait conspiré pour détruire l'évangile « et la morale? Ce sont des tableaux opposés qu'on « nous présente.

« Sans se déclarer entre ces deux systèmes, on « peut dire qu'un ordre religieux n'a point rempli « l'objet de son institution, lorsque sa réputation « est équivoque. Il y a plus de scandale dans les « soupçons, qu'il ne peut y avoir d'édification « dans les œuvres. Il n'est nullement nécessaire « qu'une congrégation quelconque existe dans « l'église. Il est nécessaire, si elle existe, qu'elle ré- « pande la bonne odeur de Jésus-Christ, et qu'elle « ne soit suspecte ni dans sa foi, ni dans sa morale.

« Vainement repondrait-on que les jésuites ne « doivent point être responsables de l'injustice « des hommes. La réputation permanente n'est « point l'effet du hasard. La vertu la fixe. La calom- « nie échoue contre une conduite qui n'est jamais « démentie. Chaque particulier est tenu de n'être « point suspect à ses concitoyens. Un ordre reli- « gieux l'est encore plus.

« Les témoignages qui sont en leur faveur « ne détruisent point l'objection, ils donnent « lieu d'en faire une seconde sur les inconvéniens « de l'opposition extrême que la société entre- « tient dans les esprits. Ce partage est un mal « dans l'ordre politique. Il a produit de tous les

« temps des divisions intestines. Le bien que les « jésuites peuvent faire, et qui est au moins dou« teux, ne balance pas l'inconvénient certain de « la fermentation qu'ils occasionnent. Si les juge« mens sinistres sur leur compte étaient univer« sellement adoptés, la société serait moins dan« gereuse ; elle tomberait dans l'impuissance et « le mépris. La diversité d'opinions lui fournit « des motifs et des moyens de vengeance.

« La dernière ressource est de publier que ses « adversaires ont toujours été des jaloux, des « envieux, des libertins, des novateurs, des « fauteurs de l'hérésie et de l'irréligion. La « vertu, la piété n'ont point garanti de ces « imputations les hommes les plus illustres. C'est « une espèce de nécessité pour les jésuites de « noircir ceux qui décrient leur morale. On « prétend qu'elle les y autorise, et leur con« duite justifie ce reproche. Ceux-ci, supportant « avec peine d'être dépeints comme jaloux, nova« teurs ou athées, il est impossible de conserver « la paix et les jésuites ; il faut choisir.

« Il me semble que sur cet exposé seul et « avant toute discussion des faits, la raison porte « à croire qu'il doit y avoir dans cette société « le plus étrange alliage du bien et du mal. C'est « le sort de l'humanité que ce mélange se trouve « dans les actions et les motifs des particuliers. « Il ne doit point se glisser dans les lois, et

« surtout dans celles d'un corps régulier qui « rapporte tout à Dieu. Les plus saintes lois « n'empêchent pas toujours le mal ; mais si la « législation est elle-même vicieuse, les passions « qu'elle favorise n'auront plus de frein.

« L'orgueil, l'esprit d'indépendance, l'ambi- « tion, la soif de s'accroître sont des fléaux « dans un ordre religieux, plus redoutables en- « core que la volupté et la mollesse. Leurs rava- « ges sont plus étendus et plus nuisibles à la « tranquillité publique.

« Ces ressorts dangereux sont mis en usage « par l'institut de la société, dans l'objet de « procurer plus efficacement le bien universel. « On a remué des sources bourbeuses pour faire « jaillir des fontaines d'eau vive.

« Les jésuites ne sont ni des anges, ni des « démons. Ce sont des hommes que le zèle et « l'enthousiasme ont réuni dans un faux système « de religion. Or, comme toutes les institutions « déclinent avec le temps, il n'est rien de pire « dans la nature que la conception d'un faux « système de religion. Le fanatisme fait aisément « alliance avec l'ambition, qu'il confond avec le « zèle. La bonne foi diminue insensiblement, « l'ambition augmente et l'orgueil est plus cri- « minel.

« Un ordre austère et contemplatif, qui se « corrompt dans le retranchement de la disci-

« pline, devient un poids inutile, mais peu in-
« quiétant pour l'état. Un ordre, qui a pris pour
« objet de diriger toutes les ames et de dominer
« partout pour la gloire de Dieu, se corrompt
« dans les vices de l'esprit ; il en devient plus
« formidable. Le premier tombe dans la mol-
« lesse et la léthargie ; le second dans une con-
« vulsion d'intrigues et de projets ambitieux.
« Telle est l'histoire de la société.

« Je prouverai que ses lois constitutives sont
« essentiellement répugnantes aux maximes de
« l'église gallicane, directement opposées au véri-
« table esprit de la religion, inadmissibles dans
« toute société civile, et qu'elles ont été la source de
« cette morale qui a scandalisé et effrayé l'univers. »

C'était là le langage d'une haute éloquence ; contre un pareil adversaire, la ressource de l'intrigue, avec ce degré d'exaspération qui régnait dans les esprits, échouait tout-à-fait ; il ne lui restait que la honte de s'être glissée au sein de ces graves débats qui tenaient l'Europe en suspens. Le 28 janvier de la même année, l'arrêt fut rendu solennellement, cet arrêt supprimait à jamais les jésuites ; à la même époque une pareille détermination fut prise à l'encontre des jésuites dans plusieurs états européens; cet ordre qui avait montré tant d'hostilité et de souplesse, resta anéanti sous les coups qui l'accablèrent ; il se réfugia dans un complet silence de résigna-

tion, et on insulta amèrement à ce grand ennemi terrassé; le parlement d'Aix montra à l'égard des pères une sévérité qui n'était qu'une vengeance illégale; il traqua les jésuites, les isola les uns des autres et les réduisit à une condition voisine de la mendicité. Mais l'édit du 26 novembre 1762, tout en confirmant la dissolution de la compagnie, permit à ceux qui en avaient fait partie, de vivre en France en simples particuliers.

Le parlement avait encore une autre satisfaction à se donner; plusieurs de ses membres attachés aux jésuites avaient pris leur défense avec une chaleur de paroles et d'écrits remarquable, pendant la durée du procès. Ils cherchèrent à paralyser à l'aide de menaces et de sourdes intrigues, le zèle ardent des antagonistes du jésuitisme; mais quand l'arrêt eut été rendu, le parlement bannit à perpétuité du royaume le président d'Eguilles, et prononça la suspension, pour plusieurs années, des conseillers de Montvallon, conseiller-clerc, de Montvallon père, de Montvallon fils aîné, de Coriolis, de Beaurecueil, de Mirabeau, de Jouques, de la Canorgue et de Charleval. Mais le Roi cassa ces sentences rigoureuses, et, adoucissant la peine prononcée contre d'Eguilles, réhabilita sans restriction les autres magistrats. Le pape Clément XIII maintint l'ordre des jésuites, malgré tous ces orages qui assaillaient la compagnie en tant de lieux différens de

la chrétienté; il lança ses foudres contre Ferdinand de Bourbon, duc de Parme, qui avait restreint des droits exercés par le Saint-Siége sur les bénéfices de ses états, et revendiqua Parme et Plaisance, comme fesant partie du domaine pontifical. Le duc de Choiseul fit comprendre à Louis XV, que cette excommunication et cette menace de confiscation, à l'égard d'un Bourbon, offensaient le chef de cette maison illustre. Le Roi ordonna, alors, la réunion du Comtat-Venaissin à la France, par l'effet d'un arrêt du parlement d'Aix 1688. Le 9 juin 1768, le parlement d'Aix nomma pour commissaires le premier président de la Tour, les conseillers de Boutassy, de Ballon, de St-Julien, de Meyronnet St-Marc, de Leblanc de Vantabren, de Lubières, de Lauris, de Bourguet, de Raousset et le procureur-général de Monclar, pour procéder à la réunion des terres papales au domaine du Roi. Le comte de Rochechouart, commandant de la province, entra le 11 du même mois, dans Avignon, à la tête de quelques troupes et suivi de ces commissaires, et vint sommer le vice-légat de se retirer au nom du Roi son maître. L'arrêt fut publié, et les sons des cloches et les feux de joie manifestèrent toute la part que le peuple prenait à cette décision du cabinet de Versailles. Le Roi prit dès lors le titre de comte du Comtat-Venaissin.

Louis XV eut des scrupules sur la rigueur qu'il avait mise à punir le pape de ses velléités de souveraineté suprême. Ganganelli , qui succéda à Clément XIII, sous le nom de Clément XIV, se montra tellement disposé à hâter la ruine complète de l'ordre des Jésuites, que le Roi lui offrit la restitution du Comtat-Venaissin. Le pape accepta, et supprima les jésuites par son bref en date du 10 juillet 1773. Ganganelli avait licencié sa garde.

Quelques débats insignifians entre la cour et le parlement, remplissent le temps qui nous reste à parcourir avant de voir s'ouvrir le grand drame de là révolution. La cour, lasse d'une résistance qui cachait tant d'âpreté et tant d'indépendance sous des formes ironiquement respectueuses, cassait de temps en temps ces sénats souverains. Louis XV, en renvoyant Choiseul, avait manifesté à Maupeou, qui remplaça ce même Choiseul, sa répugnance pour les parlemens. — Je vous délivrerai de ces robes noires, lui avait dit Maupeou. Et il tint parole. En 1771, le parlement de Paris fut supprimé et remplacé par une compagnie appelée le conseil supérieur et que l'opinion publique flétrit du nom de *parlement Maupeou*. Maupeou fut chansonné. Le comte de Rochechouart et Lenoir, maître des requêtes, furent chargés de remplacer le parlement d'Aix par la cour des comptes de la même ville. Le 12 octobre 1771, cette suppression eut lieu, et l'installa-

tion de la nouvelle cour fut faite sous la présidence du marquis d'Albertas. Monclar se retira dans sa terre de Saint-Savournin, près d'Apt, où il mourut peu de temps après. Les autres conseillers furent, comme lui, exilés dans leurs châteaux. La nouvelle cour implora la clémence du roi à l'égard des parlementaires exilés; mais les nobles paroles qu'elle adressa à Louis XV restèrent sans effet.

Le 10 mai 1774, Louis XV mourut, et Louis XVI, qui lui succéda, dirigé par le comte de Maurepas, signala son nouveau règne par le rétablissement des parlemens. Le peuple accourut au devant des exilés, et leur fit les honneurs d'une réception triomphale. Le roi de la Bazoche prit son costume officiel et se montra dans le cortège. Rochechouart et de Maville, conseillers d'état, ouvrirent la séance, au nom du roi; à cette séance furent invités les députés des diverses juridictions et des principales communautés de la Province; la joie publique était au comble; aussi pardonna-t-on à un filou qui fut surpris en flagrant délit, exerçant son métier au milieu des fêtes.

Nous touchons à de grands événemens. La révolution gronde dans un avenir qui s'avance. Avant de terminer notre œuvre par le tableau des scènes auxquelles son explosion donna lieu dans le midi, nous esquisserons quelques traits rapides de la physionomie intellectuelle de la Provence à la fin du dernier siècle.

De toutes les provinces réunies à la France par la conquête, les alliances ou les testamens, la Provence est celle qui s'obstina à garder le plus long-temps l'expression à part de son antique physionomie; ne rangeant pas dans la classe nombreuse des patois, son idiome local, elle le vit avec peine écarté des actes publics ou notariés, du barreau, des administrations; mais elle lui conserva long-temps l'abri protecteur du foyer domestique. Jusqu'à la révolution, la langue provençale, bien qu'en passant à travers les siècles elle se soit complètement altérée, et que les superpositions des mots français aient fait disparaître son ancien vernis, était encore regardée comme la langue nationale; on l'employait dans toutes les classes; la langue française expirait sur les bords de la Durance. Des tentatives littéraires témoignent d'un certain mouvement intellectuel, dans notre pays, avant la fin du dernier siècle. A l'imitation de Paris, des académies furent créées; c'étaient de pâles copies de celle de Paris, qui consentait à les appeler *mes filles*. En 1668, des gentilshommes arlésiens formèrent une société de beaux-esprits érigée en académie royale par lettres patentes de Louis XIV, qui lui assigna pour protecteur un membre pris dans l'académie française. Pour être académicien d'Arles il fallait, comme dans des chapitres de chanoines, faire preuve de noblesse. L'idée était assez plaisante. Cette académie admit au nombre

de ses correspondantes, Madame Deshoulières. Cette noble académie a malheureusement péri.

L'académie de Marseille est contemporaine de la peste; quelques Marseillais lettrés s'étaient réunis, pendant l'invasion, dans la campagne de l'astronome Porrade, et dissertaient à perte de vue sur les planètes, quand la mort désolait leur ville. Ils continuèrent à se rassembler chez l'un d'eux à Marseille, après la cessation de la peste, et, en 1726, ils obtinrent une existence légale. Chalamond de la Visclède est le véritable parrain de notre académie de Marseille, qui a toujours renfermé dans son sein des hommes de mérite.

La Provence a fourni noblement à la France son contingent d'hommes distingués. Les travaux de la science, les arts de l'imagination comptent, parmi nous, aux diverses époques de notre histoire, de dignes interprêtes. Nous nommerons d'abord Moreri, auteur d'une érudition telle, que Bayle, émerveillé du dictionnaire de cet auteur, le prit pour modèle. Expilly a pour toujours uni son nom à celui de la géographie; l'histoire n'eut aucun coin reculé, aucune partie obscure où Pagi n'abordât pour y répandre la lumière d'une étude forte et ingénieuse; Pagi, comme un astronome qui refait le ciel de ses devanciers, releva les erreurs chronologiques de Baronius et marcha d'un pied ferme dans ces régions sur lesquelles tant de récits contradictoires ont amassé de si épais nuages.

Tournefort, dont le nom semble celui d'une plante, fut le plus grand botaniste de son temps ; l'amour de cette science le porta à explorer des pays lointains, d'où il revint chargé d'un butin précieux ; la botanique fut également cultivée par Plumier et par les médecins Garidel et Darluc, auteur d'une excellente histoire naturelle de la Provence. Un provençal, le père Feuillée, fut le compagnon de Cassini dans un voyage entrepris pour déterminer les positions de plusieurs villes et d'un grand nombre de ports du levant. Feuillée, encouragé par le succès de ce voyage, partit pour l'Amérique, et mérita, grace à ses travaux d'astronomie et de science naturelle, de prendre rang parmi nos savans les plus illustres. D'Hozier qui faisait et défaisait des nobles à volonté, naquit à Marseille, ville où la science du Blason a toujours compté quelques amateurs. De nos jours, un des poètes dont la France s'honore le plus et qui est également né à Marseille, a prouvé dans plusieurs de ses ouvrages que la patrie de d'Hozier n'avait pas voulu laisser prescrire son affection pour la science héraldique. Nîmes doit à Menard de Tarascon, un excellent ouvrage sur ses antiquités, et le savant Colonia, qui a écrit en bon latin sur la rhétorique et fait d'utiles recherches sur les antiquités de Lyon, avait vu le jour à Aix.

Le nom de Peyresc, né à Belgencier et mort à Aix, le 24 juin 1637, à l'âge de 56 ans, rappelle

une des plus hautes renommées scientifiques. Peyresc savait tout ; sa tête, vraie encyclopédie, logeait l'histoire, l'archéologie, la botanique, l'astronomie, le droit public, la législation civile et criminelle, il avait fait de sa maison un musée véritable où tous les siècles revivaient dans leurs monnaies ou dans quelques-uns de leurs débris ; c'était un homme de cette race vigoureuse de savans taillés sur le patron des Grotius et des Scaliger ; aussi ses confrères le louaient dans toutes les langues, il recevait des vers et des éloges de tous les pays connus, sa réputation était immense. Gassendi de Champtersier, près de Digne, où il naquit le 12 janvier 1592, ami de Peyresc, s'adonna à l'étude de la philosophie et se prit corps à corps avec Descartes, quand celui-ci renversait l'édifice des vieilles idées, pour en reconstruire un plus beau, plus imposant. Gassendi ne créa rien, mais sous sa plume une foule de systêmes anciens reprirent quelque fraîcheur.

Felix Carry, à Marseille, porta dans l'étude de l'antiquité une lumière qui en éclaira toutes les profondeurs. Les historiens ne manquèrent pas non plus à la Provence ; nous pouvons citer : César Nostradamus, Gaufridy, Honoré Bouche, Clapiers, Guesnay, Taxi, Papon, Ruffi, de Haitze, Pitton, Anibert, Raymond, Soliers Columby.

Jullien, avocat d'Aix, publia un savant commentaire sur les statuts provençaux ; il y eut des livres

de jurisprudence publiés par Decormis, Emerigon, Gensollen, Scipion Dupérier et Montvallon. Le traité des assurances, par Emerigon, jouit encore d'une grande renommée au barreau.

On sait tout ce que la langue doit à Dumarsais, né à Marseille, qui a donné le nom de ce grammairien à une de ses rues. L'abbé Féraud publia un dictionnaire de la langue, qui se fait remarquer par un esprit extrêmement judicieux. Un autre provençal, le marquis d'Argens, combattit long-temps aux derniers rangs de cette armée de philosophes enrolés par Voltaire ; Vauvenargues, un de nos plus célèbres compatriotes, a laissé une douce et tranquille renommée que la suavité de ses écrits justifie. Il a attaché le souvenir de son nom à une de ces phrases qui font le tour du monde littéraire : *C'est du cœur que viennent les grandes pensées.* Cassis vit naître, par un hasard heureux, Barthélemy, qu'Aubagne n'a pas moins rangé au nombre des hommes célèbres dont elle s'honore. L'Europe entière a lu ce voyage du Jeune Anacharsis, écrit avec la plume d'un poète et pensé avec la tête d'un bénédictin. Mame, Gaillard, Mascaron occupèrent avec éclat nos chaires évangeliques ; mais ces renommées de prédicateurs s'effacent devant celle de Massillon, qui naquit à Hyères, où son nom s'est abrité dans la modeste étude d'un notaire. Les beaux arts nomment Bardon, Françoise Duparc, les trois

Parrocel, Vanloo et Serre; Puget, notre Michel-Ange, naquit aux environs de Marseille.

Marseille s'enrichissait surtout par son commerce de blé : elle recevait des navires chargés de cette denrée des ports d'Ancône, de Trieste et de l'Adriatique; les Deux-Siciles, les états du pape, la Toscane, la Bourgogne par le Rhône, la Hollande, Hambourg et la mer Baltique lui en expédiaient. Le commerce général de Marseille s'élevait à 358 millions ; le Levant figurait dans ce mouvement pour la plus large part.

La branche de commerce américaine occupait un capital de quinze millions à dix-huit pour notre exportation, et de vingt à vingt-deux pour l'importation des denrées coloniales. Le commerce des Indes ne formait qu'un objet de trois millions et la valeur des cargaisons assorties pour l'île Bourbon et l'île de France, la côte de Coromandel, le Bengale et la mer Rouge.

Marseille, soutenue et électrisée par l'extension de son commerce, agrandit son enceinte; déjà en 1660, sous Louis XIV, elle avait créé des quartiers où le génie de Puget a laissé sa noble empreinte; avant la révolution, elle démolit la triste ceinture de ses remparts, son arsenal, et éleva à leur place des boulevarts et des édifices magnifiques.

Mais si le côté matériel de la société provençale recevait d'importantes améliorations, son côté

moral et philosophique se perfectionnait aussi. Les communications entre Paris et la province, devenues plus fréquentes, mettaient en rapport d'idées et de vœux les esprits éclairés de l'époque. Le barreau d'Aix, celui de Marseille contenaient des hommes d'élite qui, comprenant le mouvement des idées, cherchaient à l'accélerer par leurs études et leurs conversations. La lumière se répandait dans les têtes, on pressentait vaguement un changement profond dans les habitudes et la manière d'être politique de la nation. Le levier puissant de l'imprimerie mis en jeu depuis Bayle, par tant d'éloquens novateurs, avait ébranlé toute les pierres de l'édifice, et le jour n'était pas loin où une ruine générale allait s'accomplir au bruit de tant d'acclamations. A Aix, Pazery, Gassier, Pascalis, Dubreuil, Siméon, Portalis, Barlet, Alpheran; à Marseille, Lavabre, Lejourdan, Villecroze, Rigordy, soutenaient dignement l'antique renommée des deux barreaux, et leurs luttes d'avocat semblaient déjà prendre les dimensions colossales des luttes de la tribune.

De tous côtés se manifestait un impérieux besoin de réformes et une nécessité, non moins urgente, de revoir la question des finances enveloppée de tant d'incertitudes; cet état de choses plaçait Louis XVI dans une des plus difficiles positions; il s'agissait, avant tout, de pourvoir à la détresse de ce trésor épuisé par tant de folles

prodigalités des règnes précédens ; mais on ne pouvait y parvenir qu'en étendant l'impôt sur la noblesse et le clergé. Turgot et Necker, appelés tour-à-tour au ministère, avaient tenté de le faire, mais ils échouèrent, et leur disgrâce fut le prix de leurs patriotiques efforts. De Calonne, esprit brillant qui promettait, le sourire sur les lèvres, de tout calmer, qui marchait, le front serein, vers une région d'orages, crut qu'il y parviendrait par le moyen d'une assemblée de notables. Elle eut lieu ; la Provence y fut représentée par de Cussé de Boisgelin, archevêque d'Aix, par Duclau, archevêque d'Arles, Desgallois de la Tour, premier président du parlement, de Castillon, procureur général, et d'Isnard, maire de Marseille. Les notables consentirent à l'établissement d'un impôt de timbre, à celui d'une subvention générale sur les trois ordres, à la suppression des corvées et à la création d'assemblées principales qui rapprochaient les pays d'élection de la condition des pays d'état.

La cour songea, alors, à rétablir les états de Provence, suspendus depuis 1639, et que les assemblées des communautés avaient remplacés.

Dans l'origine, tous les gentilshommes provençaux avaient droit de siéger aux états; plus tard ce privilége fut renfermé seulement parmi les nobles possédant-fiefs. Les terres féodales par l'effet d'une exemption réelle qui s'attachait par

conséquent non à la personne qui possédait, mais au fond, jouissant d'un régime exceptionnel, n'étaient soumises à aucune charge publique; l'affranchissement des tailles s'étendait aux biens du clergé et aux bénéfices ecclésiastiques, mais c'était le clergé seul qui jouissait de ce privilége, comme corps possédant. Les immeubles patrimoniaux des ecclésiastiques rentraient dans la loi commune.

Ce qui était illogique, c'était que le clergé et la noblesse, propriétaires de fiefs, votaient aux états, bien qu'ils ne supportassent pas les charges publiques, concurremment avec le troisième ordre qui seul les payait.

La promesse des états souleva des débats violens, la noblesse et les communes prirent respectivement des attitudes menaçantes: la dispute portait sur la constitution organique de l'assemblée. Les nobles n'admettaient la discussion que d'une seule question, celle de la représentation proportionnelle de leur ordre et de celui du tiers. Pascalis demandait si, avant toute chose, les nobles possédant-fiefs ne devaient pas faire une solennelle renonciation à leurs priviléges, et rejeter toute exemption pécuniaire. Car, disait cet assesseur, l'impôt ne doit être voté que par ceux qui le paiént, et point de droit d'administration à ceux qui se refusent à la contribution des charges. Dans une assemblée de procureurs-nés et joints, la question se trouva encore sans issue; les principes de

Pascalis étaient inattaquables, il y eut donc un procès-verbal d'opinions, et l'on s'accorda à demander la prompte convocation des états-généraux du royaume.

Le 30 décembre 1787, les états de Provence se réunirent à Aix sous la présidence de l'archevêque, dans l'église du collége de Bourbon. L'assemblée était imposante; les évêques, les abbés et les commandans de Malte y représentaient le clergé; cent vingt-huit seigneurs possédant-fiefs étaient les mandataires de la noblesse; ces deux ordres, que l'intérêt commun unissait, avaient une grande puissance numérique sur le tiers-état, qui ne possédait que cinquante-six voix. Le marquis de Trans interrompit les opérations préliminaires, pour demander qu'on le laissât siéger dans les rangs de la noblesse, comme premier marquis de France; mais on repoussa sa demande. Les députés de Marseille, voyant que ceux d'Arles avaient le pas sur eux, se retirèrent en protestant. Les abbés prêtèrent le serment en appuyant la main sur le cœur, les autres en la levant au ciel.

Après le discours insignifiant du président, Pascalis se leva et posa brusquement les conditions suivantes d'union: 1° que les états seraient légalement assemblés; 2° qu'on y opinerait par tête et non par ordre; 3° que les trois ordres concourraient ensemble au paiement des charges

publiques ; 4° d'une manière égale, et dans une équitable proportion.

Ces paroles soulevèrent une tempête de paroles et d'interpellations : l'évêque de Toulon injuria Pascalis ; les deux premiers ordres crièrent à l'injustice, à la violation sacrilège de leurs droits ; au milieu de ce tumulte, Pascalis et le tiers-état gardèrent une noble et ferme attitude ; enfin, les procureurs du pays, pour la noblesse, déclarèrent que l'assemblée ne pouvait délibérer qu'après avoir consulté les cahiers des anciens états, que les trois ordres parviendraient facilement à s'entendre, que si l'on ne pouvait y parvenir, on s'en référerait à la voie arbitrale, et en dernier ressort au Roi.

Au reste cela ne décidait rien, et laissait par conséquent toutes les autres questions soumises encore à de véhémentes discussions : les anciens états de Provence avaient-ils toujours été légalement assemblés ? devait-on opiner par ordre ou par tête ? les arbitres devaient-ils suivre les principes du droit commun ou ceux du droit féodal ? comment tout concilier ?

Pourtant une lueur d'espoir d'un rapprochement éclaira la séance du 8 janvier 1788 ; à la majorité des suffrages, il fut déclaré que les voix de l'ordre du tiers seraient égales aux voix des deux premiers ordres réunis. Mais la bonne harmonie se dissipa bientôt. La noblesse n'accorda

pas l'égalité des voix lorsqu'il fut question d'organiser l'administration intermédiaire des états. Le tiers, indigné de l'obstination que les premiers ordres mettaient à supporter les impositions du pays, demanda qu'ils contribuassent au moins à l'entretien des chemins sur lequel leurs voitures roulaient et à celui des bâtards à la multiplication desquels ils participaient ; la noblesse, après de véhémens débats, ne voulut offrir pour sa quote-part, que la faible somme de 4,000 livres, à titre de don gratuit, c'était une aumône qu'on laissait tomber négligemment d'une bourse seigneuriale. On souleva bien d'autres questions, on tempêta, cria, mais rien ne fut conclu, et chacun garda son attitude hostile.

Le 10 janvier, il y eut un moment de patriotisme, l'assemblée vota par enthousiasme un don gratuit de 700,000 livres ; un courrier partit pour en transmettre la nouvelle au Roi. C'étaient les commissaires de la cour, le comte de Caraman et de la Tour qui avaient fait cette demande. Puis on accepta la belle bibliothèque léguée à la Provence par le marquis de Méjanes, gentilhomme d'Arles. Le 1er février, les états clôturèrent leur session.

Pascalis pour le tiers-état et Gassier pour la noblesse se harcelèrent à coups de mémoires ; le premier détruisait les pitoyables raisonnemens des ordres privilégiés, le second défendait les

usurpations de ces ordres, la Province prenait une vive part à ces hautes discussions qui présageaient tant de réformes.

Le parlement de Paris venait de déclarer que les états-généraux avaient seuls le droit de voter l'impôt. Dans ces circonstances, l'archevêque de Toulouse, successeur de Calonne et principal ministre, concerta avec le garde des sceaux Lamoignon un plan de réformation dans le but d'affaiblir le pouvoir des parlements et d'ôter à ces grands corps toute influence politique. Sans doute des idées de domination despotique avaient présidé à ce plan, mais il offrait l'avantage de diminuer les degrés de juridiction et de rendre la justice plus accessible ; les ressorts se trouvaient réduits et les tribunaux augmentés.

Mais le parlement de Paris fit aux projets du ministère une énergique opposition, et avant d'être suspendu, il poussa de telles clameurs, qu'il sut procurer à son existence menacée les sympathies populaires.

Le 5 mai 1788 pareille protestation fut faite par le parlement d'Aix, qui déclara nuls et illégaux tous les actes d'enregistrement qui lui seraient imposés par la force. Le 8 du même mois, le marquis de Miran et le conseiller d'état Pajot de Marcheval allèrent au palais pour ordonner l'enregistrement de divers édits du Roi. Le premier établissait des bailliages et des présidiaux, le

second supprimait les tribunaux d'exceptions, le troisième abolissait la question préalable, le quatrième créait à Paris une *cour plénière* pour l'enregistrement des lois, le cinquième réduisait à quarante les offices des conseillers, enfin le sixième suspendait les séances du parlement de Paris. L'avocat-général de Castellane eut des paroles d'une chaleureuse admiration pour les édits qui abolissaient l'usage de la sellette et de la question, mais il attaqua vigoureusement ceux qui dépouillaient les parlements de leur antique puissance et surtout celui qui créait à Paris une *cour plénière*.

L'enregistrement des édits fut forcé, mais les gens du Roi n'en firent pas l'envoi aux sénéchaussées. La résistance fut générale, les conseils municipaux, l'université, les classes élevées de la société se réunirent dans un commun esprit d'opposition et de blâme ; les avocats firent entendre d'énergiques protestations. Le 4 mai il y eut à Tarascon une assemblée des communautés. Pascalis, l'orateur de l'époque, y prit la parole, et il soutint dans son discours que tous les ordres devaient participer aux charges communes ; ses paroles remuaient toutes les fibres populaires ; aussi manifestait-on de toutes parts la plus vive adhésion aux idées qu'il colorait du feu de son éloquence. Cette assemblée, instruite des ordres que le Roi avait donnés à l'intendant de la Tour pour y maintenir l'ordre et le calme, en témoigna

son étonnement en termes fort respectueux ; puis on déclara que les édits nouveaux avaient blessé au cœur la juste susceptibilité provençale. On se mit sous la protection de Monsieur, comte de Provence, dont on connaissait apparemment les velléités constitutionnelles et philosophiques, et on vota des éloges à tout le monde, au parlement, à la cour des comptes, à l'assesseur Pascalis, au marquis de Mandols de la Palud premier procureur du pays, parce qu'ils avaient noblement défendu la cause nationale.

Les états avaient ordonné qu'une assemblée renforcée des procureurs pays-nés et joints, se réunirait trois fois par an. La première fut convoquée à Aix le 2 janvier 1788, sous la présidence de M. de Beausset, évêque de Fréjus. Pascalis soutint encore tout le poids de la discussion dans cette assemblée. Il blâma avec sa chaleur ordinaire, la suppression du parlement ; car cet orateur était, avant tout, un homme parlementaire ; cette assemblée réalisait presque pour lui l'idée d'une perfection gouvernementale, comme il le prouva dans la suite. Les circonstances lui paraissant graves, il conjura ses concitoyens de mettre leur attitude au niveau de ces circonstances. Ces paroles eurent un tel pouvoir sur les auditeurs que l'assemblée déclara que la nation provençale ne pouvait être subalternée à la France ; que le droit de s'imposer elle-même

ne devait, en aucun cas, lui être ravi; que le tribunal où la vérification des actes du pouvoir aurait lieu, ne pouvait jamais exister pour elle hors des limites du pays. Aussi, ajouta-t-elle qu'elle s'opposait à la transcription et à la publication des édits, surtout de celui qui établissait une cour plénière; elle voulut que les consuls d'Aix fissent connaître cette opposition au parlement le jour où il serait rappelé, et regarda les édits comme nuls et non avenus, tant qu'ils n'auraient pas été librement enregistrés. Puis, elle décida que le Roi serait supplié de convoquer les états généraux. Le 14 juin elle clôtura ses séances.

Le gouvernement apprit avec inquiétude que la Provence désapprouvait ses actes; le 10 juin il y eut un mouvement devant l'hôtel du comte de Caraman à Aix: le peuple chassa un artificier qui préparait des salves de boîtes. Quand Caraman parut, on garda autour de lui un silence de blâme, et les tambours qui voulaient lui donner une *aubade* furent contraints de s'enfuir au bruit des huées. Les corps de la Province, malgré l'intention de la cour de faire subir des modifications aux édits par l'organe de Caraman, s'entendaient parfaitement, pour ne pas reculer d'un pas dans cette voie d'empiétement sur les volontés royales. Les députations des divers ordres réclamèrent auprès du commissaire du Roi le

maintien des immunités provençales, et le marquis de Suffren Saint-Tropez déclara que jamais la cour plénière n'étendrait son pouvoir sur la nation provençale ; de la Tour, d'Albertas s'exprimèrent de la même manière, mais avec moins d'énergie. On invoqua l'exécution des anciens traités. Un arrêt du conseil d'état rendu le 20 juin, condamna toute cette opposition.

La Provence agissait à l'imitation des autres provinces. Louis XVI rappela les parlements, abolit la cour plénière et déclara que les états-généraux seraient convoqués le 5 mai 1789 ; puis sur l'avis de Necker, successeur de l'archevêque de Toulouse, il décida que les députés du tiers-état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis.

D'après le vœu de l'avocat Pascalis, dont l'assessorat touchait à sa fin, Roman-Tributiis fut nommé pour le remplacer, au milieu des applaudissements unanimes. Ensuite, on installa avec une pompe inusitée les nouveaux procureurs du pays.

On touchait au moment de voir s'ouvrir la seconde session des états de Provence ; les communes montraient le plus grand empressement à envoyer leurs députés aux vigueries respectives pour y nommer les représentants du tiers. Le 25 janvier 1789, les états se réunirent à l'Hôtel de Ville d'Aix dans la forme usitée, sous la présidence de l'archevêque d'Aix. Avant que la dis-

cussion fut ouverte, les députés des communautés et des vigueries se levèrent énergiquement contre la qualification de gens du tiers-états, et ils déclarèrent que l'assemblée était entachée à leurs yeux d'illégalité, parce que la noblesse avait un nombre supérieur de voix, et que la représentation nationale était vicieuse en ce sens que les ecclésiastiques du second ordre et les nobles non possédant-fiefs n'avaient pas de députés. Ils se retranchaient dans les expressions de la lettre close du Roi qui disait que *le clergé, la noblesse, le tiers-état s'assemblaient pour former de concert les états de Provence.* Or, disaient les communes, que l'on nous montre maintenant les trois ordres légalement assemblés en corps d'état. Puis le tiers-état soutenait qu'il fallait recueillir les voix par appel nominal, et que les charges du pays devaient être communes aux trois ordres.

D'Arbaud de Jouques prenant les devants protesta, alors, en son nom propre contre tout ce qui attenterait aux prérogatives de la noblesse. De la Fare parla dans le même sens avec des raisonnemens d'énergumène; Roman-Tributiis balbutia la défense des communes. Un acte notarié contenant les protestations du tiers fut signifié à l'assemblée le 29 janvier. Les commissaires du Roi, Caraman et de la Tour, déclarèrent cet acte *irrégulier, illégal, téméraire, attentatoire à l'autorité souveraine.*

Alors, parut Mirabeau!

Mirabeau, la gloire de la nation provençale et de la France. Sans la révolution Française, cet homme extraordinaire, usant dans des excès de tout genre sa vigueur immense d'esprit et de corps, n'aurait laissé qu'un nom couvert d'opprobres. Les écrits qu'il publia avant la révolution française, son essai sur le despotisme, ses mémoires sur la Prusse et la Hollande, ses mémoires que des éclairs de génie traversent et illuminent, lui auraient fait l'équivoque réputation d'un auteur outré, incorrect, et quelquefois plein d'ame et de force. Il se serait éteint sans avoir rayonné sur les peuples, comme un météore qui, au lieu de briller sur des planètes habitées par des intelligences, aurait été destiné à parcourir les régions du vide, à errer dans des cieux sans astres et sans rayons. Mais la révolution, faite à la taille de Mirabeau, éclata quand cet homme avait toute la fougue de l'âge et toute la maturité de son génie. Il était né orateur, mais sa vigueur étonnante ne pouvait se plier aux étroites combinaisons d'une plaidoierie ordinaire. Il lui fallait pour auditeur le monde, pour levier la liberté, pour but une vaste transformation sociale. Alors, toutes ses facultés recevaient un puissant ébranlement, et tenant la société qu'il dominait de toute la hauteur de sa pensée, pantelante dans ses mains, il pouvait la pétrir et la façonner à sa guise.

Ses années d'ardente adolescence s'étaient écoulées en grande partie entre les quatre murs d'une prison. Fils d'un père fou et ridicule, il exaspéra contre lui l'irritabilité du marquis de Mirabeau, par les écarts inconsidérés d'une jeunesse bouillante, où la sève débordait. Tous ses pas dans le monde furent marqués par des scandales ; il souleva contre lui l'opinion publique, et cette opinion l'aurait écrasé sans la révolution, qui comprit tout le besoin qu'elle avait de cet homme. Lorsque son nom était prononcé en Provence, la terre de ses aïeux, il rappelait des scènes bizarres, des enlèvemens de femmes, des outrages publics à la morale. Son mariage avec Mlle de Marignane donna lieu à un procès en séparation qui permit à Mirabeau de faire l'essai de ses forces parlementaires. Quand Portalis, l'avocat de sa femme, le traitait de *mauvais fils*, de *mauvais époux*, de *mauvais père*, il lui lança, tout frémissant, cette bouillante injure : *tais-toi vil marchand de paroles.* Et cet homme si grondant, si énergique, avait dans son âme de tels recoins de sensibilité, il savait si bien adoucir son langage et humecter de larmes ses yeux, que s'il eût pu obtenir un quart-d'heure de conversation avec sa femme, il l'aurait ramenée à lui, et chacun en convenait.

Lorsque la révolution éclata, Mirabeau put mettre au service de cette vaste catastrophe sociale toutes ses passions irritées, ses déboires, ses emprison-

nemens; ses colères amassées depuis vingt ans. La société ancienne l'avait conspué, l'avait condamné à mort; l'avait jeté à la Bastille, à Vincennes, l'avait flétri, il avait besoin d'un baptême nouveau pour reprendre sa dignité avilie, ce baptême, il le reçut des mains de l'assemblée constituante.

Et comme il se trouva lui honni, lui blasphémé, lui repoussé par la noblesse qui le regardait comme un vil transfuge, au niveau de la révolution ! Il y avait dans cet homme une force immense de destruction ; comme Samson, il se sentait capable de renverser l'ancien édifice, et plus fort que Samson, il pouvait de sa main en soutenir encore la voûte, après en avoir détruit les colonnes.

Le 30 janvier, Mirabeau se porta le défenseur des communes et posa la question d'une manière ferme et incisive, il demanda si la nation provençale était représentée. Cette représentation n'était qu'une déplorable fiction, le clergé n'en avait point, puisque les prêtres des paroisses étaient sans députés ; la noblesse n'en avait point, puisque les nobles possédant-fiefs étaient sans députés ; le tiers-état n'en avait point, puisque l'assemblée ne renfermait que des officiers municipaux spéciaux, sans élus supérieurs, puisque les agrégations territoriales y figuraient sans aucun rapport avec leur importance relative, et puis, quelle énorme disproportion entre les voix des deux premiers ordres et celles du troisième ! une

assemblée proportionnelle des trois ordres, une nouvelle constitution, c'était là l'unique remède à un ordre de choses déplorable. Le Roi n'avait pas à donner cette constitution, elle devait émaner de la nation provençale : « Qu'on ne cite « plus, s'écriait-il, ce testament [1] qui léguait des « hommes, comme un héritage ; je ne vois le « titre de notre union à la couronne que dans « l'élection libre faite par un peuple qui use de « ses droits. » Il finit par un appel à la générosité des gentilshommes pour qu'on pût atteindre le but désiré à l'aide d'une convocation générale des trois ordres du pays.

Un tonnerre d'applaudissemens couvrit la voix de Mirabeau ; le tumulte fut porté à son comble ; le puissant orateur avait découvert la plaie à sa manière. Le lendemain 31 janvier, on insista pour cette convocation générale des trois ordres appelés à reviser la constitution provençale. Ce fut l'avis des consuls d'Aix ; jamais assemblée provençale n'avait offert un pareil désordre : les interpellations les plus vives furent échangées, les discours, les phrases lancés de part et d'autre portaient l'empreinte d'une irritation excessive. ; Mirabeau voyait éclater devant lui ces orages d'assemblées sur lesquels sa voix devait rouler un jour avec l'éclat de la foudre. De Suffren, évêque de Siste-

(1) Le testament de Charles du Maine, neveu de Réné.

ron remit au président une protestation signée par tous les membres du clergé, contre l'opinion de Mirabeau qui tendait à désunir les trois ordres; au moment où l'on allait s'entendre, même déclaration fut faite au nom de la noblesse par Gaillard de Pourrières. De la Fare s'adressant directement à Mirabeau le somma de déposer sur la table les titres en vertu desquels il possédait un fief, condition sans laquelle il devait être exclu de l'assemblée. Mirabeau calme au milieu de ce chaos de disputes, de cet échange d'interpellations, protesta de son désir de voir naître la combinaison des esprits et se réserva tous ses droits contre le dire du clergé et de la noblesse. Les députés des communes persistèrent dans leurs protestations. Pélissier père, médecin, et Durand de Maillane, avocats-représentants de St.-Remy, se signalèrent par l'explosion de leurs sentimens populaires.

Il y eut suspension des états, parce qu'il parut convenable au président et au commissaire du roi, d'instruire la cour de tous ces graves incidens. Les états-généraux du royaume étaient convoqués à Versailles pour le 5 mai, il fallait donc procéder à l'élection des députés.

La plus grande agitation éclatait dans Aix; La Fare était l'objet de la haine populaire; emporté par un attroupement, il allait être massacré, sans l'énergique intervention de quelques députés

du tiers ; on brisa les vîtres du carrosse de l'archevêque dont les domestiques furent blessés. Le parlement défendit par un arrêt les rassemblemens ; le peuple soulevé se moqua de l'arrêt et continua à former des attroupemens. Au conseil municipal, Pascalis demanda que l'assemblée approuvât l'opinion du tiers touchant un meilleur mode de représentation aux états, et qu'elle nommât quatre commissaires chargés de féliciter sur leur patriotisme, les députés des communes. Cette double motion passa, les commissaires choisis furent Pascalis, Miolis, Grégoire et Bertalier.

La province grondait, le peuple était débout, la démocratie coulait partout à torrens ; le peuple de Manosque accusant faussement l'évêque de Sisteron de s'être associé avec un nommé Nicolas pour accaparer les grains, afin de réduire le pays par la famine, fut sur le point de mettre en pièces le prélat qui échappa par miracle à la mort ; deux jeunes gens le couvrirent de leurs corps ; Isautier et Nicolas, consuls de Manosque, mirent leurs chaperons, et protégèrent la fuite de l'évêque qui arriva à son château de Lurs, blessé à la tête et au bras. La Fare alla recueillir à Manosque des détails sur ce déplorable événement ; une commission du parlement, à son retour à Aix, partit pour Manosque avec quatre cents hommes des régiments du Lyonnais et du Vexin, afin d'y instruire la procédure ; elle écouta des témoins,

lança des décrets, mais la gravité des événemens politiques qui survinrent ne permit pas de donner suite à cette affaire.

A Aups, il y eut un horrible assassinat : le peuple de cette petite ville supportait impatiemment les épigrammes que le marquis de Montferrat lançait contre les prétentions démocratiques. Cet imprudent gentilhomme exhalait, ensuite, sa colère contre ceux qui voulaient abolir les ordres puissants qui avaient fait long-temps la gloire de la France ; on le punit cruellement de ces propos, car la populace vint investir sa maison, en poussant des cris de mort ; Montferrat s'y barricada promptement, et courant ouvrir une fenêtre, il parut armé d'un fusil, tira et blessa deux ou trois personnes. Aussitôt la rage de ses assaillans est au comble, ils se mettent en devoir de pénétrer par la porte, qu'on essaye de briser, par le mur qu'on fend à coups de pioche, dans son asile ; Montferrat voulant s'esquiver par une issue de derrière, est surpris, massacré ; on lui remplit la bouche de boue bourrée avec un bâton, et on traîne son corps dans les rues. Deux de ses assassins furent conduits à Aix, par ordre du parlement, mais les circonstances vinrent encore leur épargner le supplice qu'ils méritaient.

La Provence suspendit un instant ses excès, pour se recueillir devant Mirabeau qui lui disait :

« Généreux amis de la paix, j'interpelle ici

« votre honneur, et je vous somme de déclarer « que les expressions de mon discours ont at« tenté au respect dû à l'autorité royale ou aux « droits de la nation..... Nobles Provençaux, l'Eu« rope est attentive : pesez votre reponse. Hom« mes de Dieu, prenez garde, Dieu vous écoute.

« Que si vous gardez le silence, si vous vous « renfermez dans les vagues déclamations que « vous avez lancées contre moi, souffrez que « j'ajoute un mot.

« Dans tous les pays, dans tous les âges, « les aristocrates ont implacablement poursuivi « les amis du peuple ; et si par je ne sais « quelle combinaison de fortune, il s'en est « élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là « surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient « d'inspirer la terreur par le choix de leurs vic« times. Ainsi périt le dernier des Gracques par « la main des patriciens ; mais, atteint du coup « mortel, il lança de la poussière vers le ciel, « en attestant les Dieux vengeurs, et de cette « poussière naquit Marius : Marius, moins grand « pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir « abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse.

« Mais vous, communes, écoutez celui qui « porte vos applaudissemens dans son cœur sans « en être séduit. L'homme n'est fort que par « l'union ; il n'est heureux que par la paix. Soyez « fermes et non pas opiniâtres ; courageuses, et

« non pas tumultueuses ; libres, mais non pas « indisciplinées; sensibles, mais non pas enthou- « siastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés im- « portantes, et soyez alors inflexibles ; mais dé- « daignez les contentions de l'amour-propre, et « ne mettez jamais en balance l'homme et la « patrie.

« Pour moi qui dans ma carrière publique n'ai « jamais craint que d'avoir des torts, mais qui, « enveloppé de ma conscience et armé de mes « principes, braverais l'univers ; soit que mes « travaux et ma voix vous soutiennent dans l'as- « semblée nationale, soit que mes vœux seuls « vous y accompagnent ; de vaines clameurs, « des protestations injurieuses, des menaces ar- « dentes, toutes les convulsions en un mot des « préjugés expirans, ne m'en imposeront pas. — « Eh ! comment s'arrêterait-il aujourd'hui dans « sa course civique celui qui le premier d'entre « les Français a professé hautement ses opinions « sur les affaires nationales, dans un temps où « les circonstances étaient bien moins urgentes, « et la tâche bien plus périlleuse ? Non, les ou- « trages ne lassèrent pas ma constance. J'ai été, « je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de « la constitution. Malheur aux ordres privilégiés, « si c'est là plutôt être l'homme du peuple, car « les privilèges finiront, mais le peuple est « éternel. »

Quel magnifique rôle un homme a donné à cette Province reculée dans un coin de la France, à deux cents lieues de Paris ! Mirabeau a eu pour premier piédestal le sol de notre patrie ; c'est de là que ses premiers accens partirent et allèrent remuer les nations entières. Les paroles que l'on vient de lire eurent un long et immense retentissement ; la France les recueillit et devina le régulateur suprême du mouvement qui allait s'opérer.

Mirabeau fut l'orateur de la révolution ; celle-ci l'a salué du nom de père ; Mirabeau était Provençal. Nous conservons à Marseille sur une de nos plus vieilles places, le vieil hôtel qui fut le berceau de ses ancêtres.

L'abbé Sieyes fut le publiciste de cette révolution ; sa raison rigoureuse et inflexible réduisit aux sévères proportions de l'article constitutionnel, les discours électrisans de son compatriote ; l'abbé Sieyes était Provençal aussi, né à Fréjus le 3 mai 1748.

La Provence a donc fourni à la révolution ses deux chefs. Sieyes fit lire à toute la France deux écrits; l'un était *l'Essai sur les Priviléges*, et l'autre, *Qu'est-ce que le Tiers-État?*

Mirabeau qui était allé faire un voyage à Paris, se hâta de retourner en Provence où ses amis lui écrivirent que sa présence était nécessaire. Le conseil municipal de Lambesc vint le recevoir au bruit des cloches et des boîtes. « Je vois, dit-il

« alors, comment les citoyens sont devenus es-« claves. La tyrannie s'est entée sur la recon-« naissance. » Il ne voulut pas qu'on dételât sa voiture, car les hommes ne devaient pas descendre au niveau des bêtes. St-Cannat fit éclater autour de lui la même ivresse ; Aix se précipita à sa rencontre, le salua de ses cloches, et un grand feu de joie fut allumé devant son hôtel.

Alors eurent lieu les assemblées électorales ; le clergé s'assembla par diocèses et dans les villes épiscopales, la noblesse dans les villes principales des sénéchaussées, et le tiers-état par communes. Ces assemblées primaires nommèrent respectivement des électeurs, lesquels se rendirent aux villes respectives de leurs sénéchaussées, et y formèrent les réunions électorales qui se tinrent à Aix, Toulon, Draguignan, Forcalquier, Arles et Marseille.

L'assemblée électorale de la sénéchaussée d'Aix nomma l'archevêque de Cussé de Boisgelin, et Cousin, curé de Cucuron, pour le clergé; d'André, conseiller au parlement, et de Clapiers, pour la noblesse, celui-ci en remplacement de d'Albertas, qui refusa ; pour le tiers, le comte de Mirabeau, André Massillon, lieutenant-général en la sénéchaussée, les avocats Bouche et Pochet. Une foule immense parcourut, dans la soirée, les rues d'Aix, à la lueur des torches, en proclamant la nomination du comte de Mirabeau.

Toulon, nomma Rigouard, curé de Solliés-Farlède, et Montjallard, curé de Barjols, pour le clergé ; le marquis de Lapoype-Vertrieux, chef d'escadre, et de Vialis, maréchal-de-camp, pour la noblesse ; Meiffren, consul de Toulon, Féraud, consul de Brignolles ; Jaume, propriétaire à Hyères, et l'avocat Ricard de Séalt, pour le tiers-état.

A Draguignan on choisit Mongins de Roquefort, curé de Grasse, pour le clergé ; le comte de Lassigny de Juigné, et le vicomte Broves de Rafilis, pour la noblesse ; Lombard de Taraudeau, Mougins de Roquefort, maire de Grasse, et l'avocat Verdolin, pour le tiers.

Forcalquier élut Gassendi, curé de Barras, et Rolland, curé du Caire, pour le clergé ; de Burle, lieutenant-général en la sénéchaussée de Sisteron, et d'Aymard, pour la noblesse ; Latil, maire de Sisteron, les avocats Bouche, Mévolhon et Solliers de Saignan, pour le tiers.

La sénéchaussée d'Arles choisit Dulau, archevêque de cette ville, et le conseiller d'état Royer, abbé de la Noe, dans le diocèse d'Évreux, pour le clergé ; le marquis de Guilhem de Clermont-Lodève, et le marquis de Fonchâteau, pour la noblesse ; Boulouvard, négociant, Durand de Maillanne, avocat, et Pélissier père, médecin, pour le tiers-état.

Jamais les souvenirs de son ancienne forme républicaine ne s'étaient reveillés avec plus de force

qu'à cette époque aux cœurs des Marseillais. La noblesse était abhorrée dans cette ville, jalouse des distinctions que la naissance seule accordait ; elle devait à sa fortune commerciale un esprit démocratique dont les influences se manifestent à toutes les pages de son histoire. Des Marseillais ardens et démocrates, Martin fils d'André, Lieutaud, Chompré, Thulis, Savournin, l'avocat Bremond-Julien et l'abbé de Bausset, chanoine de Saint-Victor, offraient aux votes populaires le grand nom de Mirabeau. Quelques électeurs désignaient Raynal, retiré dans une bastide près de Marseille, où il oubliait au milieu des pins et des oliviers, les persécutions que son histoire déclamatoire lui avait procurées. Mais il refusa l'honneur de la députation, et les suffrages se portèrent, pour le clergé, sur Villeneuve-Bargemont, comte de Saint-Victor ; pour la noblesse, sur de Cipières et de Sinéty, chevalier de Saint-Louis ; et pour le tiers, sur Mirabeau et les négocians Lejean, Roussier, Liquier et Labbat.

En opposition avec le dernier édit de convocation, d'après lequel les élections devaient se faire par sénéchaussées, sans distinction de nobles possédant-fiefs et de nobles n'en possédant pas, mais d'après l'ancien mode adopté en Provence pour la nomination des députés aux anciens états-généraux, la noblesse possédant-fiefs, au milieu de ce mouvement populaire eut

l'audace de se réunir à Aix pour procéder à l'élection de ses représentants, en ayant soin de se séparer de la noblesse sans terres seigneuriales. Elle choisit le duc de Bourbon, de Sabran, de Sade d'Eyguières, de Mazenod, de Forbin-Janson, d'Arlatan de Lauris, d'Arbaud de Jouques, de Grimaldy, de Cagnes. Mais tous ces choix furent annulés.

Des commissaires nommés dans chaque collége furent chargés de rédiger des cahiers, c'est-à-dire de réunir les plaintes et les demandes de chaque ville, village ou bourg. Le tiers-état demanda, surtout, qu'on opinât par tête et non par ordre, et que les charges publiques fussent supportées par tous les Français sans aucune distinction. Le bas-clergé adhéra à ces vœux; mais ces deux demandes furent repoussées par le haut-clergé et la noblesse. Un seul noble, d'Albertas-Jouques, marquis de Gréoulx, déclara qu'il consentait à soumettre ses terres nobles à l'impôt.

Deux sénéchaussées, celle d'Aix et celle de Marseille, avaient nommé Mirabeau; il eut à choisir; en optant pour Aix, il expliqua cette préférence dans une lettrè où il saluait Marseille des noms les plus énivrans. Ensuite il se rendit dans cette ville. La réception qu'il y reçut, et dont les détails nous sont racontés encore par des témoins vivans, fut pleine d'enthousiasme électrique. Marseille ne vit jamais, dans ses deux mille ans d'exis-

tance, luire un plus beau jour, éclater une plus belle fête. La liberté se levait dans un horizon qu'aucun nuage sinistre ne traversait encore ; elle était pure et belle comme son soleil. Quand le carrosse de Mirabeau parut aux regards d'une foule immense accourue de tous les quartiers de la ville, un ébranlement général se repandit avec la rapidité convulsive de l'éclair sur cette agglomération d'hommes, de femmes, d'enfans qui pleuraient de joie en poussant des *vivat* sonores. La voiture allait au pas, Mirabeau saluait ces trottoirs, ces fenêtres, ces arbres, où étincelaient tant de regards, où se pressaient des milliers de têtes, où s'agitaient des milliers de mains et de mouchoirs ; le grondement de l'acclamation mugissait de toutes parts ; des couronnes de fleurs, des rameaux d'oliviers, des branches de lauriers, tombaient à flots sur la route triomphale ; les femmes lui présentaient leurs enfans ; les compagnies de quartiers lui rendaient les honneurs militaires ; et pendant tout le temps que dura son séjour dans cette ville, tout travail fut interrompu, toutes les boutiques restèrent fermées, les fêtes ne cessèrent pas. Au théâtre, la présence de Mirabeau fut accueillie par des tonnerres de bravos ; on le couronna deux fois ; une jolie Marseillaise, Mme Tiran, posa elle-même des fleurs sur sa tête, et des couplets furent récités en son honneur ; en se retirant à son hôtel, quatre-vingts flambeaux éclairèrent sa marche, et les fanfares retentirent.

Cinq cents jeunes gens des principales familles de Marseille, accompagnèrent Mirabeau, à cheval, jusqu'à Aix. Des jeunes hommes de cette dernière ville, également à cheval, vinrent au-devant du cortége jusqu'à mi-chemin ; leur entrée dans Aix eut lieu à l'éclat des torches, au bruit des boîtes et de la musique. Mirabeau harangua la foule du haut de son balcon ; le lendemain un banquet réunit la jeunesse de Marseille et celle d'Aix.

Toutes ces fêtes devaient bientôt se voiler de deuil.

Le 23 mars 1789, des jeunes gens et des ouvriers de Marseille se rendirent à l'Hôtel de ville, pour exiger que les échevins diminuassent le prix du pain, de la viande et des droits d'entrée ; ces pétitionnaires firent leurs sommations en cassant les vitres de la maison commune. Et comme la réponse à leurs exigences tardait, la populace qui s'était pressée sur leurs pas, alla piller la maison d'un nommé Rebufel, accusé de s'être enrichi dans la ferme des boucheries. Une troupe de jeunes gens réunis par deux capitaines de quartier, dissipèrent l'attroupement et empêchèrent des malfaiteurs de piller les riches magasins du quartier de Rive-Neuve, que des projets sinistres menaçaient d'un envahissement. Ces jeunes gens improvisèrent sur-le-champ une garde citoyenne.

Le même jour, pareille émeute désola et ensanglanta Toulon. Des chefs d'une position aisée désignèrent aux fureurs du peuple plusieurs magistrats, entr'autres Lantier de Villeblanche, premier consul, et Baudin, archiviste-orateur de la ville et procureur du Roi près le tribunal de police, qui furent saisis dans un arrière-cabinet de la maison consulaire et humiliés par des coups. Des citoyens courageux, bravant la fureur de cette hideuse populace, vinrent les soustraire aux plus honteux châtimens. Les maisons de ces deux fonctionnaires furent dévastées, ainsi que celle de Mourchon, prédécesseur de Baudin, dans les fonctions d'archiviste. La femme de Baudin, se sauvant au milieu des pierres et des coups de bâtons, eut son jeune enfant qu'elle portait dans ses bras tellement blessé, qu'il en mourut peu de jours après.

Puis, cette immonde populace se rua sur l'évêché; le prélat se sauva, on jeta sa voiture dans la mer; ensuite, elle alla détruire aux barrières le droit communal qui y était perçu sous le nom de *piquet*. La garnison, commandée par le général de Coincy, resta tranquille spectatrice de ces mouvemens.

Le 25 du même mois de mars, de La Fare, premier consul d'Aix, était debout sur le seuil de l'Hôtel de ville; une troupe de femmes et de crocheteurs le huèrent. De La Fare ne bougea pas,

ensuite on lui demanda la diminution du prix du pain et de la viande et l'abolition du piquet. La foule croissait toujours et les voix étaient arrivées au plus haut degré d'exaspération. On pressait La Fare de rentrer ; Collongue, consul comme lui, joignait ses instances à celles de plusieurs citoyens ; le premier consul était inflexible, et regardait cette populace qui trépignait et hurlait devant lui. Une femme le somme de diminuer le prix du pain ; La Fare lui répond qu'elle n'était faite que pour manger la fiente de ses chevaux. Cette réponse du consul passe de bouche en bouche, elle excite un inexprimable tumulte ; une grêle de pierres pleuvent sur La Fare ; les gestes, les paroles lui annonçaient sa mort ; les soldats du poste se rangèrent devant lui, on l'entraîne dans l'Hôtel, la porte se ferma, un soldat du régiment de Lyonnais reçut une forte blessure au front.

Mais toujours la foule grondait ; on appelait le consul ; celui-ci voulait se montrer à elle décoré de son chaperon, mais on l'en empêcha. Le procureur Gabriel ouvrit une fenêtre, étendit la main et harangua ; on le hua, les vociférations couvrirent sa voix ; de La Fare, conseillé par Perrin et Faure, Gabriel et Dubourg, redigea une ordonnance qui diminuait le prix du pain et de la viande. Ceux-ci, à l'exception du premier consul, montèrent au haut de l'horloge pour la lire au

peuple, au moment où la troupe de ligne s'avançait vers l'Hôtel de ville. Le premier rang reçut des coups de pierre, mais la contenance des soldats imposa tellement à ce populaire, qu'il se retira. Il revint peu de temps après, parce que le bruit avait couru que le comte de Caraman avait défendu de ne jamais faire feu quoiqu'il arrivât.

Gabriel, Perrin, Faure et Dubourg lui lancèrent l'ordonnance dans un mouchoir; le peuple leur envoya des pierres. De La Fare s'évada par une fenêtre qui donnait sur le derrière de l'hôtel; les greniers publics furent pillés; on voulut aussi dévaster les magasins de deux négocians, Lion et Turcas, mais leurs voisins les protégèrent; Turcas reçut à la cuisse un coup de couteau.

Des désordres semblables eurent lieu à Brignolles, à Hyères, au Puget, au Luc, à Nans, à St-Nazaire et dans d'autres communes.

En même temps que le parlement nommait des commissaires pour instruire les procédures relatives à tous ces troubles, il délibéra d'envoyer au roi, pour qu'il mît un terme aux malheurs du pays, une députation, composée du premier président Desgallois de La Tour, des conseillers de Ballon, de Lubières, d'Esparron et de l'avocat-général de Calissane, auxquels devaient se réunir les présidens de Peynier et de La Tour d'Aigues, les conseillers de Faucon, de Ramatuelles, de La Baume et le procureur-général de Castillon,

qui se trouvaient déjà à Paris. Le président de Jouques remplaça de La Tour, qui ne voulut pas quitter son poste dans ce moment de crise.

Le parlement fit ensuite un appel à tous les bons citoyens pour qu'ils se réunissent dans un même esprit de concorde et de paix ; sa délibération à ce sujet fut portée par le greffier aux procureurs du pays, afin qu'ils la notifiassent aux différens ordres de la province ; les consuls d'Aix vinrent en remercier la compagnie, et lui demander le pardon de ceux qui avaient pillé les greniers publics. Le parlement amnistia les coupables, et alla se prosterner devant l'autel de la cathédrale en signe de remercîment.

Mais les troubles renaissaient partout, des attroupemens séditieux étaient presque en permanence. Louis XVI ordonna de réunir dans le pays quelques forces militaires, et montra à de La Tour, dans une lettre touchante, les angoisses qui accablaient son cœur royal. Le drame commençait.

Depuis le 31 janvier 1789, les états de Provence avaient suspendu leurs séances ; ils les reprirent le 21 avril de la même année, à la requête des commissaires du roi, lesquels demandaient la délibération dans une partie des impôts qui n'avaient pas été votés. Les députés des communes attaquèrent encore la légalité de l'assemblée, et l'on demanda que la question d'une égale contribution aux charges entre les trois ordres fût

décidée. Un membre du tiers invoqua les déclarations des deux premiers ordres faites dans les sénéchaussées, et admettant les principes de l'égalité en matière d'impôt ; il parla aussi d'une délibération des possédant-fiefs dans leur comité particulier du 27 mars, qui exprimait le même vœu. L'évêque de Fréjus, président en l'absence de l'archevêque d'Aix, qui était parti pour assister à l'ouverture des états-généraux de Versailles, annonça que le clergé contribuerait désormais à tous les impôts. Roman-Tributiis réclama l'insertion de cette déclaration dans le procès-verbal.

D'après le langage que tint ensuite un possédant-fief, ceux qui dans le comité du 27 mars avaient adopté le vœu de la constitution personnelle y persisteraient, et l'on s'en rapporterait au roi pour la solution des autres questions. Les seigneurs firent bientôt connaître aux états une nouvelle délibération confirmant celle du 27 mars, sauf et reservé l'intérêt individuel des absens et des contredisans, sans d'ailleurs les nommer, de sorte que chacun pouvait se ranger dans cette dernière classe, et l'acte de délibération devenait dérisoire. Cependant la majorité des possédant-fiefs s'y retrancha avec constance. Une très faible minorité d'hommes plus justes ou plus prudens manifesta d'autres principes. D'Albertas-Alberton, tant pour lui que pour d'Albertas Gémenos, son père, le seigneur de Peypin, Sébastiani de Champelos,

Gautier d'Artigues et Dauphin de Trebillane, déclarèrent consentir à l'encadastrement de leurs biens nobles, à compter du moment fixé par le tiers. Aussitôt une honteuse désertion se manifesta parmi une foule de seigneurs; ceux qui restèrent voulaient opiner par ordre, mais on s'y opposa. La dernière session des états de Provence fut close le 28 avril au soir.

Le 5 mai, le roi ouvrit les états-généraux du royaume. L'exposé des travaux de cette illustre assemblée qui a fondé pour la Fance l'ère nouvelle de sa liberté, appartient à l'histoire générale de toute la nation. Seulement, je dirai que dans la nuit du 4 août, la vieille France descendit pour jamais, dans la tombe; c'est dans cette nuit mémorable que les membres du clergé et de la noblesse, saisis d'un beau mouvement d'enthousiasme, renoncèrent à leurs prérogatives, et déchirèrent, à la face du pays, leurs vieux blasons, leurs antiques armoiries. Les députés des communes renoncèrent aux armes, aux priviléges et immunités de leurs villes; on ne voulut plus faire de la nation qu'une seule famille, sans qu'aucune distinction séparât encore les cités des cités, les provinces des provinces. En ce moment solennel, les députés provençaux descendirent au milieu de la salle et déclarèrent au nom de leurs commettans, qu'ils répudiaient les priviléges et les franchises de leur province.

- Cette nuit, la constitution du comté de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, expira aussi.

Bientôt le nom même de Provence, ce nom d'abord romain, puis féodal, devait aussi périr.

On a vu plus haut, qu'une garde civique avait été improvisée à Marseille le jour du pillage de la maison Rebufel; cette garde s'était accrue; maintenant elle demandait la réforme des abus introduits dans le régime municipal, la destruction des fermes et un système d'imposition plus équitable.

Le conseil de ville, cédant à ces demandes de réforme, appela dans son sein des citoyens de toutes les classes et des députés de toutes les corporations. Il diminua le prix du pain et de la viande, et après avoir nommé un comité de surveillance où toutes les classes de la ville étaient représentées, il promit d'examiner attentivement les finances de la ville et de vérifier les anciens comptes.

Ces mesures, prises en dehors du parlement et de la cour, furent regardées comme séditieuses; le ministère, à qui de La Tour fit parvenir, à ce sujet, les plaintes du parlement et de la haute noblesse d'Aix, ordonna au comte de Caraman de se rendre à Marseille avec toutes ses troupes, qui présentaient un effectif de huit mille hommes. Les Marseillais oubliant que tous les priviléges avaient été abolis, invoquèrent ceux qui interdisaient

l'entrée de leur ville aux soldats ; leur gouverneur-viguier, le marquis de Piles, envoya aussitôt à de Caraman trois citoyens notables, pour le supplier de ne pas enflammer le peuple par la présence de ses soldats. En effet, on pouvait s'attendre à une grande explosion ; mais de Caraman n'écouta pas la députation du viguier, et vint, le 20 mai, camper à Areno, à un quart de lieue de Marseille. Des habitans de cette ville prirent les armes et se rangèrent en ordre de bataille devant la porte d'entrée. Pendant que de Piles était en pourparler avec de Caraman, un escadron, puis deux autres, se détachant du corps d'armée, parurent devant la porte d'Aix. La contenance des Marseillais les décida à revenir sur leurs pas. De Caraman déclara, alors, qu'il entrerait, seul, dans la ville. Cette déclaration excita une joie extrême; on lui dressa à la hâte un arc de triomphe; les échevins et l'assesseur reçurent le comte, qui fit son entrée à cheval, au milieu de la garde bourgeoise. Il fit de Marseille son quartier-général et alla loger à la citadelle St-Nicolas, où le régiment de Vexin tenait garnison.

De Caraman chassa du conseil de ville les citoyens des diverses classes et les députés des corporations qu'on y avait introduits ; il renvoya la garde bourgeoise et s'occupa de former une milice d'après un plan qui fut repoussé comme aristocratique. Les volontaires refusèrent presque

tous de reconnaître leurs capitaines pris parmi les nobles ou les riches négocians. L'arrière-garde n'avait d'autres signes qu'un pouf et une cocarde; la nouvelle reçut ordre d'endosser un vieil uniforme bleu, mais jamais elle ne se compléta; les officiers, plus nombreux que les soldats, furent désignés à la haine publique.

Le comte de Caraman, intimidé par les énergiques protestations des corporations, rétablit le conseil municipal sur les bases qu'il venait de renverser. Le 30 juillet, le conseil ainsi réorganisé déclara l'intendant de La Tour auteur de tous les maux qui pesaient sur le pays, enjoignit à tous les corps administratifs de rompre avec lui et fit publier cette déclaration à son de trompe. La réforme de la garde bourgeoise proposée le lendemain, appuyée par les uns, combattue par les autres, donna lieu à une scène violente dans laquelle un opinant tira son épée contre un de ses collègues. Le tumulte fut si grand que les officiers du poste de l'Hôtel de ville accoururent dans la salle des délibérations; la séance fut levée. Caraman accorda cette réforme et nomma une commission chargée de s'en occuper. Les officiers de la garde bourgeoise qui tenaient à leurs uniformes et qui craignaient de de s'en voir dépouillés, montrèrent une grande exaspération. Dans la nuit du 19 août, des meneurs placardèrent des affiches qui excitaient le peuple à se précipiter sur la garde bourgeoise.

après s'être rassemblé à la Tourrette, place qui domine la haute mer, à l'occident de la ville. La garde ainsi menacée, sans aucun ordre, court à la Tourrette, comme si un cartel d'honneur l'y appelait; aucun attroupement hostile ne s'y était formé; cependant, quelques hommes y travaillaient, des enfans y jouaient et des promeneurs y regardaient les vagues qui battaient les rochers de l'esplanade. Un officier, pour un motif qu'on n'a jamais su, maltraita un ouvrier, on le hua. Les gardes-bourgeois, sans l'ordre des chefs, firent feu sur les spectateurs dont le nombre avait augmenté. Quarante personnes furent blessées plus ou moins grièvement. Trois coups de balles renversèrent mort un boucher nommé Garcin qui venait rejoindre la garde-bourgeoise dont il fesait partie.

Ce malheureux événement, qui se répandit sur le champ dans la ville, y porta à son comble l'exaspération du peuple; les officiers de la garde-bourgeoise se virent insultés, on leur arracha les épaulettes, on les prenait par le pan de leurs habits que l'on mettait en pièces; quelques uns coururent risque de perdre la vie. Ensuite on saisit le cadavre de Garcin, qui fut traîné devant la citadelle St.-Nicolas, où l'on poussa des cris de vengeance. A l'entrée de la nuit, la populace envahit la rue Noailles, où demeurait l'échevin Laflèche; se précipita dans la maison de ce personnage con-

sulaire ; on brisa tous les meubles, auxquels le feu fut mis ; la flamme menaçait la maison. Au bruit de ces excès populaires, le comte de Caraman quitta son fort de St.-Nicolas et accourut, porté par son cheval, au milieu des émeutiers ; d'abord il essaya de les calmer par quelques paroles bienveillantes, mais les clameurs de cette populace mutinée étouffèrent sa voix, on le força de descendre de cheval. Le commandant, sans se déconcerter, leur ordonne de se retirer, si non, il ajoute qu'il fera usage de la force. Déjà les trompettes sonnent les sommations. Mais le désordre continua ses rugissemens ; alors plusieurs escadrons de cavalerie et le régiment Suisse d'Ernest, qui appartenaient au corps d'armée venu d'Aix, entrèrent au pas de charge dans la ville, se précipitèrent sur l'attroupement et se rendirent maîtres des plus forcenés.

Ces désordres avaient eu pour instigateurs trois jeunes gens, dont deux figurèrent plus tard sur les bancs de la convention, c'étaient : Trophime-Rebecquy, négociant, Omer-Granet, fils d'un riche tonnelier, et Toussaint-Pascal, droguiste ; on les prit et on les enferma dans les cachots de Saint-Nicolas. Bournissac, prévôt-général des maréchaussées de Provence, instruisit leur procès. Mais cette instruction criminelle alimentait davantage l'irritation du peuple.

Les troubles qui désolaient Marseille devaient

nécessairement fixer l'attention du gouvernement. D'André, conseiller au parlement d'Aix, et député de cette ville à l'assemblée nationale, reçut une mission de pacification : il fut envoyé en Provence pour qu'il eût à s'entendre avec de Caraman afin de ramener l'ordre dans Marseille. Ces deux fonctionnaires voyant dans le conseil municipal, tel qu'on l'avait renforcé, la cause de tous les désordres, crurent qu'il fallait pourvoir à sa réformation par la création d'une nouvelle assemblée représentative de la commune de Marseille. Ils commencèrent par exclure de ce conseil tous les membres-adjoints qui y avaient été appelés, partagèrent la ville, les faubourgs et la banlieue en vingt-quatre quartiers, et réunirent, le 6 octobre, tous les chefs de famille depuis l'âge de vingt-cinq ans pour nommer trois représentans par quartier avec pouvoir de renforcer le conseil. Mais l'air était chargé de tant de passions ennemies, que chacun en subit la triste influence; aussi ces vingt-quatre quartiers firent-ils des choix où la tendance républicaine de l'époque se manifestait dans une sombre énergie de langage. Cette nouvelle assemblée invita Bournissac à suspendre sa procédure prévotale jusqu'à ce que le décret qui devait être rendu fût promulgué. Bournissac se moqua de cette invitation et redoubla de rigueurs envers les prisonniers du fort St-Nicolas. Mais le décret de l'assemblée nationale, à la

date du 8 décembre, renvoya la connaissance de l'affaire à la sénéchaussée de Marseille.

Toulon était aussi remué profondément par les mêmes causes insurrectionnelles. Les démocrates de cette ville, voyant avec douleur que l'état-major de la garde nationale avait été recruté dans des rangs aristocratiques, demandèrent que la milice citoyenne fût réorganisée dans un sens populaire. L'autorité supérieure s'y opposa; alors la municipalité organisa un comité permanent qui, le 14 octobre 1789, ordonna à tous les citoyens de porter la cocarde tricolore.

Le 13 novembre, un officier du Dauphiné passait, à Toulon, devant la Porte-Vieille, il portait un vieux chapeau avec un ruban noir noué en 'orme de ganse. Le poste de la garde nationale 'arrêta en lui reprochant d'avoir étalé une cocarde oire; l'officier répondit qu'on avait tort de lui upposer l'intention de se soustraire aux ordres le la municipalité, par la substitution d'un ruban l'une date aussi ancienne que son chapeau, à la ocarde tricolore. Le poste, composé d'hommes rossiers, maltraîta cet officier et le traîna en rison. Les généraux de terre et de mer furent ɛvoltés de cette indigne conduite, et réclamèrent officier, qu'on ne leur rendit pas. La municipalité ·çut alors une lettre qui lui tenait un langage ɛrme et même insultant; on lui disait que la ɛule autorité était celle du Roi, et que le respect

dû au prince ne recevrait jamais des atteintes impunies. Cette lettre était signée par les bas-officiers et soldats de la 6e et de la 7e division du corps royal des canonniers-marins ; elle établit une lutte entr'eux et la municipalité.

Alors les suppositions calomnieuses se glissèrent parmi la populace, afin de la pousser encore à quelques résolutions désespérées. Les attaques tombèrent d'aplomb sur le chef d'escadre d'Albert de Rions, commandant-général de la marine ; on assura qu'il fesait des préparatifs d'agression à bord de l'amiral, au poste du petit rang, à la patache du port, et qu'il avait donné ordre de confectionner une grande quantité de cartouches à pierriers et à espingole. Le jour où tous les préparatifs serviraient était même désigné, c'était le 1er décembre que l'incendie devait étreindre la ville, que le sac devait y promener ses spoliations, qu'une pluie de feu devait punir Toulon revolté. On ajoutait qu'on attendait, pour donner le signal du feu et du massacre, l'arrivée de la garnison de Digne, et comme cette garnison ne paraissait pas, on dit qu'elle avait reçu ordre de s'arrêter à Mezel.

Les ouvriers qui fesaient partie de la milice citoyenne, négligeaient de se rendre à l'arsenal pour les travaux qu'on leur commandait ; d'Albert de Rions, déclarant le service de la milice incompatible avec celui de l'arsenal, annonça qu

les ouvriers-soldats ne seraient plus admis aux chantiers de la marine, et le 30 novembre, il profita de cette occasion pour congédier deux maîtres d'équipages. Ceux-ci allèrent se plaindre de ce renvoi au maire Roubaud ; dès ce moment une émeute fut annoncée pour le lendemain. Le drame républicain eut son affiche. Le 1er décembre, tous les ateliers sont déserts ; des ouvriers, des hommes du peuple se rassemblent devant l'hôtel de ville ; le maire Roubaud accepte cette hideuse escorte, se rend à l'arsenal et s'arrête à la porte. D'Albert l'invite à entrer, mais le peuple s'y oppose en criant que ses magistrats ne doivent pas se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Roubaud demande un rendez-vous dans la ville, le commandant y consent et désigne son hôtel ; le maire s'y transporte aussitôt, toujours suivi de sa populace. D'Albert, la main sur la garde de son épée, entouré de ses officiers, s'avance au milieu des huées et des blasphèmes.

Le maire et la députation du conseil permanent dirent à d'Albert que la ville rentrerait dans l'ordre, si les deux maîtres d'équipages recevaient leur grâce. D'Albert résiste, son adhésion à cette demande lui paraissant un acte de faiblesse. Alors un des membres de la députation prend par le bras le commandant et lui dit : « Monsieur, « retirons-nous, allons sauver la ville qui est en « danger. » Le maire continue ses instances ;

d'Albert cède et accorde cette grâce qui fut publiée dans tous les quartiers.

De Broves, major de vaisseau, conduit au champ de bataille cinquante canonniers sous les armes, conformément aux ordres que d'Albert lui avait fait signifier. A l'instant même les quatre issues principales de la place vomissent, comme par enchantement, quatre bandes d'émeutiers. De Broves est entouré, insulté, on essaie de lui arracher son épée. Il ordonne à sa troupe de porter les armes, le premier rang seul exécute le commandement. Cet ordre paraissant aux yeux de la populace annoncer la menace du feu, elle redoubla de colère; de Broves eut les plus grandes peines du monde à parvenir à l'hôtel du commandant-général, qui envoya un de ses officiers à l'hôtel-de-ville pour demander la proclamation de la loi martiale. Roubaud la refuse; d'Albert fait placer autour de son hôtel un piquet de cinquante hommes du régiment de Barroi. A peine ce piquet est-il installé, que le major de la garde nationale fait observer à d'Albert que la vue de la ligne exaspérait le peuple, et qu'il répondait de tout, pourvu que les soldats se retirassent. D'Albert renvoya le piquet. De St-Julien, major de vaisseau, fut aussitôt, insulté par la populace, tandis qu'il traversait la rue, porteur d'un ordre du général. Le bruit circulait que la mairie et le conseil permanent étaient arrêtés,

et que la garnison allait fusiller la populace. De Saint-Julien poursuivi, harcelé, battu, eut à peine le temps de se rallier aux soldats de la marine assemblés pour la garde du port; il court vers eux et leur crie : « J'espère que vous ne laisserez « pas assassiner un officier à votre tête. » On le rassure, mais la populace s'élançant encore sur lui, les soldats de marine restent immobiles. On arrache son épée du fourreau, les pierres pleuvent sur lui, on lui meurtrit le corps à coups de crosse, il se débat, chancelle et tombe dans son sang. On allait l'achever, quand Donde et Vaquier, officiers de la garde nationale, accourent sur le théâtre du désordre, couvrent Saint-Julien de leurs corps et écartent le peuple. D'Albert de Rions informé de tout, vint à la tête d'une trentaine d'officiers et voulait porter St-Julien à son hôtel.

Mais l'émeute palpite partout, elle se heurte à toutes les rues, elle rugit sur toutes les places, la ville pousse des clameurs furieuses, mille bruits bondissent sur cette émeute générale, et la rendent convulsive et emportée. On dit partout que de Bonneval, major-général de la marine, a commandé le feu, que de Hover a répété l'ordre, mais que la troupe à refusé d'obéir. L'air s'ébranle, alors, aux cris de joie qui retentissent de toutes parts; on se livre à des transports frénétiques; la populace installa son terrible tribunal de sang;

elle demanda qu'on lui livrât les coupables. La garde nationale épouse ses colères, et, hommes du peuple, soldats de la milice, viennent cerner l'hôtel d'Albert. De Bonneval, en ce moment, appuyé sur la balustrade qui, à cette époque, terminait l'hôtel, causait avec Hubert et Durand, capitaines de la milice citoyenne; un volontaire s'élançe sur lui, et lui porte un coup de sabre qui le blesse au front et fait voler un des doigts de la main qui soutenait sa tête. Un coup de fusil part ensuite, la balle cassa une vitre du cabinet d'Albert et pénétra dans le plancher.

Il y eut un peu de calme à deux heures après-midi; des officiers qui étaient sortis de l'hôtel ne purent y rentrer, la garde nationale leur en refusa l'accès. A trois heures, les meneurs soufflèrent encore sur la révolte à peine attiédie pour la ranimer; ils réussirent, car ils jettèrent de nouveau au peuple la nouvelle des terribles dispositions militaires prises contre lui, en ajoutant que la courageuse opposition des soldats aux ordres barbares de leurs chefs le sauverait encore. Ces bruits raniment l'incendie, la populace accourt dans les rues, la violence de son exaspération se manifeste encore par des cris désordonnés. Un officier supérieur de la garde nationale vint dans ce moment demander le major de Broves pour le conduire au palais de justice, assurant qu'il n'avait rien à craindre. De Broves

le suit avec courage, parce qu'il craignait qu'un refus ne compromît ses camarades. Des cris de mort l'escortèrent jusqu'au palais. Bientôt après, la députation du conseil permanent accompagné de Carpillet, commandant de la garnison, vint annoncer à d'Albert que le peuple était satisfait, que la milice citoyenne allait rentrer, à l'exception d'un détachement de cinquante hommes que le général accepta, en demandant qu'il y fût joint un piquet d'un pareil nombre d'hommes du second régiment de Barroi. La députation répondit qu'elle n'était pas autorisée à donner cette permission et qu'elle allait en référer au conseil permanent, qui l'accorderait sans doute. Refus de la part de la garde nationale. Les murmures éclatent avec la plus grande force. La garde nationale enfonce les portes de l'hôtel, en gravit l'escalier dans une inexprimable désordre, et se précipite avec frénésie sur d'Albert de Rions, de Bonneval, de Castellet, de Village et Broquier. Ces officiers sont entraînés au palais, tandis que sur leur route l'outrage, la boue, la menace, les convulsions du délire populaire se dressent de toute leur hauteur. Les insultes arrivent au degré de la plus lâche insolence : coups de plats de sabre, coups de crosse de fusil et de pointe de bayonnette, coups de pied, rien ne leur est épargné ; d'Albert, l'honneur de la marine française, dont le corps couvert de blessures attestait de si glorieuses

batailles navales livrées aux Anglais, est celui que souilla le plus la bave du peuple.

On arrive au palais de justice, et d'Albert est conduit dans une chambre où il y avait un peu de feu. Mais sa hideuse escorte réclame le cachot pour lui; on se querella à ce sujet. « Mettez-moi « où vous voudrez, dit-il fièrement, pourvu « que je ne vous voie plus. » Il y avait au rez-de-chaussée un réduit infect dans lequel on jetait les scélérats; d'Albert y est enfermé à côté d'un homme accusé d'un crime capital; on les laisse là tous les deux. Ses compagnons d'infortune sont plongés dans des caves froides et sombres. Roubaud cédant à des mouvemens d'humanité, vient les faire conduire dans un appartement plus convenable, et cherche à les rassurer par des discours bienveillans.

Gautier, directeur des contributions, dont le nom fut jeté à la populace, eut le bonheur de se sauver.

Des volontaires gardaient à vue, à l'hôpital, de Bonneval et de Castellet, blessés pendant l'émeute. D'Albert qui endurait d'atroces douleurs rhumatismales et qui souffrait beaucoup d'un coup de crosse qu'il avait reçu entre les épaules, demanda à être conduit à cet hôpital. Mais la garde nationale, supposant que les maladies n'étaient qu'un prétexte pour couvrir une évasion projetée, s'y opposa et va chercher Bonneval et Castellet, qu'elle

déposa au palais de justice. Ils y furent l'objet des plus cruelles vexations.

D'André, commissaire du roi en Provence, instruit de tous ces mouvemens, accourut à Toulon, organisa un comité de recherches composé de douze membres et envoya les procès verbaux à l'assemblée nationale.

Le comte de Caraman, qui avait toujours son quartier général à Marseille, reçut un mémoire de la Roque, le plus ancien des capitaines de vaisseau, dans lequel il se plaignait des violences exercées sur les chefs de la marine. Pareilles doléances furent rédigées par tous les officiers de Toulon et des autres ports de France, qui demandaient la liberté des prisonniers faits par le peuple toulonnais. Saint-Priest, ministre de la maison du Roi, dénonça ces actes d'un sauvage arbitraire à l'assemblée nationale, et Malouet, député de la sénéchaussée de Rions et intendant de la marine à Toulon, demanda que Toulon rentrât dans l'ordre, qu'une réparation éclatante fût faite à d'Albert de Rions et proposa un décret à ce sujet. L'abbé de Bonneval, député, frère d'un des prisonniers, essaya d'émouvoir l'assemblée par la peinture véhémente des outrages que les officiers de la marine avaient essuyés. L'assemblée se contenta de charger son président de supplier le Roi de faire élargir ces prisonniers. Le conseil municipal de Toulon reçut, le 12 dé-

tembre 1789, la lettre de Saint-Priest, qui contenait l'ordre du Roi concernant l'élargissement des prisonniers ; le conseil s'assembla et déclara « que la lettre de M. de Saint-Priest ne portait « pas l'empreinte légale de la volonté certaine « du Roi ; que les sieurs d'Albert, Bonneval et « Castellet, avaient été arrêtés sur la clameur « publique, et que les circonstances n'ayant « pas changé, les représentans de la commune « attendaient la discussion de l'assemblée na- « tionale.

Cette assemblée entendit, le 17 décembre, la lecture de cette déclaration ; après avoir ouï les rapports de l'affaire, elle en renvoya la suite au jour où des nouvelles plus étendues lui seraient arrivées de Toulon ; ces nouvelles lui parvinrent le 21 ; elles consistaient dans un procès verbal du conseil-général de la commune, portant : « Que « le décrêt de l'assemblée ayant été reçu à Toulon « dans la soirée du 14, la garde nationale s'était « assemblée le lendemain à sept heures du matin; « que le conseil général, précédé des trompettes, « avait publié le décret de l'assemblée nationale « et les ordres du Roi, avec injonction aux ci- « toyens de n'apporter aucun obstacle à leurs « exécutions, que le peuple et les soldats ayant « juré soumission et respect, le conseil s'était « transporté au palais, avait mis en liberté les « officiers de marine, et les avait reconduits à

« l'hôtel du commandant, sans aucun mouve-« ment de la part du peuple. Qu'en retournant « à l'hôtel de ville, le conseil avait trouvé sur « la place beaucoup de personnes rassemblées; « qu'il leur avait enjoint de se retirer, et que « l'attroupement s'était dissipé; que le même « jour ces officiers avaient fait demander un passe-« port pour se rendre à Marseille, et que le « conseil le leur avait accordé. »

L'assemblée, après avoir décrété que sa haute satisfaction de la conduite du conseil général de la commune lui serait déclarée par son président, rendit le décret suivant, à la date du 16 janvier 1790: « L'assemblée nationale, présumant favorable-« ment des motifs qui ont animé M. d'Albert de « Rions, les autres officiers de la marine impli-« qués dans l'affaire, les officiers municipaux et « la garde nationale de Toulon, déclare qu'il n'y « a lieu à aucune inculpation. » Par ce décret, elle passa la main sur la crinière du tigre populaire.

D'Albert et ses compagnons de captivité se ren-dirent en poste à Paris, pour demander justice au Roi. Louis XVI leur écrivit par l'organe de M. de La Luzerne, ministre de la marine, une lettre de sympathique consolation.

Sièyes avait proposé un projet d'une nouvelle et mieux entendue distribution des diverses parties de la France. Aucune idée d'harmonie gouverne-mentale n'avait présidé à la création des provinces.

Des accidens de terrain, des différences d'idiomes; des mœurs particulières, des conquêtes couronnées de succès, des alliances matrimoniales, telles étaient les origines de ces provinces qui n'avaient entr'elles aucune ressemblance d'étendue. Les unes s'étendaient demésurement sur le sol français, les autres étouffaient dans d'étroites limites; l'action d'un gouvernement qui devait se centraliser, s'affaiblissait en passant par toutes ces barrières que, des usages, des coutumes différentes, des immunités, des souvenirs d'indépendance réveillés par des noms d'une grande gloire féodale, tels que ceux de la Provence, de la Bourgogne, de la Bretagné, de la Normandie, élevaient de toutes parts. Il fallait briser ces barrières pour donner à l'action du gouvernement la force d'exécution, l'unité nécessaire; et le meilleur moyen de les anéantir, c'était d'effacer sur la carte de France les noms des Provinces. Thouret présenta le projet de Sièyes, qu'un comité avait examiné et élaboré pendant deux mois. Le 22 décembre 1789, l'assemblée l'adopta, et le Roi sanctionna, le 26 février 1790, ce décret, qui divisa la France en quatre-vingt trois départemens; le département fut divisé à son tour en districts, et le district en cantons. Il y eut dans chaque département un conseil administratif composé de trente-six membres, et un directoire exécutif composé de cinq. Même organisation pour le district,

mais son conseil et son directoire, moins nombreux, relevaient de ceux du département. Le canton ordinairement composé de cinq à six communes, fut une division électorale et non administrative. Les citoyens actifs, c'est-à-dire, les citoyens qui payaient une contribution équivalente à trois journées de travail (4 fr. 50 c.) s'y réunirent pour élire leurs députés et leurs magistrats, car tout, dans le nouveau plan, avait pour base l'élection; celle-ci eut deux degrés. Les citoyens actifs du canton désignèrent des électeurs chargés de nommer les membres de l'assemblée nationale, les administrateurs du département, ceux du district et les juges des tribunaux. On établit un tribunal criminel pour tout le département, un tribunal civil pour chaque district, et une justice de paix pour chaque canton.

Voici comment la commune fut organisée:

On en confia l'administration à un conseil général, et à une municipalité composée de membres dont le nombre fût proportionné à la population communale. Les officiers municipaux furent nommés directement par le peuple et purent seuls requérir l'action de la force armée.

Les trois départemens de Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes, remplacèrent la province de Provence. Les Bouches-du-Rhône eurent sept districts, Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt, Salon et Orange; le Var neuf districts,

Toulon, Hyères, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Fréjus, Draguignan, Grasse et Saint-Paul de Vence ; les Basses-Alpes, cinq : Forcalquier, Sisteron, Digne, Castellane et Barcelonette.

Voilà la France puissamment organisée. Ce système d'élection, qui créait la souveraineté du peuple, s'exécuta sans troubles.

Depuis le 19 août 1789, Marseille était placée sous l'empire de la loi martiale, mais les soldats, pour me servir d'une expression du temps, fraternisaient avec le peuple. Le 20 mars 1790, le marquis d'Ambert, colonel du régiment Royal-Marine, arriva d'Avignon à la porte d'Aix [1] et fut bien étonné d'entendre le factionnaire lui demander son nom et son passe-port. « Qui êtes-vous « pour me faire cette demande, dit vivement d'Am« bert?—Garde national, répond la sentinelle, et « j'exécute la consigne. — Qu'est-ce que cette garde, je ne la connais pas, reprend le colonel. » et en même temps il ordonne à son cocher d'avancer. — A quoi le soldat de la milice citoyenne réplique : « Vous voyez cependant que je suis en « faction, j'ai le pouf qui distingue la garde natio« nale de Marseille. » — Le capitaine du poste se présente, décline son grade et dit à l'étranger qu'il aurait dû se nommer et non se mettre en colère. « Vous, capitaine ! s'écria d'Ambert, vous

1. C'était le nom de l'une des portes de Marseille.

« n'avez point d'uniforme ; avec votre redingote, « votre habit gris et vos plumes, je ne vous con« nais pas. » Il y avait deux corps-de-garde à cette porte, l'un occupé par la garde nationale et l'autre par la ligne. Le colonel appelle le sergent du poste de la troupe de ligne qui faisait partie de son régiment et lui donne ordre de lui amener ses soldats. Puis, saisissant la poitrine du capitaine, « si vous voulez la guerre, dit-il, vous l'aurez. « Je vous attends demain à la plaine St.-Michel. « Une seule compagnie me suffira pour mettre « en fuite toute cette canaille. Allez, allez le dire « à votre maire et à votre municipalité. »

Le capitaine de la garde nationale dressa son procès verbal, et bientôt la ville fut instruite de tout ce qui s'était passé à la porte d'Aix. Des rumeurs éclatèrent. Le lendemain les sous-officiers du Royal-Marine allèrent déclarer à la municipalité qu'ils ne violeraient jamais leur serment civique. Un moment après, d'Ambert, accompagné de quelques officiers de son régiment et de Greling, commandant-général de la garde nationale de Marseille, vint offrir ses excuses au conseil et se constituer son prisonnier. La multitude rassemblée au bas de l'hôtel de ville demandait sa tête ; elle l'avait hué. Lejourdan, procureur de la commune, descend pour la calmer, mais sa voix ne pouvait percer tant de clameurs confuses. Alors, un jeune sous-officier du Royal-Marine, prend Lejourdan

dans ses bras et le tient en l'air, pour que ses paroles fussent mieux entendues. Lejourdan obtint du silence et déclara que d'Ambert resterait prisonnier jusqu'à ce qu'on eût statué sur son sort; les paroles de Lejourdan firent descendre le calme au milieu de ce peuple.

Le sous-officier qui tint Lejourdan en l'air, occupe à l'heure où nous écrivons le trône de Suède; l'épée de Napoléon fonda un trône à Bernadotte qui appartenait au corps du colonel d'Ambert.

Pendant que d'Ambert occupait une salle basse de l'hôtel-de-ville, il se mit en rapport avec madame Charlet, la femme d'un négociant qui occupait une maison vis-à-vis un des côtés de la commune. Un langage muet, des gestes significatifs apportaient quelques consolations au détenu. Une impitoyable sentinelle, qui surprit cette conversation par signes, tira brutalement son coup de fusil sur la dame et la balle entra dans le mur. La dame mit sa sensibilité sur le compte de celle de sa femme de chambre.

L'assemblée nationale renvoya l'affaire de d'Ambert devant la sénéchaussée de Marseille. Le 9 avril, Chomel, lieutenant criminel, donna au colonel sa liberté provisoire; mais le peuple en montra une telle exaspération, que Chomel prit la fuite.

Les patriotes marseillais triomphaient; Bournissac avait reçu l'ordre de cesser sa procédure

à l'égard de Rebecquy, Gras et Pascal. Dix-huit cents garde nationaux promenèrent en triomphe ces prisonniers. Mirabeau avait obtenu que les troupes de ligne évacueraient la ville ; le régiment de Vexin seul occupait les forts. Un club, prenant le nom *d'assemblée patriotique des amis de la constitution*, s'était organisé. Dans leur pétulante fièvre révolutionnaire, les Marseillais, malgré toutes les concessions du pouvoir, préparaient de nouvelles scènes de désordre ; ils projetaient d'enlever les forteresses au pouvoir, ces forteresses qui leur rappelaient le despotisme de Louis XIV, et son insolente inscription gravée au dessus de la porte de la citadelle de St.-Nicolas. Dans la nuit du 29 au 30 avril 1790, cinquante individus partagés en deux bandes, se mirent en embuscade au bas du fort Notre-Dame-de-la-Garde. A peine eut-on baissé le pont-levis, que ces deux troupes se précipitent dans le fort, en désarment la faible garnison, et déploient au donjon un drapeau tricolore qui portait cette inscription : *la liberté ou la mort*. Ce drapeau donne le signal, le peuple s'arme, la générale secoue tous les quartiers, les paysans arrivent aussi, armés, et crient : *aux forts*. La foule heurte convulsivement la porte massive du fort St.-Nicolas. Laroque, qui en était le commandant, fait ses préparatifs de défense ; le peuple ne se laissait pas intimider ; d'affreux malheurs allaient arriver ; déjà l'assaut était projeté ; le con-

seil général de la commune se présente chez le commandant et l'invite à capituler. Après de longues hésitations, il y consent pourvu que le fort soit gardé par les soldats de Vexin et la garde nationale : un garde national sur trois soldats. On y consent. Le conseil général de la commune se dirige ensuite vers le fort St.-Jean, commandé par Calvet ; il trouve le peuple qui entourait le fort et s'apprêtait à l'escalader. Calvet rassemble son conseil de guerre ; le major Bausset, seul, s'oppose à la reddition de la citadelle. Pourtant cette seconde capitulation fut signée. Mais on sut dans la ville l'avis que Bausset avait donné, et dès ce moment sa mort fut jurée. Le lendemain, 1er mai, il y eut quelques difficultés au sujet de la remise des armes ; on accuse Bausset d'avoir voulu faire sauter le fort en jetant des étincelles sur la poudrière. Le peuple s'empare de ce bruit, le commente et s'en sert pour répandre plus de feu et d'audace dans sa colère ; la générale battait encore, la garde nationale avait couru aux armes, le peuple inondait les abords du fort, voilà que la municipalité s'avance, entre dans la citadelle et en enlève trois mille fusils ; le peuple court dans l'intérieur du fort, cherchant sa proie. Bausset se met en habit bourgeois et court se réfugier dans les bureaux de l'intendance sanitaire, il est forcé d'en sortir pâle, défait ; il voit mille bras se lever, des coutelas luire, des yeux de furie le poignarder ;

il se jette dans la boutique du perruquier Mangin' qui l'accueille et ferme la porte. Faible obstacle, le peuple fait voler la porte en éclats, et le major tombe tailladé par les sabres et percé par les bayonnettes. Son neveu, le comte de Bausset, chanoine de St.-Victor, conseiller municipal, aimé de la populace par son adhésion aux folies de l'époque, accourt sur le lieu de cette horrible scène; il heurte le cadavre de son oncle, et tombe en défaillance. Alors de hideuses femmes coupèrent les parties sexuelles du major et les placèrent au bout d'une pique; cette pique fut promenée dans toute la ville; on eut l'atroce idée de l'arrêter devant une maison de la rue du Vieux-Concert, où demeurait une dame qui passait pour être la maîtresse du malheureux major. Epouvantable épigramme! Cette pique fut dressée devant cette maison et les cannibales des deux sexes hurlèrent avec des rires de satan, le *de profundis*. La tête de Bausset fut également promenée sur une pique.

Peu de jours après, les prisonniers accusés du pillage de la maison Lafléche essayèrent da s'évader, mais la garde nationale, malgré les cris du peuple, les en empêcha. La sédition gronda tellement que Martin, dit le juste, maire de Marseille, fit arborer le drapeau rouge, au palais de justice. Force resta à la loi.

En même temps on reçut par un courrier extraordinaire une lettre du marquis de Saint-Priest,

avec un décret de l'assemblée nationale, et un ordre du roi portant que la milice citoyenne évacuerait les forts. Il n'en fallut pas davantage pour exalter encore les têtes. On crie : *Patriotes, aux citadelles, démolissons les citadelles.* Le peuple, de loin, apostrophe ces hautes murailles qu'il se propose de broyer; sa colère les dévastera comme un incendie. Des rassemblemens se forment. C'était le 17 mai, la foule déborde dans le fort St.-Nicolas, et se cramponant aux pierres du donjon, l'ébranle, le brise, le fait voler en morceaux. La municipalité fait évacuer le fort. Mais, à peine est-elle partie, que la foule revient et se remet à son œuvre de destruction. La municipalité consulte le conseil général de la commune, qui ordonne que l'on abattrait seulement les batteries tournées du côté de la ville, et nomme quatre commissaires de surveillance.

Dans sa séance du 11 mai, l'assemblée nationale écouta d'André qui dépeignait avec émotion et courage les affreux désordres qui avaient souillé Marseille; dans la discussion qui s'ouvrit à ce sujet, on entendit le duc de la Rochefoucauld, Lafayette, le comte de Mirabeau et le vicomte son frère, de Menou, les deux Lameth, le comte de Virieu, Malouet et Barnave. L'assemblée ordonna que Marseille enverrait deux députés à sa barre pour qu'ils eussent à expliquer la possession des forts et le meurtre du major de Bausset. Son

président fut invité à se retirer vers le roi pour le remercier des mesures qu'il avait prises. Le 27 mai, elle décreta que la démolition des forts serait arrêtée. Le 29, Bernard Julien et un autre citoyen, députés extraordinaires de la commune, parurent à la barre et essayèrent de présenter l'apologie de leurs compatriotes ; le côté gauche les applaudit ; l'affaire fut renvoyée à la commission des rapports.

Le 1er juin, on reçut à Marseille le décret du 27 mai, et la municipalité le fit exécuter sur le champ. Le 16 mai, il y avait eu à Brignolles une réunion dont l'idée était venue au conseil municipal de Marseille. Celui-ci avait invité à se rendre dans cette petite ville, les habitans des principales communes des trois départemens compris dans l'ancienne Provence ; deux cent vingt députés assistèrent à cette réunion, dans l'église des Cordeliers, sous la présidence de Maurin, maire d'Arles. Lejourdan y pérora. On y prêta beaucoup de sermens et l'on s'y donna de nombreuses accolades.

L'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré à Marseille et dans les autres villes de Provence avec un saint enthousiasme ; les fêtes qui eurent lieu se présentèrent avec un vrai caractère de grandeur. A Draguignan, seulement, elles donnèrent lieu à quelques désordres : le maire de cette ville recevait le serment civique ; on s'aperçut qu'il ne l'avait pas prêté lui-même ; un

volontaire vient vers lui et le somme de lever la main et de prononcer la formule usitée. Le maire fait un geste de mépris; le peuple crie *à la lanterne ;* un soldat tire son sabre pour lui fendre la tête ; Laroque, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, saisit le bras de ce soldat, puis quelques officiers supérieurs prennent les mains de ce maire têtu, et les lèvent par force. Le maire hué se rend à l'hôtel de ville où il signe sa démission que le secrétaire vint lire au peuple; et le peuple se retira satisfait.

Lieutaud, successeur de Greling dans le commandement de la garde nationale, finit par déplaire au peuple ; on le dénonça au club des Jacobins, et l'on y proposa de renouveler tous les grades afin de dépouiller Lieutaud et Manhard Mercier de leur pouvoir. Lieutaud avait des amis dévoués, des sicaires qui lui obéissaient ; il les ameute contre ce club, dont plusieurs membres faillirent être égorgés. Une procédure fut instruite et l'on décida que Lieutaud serait entendu. Lieutaud haussa les épaules et dit qu'il rassemblerait ses bataillons pour mettre ses ennemis à la raison ; ce langage et cette attitude indignèrent tout le monde ; le conseil général de la commune arrêta que les sections (1) délibéreraient sur la conduite

1. Marseille et sa banlieue avaient été divisées en 50 quartiers ou sections, pour les opérations électorales. Il y avait 42 sections dans la ville et 8 à la campagne. Chaque section avait un bataillon de garde nationale.

de ce révolté. Les sections lui ôtèrent son grade et nommèrent à sa place Cabrol-Moncousson, en chargeant un ancien officier, appelé d'Hilabre-Chamvert, de le diriger, parce que ce citoyen recommendable ignorait l'art militaire.

Le procureur Arnaud fesait une grande dépense de phrases et de gestes pour défendre Lieutaud; il avait des amis qui débitaient son panégyrique au directoire du département et à celui du district. Bremond-Julien, procureur-syndic auprès de ce dernier directoire, et le littérateur Esmenard le louaient dans leur feuille, *l'Observateur Marseillais, journal patriotique*. Barbaroux avait cessé d'écrire dans ce journal et attaquait Lieutaud. La ville hurlait pour et contre Lieutaud.

Le 11 août 1790, des misérables allèrent prendre Monier de Castelet, chef d'escadre, qui habitait une maison de campagne dans la vallée des Dardennes, près de Toulon, le battirent, le blessèrent et le firent passer sous une potence érigée à la porte du cimetière de l'ouest. Sans Richard, le maire de Toulon, qui vola à son secours, aidé des grenadiers Jancel et Abrachi du régiment de Barrois, du grenadier Castinel, du fusiller Bucherot du régiment du Dauphiné, du caporal Bernard et du soldat Camarat du corps royal de la marine, Monier de Castelet était tué. Les manières affables de Glandevès, successeur d'Albert, n'avaient pas désarmé la populace. Le

directoire du département du Var, siégeant à Toulon, réclama l'appui des commandans des forces de terre et de mer, pour maintenir l'ordre. La générale retentit, la garde nationale se joignit à la ligne. La municipalité montra d'excellentes dispositions, et l'ordre fut rétabli. Le directoire du département remercia tout le monde, le maire, Félix-Tournier, conseiller municipal, la garde nationale, la garnison, et délivra une médaille d'argent aux six militaires nommés plus haut, au milieu des réjouissauces de la St.-Louis, par les mains de son président.

Depuis le 3 novembre 1789, par l'effet d'un décret de l'assemblée nationale, les parlements étaient indéfiniment en vacance ; l'organisation judiciaire déjà décretée n'avait pas encore reçu son exécution ; les chambres des vacations remplaçaient les cours souveraines, et leurs fonctions politiques se réduisaient à enregistrer les actes législatifs auxquels le Roi attachait sa sanction. D'André avait présenté l'adhésion du parlement d'Aix au nouvel ordre des choses ; ce grand corps judiciaire s'éteignait dans une agonie qui dura encore quelques temps, après la division nouvelle de la France.

Le 27 septembre 1790, la chambre des vacations du parlement d'Aix, présidée par de Cabre, tint sa dernière séance. L'ancien assesseur Pascalis, entouré de ses collègues d'Alphéran et

Dubreuil, et de dix jeunes avocats, vint se présenter à la barre et prononça ces paroles :

« Messieurs, les édits du 8 mai 1788 me forcèrent, comme administrateur du pays, de « consigner dans vos registres les réclamations « d'un peuple jaloux de sa constitution et de sa « liberté, idolâtre des vertus de son Roi.

« Dans des circonstances plus désastreuses, je « viens remplir un ministère non moins imposant, et au nom d'un ordre, qui s'honorera « toujours de seconder vos efforts pour le maintien des droits du pays, déposer dans votre « sein les alarmes des bons citoyens.

« Si le peuple, dont la tête exaltée par des « prérogatives dont il ne connaît pas les dangers, « et dont le cœur est corrompu par les idées « républicaines, souscrit au renversement de la « monarchie, à l'anéantissement de notre constitution, à la destruction de toutes les institutions politiques ; s'il applaudit à la proscription « de votre chef, à la dispersion de la magistrature « qui veille sans cesse pour son bonheur, et « à l'anarchie qui exerce déjà ses ravages ; si, dans « l'excès de son aveuglement, il provoque les « calamités de toute espèce qui l'assiégent, « plaignons ses erreurs, gémissons sur le délire « qui l'agite, et craignons qu'il ne se charge lui-« même un jour de sa vengeance.

« Le temps viendra où le prestige dissipé par

« l'excès des maux qu'il aura produits, nos con-
« citoyens, rendus à leurs sentimens naturels de
« fidélité, de franchise et de loyauté, béniront
« une constitution (la constitution Provençale)
« applaudie par les publicistes, l'égide de la liberté
« sociale, le garant de la félicité publique.

« Tels sont, Messieurs, les vœux dont vous
« fait aujourd'hui l'hommage un ordre non moins
« célèbre par ses talens que par ses vertus, qui
« sut mériter l'estime des différens barreaux du
« royaume et conserver la vôtre ; qui mit toujours
« sa gloire à partager vos travaux et vos disgraces ;
« qui n'eût d'autre récompense que celle de veil-
« ler plus spécialement au maintien de la consti-
« tution et au soulagement du peuple, et qui,
« décidé à s'ensevelir avec la magistrature, veut
« vivre et mourir en citoyen provençal, bon et
« fidèle sujet du comte de Provence, roi de
« France.

Le président de Cabre répondit à Pascalis :

« La chambre, dans les circonstances difficiles
« où elle se trouve, ne croit pouvoir mieux vous
« témoigner sa sensibilité qu'en ordonnant que
« votre discours et le nom des avocats présens
« à l'audience soient inscrits dans les registres,
« pour servir de monument à votre fidélité au
« roi et de votre attachement à la constitution
« du pays. »

Bernard, syndic de la communauté des procu-

reurs, déclara au nom de son corps donner son adhésion aux sentimens dont Pascalis s'était rendu l'organe.

Ce fut là ce qui remplit la dernière séance par laquelle le parlement d'Aix, institué par Louis XII en 1501, termina sa glorieuse existence. Pascalis périt, pendu à un arbre, le 14 décembre.

La Provence finit ainsi. Le 4 août 1789, elle perdit sa constitution ; le décret du 26 février 1790, lui enleva son nom ; quelques mois après, un nouveau régime judiciaire remplaça sa cour souveraine.

Ces deux décrets détruisirent tout-à-fait sa nationalité, et son rôle historique fut terminé.

Arrivé à la fin de ma course, j'éprouve le besoin de payer une dette de reconnaissance. Les écrivains morts ne m'ont pas seuls aidé dans cette composition si souvent interrompue et si souvent reprise, dans le long espace de six années. J'ai consulté un grand nombre d'ouvrages de mes contemporains, et si quelques idées judicieuses se montrent clairsemées dans mes livres, je dois leur en faire hommage. Loin de moi la prétention d'offrir une histoire conçue d'après un plan philosophique et exécutée dans les savantes et rigoureuses limites d'un système. J'ai glané aventureusement dans un champ que des noms, des souvenirs d'enfance, des impressions produites par des récits contés aux veillées me firent parcourir avec

quelque charme. Parmi les auteurs que j'ai consultés avec le plus de fruits, je nommerai Raynouard, qu'une mort récente vient d'enlever à ses belles et profondes études. Son livre sur les *Troubadours* m'a permis d'offrir une esquisse exacte de la brillante époque toute résonnante encore des chants de ces poètes errans. Le résumé de l'histoire de Provence par M. Rouchon-Guigues, conseiller à la cour royale d'Aix, m'a fourni la division de mes chapitres ; ce n'est pas là le seul service que j'ai retiré de ce petit livre écrit avec la concision sévère d'un auteur antique. Souvent, le langage de M. Rouchon est devenu le mien, ma pensée un éçho de la sienne ; aucun auteur n'est entré plus avant que lui dans la connaissance intime de notre histoire ; et il est infiniment regretable que M. Rouchon n'ait pas donné à son œuvre de plus vastes proportions. Son coup-d'œil philosophique aurait su parcourir, avec assurance, des horizons plus larges, et nous lui aurions dû un de ces travaux éminents qui donnent à des récits, circonscrits dans une province, toute l'importance et toute la publicité d'une histoire générale.

Pour la dernière partie de mon travail, j'ai lu, avec la plus minutieuse attention, les derniers volumes de l'histoire de Provence, que mon savant compatriote, M. Augustin Fabre, vient de publier.

J'avoue en toute franchise qu'il a été mon guide dans les époques récentes ; appuyé sur lui, éclairé par sa sagacité incontestable, échauffé souvent par l'entraînante chaleur de ses pages, j'ai pu, graces à lui, recevoir, vives et saisissantes, ces impressions de récits, qui ressuscitent le fait, et le placent devant vos yeux dans toute sa vérité.

MM. Thoulouzan, Negrel-Feraud, aidés dans la partie archéologique par un jeune savant d'une si haute sagacité, M. Sauze, ont publié cette Statistique du département des Bouches-du-Rhône, où des faits si curieux, des dissertations si lumineuses sont distribués avec tant d'intelligence. Je me suis plongé dans la lecture de ce bel ouvrage, et j'avoue, que honteux de mon peu de science à l'aspect d'une érudition si abondante et si nourrie, j'éprouvais, en m'appropriant tant de recherches, tant de découvertes, un remords bien légitime que je calme à peine, par l'aveu que j'en fais. Mais du moins je ne veux pas qu'on me reproche d'avoir tû les sources où j'ai puisé, j'aime mieux que des mains sévères détachent l'un après l'autre, les ornemens empruntés de mes récits et les fassent voir dans leur nudité ignorante.

Les excellentes lettres de M. le docteur Lautard sur Marseille, publiées dans la *Ruche de Provence*, dont M. Jauffret était l'aimable et spirituel éditeur, ont illuminé, aussi pour moi, la nuit des premiers âges de notre patrie.... Ma recon-

naissance, maintenant, va essayer d'arriver à des noms bien imposans. M. Guizot, M. Augustin Thierry, M. Amédée Thierry, ont débrouillé pour moi, d'une main ferme et hardie, le cahos de la société gauloise, de la société romaine et de la société féodale. Il est une foule de pages dans mon histoire dans lesquelles je n'ai fait qu'énerver par mon expression la pensée forte et féconde de ces grands historiens.

Voilà à peu près toutes mes dettes de reconnaissance d'historien payées, maintenant, je livre avec un peu plus d'assurance mon livre au public.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE
DES MATIÈRES
Contenues
DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

COMTÉ DE PROVENCE DEPUIS L'UNION AVEC LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

Nota. Messieurs les Souscripteurs qui n'auraient pas reçu le complément du 3me volume, peuvent le réclamer à l'imprimerie Jules Barile et Boulouch, place Royale, n. 4.



